1776

Plat. XXXIV 38
(2

5839/9

TABLETTES
ANECDOTES ET HISTORIQUES
DES
ROIS DE FRANCE,
DEPUIS PHARAMOND
JUSQU'A LOUIS XV.

Contenant les traits remarquables de leur Hiſtoire, leurs actions ſingulieres, leurs maximes & leurs bons mots.

Par M. DREUX DU RADIER, *Auteur des Anecdotes des Reines & Régentes de France.*

Et prodeſſe .... & delectare. Horat.

Seconde Edition, diviſée en trois Volumes.

Prix 7 liv. 10 ſols reliés.

TOME SECOND.

A PARIS;

Chez { COUTURIER fils, Libraire, Quai des Auguſtins près le Pont-Neuf.
LAMY, Libraire, Quai des Auguſtins, près le Pont Saint-Michel.
Et LAPORTE, Libraire, rue des Noyers.

M. DCC. LXXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

TABLE

DES ROIS

Contenus dans ce ſecond Volume.

CHARLES VIII. Page 3

MAISON

D'ORLÉANS ET D'ANGOULÊME,

Iſſue de CHARLES V. dit LE SAGE.

LOUIS XII. 19
FRANÇOIS I. 83
HENRI II. 173
FRANÇOIS II. 197
CHARLES IX. 206
HENRI III. 239

TABLETTES
ANECDOTES ET HISTORIQUES
DE FRANCE.

MAISON DE BOURBON,

Iſſue de CLERMONT-FRANCE, *par* ROBERT, *Comte* DE CLERMONT, *ſixieme & dernier Fils de S.* LOUIS.

CHARLES VIII.

LIV. ROI.

DEPUIS 1483, JUSQU'EN 1498.

Veni, vidi, vici.

Arriver, voir & vaincre eſt pour moi même choſe.

CHARLES VIII. fils unique de Louis XI. & ſon ſucceſſeur, naquit au Château d'Amboiſe, le 30 Juin 1470. *C'étoit*, dit un de ſes Hiſtoriens, un *gen-*

CHARLES VIII.

CHARLES VIII.

til Prince, libéral, doux, gracieux & acointable. On peut ajouter à cet éloge, qu'avec un tempérament extrêmement foible (1), il étoit d'une valeur égale à celle de nos plus grands Rois; & que, malgré ſon éducation plus négligée que celle du moindre particulier, il eut un génie ſupérieur, & capable des plus grandes choſes. A peine ſçavoit-il lire, quand il parvint à la Couronne, à l'âge de treize ans: mais lorſqu'il eut acquis ſa liberté, par la mort de ſon pere, qui le tenoit comme priſonnier à Amboiſe, parmi des femmes, & des gens de la plus baſſe naiſſance, il ſe livra à l'étude avec application, & acquit en peu de temps une idée générale de notre Hiſtoire, & les autres connoiſſances qui lui manquoient.

Après la victoire de Saint Aubin du Cormier, du 28 Juillet 1488, où Louis de la Trémoille fit priſonnier le Duc d'Orléans, qui regna depuis ſous le

(1) Les Etrangers lui avoient donné pour deviſe ce vers :

Major in exiguo regnabat corpore virtus.

nom de Louis XII, & qui étoit à la tête des Bretons, & le Prince d'Oran- CHARLES VIII.
ge, de la Maiſon de Châlons, chef des Bourguignons ligués contre le Roi, avec François II. Duc de Bretagne, ce dernier fut obligé de ſe ſoumettre à ſon légitime Souverain, & s'il continua de s'intituler Duc de Bretagne, *par la grace de Dieu*, quoique vaſſal de la Couronne, ſes Envoyés qualifiant leur maître de *très-humble vaſſal & parent* de Sa Majeſté, prirent un ton fort humble. Charles VIII. qui n'avoit alors que dix-ſept ans, leur donna ſa réponſe ſur le champ, & ſans en communiquer à ſon Conſeil. *Je puis uſer*, dit-il aux Députés du Duc, *du droit que Dieu m'a donné ſur mes Sujets, & les punir; mais je veux que tous les Princes de la terre ſçachent que les Rois très-chrétiens ſe contentent de vaincre leurs ennemis; je remets à Dieu la vengeance de la rébellion du Duc de Bretagne, vaſſal de ma Couronne, & veux bien lui faire grace.* Le ton & l'air majeſtueux dont le jeune Roi fit cette réponſe, le firent admirer. Elle eſt digne du plus ſage & du plus grand des Monarques; Virgile, que Charles

CHARLES VIII.

VIII, n'avoit pu lire, caracteriſe la grandeur Romaine, par un trait à-peu-près ſemblable.

Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.
Pardonner aux vaincus, & dompter les rebelles.

Si l'on ne trouve ni prudence, ni politique dans le projet de la conquête de Naples, à laquelle ce Prince s'engagea, en 1494, ſans argent, la valeur du Roi & ſes ſuccès la rendent excuſable. Ils furent ſi rapides & ſi brillans, que le Pape Alexandre VI. diſoit, en parlant de cette expédition, *que les François étoient allés en Italie, la craye à la main, & pour y marquer leurs logemens.* Le Roi, qui avoit été reçu par les Florentins, le 17 Novembre 1494, entra dans Rome en triomphateur, & y fit tous les actes de ſouveraineté qu'il eût pu faire dans Paris : *il y fit planter ſes Juſtices*, dit Brantome, *en pluſieurs endroits, & les bandons ou cris furent faits en ſon nom : ſes Edits & Ordonnances publiés & criés à ſon de trompe.*

L'on trouve (1) même encore la

(1) *Chartam legitimationis Domini Joannis*

Charte de légitimation de Jean de Bonneval, Chevalier, donnée à Rome, ſous le ſceau de Charles VIII, l'an 1494. ce qui eſt une marque inconteſtable de Souveraineté. CHARLES VIII.

Le Pape, allarmé, menaça des foudres du Vatican; mais le jeune Prince y fit peu d'attention : *Il avoit fait un vœu*, diſoit-il, *à Monſieur Saint Pierre de Rome, & il falloit néceſſairement qu'il accomplît ſon vœu au péril de ſa vie.* S'il eût été ſecondé de ſon Conſeil, il ſe ſeroit emparé de Rome, & l'eût rendue tributaire de la France. Rien ne l'en empêchoit; la conduite d'Alexandre VI. lui en donnoit occaſion; mais les ruſes d'Alexandre parerent le coup. L'entrée qu'il fit à Naples ne fut pas moins magnifique. *Il étoit vétu*, dit Brantome d'après Gaguin, *en habit impérial d'un grand manteau d'écarlate*,

---

de Bonneval militis, ſub regio hujus Caroli ſigillo, anno Domini M. CCCC. LXXXXIV. datam aliquandò legi, dit Rat. ſur Poitou, fol. 7. n°. de l'édition de 1548. in-fol.

CHARLES VIII.

avec ſon grand collet renverſé, fourré de fines hermines mouchetées, tenant la pomme d'or ronde & orbiculaire en ſa main droite, & en la ſeneſtre (gauche) *ſon grand ſceptre impérial, & ſur ſa tête une riche couronne d'or, fermée à l'impériale, garnie de force pierreries; contrefaiſant ainſi bravement l'Empereur de Conſtantinople, ſelon que le Pape l'avoit ainſi créé, & que tout le Peuple, d'une voix, le crioit Empereur très-auguſte.*

Il a été le premier de nos Rois qui ait porté la couronne fermée, & telle qu'elle eſt aujourd'hui; mais il ne fut pas imité par Louis XII. Le Ferron, dans la continuation de Paul Emile, & Juſte Lipſe dans ſes avis politiques rapportent que Charles VIII. à ſon retour du royaume de Naples, prit une petite Ville d'Italie, (1) laquelle fut donnée au pillage. Pendant les déſordres, qui en ſont les ſuites, une Demoiſelle, d'une extrême beauté, vint ſe jetter à ſes pieds, & le ſupplier

(1) Tuſcanella.

de mettre ſon honneur à l'abri de l'incontinence du ſoldat. Le Roi la prit ſous ſa protection ; mais en la garantiſſant de l'inſulte qu'elle avoit lieu de craindre, il lui trouva tant de charmes, qu'il ne put s'empêcher d'attenter lui-même à un honneur dont il s'étoit rendu garant. Il étoit dans ſa premiere jeuneſſe, & il aimoit les Dames : il parla pour lui-même, & expliqua ſes deſirs en Prince qui veut les voir ſatisfaits. Ils alloient l'être, en effet, lorſque la Demoiſelle, qui cédoit peut-être plus par néceſſité que par goût, apperçut, dans le cabinet où ils étoient, un tableau de la Vierge, tenant ſon Fils entre ſes bras. *Ah! Sire!* s'écria-t'elle, *au nom de cette Vierge pure & ſainte, ne m'arrachez pas ce que j'ai conſervé juſqu'ici.* Charles VIII. fut touché de ſa priere, accompagnée de larmes ; les ſiennes même coulerent, & condamnant ſes deſirs, il renvoya cette Demoiſelle, lui accorda une dot proportionnée à ſa naiſſance, & fit remettre en liberté, ſans rançon, tous ſes parens, & un jeune homme avec lequel elle étoit fiancée.

CHARLES VIII.

CHARLES VIII.

& tous ſes alliés faits priſonniers. Scipion à la priſe de Carhage-la-neuve (c'eſt aujourd'hui Carthagene), renvoya une jeune Eſpagnole que ſes ſoldats lui préſenterent comme digne de leur Général par ſa beauté : *Je la retiendrois*, leur dit-il, *ſi je n'étois pas Général.* L'action du Romain n'eſt que politique ; il devoit l'exemple à ſes troupes. Celle de Charles eſt vertueuſe

Après la conquête de Naples, les Florentins lui envoyerent des Députés, pour lui proteſter de leur fidélité : le Roi qui ſe défioit d'eux, & qui avoit déja appris un peu d'Italien, les paya de ces deux vers, qui paſſent en proverbe en Italie.

Con corteſie, & fede poca
Va à Fiorenze vender' l'oca.

C'eſt-à-dire : *Avec beaucoup de complimens, & peu de bonne foi, allez vendre l'oie à Florence* (1).

---

(1) Tous les lecteurs n'entendroient pas le

A la bataille de Fornoue, livrée contre les Vénitiens à ſon retour d'Italie, le 6 Juillet 1495, Charles parut plus grand que jamais : quoique très-inférieur en forces à l'ennemi, il ne montra aucun trouble, ni dans ſa conduite, ni dans ſon eſprit. Il choiſit neuf braves, ou, comme dit Brantome, *neuf Preux*, au milieu deſquels il ſe mit, fit un diſcours, dont la mâle éloquence (1) inſpira la confiance aux plus timides ; & par des prodiges

fin de cette réponſe, ſi je n'expliquois le proverbe. On conte qu'un Payſan porta une oie au marché de Florence ; & qu'une jeune Dame l'ayant marchandée, le Payſan lui dit qu'il ne tiendroit qu'à elle de l'avoir, & que la complaiſance d'une jolie marchande comme elle paieroit l'oie. Le marché, dit-on, fut conclu & exécuté du côté de la Belle ; mais il n'en fut pas de même du côté du Payſan, qui demanda encore l'argent de ſon oie, & s'adreſſa au mari pour être payé. C'eſt le fond du conte, *à femme avare, galant eſcroc*, que la Fontaine a mis en vers.

(1) Il ſe trouve dans Brantome. t. 1, p. 18, 19.

CHARLES VIII.

de valeur, ſe tira des mains de ſes ennemis, qui n'en vouloient qu'à ſa perſonne, quoiqu'il ſe fût trouvé près d'une demi-heure ſeul, & ſans autre reſſource que ſon courage.

On remarque qu'il montoit, le jour de cette bataille, un cheval, qu'on appelloit *Savoie*, borgne, & qui avoit près de trente ans; mais fort & vigoureux, & qui ſeconda ſi bien ſon maître, qu'il terraſſa pluſieurs de ceux qui s'approchoient, & le tira des plus grands dangers.

Suivant Guichardin, la vivacité de ſon cheval ſervit plus au Roi, que le courage de ceux qui étoient auprès de ſa perſonne (1).

L'appas de cette conquête, qui eut plus d'éclat que les plus utiles, avoit fait abandonner par la France, *Perpignan*, & le *Rouſſillon* à Ferdinand Roi d'Arragon. C'étoit une faute qu'on n'eût

(1) *Nobilmente ſi diffendeva*, (*il Rè*) *più per la ferocia del cavallo; che per l'ajuto loro.* J. Guicciard. della Hiſt. d'Ital. lib 2. p. 105.

pas pardonnée à un Prince qui eût eu plus d'expérience. Charles eut même beaucoup de peine à s'y réſoudre, & Ferdinand qui connoiſſoit les ſcrupules d'Anne de Beaujeu, dont le pouvoir étoit très-grand, employa auprès d'elle toutes les machines qu'il crut propres à l'ébranler. On fit agir, ſuivant les uns, le fameux Prédicateur *Olivier Maillard*, & ſuivant d'autres, le Cordelier Jean Mauléon, Confeſſeur d'Anne. Des ſommes conſidérables avoient mis le Caſuiſte dans le parti de Ferdinand. Ils s'y prirent par les motifs de *conſcience*, perſuaderent Anne de Beaujeu, laquelle engagea dans ſon parti l'Evêque d'Albi (Louis d'Amboiſe), & tous les deux déterminerent le Roi & ſon Conſeil à cette fauſſe démarche, qu'on ne ſçauroit imputer au Roi ſans injuſtice.

CHARLES VIII.

La douleur ſincere de la Cour, & celle de toute la France, à la mort de ce Prince, font mieux ſon éloge que tout ce que l'on en pourroit dire. Le regret de ſes Officiers fut exceſſif. Un Sommelier & un Archer de ſa Garde expirerent à la nouvelle qu'ils en

CHARLES VIII.

apprirent. Auſſi les traitoit-il avec une bonté qui les charmoit. On étoit perſuadé que, de ſon propre mouvement, il n'avoit jamais déſobligé perſonne, & ſi quelqu'un étoit mécontent, ce n'étoit jamais au Roi, mais toujours à ſon Conſeil qu'on s'en prenoit. Il mourut au Château d'Amboiſe, le 7 Avril 1498. Le Roi étoit dans une gallerie, à voir jouer à la paume : il y étoit accompagné de la Reine & de l'Evêque d'Angers; là, parlant à ce Prélat de ſes fautes paſſées, il l'aſſuroit *qu'il feroit tout ſon poſſible pour ne jamais offenſer Dieu*, lorſqu'il ſe trouva ſi mal, qu'on n'eut que le temps de le tranſporter dans un lieu voiſin, le plus vil de tout le Château, où ce grand Prince, qui avoit fait la terreur de l'Italie, & l'admiration de toute l'Europe à l'âge de dix ſept ans, mourut à vingt-ſept ſur une mauvaiſe paillaſſe. Les uns attribuent ſa mort à un coup qu'il ſe donna à la tête, en paſſant par une porte trop baſſe; les autres, aux fâcheuſes ſuites des plaiſirs qu'il avoit pris en Italie; & le plus grand nombre, à la foibleſſe de ſon tempérament.

Anne de Bretagne ſon épouſe parut inconſolable ; & ſans égard à l'uſage où étoient les Reines de France, de porter le deuil en blanc, elle le porta en noir, & paſſa quelques jours ſans prendre preſque aucune nourriture. La bonté de cœur, la douceur de caractere, la nobleſſe des ſentimens de Charles VIII. étoient les juſtes motifs de la tendreſſe de la Reine ; car il n'étoit ni beau, ni bien fait, étant petit, un peu boſſu, extrêmement maigre, & louche. Mais avec ces défauts, il avoit le regard vif, l'air fin & ſpirituel. CHARLES VIII.

Il réduiſit les quatre millions ſept cent mille livres de ſubſides, que levoit Louis XI. à douze cent (1) mille livres ; & avoit conçu, quelque temps avant ſa mort, les projets du Gouvernement le plus ſage, & le plus doux pour les peuples.

Il ſe propoſoit de ſoutenir ſes dé-

(1) Cette ſomme, jointe à un million annuel que valoit le Domaine, faiſoit pour tout, celle de deux millions deux cent mille livres. Bodin. rép. Livre 6. p. 633.

CHARLES VIII.

penſes particulieres, & celles de ſa Maiſon, & de payer même les gages des Magiſtrats avec les revenus des Domaines de la Couronne, ſoit fixes, ſoit caſuels, à l'exemple des Rois de la premiere race, & des premiers de ceux de la ſeconde. Ces reſſources bien connues, ſont immenſes.

La réforme du Clergé, & celle de la Juſtice, étoient les premiers objets qui devoient l'occuper. La ſuppreſſion des épices des Juges étoit réſolue, & tout Evêque (1) non réſident, devoit être privé des fruits de ſon Evêché.

Je ne ſçais par quel malheur ceux de nos Rois, qui ont voulu exécuter une réforme ſi utile pour le bien de l'Etat, & celui de l'Egliſe, ne l'ont pas pu; & ceux qui l'auroient pu faire, ne l'ont pas voulu.

Il avoit auſſi projetté de donner chaque jour une audience publique,

(1) *Sacerdotum ambitionem, faſtumque tollere volebat.* Ferronius in Carolo octavo. fol. 25.

où les moindres de ſes Sujets euſſent été admis, & ſpécialement même cette claſſe d'hommes plus expoſés à l'oppreſſion que les autres. Ce deſſein fut même exécuté. *Ce n'eſt pas*, dit Commines, *qu'il fît de grandes expéditions en cette audience, mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte, & par eſpécial ſes Officiers, dont il avoit ſuſpendu aucuns par pillerie.* CHARLES VIII.

Ce fut après ſon retour d'Italie, qu'on vit en France les premiers effets de cette maladie, dont l'origine la moins douteuſe eſt l'incontinence (1).

Avec les inclinations les plus héroïques, Charles n'en étoit pas moins perſuadé que la prudence, & la diſſimulation même, ſont néceſſaires aux Rois. C'eſt à lui qu'on attribue cette

(1) On a fait cette jolie Epigramme ſur l'incertitude du lieu d'où elle a paſſé dans les différens Etats de l'Europe.

India me novit, jucunda Neapolis ornat;
Bætica concelebrat, Gallia, Mundus alit.
Vos, Itali, Hiſpani, Galli, vos, orbis alumni,
Deprecor: ergò mihi dicite quæ Patria.

CHARLES VIII.

expreſſion : *Si je croyois que ma chemiſe ſçût mon ſecret, je la brûlerois ſur-le-champ.*

Il eſt le dernier de la branche royale de Valois, de laquelle Philippe VI. fut la tige, & qui produiſit ſept Rois.

MAISON
D'ORLEANS ET D'ANGOULESME,
Iſſue de CHARLES *V. dit* LE SAGE.

LOUIS XII.
LV. ROI.
DEPUIS 1498, JUSQU'EN 1514.

Notus in Francos animi paterni.
Pere de ſes Sujets, il en fut adoré.

LOUIS XII. ſurnommé *le Pere du Peuple*, naquit à Blois, le 27 Juin 1462. Il ſe trouva le premier Prince du Sang au ſacre de Charles VIII. où il repréſenta le Duc de Bourgogne, & il étoit le plus proche du trône à la mort de ce Monarque. Sa diſgrace, & une captivité de près de trois ans, pendant laquelle ſa vie même fut expoſée, furent l'école où ſon mérite & ſa vertu ſe formerent. L'adverſité a ſouvent fait des Héros, & elle en

LOUIS XII.

Louis XII.

fit un de Louis, qui, ayant été pris à la bataille de Saint-Aubin du Cormier (1), où il portoit les armes en faveur de François, Duc de Bretagne contre l'armée du Roi, commandée par Louis de la Trémoille, fut enfermé au Château de Luſignan, d'où il fut transféré dans la Tour de Bourges. Jeanne de France, ſon épouſe, fille de Louis XI. lui obtint ſa liberté; & il ne s'en ſervit que pour réparer la faute qu'il avoit faite, & à laquelle ſes mécontentemens avoient eu beaucoup moins de part, que ſon amour pour Anne de Bretagne, qu'il épouſa depuis (2). A peine fut-il

(1) Livrée le 28 Juillet 1488.

(2) Louis XII. avoit aimé Anne de Bretagne étant Duc d'Orléans, & l'épouſa après ſon divorce avec Jeanne de France. Cela fit dire à l'Empereur Maximilien, que *les rêves que faiſoient les Ducs d'Orléans, ſe réaliſoient, lorſqu'ils étoient devenus Rois.* En effet quelle apparence que Louis pût jamais épouſer Anne de Bretagne, après le mariage de ce Prince, avec Jeanne de France, ſœur de Charles VIII. & celui d'Anne avec Charles VIII? Et quelle apparence auſſi qu'un Prince, auſſi mal à la Cour qu'il l'étoit

monté ſur le trône, qu'il s'en montra digne par ſes ſentimens & une conduite qui l'ont rendu le modele des bons Rois. Ceux qui lui avoient toujours été attachés pendant qu'il n'étoit que Duc d'Orléans, ne manquerent pas de lui rappeller les ſujets de plainte qu'il avoit eus, & en particulier le danger où l'avoit expoſé Louis de la Trémoille, en le faiſant priſonnier à la journée de Saint-Aubin. *La Tremoille*, leur répondit Louis XII. *a fait ce qu'il a dû, & a bien ſervi ſon Maître; le Roi ne doit pas ſe ſouvenir des injures faites au Duc d'Orléans.* Louis XII.

Avant que de faire cette réponſe, il avoit fait une liſte de tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui, ſous le regne de ſon prédéceſſeur, & avoit marqué d'une Croix le nom de chacun d'eux; quelques-uns s'éloignerent de la Cour, craignant d'être les victimes de ſon reſſentiment. Il les rappella tous, & leur dit qu'ils avoient eu tort de s'abſenter : *la Croix*, ajouta-t-il, *que*

ſous le regne de Louis XI. & de Charles VIII. épousât l'héritiere de Bretagne ».

Louis XII.

j'ai jointe à vos noms, ne devoit pas vous annoncer de vengeance : elle marque, ainſi que celle de notre Sauveur, le pardon & l'oubli des injures. Ce beau mot fut conſacré par une médaille où ſe trouve cette Croix, avec une légende conforme à la penſée de ce Prince.

Le même ſentiment parut dans deux autres occaſions. Un Seigneur lui demanda la confiſcation des biens d'un bourgeois d'Orléans, qui avoit autrefois montré une haine ouverte contre lui. *Je n'étois pas ſon Roi*, répondit-il, *lorſqu'il m'a offenſé. En le devenant, je ſuis devenu ſon pere : je ſuis obligé de lui pardonner.* Etant en Italie, il avoit été traité avec peu de reſpect & de ménagement par le Baron de Bénévent. Ce Seigneur lui fut envoyé par le Viceroi de Naples, pour le féliciter ſur ſon avenement à la Couronne. Les Courtiſans François, qui avoient été témoins des inſultes faites à leur Maître, lui conſeilloient de ſe venger, puiſqu'il étoit en ſon pouvoir de le faire. *Croyez-vous*, leur dit-il, *qu'il ſoit bienſéant à un Roi de France de ſe venger, ſur un Ambaſſadeur,*

des injures faites au Duc d'Orléans par le Baron de Bénévent ?

Louis XII.

Louis XII. qui, ſuivant un Auteur contemporain, *étoit un des plus grands Hiſtoriens de ſon temps ;* c'eſt-à-dire, un des hommes les plus verſés dans l'Hiſtoire, ſçavoit ſans doute la belle réponſe de l'Empereur Adrien. Ce Prince, étant devenu Empereur, rencontra un de ſes ennemis, qui parut confus & effrayé à ſa préſence. *Ne craignez rien*, lui dit Adrien avec bonté ; *ſi j'étois encore réduit au ſort d'un particulier, je ſaiſirois volontiers l'occaſion de me venger de vous ; mais vous voilà ſauvé : la ſuprême élévation où je me trouve, vous met à l'abri de tout : ce n'eſt que par mes bienfaits que vous connoîtrez mon changement de fortune.*

Si les injures faites au Duc d'Orléans n'étoient pas une raiſon pour mériter la haine du Roi, les ſervices qu'on lui avoit rendus, avant qu'il parvînt à la Couronne, n'étoient pas non plus pour lui des motifs d'une reconnoiſſance aveugle. Le Lieutenant de la Prevôté d'Orléans avoit eu l'honneur de ſes bonnes graces ; quelques ſervices les lui avoient méritées, & le Prince

l'avoit même tiré de pluſieurs mau-
Louis XII. vaiſes affaires. Cet Officier, étant pourſuivi pour ſes concuſſions, eut recours aux bontés de Louis XII. Mais ce fut inutilement, le Roi lui laiſſa faire ſon procès. *Je l'ai protégé*, dit-il à ceux qui prirent la liberté de lui en parler, *tant que j'ai pu librement le faire; mais aujourd'hui je ne dois pas ôter à la Juſtice ſon libre cours. C'eſt une dette que j'ai contractée en devenant Roi: je veux m'en acquitter envers mes Sujets.*

Il les regarda toujours avec une tendreſſe vraiment paternelle. *Un bon Paſteur*, diſoit-il, *ne ſçauroit trop engraiſſer ſon troupeau.* Engagé dans des guerres qui exigeoient des dépenſes extraordinaires, il fit aſſembler ſon Conſeil, pour trouver les fonds dont il avoit beſoin. *Faites en ſorte*, dit il, *qu'on puiſſe lever des ſubſides qui ne ſoient point à charge à mes Peuples.* On ne put trouver d'expédient; mais il fut arrêté qu'on ne leveroit que juſqu'à la concurrence de cent mille écus pour une ſeule fois. Louis XII. fut ſi fâché qu'il en fallût venir à cette extrémité, qu'il ne put s'empêcher de dire, les larmes aux yeux, & avec

un

un véritable attendriſſement, qu'il étoit au déſeſpoir qu'on ne pût trouver de moyens plus doux. *Je jure*, ajouta ce bon Prince, *que, ſi la néceſſité ne m'y réduiſoit, je ne le ſouffrirois pas. Dieu eſt témoin de ma ſincérité, & je récompenſerai mes pauvres Sujets, ou la mort m'en empêchera.* Louis XII

Cet amour pour ſes peuples le rendoit extrêmement économe, & l'utile lui parut toujours préférable à l'agréable purement agréable. Il étoit à Blois, où il tenoit ordinairement ſa Cour : on parla devant lui de deux coureurs les plus légers qu'on eût vus. Il les fit venir en ſa préſence, & propoſa une bourſe de cent écus, pour prix de la courſe, à celui qui atteindroit le premier à un but donné. Les coureurs partent, ils volent plutôt qu'ils ne courent, mais ſans avantage l'un ſur l'autre : animés par la gloire & le gain, tous deux arriverent au bout de la carriere, ou en même temps, ou avec ſi peu de différence pour l'inſtant, que les Juges demeurerent dans l'incertitude, à qui adjuger le prix. Pendant le débat des contendans, il arriva un courier d'Italie, qui apportoit au Roi la nouvelle d'un

Louis XII.

avantage conſidérable que ſon armée venoit d'y remporter. Il en marqua beaucoup de joie ; & voyant encore les deux coureurs toujours conteſtans entr'eux : *Allez, mes enfans*, leur dit-il, *vous ne méritez le prix ni l'un ni l'autre. C'eſt cet homme-là*, ajouta-t-il en montrant le courier, *qui a le mieux couru ;* & prenant auſſi-tôt la bourſe deſtinée au vainqueur, il la donna au courier, qui fut outre cela payé de ſa courſe.

On vouloit s'engager à ſecourir *Benoît Scaliger*, iſſu de l'ancienne maiſon de ce nom, à laquelle les Vénitiens avoient ôté *Vérone*, & quelques autres Places. Pour l'y déterminer, on lui vantoit l'antiquité de la Maiſon des *Scaliger. Cette Maiſon eſt très-ancienne, j'en conviens : mais ce n'eſt pas avec des noms, des titres, & de vieux parchemins, qu'on fait la guerre.* Il plaça, dit-on, à une occaſion les vers d'un ancien Poëte. S'il eût ſçu le Latin, on pourroit croire que cet ancien Poëte étoit Juvenal ; mais c'étoit apparemment d'un Poëte François de ſon temps.

Après la conquête du Milanois, les Officiers qui avoient ſervi avec diſtinc-

tion, ſolliciterent des récompenſes. Pour leur accorder des penſions, & les autres graces qu'ils demandoient, il eût fallu lever de nouvelles impoſitions ſur le peuple; c'étoit à quoi le Roi ne pouvoit ſe réſoudre. Il aima mieux mécontenter quelques particuliers, que de fouler tous ſes Sujets. Mais la Reine, comme à l'inſu de Louis, leur faiſoit quelques gratifications, qu'il approuvoit. Louis XII.

Que de bonté dans une pareille conduite! Cependant les mécontens, & le peuple, juge toujours peu éclairé, même dans ſes propres intérêts, regardoient Louis XII. comme un Prince avare & attaché à l'argent. L'avidité de l'homme de Cour, reprimée par la prudence du Souverain, traite d'avarice ce qui n'eſt que prudence. Et le Public, qui jouit des fruits de l'économie de ſon Roi, adopte les idées que lui inſpire l'homme de Cour.

Quoiqu'on eût répandu, ſous le regne de Louis XII, un Vaudeville où l'on diſoit:

Châtillon,
Bourdillon,
Gaillot, & Bonneval
Gouvernent le Sang royal.

Louis XII.

cependant ces quatre Seigneurs ne s'enrichirent point, ou très-peu à la Cour. Ils n'y acquirent que l'honneur ineſtimable d'avoir ſervi leur Patrie, l'Etat & leur Roi ; & ne laiſſerent à leur poſtérité qu'un grand nom, & leur exemple à ſuivre. Qu'on me permette de citer ici un paſſage des mémoires de Montluc. Il eſt intéreſſant, & caractériſe le ſiécle de Louis XII. encore ſi cher à notre mémoire ſuivant Montluc. Le Marechal de Bourdillon, à qui il avoit parlé de la faveur de laquelle il avoit joui ſous Louis XII. lui répondit *que tant s'en faut que ſon prédéceſſeur eût acquis* TROIS MILLE LIVRES *de rente, qu'il en avoit vendu quinze cents, & les avoit laiſſez pauvres. Que l'on demande à M. l'Amiral* (Châtillon) ajoute Montluc, qu'*il montre ce que ſon prédéceſſeur, qui gouvernoit tout, a acquis ; je gagerai qu'il n'en ſçauroit montrer deux mille livres de rente. Quant à Galliot, il a vécu grand âge après les autres, il a acquis par aventure trois ou quatre mille livres de rente. Quant à Bonneval, M. de Bonneval . . .*

. . . . . .

. . Je crois qu'ils ne ſçauroient pas

montrer grandes acquiſitions. O bienheureux Rois d'avoir eu de tels ſerviteurs ! Ces *Serviteurs* ſeront toujours l'ouvrage des Souverains ſemblables à Louis XII. Louis XII.

Les Clercs de la Baſoche, qui faiſoient alors un corps conſidérable, & qui étoient en poſſeſſion de jouer les farces du temps, eurent l'inſolence de le jouer en plein théâtre, où ils le repréſenterent malade, avec un viſage pâle & maigre, & tel qu'on repréſente l'Avarice, ayant un vaſe plein d'or devant lui, & dont il paroiſſoit vouloir éteindre une ſoif inſatiable. Cette impudence méritoit punition : Louis, qui le ſçut, n'en fit que rire, loua même ce qu'il trouvoit d'ingénieux dans le jeu de ces bouffons, & ſe contenta de dire *qu'ils lui devoient le bon temps dont ils jouiſſoient. Je leur pardonne volontiers*, ajouta-t-il ; *mais qu'ils ne s'émancipent pas juſqu'à inſulter la Reine, ni même l'honneur d'aucune autre Dame ; car je me fâcherois, & les ferois pendre.* De pareilles inſultes ne ſe font point à un méchant Prince ; & le bon qui les mépriſe, les fait oublier. *Contempta exoleſcunt.*

Louis XII. Un Gentilhomme, commenſal de ſa Maiſon, avoit maltraité un païſan; Louis XII. qui en fut inſtruit, ordonna qu'on retranchât le pain à ce Gentilhomme, & qu'on ne lui ſervît que du vin & de la viande. L'Officier s'en étant plaint au Roi, Sa Majeſté lui demanda ſi le vin & les mets qu'on lui ſervoit ne ſuffiſoient pas; & ſur la réponſe qu'il lui fit, que le pain étoit l'eſſentiel, le Roi, qui s'y attendoit, lui dit alors avec ſévérité : (1) *Eh! pourquoi donc êtes-vous aſſez peu raiſonnable pour maltraiter ceux qui vous le mettent à la main?*

Après la ligue de Cambrai (2), les

(1) L'Auteur de *l'Arbre des Batailles*, ch. 100, cité par Claude Joli dans ſon précieux *Traité des Reſtitutions des graces*, page 103, demande ſi, en temps de guerre, *l'âne doit avoir le privilége du bœuf?* Et il décide pour l'affirmation, *parce qu'il ſert au labourage.* Dans un autre endroit le même Auteur ne craint pas de dire, *que le privilége des gens de campagne & des laboureurs eſt auſſi reſpectable que celui des Religieux, Prêtres, ou Hermites*, parce que ni les uns ni les autres ne portent les armes.

(2) Conclue en 1508 contre les Vénitiens,

Vénitiens lui envoyerent des Ambaſſadeurs pour eſſayer de l'en détacher. Le Sénateur (Condolmieri) , chef de l'ambaſſade , lui fit une longue harangue toute remplie des éloges de la République , & de la ſageſſe de ſon Gouvernement ; & s'exprima de façon à lui faire entendre qu'il n'étoit pas ſûr de s'attaquer à une Puiſſance guidée par un auſſi grand nombre de ſages têtes , qu'en avoit Veniſe. Louis XII. qui avoit pris ſon parti , ſe contenta de répondre agréablement : *Monſieur l'Ambaſſadeur , tout ce que vous dites eſt très-beau ; mais j'oppoſerai tant de foux à vos ſages , que j'en viendrai à bout. Nos foux ſont des gens qui frappent partout , & ſans entendre raiſon , quand ils y ſont.* Louis XII.

A la bataille d'Aignadel , livrée le 14 Mai 1509 , contre les Vénitiens , » on lui vint rapporter , dit Brantome , » que les ennemis avoient déja pris le » logis qu'il vouloit pour lui. Quoique » Louis eût été bleſſé à la jambe , ſon

entre le Pape Jules II. l'Empereur Maximilien I. Louis XII & Ferdinand , Roi d'Eſpagne.

Louis XII.

» cheval s'étant abattu ſous lui, il ne » laiſſa pas de répondre : *Eh quoi !* » *ſont-ils déja logés pour le ſûr ?* Oui, » Sire, lui répliqua-t-on. *Oh ! bien,* » *bien*, dit-il, *il faut aller loger ſur* » *leur ventre :* ce qu'il fit ; car il » les en délogea, leur donna bataille, » & les défit.

Quelqu'un des Officiers Généraux lui ayant remontré qu'il ne ménageoit pas aſſez ſa perſonne en cette occaſion ; que le poſte, qu'il avoit pris, étoit expoſé à tout le feu de l'artillerie, & qu'il devoit s'éloigner : *Rien, rien*, dit-il ; *je n'appréhende pas ; & quiconque aura peur, qu'il ſe mette derriere moi, il n'aura pas de mal.* Le gain de la bataille fut dû à ſon courage & à ſa prudence.

En liſant la lettre du Maréchal de la Paliſſe, Jacques de Chabannes, qui l'informoit que les François avoient gagné la bataille de Ravennes, le 11 Avril 1512, mais que Gaſton de Foix (1) y

(1) Gaſton de Foix, Duc de Nemours, étoit fils de Jean II. du nom, Comte de Narbonne, Gouverneur de Guyenne & de Dauphiné, mort vers l'an 1496, & de Marie d'Orléans, ſœur de Louis XII. par conſéquent neveu de

avoit été tué : *Plût à Dieu*, dit ce Prince, *que mes ennemis en euſſent gagné une pareille ! Ils ſeroient perdus ſans reſſource.* Pirrhus fit une pareille réponſe, après avoir gagné deux batailles contre les Romains, où ſes meilleurs Généraux avoient été tués : *Encore une troiſieme victoire pareille à celles-ci*, dit il, *& je ſuis perdu.* Peut-être Louis XII. avoit-il ce trait hiſtorique dans l'eſprit. Son eſtime pour Gaſton de Foix parut dans une autre occaſion. Louis XII.

Jules II. ſe vantoit du grand nombre de places qu'il avoit priſes en Italie, & d'avoir fait, preſqu'en un moment, ce que les François n'avoient pû faire qu'en

---

Louis. Il avoit une ſœur, Germaine de Foix, qui épouſa Ferdinand, Roi d'Eſpagne. C'eſt de la Maiſon de Foix, qu'eſt venu, à celle de France, le Royaume de Navarre, par Catherine de Foix, tante de Gaſton, & fille de Gaſton V. Roi de Navarre, par Eléonore de Navarre ſa mere, femme de Gaſton IV. & fille unique de Jean, Roi de Navarre. Catherine de Foix avoit épouſé Jean, Seigneur d'Albret, qui eut Henri, pere de Jeanne d'Albret, mariée à Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, pere de Henri IV. Roi de France & de Navarre.

Louis XII.

trois ans : *C'eſt que Jules*, dit Louis XII. *n'a pas touvé de Gaſton de Foix en ſon chemin.* Cette réponſe eſt encore la copie de celle que fit un Grec à Fimbria, qui ſe vantoit d'avoir pris en dix jours Troye, qui avoit coûté dix ans de ſiége à Agamemnon. *C'eſt*, dit le Grec, *qu'Hector n'y étoit plus.*

Comme la valeur de Louis XII. étoit véritable, elle étoit ſans oſtentation, & il n'aimoit pas non plus ce ſentiment dans les autres. Quelques ſoldats s'étant préſentés devant lui, avec des bleſſures dont ils faiſoient vanité. Il leur demanda, *qui les leur avoit faites ? Ce ſont*, dirent-ils auſſi-tôt, *les ennemis de votre Majeſté. Ils étoient donc plus braves que vous*, leur dit le Roi ? *Non*, *Sire*, répartit l'un d'eux, *ils n'ont fait que nous bleſſer, & nous les avons tués.*

Un Officier ſollicitoit à la Cour une récompenſe, & vantoit beaucoup ſes ſervices. Il avoit reçu une plaie au viſage, & s'en faiſoit un titre. Le Roi, qui le connoiſſoit, & qui ſçavoit qu'il n'étoit pas brave, voulant punir le ton de confiance que lui donnoit cette bleſſure, dit un jour, en parlant de lui : *C'eſt ſa faute s'il a été bleſſé ; il n'avoit*

qu'à fuir, ſans regarder derriere lui. Autant la vraie valeur mérite d'éloges, autant le *Thraſoniſme* eſt mépriſable, & mérite d'être dévoilé. Cependant je doute qu'un Roi doive le faire. LOUIS XII.

On diſoit en ſa préſence, que tous les Gaſcons affectoient de ſe donner pour Gentilshommes. *C'eſt aſſez d'une épée pour dix pareils Gentilshommes*, dit le Roi.

Deux Officiers, l'un né à Bayonne, l'autre à Limoges, lui parloient du commencement, des ſuites, & de l'événement d'un combat. L'un & l'autre affectoient dans leur récit, & dans des réflexions déplacées une intelligence de l'art militaire, qu'ils n'avoient pas. Le Roi rebuté s'adreſſant au Bayonnois, lui dit fort tranquillement : *Apprenez-moi, je vous prie, comment on s'y prend à Bayonne pour avoir des jambons ſi* délicats; *& vous*, dit-il au ſecond, ſans attendre la réponſe du premier, *dites-moi dans quel terrein viennent les plus belles châtaignes ?*

Deſpenſe, un de ſes Gardes-du-corps, ayant eu une querelle avec un des premiers Seigneurs de la Cour, à la nobleſſe duquel il comparoit la ſien-

Louis XII.

ne, dit hautement qu'il ſoutiendroit ce qu'il avoit dit à ce ſujet, l'épée à la main : le Roi, qui le ſçut, les fit venir tous les deux devant lui, & demanda à Deſpenſe, *de quelle Famille il étoit, pour ſe comparer à un homme d'une des meilleures Maiſons de France ? Ma Maiſon*, dit le Garde, *vaut bien la ſienne, & Monſieur ne diſconviendra pas apparemment que votre Majeſté deſcend de Noé : eh ! bien*, Sire, ajouta-t-il, *je deſcends d'un de ſes enfans.* Louis XII. ne pouvant s'empêcher de rire de ce ſyſtême généalogique, leur prit la main à tous les deux, & dit au Seigneur, *qu'il lui défendoit de ſe battre contre un homme qui avoit l'honneur d'appartenir de ſi près à la Maiſon Royale* (1).

(2) Ses différends avec le Pape Jules

(1) On rapporte qu'un de nos Ambaſſadeurs auprès de Philippe II. qui lui reprochoit ſa naiſſance, fit cette réponſe : *Que Noé avoit trois fils, Sem, Cham & Japhet ; qu'il ignoroit duquel des trois il deſcendoit.* Quelques Auteurs l'attribuent au Préſident Jeannin ; elle ne ſeroit que la copie de celle de Deſpenſe.

(2) L'origine de ces différends fut l'ambition de Jules II. & ſa haine coutre la France. Jules avoit deſſein d'uſurper le Duché de Ferrare

II. l'indiſpoſerent long-temps contre la Cour de Rome. Ayant appris que Jules avoit deſſein de l'excommunier : *Eh quoi !* dit-il, *eſt-ce ſon emploi de maudire ?* Louis XII. ne penſoit-il point à la réponſe de Théano, rapportée par Plutarque, dans la vie d'Alcibiade ? Cet Auteur écrit que les Spartiates, commandés par Alcibiade, ayant vaincu les Athéniens, ce Général fut *maudit* par tous les Prêtres & les Prêtreſſes d'Athenes, à l'exception de la ſeule *Théano*, qui refuſa de le faire, en di-

LOUIS XII.

ſur Alphonſe d'Eſt, gendre de Louis XII. Il excommunia *Alphonſe*, avec *Louis* qui lui avoit donné du ſecours, & généralement tous ceux qui prendroient leur parti, directement ou indirectement. *Omnes qui auxilium, ſubſidium, aut ſuppetias quoquo modo ferentes, convincentur, IPSO FACTO SINT ANATHEMATIS MUCRONE FERITI, PERPETUÆQUE SUBJACEANT EXCOMMUNICATIONI.* Ce ſont les termes de la Bulle. Que Jules, reconnoiſſant l'inutilité de cette démarche, ait dit que, *puiſque les clefs de Saint Pierre ne lui ſervoient de rien, il s'en tenoit à l'épée de Saint Paul*, c'eſt ce qui eſt très-probable ; mais qu'il ait jetté les clefs de Saint Pierre dans le Tibre, c'eſt un conte qui ne mérite pas d'attention.

Louis XII.

ſant : *Qu'elle étoit obligée par état à prier les Dieux pour tout le monde, & non pas à donner des malédictions à qui que ce fût.*

Jules, lui diſoit-on, entreprend ſur le pouvoir temporel des Souverains ; *apparemment*, reprit-il, *il a bien du temps à perdre ; Saint Pierre avoit bien autre choſe à faire que de ſe mêler des affaires des Empereurs, ſous leſquels il vivoit.*

L'opinion avantageuſe que j'ai ſur l'érudition & l'étendue des connoiſſances de Louis XII. fondée ſur les éloges que lui donnent Jean Dauthon & Saint Gelais de Montlieu ſes Hiſtoriens, eſt aiſée à prouver : il ne faut que ſçavoir le jugement éclairé qu'il portoit ſur les Hiſtoriens Grecs & Romains, & ſur les nôtres. *Les Grecs*, diſoit-il, *ont fait peu de choſe ; mais ce peu brille du plus grand éclat, par les embelliſſemens qu'y ajoute l'éloquence de leurs Ecrivains. Les Romains ont beaucoup fait, & ils ont trouvé des plumes qui ont égalé la grandeur de leurs actions. Les François, moins heureux, en ont beaucoup plus fait que les Grecs, & autant que les Romains ; mais ils n'ont pas eu*

l'art de tranſmettre leurs actions à la poſtérité.

Il ne penſoit pas moins juſte ſur le caractere de Jules Céſar, dont il liſoit les commentaires avec beaucoup de plaiſir, quoiqu'obligé de s'en tenir aux mauvaiſes traductions de ſon temps. On lui vantoit la clémence de cet Empereur. *Cette vertu*, répondit Louis, *étoit dans ce Romain entierement politique, & aſſujettie aux circonſtances. Céſar cherchoit à ſe concilier les eſprits, & à en impoſer aux Romains. Il ne faut*, ajoutoit-il, *que voir ſa conduite dans les Gaules, ſes déprédations & ſes brigandages.*

Il ſe connoiſſoit en hommes ; il en donna une preuve lorſque parlant du caractere du fameux Charles de Bourbon, depuis Connétable de France, & duquel la déſertion fut ſi funeſte à l'Etat ſous François I. il diſoit *qu'il aimoit ce Prince ; mais qu'il eût deſiré en lui un caractere plus ouvert, plus gai, moins taciturne. Rien n'eſt pire*, ajoutoit-il, *que l'eau qui dort.* Se fût-il exprimé plus clairement, s'il eût prévu les maux que Bourbon fit depuis à la France ?

Son amour pour les François le déter-

mina à faire le mariage de ſa fille aînée
LOUIS XII. Claude de France, avec François, d'abord Comte d'Angoulême, puis Duc de Valois, qui fut ſon Succeſſeur ſous le nom de François I. Anne de Bretagne, ſon épouſe, qui avoit cherché à faire une alliance avec la Maiſon d'Autriche, lui objectoit les défauts du Prince, qui aimoit les plaiſirs & la dépenſe. *Oui*, lui répondit-il, *je prévois que ce gros garçon gâtera tout : mais mes Sujets m'ont prié de ſi bonne grace d'en faire mon gendre, que je n'ai pû le leur refuſer.*

Rien ne put le faire changer de réſolution à cet égard : & l'Empereur Maximilien I. lui ayant envoyé un Ambaſſadeur, pour l'engager à donner la Princeſſe Claude à Charles, qui a depuis été Charles-Quint, ſon petit-fils ; il lui répondit : *Qu'il ne vouloit faire d'alliance qu'entre les rats & les ſouris de ſon grenier* ; c'eſt-à dire, qu'il ne vouloit donner la Princeſſe ſa fille, qu'à un Prince de ſon Sang.

Anne de Bretagne, appuyant la demande de l'Ambaſſadeur de Maximilien, avec un peu trop de chaleur ; le Roi lui fit ſentir que l'intérêt de la

Maiſon de France & celui de ſa gloire, s'oppoſoient à ſes vues. *Voulez-vous*, dit le Roi, *qu'une aînée de France, ſoit réduite à être une petite Ducheſſe de Bretagne, pouvant monter ſur le trône ? C'eſt préférer le baſt d'un âne, au harnois d'un cheval.* Cette équivoque au nom de la Reine, eſt aſſez ſpirituelle, pour être pardonnée. Elle a un ſens juſte, & même délicat, que n'ont preſque jamais les équivoques. LOUIS XII.

Mais, objectoit la Reine, la Princeſſe Claude eſt boiteuſe, & le Duc de Valois, devenu ſon époux, la mépriſera. *Elle a du mérite*, dit le Roi, *& s'il n'eſt pas toujours amoureux du corps, il aimera toujours l'eſprit & le caractere.*

La Reine, qui ne ſe rendoit pas, s'étant émancipée juſqu'à lui faire quelques reproches un peu trop vifs, Louis lui ferma enfin la bouche par cet apologue. *A la création du Monde, Dieu avoit donné des cornes au biches, auſſi-bien qu'aux cerfs. Mais les biches, fieres de ſe voir la tête ornée d'un ſi beau bois, non-ſeulement ſe crurent égales aux cerfs ; elles prétendirent même l'emporter, & leur donner la loi. Dieu s'en*

Louis XII.

fâcha, & pour punir leur fierté déplacée, leur ôta l'ornement qui la leur avoit inſpirée. Depuis ce temps, les biches ſont ſans cornes : penſez-y, Madame. Le Roi, qui avoit toujours eu une tendreſſe infinie pour Anne de Bretagne, à laquelle même il avoit donné quelquefois plus de crédit qu'il n'eût dû lui en laiſſer, inſinuoit à ſon épouſe, par cette fable ingénieuſe, qu'elle devoit en agir avec plus de modération ; ne pas abuſer des égards qu'il avoit pour elle ; ou qu'à l'exemple de Dieu, qui, ſuivant ſon apologue, avoit ôté aux biches les cornes qu'il leur avoit données, il pourroit bien reſtreindre à des bornes plus étroites, les bontés qu'il avoit pour elle, & limiter ſon crédit. Cette Princeſſe étoit fiere ; avoit toujours marqué de l'inclination pour la Maiſon d'Autriche, au préjudice de celle de France, & Louis XII. avoit même pouſſé quelquefois ſa complaiſance trop loin pour elle, & en particulier dans les démêlés qu'il avoit eus avec la Cour de Rome, & qu'il eût terminés plus avantageuſement pour ſes intérêts & l'honneur de la France, s'il n'eût pas écouté les ſcrupules de la dévotion peu

éclairée & mal entendue de la Reine. Les ſerviteurs du Roi les plus fideles lui avoient même remontré que la Reine prenoit trop d'empire ſur lui. *Que voulez-vous*, diſoit Louis ? *il faut bien ſouffrir quelque choſe d'une femme, quand elle aime ſon mari & ſon honneur.* LOUIS XII.

L'apologue étoit du goût de Louis XII. Celui dont on a parlé, figureroit avec grace parmi les meilleurs des Anciens. En voici un autre qui paroît auſſi juſte, & bien digne des ornemens de notre la Fontaine. Le Duc de Valois ſon gendre, qui a été François I. bien moins économe que Louis, avoit emprunté des ſommes aſſez conſidérables, & s'étoit ſervi du crédit que lui donnoient déja la proximité du trône, ſa qualité d'héritier préſomptif, & l'état de la ſanté du Roi, qui s'affoibliſſoit de jour en jour. Le Roi crut entrevoir dans ſa conduite une impatience de régner. Après lui avoir reproché qu'il n'étoit pas de la dignité du premier Prince de ſon Sang de faire des emprunts cachés ; & que ſi ſes revenus ne ſuffiſoient pas à ſes dépenſes, il eût dû lui en parler, Louis ajouta : *Un pere & ſon fils partirent enſemble pour aller à une Ville où*

LOUIS XII.

ils avoient affaire ; elle étoit éloignée : le fils, jeune & impatient, obligé de ſuivre ſon pere, s'ennuyoit de ne pas arriver, & trouvoit le chemin long. Cependant appercevant, après quelques heures de marche, la pointe d'une tour élevée ſur une montagne, il dit avec joye à ſon pere, qu'ils étoient enfin auprès de la Ville ; qu'ils ne ſeroient pas long-temps ſans y arriver. Je prends courage, diſoit-il ; *nous y voilà. Il ſe trompoit ; il fallut marcher encore long-temps : il étoit même fort tard quand ils arriverent. En entrant dans la Ville, le pere dit au jeune homme : Mon fils, ne dites jamais que vous êtes arrivé dans la Ville, que vous n'ayez paſſé la porte.*

Louis XII. qui mettoit tant de douceur & de bonté dans toutes ſes actions, ſçavoit auſſi y mettre de la dignité & de la grandeur, quand l'occaſion l'exigeoit. Ferdinand Roi d'Arragon ſon neveu, parce qu'il avoit épouſé Germaine de Foix, ſa niece, lui avoit demandé une entrevue à Savone : il l'obtint ; le Roi s'y trouva avec la Reine & le Cardinal d'Amboiſe ; & Ferdinand, avec la Reine Germaine & Gonſalve ſurnommé le

grand Capitaine. On remarqua que dans toutes les occaſions, Louis donnoit la place d'honneur à Ferdinand. Dans une conférence qu'ils eurent enſemble, le Roi fit marcher le Monarque Eſpagnol avec le Cardinal d'Amboiſe, qu'il lui donna pour l'entretenir ; & comme ce Prince refuſoit de paſſer devant le Roi, Sa Majeſté lui dit : *Allez-vous-en devant, avec M. le Cardinal, & je menerai la Reine. Vous êtes chez moi, vous y aurez le pas : je le veux, & vous en prie.* C'étoit être poli en maître, & conſerver le pas en le cédant. LOUIS XII.

Dans le cérémonial de cette entrevue, il eſt à remarquer que Germaine de Foix, Reine d'Arragon, fut *préſentée* au Roi par le Cardinal d'Amboiſe ; & qu'en l'abordant, *elle mit un genou en terre*, pour le ſaluer. En ſe ſéparant, les deux Rois s'embraſſerent ; & la Reine d'Arragon mit encore *un genou en terre*, & dit adieu au Roi ſon oncle, qui la releva, & l'embraſſa.

Gonſalve reçut auſſi du Roi des honneurs particuliers, que Sa Majeſté rendoit à ſon mérite & à ſa valeur. Il fut admis à la table des deux Rois, au bas bout, *eut à laver* après leurs Majeſtés,

& donna, *par ordre de Louis XII.* la main gauche à la Reine ſa maitreſſe, à laquelle le Roi donna la main droite.

Louis XII.

La République de Gênes s'étoit miſe, en 1396, ſous l'obéiſſance de la France : en 1409, elle maſſacra tous les François, & prit un nouveau maître. Louis XII. qui avoit éprouvé lui-même l'inconſtance des Génois, répondit à leurs Députés, qui venoient de nouveau ſe ſoumettre à la France, & ſe donner au Roi : *Gênes ſe donne à moi ; & moi je donne Gênes à ſes propres Citoyens, bien perſuadé que je ne ſçaurois la remettre en de meilleures mains, pour venger toutes les injures faites à la France.* D'autres diſent que le Roi répondit : *Et moi je la donne au diable.* La premiere réponſe me paroit plus digne d'un Roi tel que Louis, plus décente & plus juſte.

Le Roi, qui étoit ſçavant, pour ſon temps, aimoit les Sçavans : il y avoit un grand nombre de Poëtes à ſa Cour ; quelques-uns ne manquoient pas d'érudition, quelques autres même firent voir du génie. Octavien de Saint-Gelais, Evêque d'Angoulême, qu'on croit communément pere de Mellin, & qui

n'étoit peut-être que ſon oncle (1), liſoit Virgile & Homere & avoit une prodigieuſe fécondité. Jean Marot, pere de Clément, étoit Poëte de la Reine Anne, en titre. Jean d'Authon (2), Abbé d'Angle en Poitou, Hiſtoriographe du Roi, le ſuivoit par-tout, & Sa Majeſté prenoit ſouvent elle-même la peine de lui donner des mémoires & de l'inſtruire. Claude Seyſſel étoit dans ſa plus intime familiarité. Robert Gaguin, dont Eraſme a parlé bien plus avantageuſement qu'il ne mérite, peut cependant être regardé comme l'un de nos premiers Hiſtoriens, au moins dans l'ordre des temps; Louis en fit ſon Bibliothécaire à Blois. Jean le Maire, qui, ſuivant Marot, *eut l'eſprit d'Homere*, a beaucoup contribué à faire ſortir notre langue de l'eſpece de néant

LOUIS XII.

(1) J'ai vu le titre de *Neveu d'Octavien*, donné à Mellin de Saint-Gelais, dans une Epître dédicatoire à Mellin.

(2) Voyez ſur cet Hiſtorien la Bibliotheque hiſtorique & critique du Poitou, Tome 3. On y trouve un bon abrégé de la partie manuſcrite de ſon Hiſtoire, diſent les Journaliſtes de Trévoux.

où elle étoit encore ; & étoit, en effet,
Louis XII. l'un des meilleurs eſprits & des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle. Nous paſſons ſous ſilence une infinité d'autres Poëtes & Proſateurs François, que la généroſité de Louis XII. & ſon amour pour les Lettres, firent naître en France. Il ménagea auprès de Ferdinand, Roi de Naples, le retour de Sannazax, & le rétabliſſement de ce Poëte dans ſes biens, & lui faiſoit une penſion. D'Amboiſe (1), ce grand Miniſtre, qui, pour

(1) George d'Amboiſe, huitieme fils de Pierre d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, &c. mort le 28 Juin 1473, & d'Anne de Beuil, ſucceſſivement Evêque de Montauban, Archevêque de Narbonne, & de Rouen, Cardinal en 1498, Légat en France en 1499, premier Miniſtre d'Etat de Louis. XII. mort à Lyon, âgé de 50 ans, le 25 Mai 1560, & duquel l'Auteur de la Henriade, a dit, en parlant de Louis XII.

D'Amboiſe eſt à ſes piés, ce Miniſtre fidele,
Qui *ſeul* aima la France, & fut *ſeul* aimé d'elle.

Voyez ſa vie par Baudier & par l'Abbé le Gendre. Une preuve ſans réplique de ſon attachement à ſa patrie, eſt qu'il la préféra à la Tiare. Sa généroſité répondoit à celle de ſon Maître. Un Gentilhomme de Normandie, faire

faire ſon éloge en un ſeul mot, étoit digne du maître qu'il ſervoit, tiroit des coffres du Roi des ſommes conſidérables pour le paiement des penſions qui ſe payoient aux Sçavans : *Et ſi il y a un point*, dit Saint Gelais en ſon ſtyle, *c'eſt que les états & penſions qu'il donne, ſont auſſi ſûrs à ceux qui les ont, comme leurs rentes, ſans qu'il y ait aucun retranchement, ni aucun n'en eſt déſappointé ſans grande occaſion.* Nanquier, Fauſtus Andrélinus & le ſçavant Aléandre, trouverent un aſyle à la Cour de Louis XII. qui les entretenoit dans ſes momens de loiſir : diſtinction encore plus flatteuſe pour un homme de Lettres, que les gratifications & les penſions. Louis XII.

Il faut pourtant convenir qu'on ne ſçauroit regarder la France comme ſçavante, ſous ſon regne. Les guerres continuelles, & ſouvent malheureuſes,

---

qui n'avoit point d'argent pour marier ſa fille, lui offrit à vil prix une Terre qu'il avoit près de la belle Maiſon de Gaillon. Le Cardinal, qui ſçut le motif de la vente, refuſa la Terre, & en paya le prix au Gentilhomme. Il acquit ainſi l'homme au lieu d'acquérir la Terre.

Louis XII.

qu'elle avoit eu à ſoutenir depuis le regne de Philippe de Valois, avoient étouffé les efforts du génie ſous Charles V. & ſous Charles VII. & l'on croyoit encore ſous Louis XII. parmi les gens de Cour, qu'il *ne convenoit pas à un Gentilhomme de ſçavoir bien lire & bien écrire*, &, comme s'en plaint Alain Chartier, *que noble homme ne doit ſavoir les Lettres.* Il étoit réſervé à François I. d'anéantir cette ridicule opinion.

Le recueil des Lettres de Louis XII. prouve qu'il s'exprimoit avec toute la juſteſſe & la netteté que ſon ſiecle comportoit; ſa converſation étoit ſpirituelle & amuſante; ſon eſprit net, & ſes réparties juſtes.

En allant à Bayonne, il logea dans un petit village nommé l'Eſperon. Le *Baîle* ou Magiſtrat du lieu avoit fait batir une très-belle maiſon ſur le grand chemin. Le Roi ſurpris qu'on eût fait élever un pareil édifice dans des landes, au milieu des ſables, & dans un pays qui n'eſt connu que par la miſere de ſes habitans, & ſa ſtérilité, en parla à ſon Maréchal des Logis, qui lui répondit que le Baîle étoit un homme riche; ce que le Roi ne pouvant croire, il l'en-

voya chercher à l'heure même, & lui demanda quelle raiſon l'avoit pu déterminer à bâtir ſa maiſon dans un pays ſi maigre, & pourquoi il n'avoit pas fait cette dépenſe dans un canton plus fertile? » Sire, lui dit le Baîle, je ſuis na- » tif de ce pays, & je le trouve très-bon » pour moi. » *Etes-vous auſſi riche* » *qu'on le dit*, reprit le Roi? » Je ne » ſuis pas pauvre, répondit-il, & gra- » ces à Dieu, j'ai de quoi vivre. » *Eh! comment eſt-il poſſible*, répliqua S. M. *qu'en un pays ſi malheureux tu ayes pû devenir riche?* » Sire, cela eſt fort aiſé, » en s'y prenant comme j'ai fait, dit » le Baîle. » *Apprends-moi comment tu t'y es pris.* » En faiſant toujours » mes affaires plutôt que celles de mon » maître, & de mes voiſins. » *Le diable ne m'emporte*, dit Louis, (c'étoit ſon ſerment) *ta raiſon eſt bonne; car en agiſſant ainſi, & en te levant matin, tu ne pouvois manquer de devenir riche.*

LOUIS XII.

Aléandre, dans un de ces entretiens dont le Roi l'honoroit, lui diſant que, chez les Romains, un Prêtre ne devoit avoir ni chien, ni chevre; pas même en prononcer le nom: *Le mauvais temps*, dit Louis, *que c'eût été pour le Cardi-*

nal d'Albret ! Ce Prélat aimoit le che-
Louis XII. vreuil, & avoit toujours une nombreuſe meute de chiens.

Le Seigneur d'Eſtiſſac, lui parlant avec ſurpriſe du grand nombre des habitans de Paris, ajouta qu'il ne concevoit pas comment tant de monde pouvoit y vivre. *Regardez-moi*, lui répondit le Roi, *j'ai la goutte, à peine puis-je remuer les pieds ; cependant je trouve moyen de marcher.* Il vouloit dire qu'avec l'induſtrie, qui a toujours été le partage des François, on vient à bout de tout.

On lui dit qu'Alexandre VI. avoit donné le chapeau de Cardinal, à un Prélat ignorant & fort laid. *Cela s'appelle*, dit-il, *habiller magnifiquement un ſinge, & donner à un âne, la peau d'un lion.* Naturellement enjoué, il ſe livroit quelquefois à des ſaillies vives & gaies. Antoine de Vivonne, en parlant des amuſemens de ſa premiere jeuneſſe, dans une occaſion où chacun rappelloit les actions de cet âge, dit qu'il prenoit quelquefois plaiſir à ſe couvrir de la peau d'un veau, pour aller à la chaſſe des oiſeaux. *Et de cette peau*, lui dit le Roi en ſouriant, *vous en êtes-vous dé-*

fait ? Vivonne ne paſſoit pas à la Cour pour un homme d'eſprit, & l'on ſçait ce que ſignifie en françois, *faire le veau.* Louis XII.

(1) Les Prédicateurs de ſon temps donnoient dans bien des travers ; & ceux qui ſe piquoient le plus d'être Théologiens, rempliſſoient ſouvent leurs Sermons de ces queſtions, ou dangereuſes, ou pour le moins inutiles, que quelques ſcholaſtiques avoient introduites. Un de ces Prédicateurs, dans un Sermon qu'il prêchoit devant le Roi, examina long-temps la conduite que devoit tenir un bon chrétien ; ſi le Diable empruntoit la forme de JESUS-CHRIST (2), pour exiger des adorations ; &

(1) Olivier Maillard, Michel Menot, Jean Raulin, &c. étoient les oracles de la Chaire ; que l'on juge de l'érudition Eccléſiaſtique du temps !

(2) Ces extravagantes hypotheſes étoient paſſées des Livres des Juriſconſultes dans ceux des Théologiens : Accurſe met *très-ſérieuſement* en queſtion *la validité des legs portés au Teſtament du Lazare après ſa réſurrection*. Bartole a inſtruit dans toute ſon étendue la *Complainte en cas de ſaine & de nouvelleté*, qu'il ſuppoſe que le Diable étoit en état de former devant Dieu contre la Vierge Marie, mere de

Louis XII. après avoir balancé les raiſons pour & contre, il termina la queſtion d'une maniere très-obſcure. *Oh!* dit le Roi, *que ces Meſſieurs s'accordent entr'eux, s'ils veulent; mais qu'ils ne nous étourdiſſent point de leurs querelles, dont ni moi, ni tout autre bon chrétien n'avons point affaire.*

Quelque temps après que le Pape Jules II. l'eut excommunié, un Seigneur ſe plaignoit à lui de la conduite peu réguliere de ſa femme, qui le deshonoroit; *Allez*, lui dit le Roi, *un homme de bon ſens, qui ſait ſe mettre au-deſſus de la mauvaiſe humeur du Pape, & des ſottiſes de ſa femme, ſe*

Jeſus-Chriſt, rédempteur du genre humain. Tout cela étoit écouté & reçu avec avidité, & une ſorte de reſpect. Plus un Livre ou un Sermon étoit farci de chimeres, plus il donnoit de réputation au Prédicateur. Le ſtyle, preſque macaronique, répondoit à la dignité des faits, & le burleſque de la déclamation aux faits & au ſtyle. Quiconque n'applaudiſſoit pas étoit ſoupçonné d'impiété ou d'héréſie, & Eraſme eut bien de la peine à faire comprendre qu'on pouvoit être fort bon Chrétien, & mépriſer l'ignorance & les ſornettes décorées du titre de piété.

conſole de l'un & de l'autre ; mais qui les prend à cœur, n'a repos, ni jour ni nuit : par malheur, un honnête homme n'y ſauroit être inſenſible. Louis XII.

L'amour de la juſtice, la premiere vertu des Rois, étoit celle de Louis XII. il travailla très-ſérieuſement à l'abbréviation des procès, & à donner aux procédures une forme certaine & déterminée, qu'elles n'avoient point encore eue. Il céda ſon Palais au Parlement, & ſe retira au Bailliage : c'eſt aujourd'hui l'Hôtel du premier Préſident. Lorſqu'il avoit les gouttes, *il montoit ſur un petit mulet*, diſent ſes Hiſtoriens, & *ſe promenoit dans les jardins du Bailliage ; & s'il avoit beſoin de conſeil, il alloit au Parlement, demandoit avis, & quelquefois aſſiſtoit aux plaidoiries.* Comme ce Prince n'eût pû monter l'eſcalier, on avoit conſtruit une eſpece de pont de planches, ſur lequel il paſſoit ſur ſon mulet, depuis le haut du grand eſcalier juſqu'à l'entrée de la Grand-Chambre, d'où ſes Gentilshommes le portoient à ſa place & ſous ſon dais. L'idée qu'il avoit de la juſtice, lui faiſoit croire que ceux à qui il en confioit l'adminiſtration, ne pouvoient

Louis XII.

ſe reſpecter trop eux-mêmes. Auſſi ayant vû des Conſeillers au Parlement qui jouoient à la paume, il les en reprit vivement, & leur dit : *Que s'il les trouvoit encore une fois dans un pareil exercice, il les traiteroit comme ſes Gardes, au lieu de les regarder comme des Magiſtrats ſur leſquels il ſe déchargeoit de la plus importante de ſes fonctions.*

Un des plus grands Seigneurs de France ayant caſſé le bras gauche à un Sergent, dans le temps qu'il faiſoit les fonctions de ſon office, il ne l'eut pas plutôt ſçû, qu'il alla lui-même au Parlement, ayant le même bras en écharpe. La Cour, ſurpriſe de le voir en cet état, & lui ayant demandé quel accident l'obligeoit à porter ainſi le bras : *Un coup dangereux*, dit-il, *un mal qui exige de prompts remedes.* Il expoſa enſuite ce qui étoit arrivé au Sergent ; & ajouta : *Puiſqu'on fait une pareille violence à ceux qui exécutent les ordres de ma juſtice, que me ſervira ce bras qui en porte la marque ſouveraine que j'ai reçue de Dieu, auſſi-bien que mon ſceptre & ma couronne ?* Il demanda en même temps un décret de priſe-de-

corps contre le Seigneur coupable, & pouſſa l'affaire ſi loin, qu'il l'obligea de faire au Sergent toute la réparation qu'il deſira (1). LOUIS XII.

» Le plus petit, dit S. Gelais, obtient » juſtice contre les plus grands, ſans au- » cune faveur, au moins qu'il vienne à » la connoiſſance du Maître. Car s'il » étoit averti qu'il y eût aucuns de ſes » Juges favorables à l'une des parties, » il en feroit la punition telle, que ce » ſeroit exemple à tous autres; & ne » voudroit point qu'on le favoriſât lui- » même, en quelque cauſe qu'il ait, » en aucun de ſes Parlemens ». Les funeſtes exemples de Louis XI. qui avoit fait périr tant de malheureux ſans for-

(1) Martigues, Colonel Général ſous le règne de François II. ayant battu des Huiſſiers qui menoient un des Capitaines en priſon pour dettes, fut décrété de priſe-de-corps, arrêté en ſa maiſon, & quoiqu'il eût ſa grace du Roi, obligé *de paſſer par le guichet.* Il eut beſoin de tout ſon crédit & de toute la faveur qu'il avoit à la Cour pour n'être pas puni plus ſéverement. *Voyez que c'eſt que de la Juſtice*, dit Brantôme qui rapporte ce fait, *& comme, le temps paſſé, on lui portoit honneur & révérence!*

Louis XII.

me de procès, & comme l'on disoit *par justice soudaine*, n'influerent point sur sa conduite. Les crimes, de quelque nature qu'ils pussent être, furent punis par les Juges ordinaires, dans les formes de droit, & *sans user aucunement de volonté*, dit S. Gelais.

Ce fut la réputation d'équité que Louis XII. s'étoit faite, qui détermina l'Empereur Maximilien, & Ferdinand, Roi d'Arragon, à soumettre au jugement du Parlement de Paris la décision du différend qui s'étoit élevé entr'eux sur la régence de Castille. Maximilien, pere de Philippe, ayeul de l'Archiduc Charles, qui a depuis été Charles-Quint, prétendoit à la régence, comme ayeul paternel du jeune Prince. Ferdinand, au contraire, soutenoit que la régence ne pouvoit passer dans d'autres mains que dans les siennes, comme époux d'Isabelle, Reine d'Arragon, du chef de laquelle venoit la Castille, & en qualité de pere de la Reine Jeanne (1), épouse de

(1) Surnommée *la Folle*, parce qu'elle le devint effectivement après la mort de Philippe dit *le Beau*, son mari. Elle mourut dans

Philippe d'Autriche, mere de Charles-Quint, laquelle vivoit encore. La cauſe fut plaidée au Parlement de Paris, le Roi y ſéant en ſon lit de Juſtice, & la Cour garnie de Pairs. Le Cardinal d'Amboiſe y fit les fonctions de Rapporteur, & l'Arrêt fut rendu par le Roi, qui adjugea la régence à Ferdinand. Il parut ſi juſte aux Parties, qu'elles s'y conformerent. LOUIS XII.

Quelque conſidérable qu'ait toujours été la Normandie, cette belle Province, qui avoit paſſé depuis Charles le Simple à des Ducs, qui y avoient une véritable ſouveraineté, ſous le nom de *Feudataires*, ou de *Vaſſaux-liges*, & par ces Ducs aux Anglois, & de ceux-ci alternativement à l'Angleterre & à la France; cette Province, dis-je, n'avoit point encore de Parlement reglé. La juſtice s'y rendoit à Rouen à certains temps de l'année, à peu près de la même maniere qu'elle ſe rendoit ſous les Rois de la premiere & de la ſeconde Race, par des

---

le malheur de la démence, en 1555, enfermée dans un Château, & n'ayant pas d'autre amuſement que celui de ſe battre avec des chats.

Juges commis ou délégués. Ce Tribu-
LOUIS XII. nal n'avoit que trois mois d'exercice, & ne portoit encore que le nom d'*Echiquier*, comme qui diroit *Tribunal de la Commiſſion* (1); Louis XII. en 1499, l'érigea en Parlement, & y établit quatre Préſidens, & vingt-ſix Conſeillers.

Ce n'étoit pas ſeulement envers ſes Sujets qu'il étoit équitable; il l'étoit même avec les étrangers & ſes ennemis. Il craignoit tant que les perſonnes de ſa ſuite, principalement lorſqu'il commandoit ſes armées, ne commiſſent quelqu'injuſtice, qu'il établiſſoit des Magiſtrats exprès pour l'empêcher, s'il étoit poſſible, ou pour réparer le dommage qui auroit été fait. Les Génois s'étoient révoltés contre lui, & les loix de la guerre autoriſoient les violences,

(1) Sous Charlemagne (dit Bodin, Liv. 3 de ſa réponſ.) les Commiſſaires s'appelloient MISSI à MITTENDO, qui ſignifie *envoyer*; ce que les Allemans appellent SKAKEN, duquel mot eſt venu ESCHIKIER. Voyez ſur ce mot Fr. Ragueau dans ſon Indice des Droits Royaux. Les quatre Préſidens établis par Louis XII. furent *Jean Hébert*, Evêque de Coutances, *Antoine Boyer*, Abbé de Saint-Ouen, *Chriſtophe de Carmone*, & *Robert Calange*.

dont on uſeroit, pour les réduire à l'obéiſſance. Quelques aventuriers de l'avant-garde du Roi, commandés par le Maréchal de la Paliſſe, s'emparerent du Fauxbourg Saint-Pierre d'Aréna, & y pillerent pluſieurs maiſons. Les habitans étoient ſi bien réſolus de ſupporter leur perte, qu'ils ne s'en plaignirent même pas. Mais quelle fut leur ſurpriſe, lorſque Louis, devenu maître de Gênes, envoya des Experts pour examiner à quoi pouvoit ſe monter la perte qu'ils avoient faite, & paya la juſte valeur des choſes pillées par le ſoldat ! LOUIS XII.

Il y avoit dans l'Egliſe Cathédrale de Gênes un reliquaire extrêmement enrichi, ou les Génois prétendoient que les cendres de Saint Jean-Baptiſte étoient renfermées ; & un grand vaſe formé d'une pierre précieuſe ſupérieure à l'émeraude en beauté : on conſeilla inutilement au Roi de les prendre, & de les apporter à Paris, pour les mettre dans le tréſor de la Sainte-Chapelle. Il n'étoit pas du nombre de ces dévots qui couvrent leur avarice & leur cupidité du voile de la religion. Il répondit *que ſa Chapelle n'avoit aucun droit aux tréſors qui appartenoient à l'Egliſe de Gênes.*

Dagobert, & Louis XI. en euſſent-ils
LOUIS XII. uſé de même, eux qui enrichiſſoient une Egliſe des dépouilles d'une autre, ou un Monaſtere aux dépens de leurs peuples ?

Quelque capacité, mais bornée, beaucoup de probité, & des recommandations, l'ayant déterminé à honorer quelqu'un d'un Office de Conſeiller au Parlement, la Cour, qui ne ſe voyoit qu'avec peine privée du droit d'élection de ſes membres, ſur la médiocrité des talens du récipiendaire, prit la liberté de remontrer au Roi, par deux Conſeillers députés, qu'elle ne pouvoit le recevoir. Louis, après les avoir écoutés avec la bonté qui lui étoit naturelle, leur demanda combien ils étoient dans leur compagnie. Ils lui répondirent qu'ils étoient cent. *Eh quoi !* leur répliqua-t-il, *vous êtes tant d'habiles gens, & vous ne ſauriez former un habile homme ! cela n'eſt pas croyable ; & j'ai meilleure opinion de vous, que vous-mêmes.* Le Parlement n'étoit encore alors compoſé que de la Grand-Chambre & d'une Chambre des Enquêtes.

Ce fut ce Monarque qui ordonna » que lorſqu'il *pourvoiroit* à un Office

» de Préſident, ou de Conſeiller, le
» Parlement eût à procéder à l'examen Louis XII.
» du Pourvu, *tant ſur la vie & mœurs*,
» *que ſur le ſavoir* » : parce que ſous le regne de Louis XI. & ſous le ſien, le Parlement commença à perdre (1) ſon droit d'élection, & les charges à être vénales; ce que Louis XII. n'avoit ordonné que dans les beſoins preſſans de l'Etat, & pour le ſoulagement de ſes peuples. Il eſt vrai que cela fut révoqué par l'Ordonnance de 1498; mais ce fut un exemple pour le Chancelier Duprat, ſous le regne de François I.

Pour élever à la Magiſtrature des Sujets qui en fuſſent dignes, il écrivoit les

(1) Ce droit très-ancien eſt confirmé par l'Ordonnance de l'an 1408, ſous Charles V. & par celle de l'an 1465, ſous Louis XI. Le Roi donnoit les proviſions, & confirmoit l'élection. En 1597 les Officiers du Parlement juroient encore qu'ils n'avoient employé, ni brigues, ni argent pour obtenir leurs Charges. Guy Loiſel, fils d'Antoine, ayant refuſé, à ſa réception, de faire un ſerment ſi oppoſé à la vérité, donna lieu à la ſuppreſſion du ſerment. Vie d'Antoine & de Guy Loiſel, par Joly, Avocat & Chan. de Paris, pag. 17 de l'édition de 1643.

noms de ceux qui étoient en réputation
LOUIS XII. de ſe diſtinguer par leurs talens. Lorſqu'une charge de quelque importance venoit à vaquer, il conſultoit ſa liſte, & en honoroit le Sujet qu'il croyoit le plus propre à remplir cette place. C'eſt ainſi qu'il donna la charge de *Juge-Mage* d'Agénois, qui étoit alors un poſte important & très-honorable, à un ſçavant homme qui lui avoit fait une harangue à Orléans, de laquelle il avoit été très-ſatisfait. *Le nom duquel*, dit Montluc dans ſes Mémoires, *il avoit mis dans ſon rollet, & lui envoya ledit état en pur don.* Le ſeul mérite avoit ſollicité pour un homme éloigné de la Cour & qui ne s'attendoit a rien moins qu'à cette faveur. Il *faiſoit le même*, ajoute Montluc, en toute *autre charge.* L'Auteur propoſe ce grand exemple pour modele à Charles IX. auquel il s'adreſſe; & il eſt aſſez beau pour être propoſé à tous les Rois.

Les fruits de la Juſtice, ſont le bon ordre & la paix intérieure des Etats. Quels ſentimens d'amour & de reconnoiſſance les peuples ne doivent-ils pas aux Princes qui les font jouir de ces biens? Auſſi jamais Roi ne fut-il plus

tendrement aimé. Etoit il malade : on ne parloit que de prieres, de jeûnes, & de proceſſions On voyoit les hommes pieds nuds, les femmes négligées, les enfans un cierge à la main, viſiter les Lieux Saints, & y faire des vœux pour ſa guériſon. Dans un voyage qu'il fit, en 1510, en Bourgogne, où il ſembloit que le levain de l'ancienne haine devoit encore agir ſur les cœurs; par-tout où le Roi paſſa, dit Saint Gelais, on alloit au-devant de lui à ſon arrivée, & on le ſuivoit à ſon départ juſqu'à trois & quatre lieues. » Et » quand quelqu'un, dit l'Hiſtorien, » pouvoit atteindre à toucher à ſa mule, ou à ſa robe, ou à quelque choſe » du ſien, il baiſoit ſa main, s'en frottoit le viſage d'auſſi grande dévotion, » qu'il eût fait d'aucune relique ». L'Hiſtorien ajoute : » Et je ſçais qu'il » y avoit un Gentilhomme en la compagnie, qui trouva un laboureur vieil » & ancien, qui couroit tant comme » il pouvoit : ledit Gentilhomme lui » demanda où il alloit, lui diſant qu'il » ſe gâtoit de s'échauffer ſi fort, & le » bon-homme lui répondit, qu'il s'avançoit pour voir le Roi, lequel il avoit

Louis XII.

» pourtant vu en paſſant ; *mais qu'ils* » *le voyoient ſi volontiers, pour les* » *biens qui étoient en lui, qu'il ne s'en* » *pouvoit ſaouler ; car*, dit ce bon- » homme-là, voire auſſi ſagement » qu'eût ſçu faire un Avocat en Parle- » ment ; *il eſt ſi ſaige ! il maintient* » *juſtice, & nous fait vivre en paix ;* » *il a ôté toute pillerie, & gouverne* » *mieux que jamais Roi ne fit* ».

A Bar-ſur-Seine, où l'eſprit Bourguignon avoit long-temps dominé, un des habitans demandant à un autre, s'il avoit vu le Roi ? Sur la réponſe qui fut faite à cette queſtion, qu'il n'avoit pas pû le voir : *Tu es donc bien malheureux*, répliqua le premier, *& tu ſeras encore plus à plaindre, ſi tu ne le vois avant ſon départ.* Quels éloges ! qu'ils ſont vrais ! qu'ils ſont touchans !

La Religion de Louis étoit éclairée & ſincere : dans la maladie qu'il eut en 1500, & de laquelle il paroiſſoit que nul ſecours humain ne pouvoit le guérir, il ſe voua *à la Sainte Hoſtie de Dijon ; & y envoya ſa Couronne ;* & après ſa convaleſcence, il obtint un Jubilé du Pape, & pour le gagner, un Hiſtorien du temps obſerve, qu'il *ne*

falloit donner ni or, ni argent ; mais dire ſeulement certains Patenoſtres pour la proſpérité du Roi. La coutume de chanter à la Meſſe le verſet, *ô Salutaris Hoſtia, &c.* s'établit ſous la fin de ſon regne, dans la maladie qu'il eut en 1512, après la mort de la Reine (1). Jamais il ne manquoit de remercier Dieu, à l'heure même, des faveurs extraordinaires qu'il en recevoit ; & dès qu'il eut gagné la bataille d'Aignadel contre les Vénitiens, il deſcendit de cheval, il ſe mit à genoux ſur le champ de bataille, paſſa quelque temps en prieres, puis ſe tournant vers le Cardinal d'Amboiſe, qui s'étoit trouvé à cette journée avec les Cardinaux de Final, de Ferrare & de Mantoue, & les Evêques d'Alby, de Liége & de Poitiers, il lui dit : *Monſieur le Cardinal, aviſez à tout ce qu'il faudra faire, pour rendre ſolemnellement graces à Dieu, de la victoire qu'il vient de me donner.* LOUIS XII.

Les avantages qui ſuivirent la victoire d'Aignadel, lui avoient ouvert les por-

(1) Bourdigné, Hiſt. des Comtes d'Anjou, 19e Partie, fol. 189, v°.

tes de Crémone. La ville s'étoit rendue au Roi, & béniſſoit le jour où elle avoit changé de maître. Le Château ſe fit battre, & le Roi en ſouhaitoit la réduction avec ardeur, parce qu'il ne lui manquoit plus que cette place, pour être en poſſeſſion de tous les Etats que la ligue de Cambrai lui avoit abandonnés. Il étoit à la Meſſe, lorſqu'un courier lui apporta des lettres qui lui en apprenoient la capitulation. Son reſpect pour Dieu, & ſa piété l'empêcherent d'ouvrir le paquet, & il en différa la lecture juſqu'à ce que la Meſſe fût achevée, ne voulant pas interrompre le culte qu'il rendoit au ſouverain arbitre des Rois, pour aucune affaire, quelque importante qu'elle pût être.

LOUIS XII.

Tous ſes Hiſtoriens ont parlé de la fameuſe Médaille ſur le revers de laquelle il fit graver cette Légende, PERDAM BABYLONIS NOMEN. Mais les plus raiſonnables conviennent qu'il déclara toujours que par le nom de *Babylone* (1) il n'avoit voulu parler que de l'am-

(1) La Médaille de Louis XII. répondoit à celle que Jules II. avoit fait battre avec ces

bition de Jules II. ſon ennemi déclaré, & des déréglemens des Miniſtres de l'Egliſe. Il faut même avouer que Louis XII. par reſpect pour le Saint Siége, pouſſa ſes ménagemens trop loin avec Jules II. qui avoit ſoulevé toutes les Puiſſances de l'Europe contre la France. Le Concile de Piſe fit trembler le Pape; & Jules, après la bataille de Ravennes, étoit ſans reſſource, s'il n'en avoit pas trouvé dans la bonté de Louis XII. & dans ſa complaiſance pour Anne de Bretagne, auprès de laquelle Jules, le plus habile politique de ſon temps, s'étoit toujours ménagé des appuis. Quoique Louis, dit Mezeray, eût répondu dans

Louis XII.

---

mots: QUI NON SERVIT MIHI, PERIBIT. Cependant un Jéſuite, fameux par ſes rêves ſçavans, a prétendu prouver que la Médaille avec l'inſcription: PERDAM BABYLONIS NOMEN, ne fut point frappée par l'ordre de Louis XII. mais par un LOUIS, Roi de Naples & de Sicile, à l'occaſion de la guerre qu'il avoit contre les Turcs. Il y a autant d'apparence à cette chimere, qu'il y a de raiſon à croire que l'Enéïde, comme l'a voulu perſuader le même Auteur, eſt l'ouvrage d'un Moine du douzieme ſiècle.

une occaſion à la Reine, qui ne ceſſoit
Louis XII. de l'importuner : *Hé quoi ! Madame, penſez-vous être plus ſçavante que tant de célébres Univerſités qui ont approuvé le Concile de Piſe ? Et vos Confeſſeurs ne vous ont-ils pas dit que les Femmes n'ont point de voix dans l'Egliſe ?* elle vint pourant à bout de détourner le coup. Le Roi céda, & s'accommoda avec Jules, d'une maniere peu convenable à ſes intérêts, & peu honorable à la France.

Sa douceur & ſa bonté ne ſe démentirent jamais, ni dans les ſuccès, qui peuvent altérer ces vertus par l'orgueil qu'ils inſpirent, ni dans les revers, qui aigriſſent ſi ſouvent le caractere le plus ferme. Lorſqu'on lui amena, après la bataille d'Aignadel qu'il venoit de gagner, Barthelemi Lalviane, Général de l'armée Vénitienne, qui avoit été fait priſonnier, il le reçut avec toute l'humanité poſſible. Mais Lalviane ne répondant pas aux procédés du Roi, & affectant de témoigner une fierté à contre-temps, Louis ſe contenta de le renvoyer au quartier où l'on gardoit les priſonniers, en diſant : *Il vaut mieux le*

laiſſer ; je m'emporterois , & j'en ſerois fâché. Je l'ai vaincu , il faut me vaincre moi-même. LOUIS XII.

On s'étonne qu'avec un caractere ſi doux, un naturel ſi humain, il ait traité avec tant de rigueur Louis Sforce, dit le More, Duc de Milan, qu'il fit priſonnier dans la conquête du Milanez. En vain Sforce ſollicita la bonté du Vainqueur. Il fut conduit de Lyon au Châteaux de Loches, où il mourut après dix ans d'une captivité ſi dure, que, ſi l'on en croit Paul Jove, on lui ôta la conſolation de pouvoir lire & écrire dans ſa priſon, qui étoit, dit l'Evêque de Mocéra, *une Cage de fer.* L'excuſe de Louis peut ſe trouver non-ſeulement dans l'intérêt d'Etat qui ne permettoit pas de garder avec moins de ſévérité un Prince remuant, courageux, éloquent, & capable de tout pour rentrer dans les Etats de Milan ; mais auſſi dans le crime de ce Prince qui avoit fait périr ſon Pupille, fils de ſon frere, pour s'emparer du Milanez. D'ailleurs, que Sforce ſoit mort enfermé dans *une Cage de fer*, & qu'on lui ait refuſé juſqu'à l'amuſement de la lecture, comme le dit Paul Jove,

c'eſt ce que je ne crois pas. L'endroit où l'on voit encore, à Loches, qu'il a été enfermé, & où il eſt mort, eſt une chambre baſſe du Château, où l'on deſcend par un degré étroit de trente ou quarante marches. Elle eſt voûtée, & elle a une petite cheminée du côté de la porte, & une garde-robe à l'extrémité oppoſée. Elle n'eſt éclairée que par une fenêtre qui reçoit le jour d'enhaut. La voûte en eſt ornée de fleurs courantes, & vers la clef, de lettres à l'Arabeſque, qui forment le nom de SFORCE, qu'on dit être l'ouvrage du Prince captif, auſſi bien que le reſte des ornemens. On remarque encore ſur la cheminée, un écu avec un caſque & ſes *Lambrequins*, qu'on dit être les armes de Milan. Mais cela eſt preſqu'effacé. J'entre dans ce détail, pour réfuter Paul Jove qui accuſe le Roi de cruauté, contre le témoignage poſitif de quelques-uns de nos Hiſtoriens.

LOUIS XII.

En parlant des avantages que Ferdinand, Jules II. & ſes autres ennemis avoient eus ſur lui; il diſoit que cela n'étoit pas ſurprenant. *En effet*, ajoutoit-il, *ils me battent avec des armes que*

je

je n'ai jamais employées ; avec le mépris de la bonne foi, de l'honneur, & des loix de l'Evangile. Ce que Louis diſoit, étoit vrai. LOUIS XII.

Par le portrait de ce Prince, que Naudé a placé parmi ſes additions au Louis XI. de Commines, il paroît que Louis XII. avoit la tête moyenne, un peu pointue, le front étroit, les yeux gros, le viſage maigre, les cheveux courts, les narines ouvertes & élevées, les lévres groſſes, le menton pointu, le cou menu & court, les épaules ſerrées, les mains petites, les bras grêles & longs, l'eſtomac haut & étroit, la taille plus courbée que droite, le mouvement des yeux vif & s'élevant en haut, & les cuiſſes menues : cela ne forme pas un bel homme. Cependant il étoit aimable, & ſans parler de la tendreſſe qu'avoit toujours eu pour lui Anne de Bretagne, il inſpira à une belle Génoiſe la paſſion la plus ſinguliere dont l'Hiſtoire ait jamais parlé. Lorſqu'il fit ſon entrée à Gênes, au mois d'Août 1502, une noble Génoiſe, nommée *Thomaſſine Spinola*, jeune & parfaitement belle, trouva Louis ſi fort à ſon gré, qu'elle

LOUIS XII.

ne put défendre ſon cœur des impreſſions de la tendreſſe la plus vive. Elle parvint à l'honneur de lui parler, s'expliqua ſur ſes ſentimens, & ſupplia le Roi de vouloir bien lui accorder le titre de ſa maitreſſe de cœur, & de ne pas refuſer celui de ſon Amant, ou, comme parlent les Italiens, de ſon *Intendio ;* c'eſt-à-dire, comme l'explique Jean Dauthon, hiſtoriographe de Louis XII. qui rapporte cette anecdote, *acointance honorable*, ou fondée ſur l'honneur, & *amiable intelligence.* Elle obtint du Roi la grace qu'elle lui avoit demandée, la regarda comme la faveur la plus précieuſe qu'elle eût pû recevoir de la fortune, ne s'occupa plus que du Roi, ne vécut, ne reſpira plus que pour lui. L'époux même perdit ſes droits, *ce qui pourroit donner à penſer ce qu'on voudroit*, obſerve fort raiſonnablement le Chroniqueur de Louis XII. mais les gens inſtruits, ajoute-t-il, aſſurent, avec vérité, qu'il n'y eut jamais dans cette paſſion délicate & Platonique, que l'eſprit & le cœur d'intéreſſés. Le Roi, en effet, ayant quitté Gênes & l'Italie, pour repaſſer en France, ne fut point ſuivi de

la belle Thomaſſine. Comme les ſens n'étoient preſque pour rien dans cette paſſion, elle ſe ſoutint ſans être entretenue par la préſence de l'objet aimé. Louis étant tombé dangereuſement malade, au mois d'Avril 1505, paſſa pour mort en Italie ; le bruit en vint aux oreilles de la tendre Thomaſſine : elle en fut accablée, & l'excès de ſa douleur la conduiſit au tombeau en huit jours. Louis y fut ſenſible. Un ſi bon Prince pouvoit-il regarder indifféremment une ſi belle paſſion ? Il ordonna à Dauthon de publier la vertu & les circonſtances de la mort de Thomaſſine ; ce que l'Hiſtorien a exécuté dans une piece de vers intitulée : *Complainte de Gênes, ſur la mort de Dame Thomaſſine Spinola Génoiſe, Dame Intendix du Roi*, dans une élégie & dans une épitaphe ; où la défunte rapporte elle-même les circonſtances de ſon amour pour Louis XII. & la cauſe de ſa mort. Le Roi, à qui toutes ces pieces furent préſentées, en parut ſatisfait : & ce qui prouve l'innocence de ces amours, c'eſt qu'il ordonna qu'on envoyât l'épitaphe à Gênes, pour être gravée ſur le tombeau de la belle Spi-

Louis XII.

nola, en ſigne de *continuelle ſouvenance & ſpectacle mémorable.* Tant de bonne foi ne convient qu'à des mœurs pures & innocentes, & exclut tout ſoupçon.

LOUIS XII.

Sa jeuneſſe avoit été, comme celle de tous les Princes, ſujette à quelques éclats; on prétend qu'il devint paſſionnément amoureux d'une *Blanchiſſeuſe*, qui le fixa pendant quelque temps, & qu'en Piémont, il s'attacha à une jeune perſonne, fille d'un Citoyen d'Aſt, chez qui il demeuroit. Ce n'eſt pas qu'elle fût une Beauté; mais elle avoit l'eſprit agréable, & orné; elle étoit d'un caractere doux, & jouoit très-bien de la guitarre, & des inſtrumens à la mode. Il naquit même des enfans de ce commerce, & j'ai lu quelque part que leur poſtérité avoit long-temps ſubſiſté en Italie.

On conſerve pluſieurs apophtegmes, ou maximes de ce Prince, qui ne le cedent ni pour la juſteſſe, ni pour la beauté du ſens, à ceux des Grecs & des Romains les plus eſtimés.

Le menu du peuple, diſoit-il, *eſt la proie du Gentilhomme & du Soldat;*

& ceux-ci ſont la proie du Diable.

Les Chevaux, diſoit-il en riant, *courent les bénéfices, & les ânes les attrapent.* LOUIS XII.

Il comparoit les grands Seigneurs à Diomede, & les Nobles de campagne, à Actéon ; *les uns*, diſoit-il, *ſont mangés par leurs chevaux, & les autres par leurs chiens* (1).

Quoiqu'il aimât la chaſſe, il trouva le moyen de ſatisfaire ſon inclination, & de diminuer de moitié les frais que faiſoit Louis XI. ſans rien diminuer de ſes équipages, par le bon ordre qu'il y mit.

---

(1) Paſſerat, l'un des bons Poëtes Latins du ſeizieme ſiécle, s'eſt ſervi de cette penſée, pour en faire le fond d'une fort belle Epigramme, qu'il intitule : *In Nobilem, ſtudio venandi, ad inopiam redactum.*

Dùm juvat umbroſis ſectari in montibus apros,
Latratuque canum ſollicitare feras ;
Ecce, (nec advertit nimis inconſulta voluptas,)
Vænierant villæ, concideratque fides.
Hoc quoque mutatis, Ovidi, potes addere formis :
Qui modò venator, nunc tibi cervus erit.
Actæon alter poſthàc & fabula fiet ;
Dicetur canibus præda fuiſſe ſuis.

Louis XII.

En convenant qu'on ne recueilloit point ſans ſemer, il ajoutoit auſſi-tôt : *Que ceux qui amaſſoient de bonne heure, n'étoient pas long-temps riches, s'ils n'épargnoient auſſi de bonne heure.*

Ayant appris que le Comte d'Armagnac aimoit une Demoiſelle de Naples, dont la ſageſſe & la modeſtie égaloient la beauté : *Que la volupté*, dit-il, *eſt tyrannique, de nous faire ſouhaiter les choſes avec d'autant plus d'ardeur, qu'elles ſont difficiles à obtenir !*

On lui demandoit, quelle étoit la choſe la plus utile à la vue ? *de ne voir jamais*, répondit-il, *la robbe d'un homme de Palais.*

En parlant des Avocats qui commentent les loix, & des Procureurs qui allongent la procédure, il les comparoit aux Cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents.

L'amour, diſoit auſſi Louis, *eſt le Roi des jeunes gens, & le tyran des vieillards.*

Il fit lui-même la fâcheuſe expérience de cette derniere maxime, ayant épouſé Marie d'Angleterre, ſœur de Henri VIII. un an après la mort d'Anne de

Bretagne, arrivée en 1513, le 9 Janvier. Son amour pour Marie, vive, jeune & belle, lui coûta la vie. Il oublia ſon âge & la foibleſſe de ſon tempérament auprès d'elle, & mourut au bout de deux mois & demi de mariage, le premier jour de Janvier de l'an 1515. *Le bon Roi, à cauſe de ſa femme*, dit l'Hiſtorien du Chevalier Bayard, *avoit changé du tout ſa maniere de vivre; car où il ſouloit* (1) *dîner à* HUIT *heures, il convenoit qu'il dînât à* MIDI; *où il ſouloit ſe coucher à* SIX *heures du ſoir, ſouvent ſe couchoit à* MINUIT. Louis XII.

Sa mémoire ſera toujours en bénédiction parmi les François; chacun d'eux crut y perdre ſon pere, & *il ne courut onc*, dit Saint Gelais de Montlieu, *du regne de nul des autres, ſi*

(1) *Souloit*, avoit coutume, *ſolebat* en Latin. Cela ſuppoſe que Louis XII. ſe levoit de grand matin, dînoit à huit heures, ſoupoit à trois heures, & ſe couchoit à ſix. Tout le monde ſçait le proverbe,

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante & neuf.

bon temps qu'il a fait durant le ſien.

LOUIS XII. Il commença ſon regne par remettre à ſes Sujets trois cent mille livres, qu'ils lui offroient pour les frais de ſon couronnement. Quoiqu'accablé d'ennemis, & obligé de ſoutenir de longues guerres, dont les ſuccès furent variés, & quelquefois très-malheureux, il diminua d'un tiers les ſubſides établis ſous le regne de Charles VIII. & réduiſit en cinq ans les tailles à moitié. Son économie étoit intelligente, & toujours bien entendue; le bonheur de ſes Sujets en fut toujours le but. L'Etat, diſoit-il avec vérité quelque temps avant ſa mort, étoit embarraſſé, malade, quand le Roi Charles me le laiſſa; je lui ai rendu la ſanté & l'embonpoint, & je le laiſſe tranquille à un Prince jeune & à la fleur de ſon âge. Il fut proclamé, à ſon de trompe, PERE DU PEUPLE, à ſes funérailles, & l'on peut dire que ce titre eſt le plus brillant qui ait jamais été donné à aucun Souverain; c'eſt celui qu'Homere donne aux Dieux & aux Rois, qu'il appelle *Peres & Paſteurs des Peuples.*

Ce titre mérité lui fut d'abord donné en 1506, par un Docteur nommé

Bricot, Docteur de la Faculté de Paris, dans un discours qu'il fit au Roi au Plessis-lez Tours au nom du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers-Etat. Dans ce discours, le Roi étoit supplié de conclure le mariage de Madame, Claude de France, avec le Comte d'Angoulême, qui fut son successeur. Le nom de *Pere du Peuple* fut depuis ce temps-là donné à Louis XII. avec celui de *Juste*. Ce sont deux titres synonymes. LOUIS XII.

La plûpart des Auteurs modernes disent qu'il avoit pris, pour devise, un Porc-épic, avec ces mots : *COMINUS ET EMINUS. Je sais me défendre de près & de loin ;* mais c'est induire le lecteur en erreur. Cette devise étoit celle de la Maison d'Orléans, & de l'Ordre du Porc-épic, ou du Camail, imaginé en 1393, par Louis, Duc d'Orléans, fils de Charles V. à la naissance de Charles, Duc d'Orléans, pere de Louis XII. Cet Ordre étoit composé de vingt-quatre Chevaliers ; le Duc, qui en étoit le chef, faisoit le vingt-cinquieme. Ils portoient un Porc-épic attaché à un collier d'or, & le Duc d'Orléans avoit prétendu insinuer par cet emblême & la

Louis XII.

deviſe, qu'il ſauroit ſe venger des attentats du Bourguignon, & ſe défendre contre lui de près & de loin. Louis devenu Roi, abolit cet Ordre, & n'en retint que la deviſe.

FRANÇOIS I.

LVI ROI.

DEPUIS 1515, JUSQU'EN 1547.

Mars dubius, nec certa Venus.

L'Amour ſéduit mon cœur ; Mars trahit mon courage.

FRANÇOIS I. ſucceſſivement Comte d'Angoulême, & Duc de Valois (1), ſurnommé LE PERE DES LETTRES & L'ELOQUENT, ſucceſſeur de Louis XII. ſon oncle à la mode de Bretagne & ſon beau-pere, naquit à Coignac, en Angoumois, le 12 Septembre 1494, & fut ſacré le 25 Janvier 1515 (2).* Lorſ-

FRANÇOIS I.

(1) Bayle dit qu'il fut ſurnommé le Grand, Je n'en vois aucune preuve. L'eſtime de la Nation pour ce Prince, l'a bien fait appeller, même par quelques Ecrivains contemporains, le GRAND FRANÇOIS, mais je ne l'ai jamais vu appeller FRANÇOIS le GRAND.

(2) L'année de ſon Sacre ſe trouve dans ce verſet du Pſ. 50, TVNC ACCEPTABIS SACRIFICIVM, dont les lettres numérales donnent l'année 1514, vieux ſtyle.

que Louis XII. en 1506 à la priere de ſes Sujets, conclut le mariage de *François* avec Madame Claude ſa fille aînée, les peuples en furent ſi ravis que pluſieurs en verſerent des larmes de joye. Témoignage éclatant de l'amour & de l'eſtime qu'on avoit déja pour le Prince, quoiqu'il ne fût encore que dans ſa douzieme année. La rivalité & les guerres continuelles entre François I. & Charles-Quint, ont donné lieu à pluſieurs Auteurs de faire le parallele de ces deux Monarques. Si Varillas étoit plus exact dans les faits, j'oſe dire que la comparaiſon qu'il a ajoutée à la ſuite de la vie de François I. pourroit être regardée comme un excellent morceau; & malgré ſes défauts, je crois qu'on la lira toujours avec plaiſir. Arnoul Ferron, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, qui a écrit en fort beau Latin l'Hiſtoire de François I. l'a auſſi comparé avec Charles-Quint. Les portraits de ces deux Princes, qu'il a tracés, m'ont toujours plu par la vérité des couleurs qu'il a employées. » Le Roi François, dit-il, » & l'Empereur Charles, avec une » puiſſance & des forces preſque égales, » eurent une conduite toute différente.

FRANÇOIS I.

» Celle de l'Empereur fut ruſée, diſ-
» ſimulée ; & celle du Roi, noble, FRANÇOIS I.
» franche. Le Roi étoit d'un naturel
» facile, & ouvert ; l'Empereur d'un
» caractere réſervé & ſevére : celui-ci
» éclairé ſur tous ſes intérêts, ne les
» perdoit jamais de vue ; celui-là n'en-
» viſageoit les choſes que du côté de la
» gloire & de la magnanimité. L'Em-
» pereur n'épargnoit rien pour s'attacher
» les Militaires intelligens, les Politi-
» ques adroits ; le Roi aimoit & com-
» bloit de faveurs les génies cultivés,
» les eſprits ſupérieurs. L'un ne s'occu-
» poit que du ſoin de tromper ſon en-
» nemi, de le faire donner dans ſes pié-
» ges ; l'autre ne penſoit qu'à rempor-
» ter des avantages dûs à ſa ſeule valeur.
» On eût voulu plus de bonne foi dans
» Charles ; plus de prudence dans Fran-
» çois. L'Empereur parloit bien, &
» parloit peu ; le Roi parloit éloquem-
» ment & ſouvent. On louoit dans l'un
» la briéveté du diſcours ; & dans l'au-
» tre, la richeſſe & l'abondance de l'ex-
» preſſion. L'Empereur agiſſoit ſouvent
» par émulation ; la jalouſie lui faiſoit
» ſupporter la fatigue & le travail : le
» Roi étoit naturellement vaillant &

FRANÇOIS I.

» généreux. L'Empereur étoit économe, & cherchoit à paſſer pour libéral ; perſonne ne l'étoit autant que le Roi, qui pouvoit même paſſer pour prodigue. L'Empereur ſçavoit s'accommoder au temps, ſe prêter aux circonſtances, ſe *replier* dans les affaires : le Roi, inébranlable dans les périls, auſſi conſtant, en effet, qu'il le paroiſſoit dans ſes diſcours, faiſoit voir en toute occaſion une ame ſupérieure aux évenemens. L'Empereur ſe conduiſoit adroitement avec les politiques, & ne perdoit jamais le ton de majeſté avec ſes Courtiſans : le Roi étoit d'un entretien agréable avec ſa Cour, & affable avec les Grands. On eut pû comparer François I. à Charles de Bourgogne, ayeul maternel de l'Empereur, excepté du côté de la bonne foi, de la douceur, de l'érudition & de la puiſſance qui étoient bien plus grandes en lui que dans le Bourguignon : Charles reſſembloit preſqu'entierement à Louis XI. François avoit un ſçavoir très étendu, une mémoire étonnante : Charles étoit d'un génie délicat, & propre à tout ce qu'il vouloit faire : il paroiſſoit

» doux & humain ; François l'étoit. » Dans l'un brilloit l'apparence des ver- » tus : dans l'autre la réalité. Le Roi » paſſoit pour plus vaillant : l'Empereur » pour plus prudent. Si l'Empereur avoit » eu moins d'oſtentation dans ſa piété, » on eût pu croire qu'elle étoit véritable : ſi François s'étoit moins livré » aux plaiſirs de la Cour, il l'eût emporté, diſoit-on, ſur tous les Rois ». Ajoutons à ce portrait que ſes défauts mêmes étoient une ſuite de ſes bonnes qualités. Il eût été plus circonſpect, s'il eût été moins ſincere ; plus prudent, s'il eût été moins brave ; plus politique, s'il eût eu moins de franchiſe & de générosité. Sa liberalité l'empêcha long-temps de connoître les avantages d'une ſage économie. Son activité, & le feu de ſon courage lui fermerent plus d'une fois les yeux ſur les dangers de la guerre ; il eût eu plus de prévoyance, s'il eût été moins intrépide. FRANÇOIS I.

Tous les Hiſtoriens, François & Etrangers, ont parlé avec éloge de ſa conduite à la bataille livrée à Marignan contre les Suiſſes, les 13 & 14 Septembre de l'année 1515, qui fut la premiere de ſon regne. Il n'en eſt point

qui ne diſe *qu'il y fit des prodiges de valeur :* il n'avoit encore que vingt ans. Le célebre Jean-Jacques Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, diſoit, en parlant de celle de Marignan, *que les autres étoient des jeux d'enfans, & celle-là un combat de géans* (1). Il n'y eut point de dangers où il ne s'expoſa, non pas en Roi, mais en volontaire, & peut-être trop en ſoldat. Ayant apperçu, dans la mêlée, un ſimple Cavalier engagé ſous ſon cheval, de ſorte qu'il ne pouvoit agir ; & deux Suiſſes près de lui, qui l'alloient tuer, il avança, quoiqu'il fût ſeul, écarta les deux Suiſſes l'épée à la main, & remonta le Cavalier. Si l'on en croit le plus grand nombre de nos Auteurs, François excedé de fatigues, & ayant eu pluſieurs chevaux tués ſous

FRANÇOIS I.

(1) Cette expreſſion a peut-être fait naître à Rabelais l'idée de la victoire que remporta Pantagruel ſur *trois cents Géans armés de pierres de taille, & Loup-garou leur Capitaine.* Tom. 1. Liv. 2. ch. 9. J'ai une Médaille de moyen bronze, frappée ſur cette Victoire : d'un côté eſt la Tête du Roi avec un caſque couronné, & ces mots : FRANCIS. REX FRANCOR. PRIMUS. DOMITOR. ELVETIOR ; un trophée au revers, & cette légende, DEO FAVENTE, *& Imperatoris virtute.*

lui, passa la nuit du 13 au 14 Septembre 1515 sur l'affût d'un canon, où il dormit tranquillement : mais un affût est si peu propre à y prendre quelque repos, que je préfere le récit de Ferron, suivant lequel le Roi passa presque la nuit à cheval, & ne prit que quelques heures de repos, s'étant jetté sur un charriot, où il s'enveloppa d'un manteau. FRANÇOIS I.

Ce fut le lendemain de cette victoire, que François voulut se faire armer Chevalier, par le (1) célebre Bayard, auquel il fit un honneur que les plus grands Princes de la Chrétienté auroient pû envier. Bayard en fut pénétré autant

(1) Pierre du Terrail, Seigneur de Bayard, le plus brave & le plus vertueux Capitaine de son temps, dit le *Chevalier sans pair & sans reproche.* Il fut tué à la retraite de Rebec d'un coup de mousquet. Il est singulier que, sous un Roi tel que François I. un Capitaine tel que Bayard n'ait point eu de grade militaire plus distingué que celui de Capitaine, qui alors étoit celui de Colonel. On ne dira pas que son mérite n'étoit pas connu du Roi après l'honneur qu'il lui avoit fait à Marignan. Voyez les Mem. de du Belley, sous l'an. 1523, l. 2. p. 79, Ed. de 1564.

FRANÇOIS I.

qu'il le devoit être, après avoir fait la cérémonie de *l'accolade*, ſuivant le rit de l'ancienne Chevalerie, à laquelle François ſembloit vouloir redonner le luſtre qu'elle avoit eue ſous le Roi Jean & ſes Succeſſeurs; il fit, dit l'Hiſtorien du Chevalier Bayard, une profonde révérence au Roi, & dit, en baiſant ſon épée : *Glorieuſe épée, qui aujourd'hui as eu l'honneur de faire Chevalier le plus grand Roi du Monde; tu ſeras comme relique gardée; je ne t'employerai jamais plus que contre les Infideles, & ennemis du nom Chrétien* (1).

(1) On ne ſçait plus ce que cette épée eſt devenue : on a à Saint Denis celle de Charlemagne, dit-on; celle de la Pucelle d'Orléans, & celle du vaillant Talbot, Capitaine Anglois : celle de Bayard eſt perdue. Le Duc Charles-Emmanuel de Savoye, petit-fils du Roi François, l'ayant long-temps cherchée pour la placer avec les raretés de ſa gallerie de Turin, ne put la trouver, quelques recherches qu'il en fit faire, & fut obligé de mettre en ſa place la maſſe d'armes dont ſe ſervoit Bayard, que lui envoya Charles du Moter, Sieur de Chichiliane, Gentilhomme du Dauphiné, qui la conſervoit ſoigneuſement. Le Duc de Savoye, dans la lettre où il

Après la défaite des Suiſſes à Marignan, due en partie à la valeur de François I. il ne tenoit qu'à ce Prince de ſe rendre maître de Rome, du Royaume de Naples, & d'une partie de l'Italie. Léon X. qui le craignit, eut recours à la négociation, & engagea François I. à la fameuſe entrevue de Bologne. On prit le Roi par le foible qu'on lui con- FRANÇOIS I.

---

prioit ce Seigneur de lui en faire préſent, ajoutoit ; *qu'il étoit fâché que cette arme ne fût plus en d'auſſi bonnes mains qu'en celles de ſon premier maître en paſſant dans les ſiennes.*

Louis XII. exigea comme une condition abſolue du Traité de paix avec les Vénitiens, qu'ils lui renverroient l'Epée qu'on portoit devant Charles VIII. à la bataille de Fornoue, où elle avoit été priſe. Le reſpect des François pour L'EPÉE, eſt auſſi ancien que la Nation. Les Huns & les autres Peuples du Nord adoroient une Epée, & Attila fit courir le bruit que l'Epée de Mars, qui avoit paſſé à ſes prédéceſſeurs, & avoit été long-temps perdue, s'étoit retrouvée de ſon temps, & lui avoit été remiſe. La découverte de l'Epée de la Pucelle, paroît copiée ſur celle de l'Epée d'Attila, de laquelle parle Jornandès. C'eſt d'après ces idées que nos vieux Romanciers parlent avec tant de diſtinction de JOYEUSE, épée de Charlemagne, de FLAMBERGE, de DURANDAL, &c.

noiſſoit, & le Pape lui envoya un cour-
FRANÇOIS I. rier, pour l'aſſurer que, dans le deſir extrême qu'il avoit de voir le Fils aîné de l'Egliſe chargé des lauriers de Marignan, il iroit cinquante lieues au-devant de lui, & l'attendroit à Bologne pour l'y recevoir. En effet, lorſque François y arriva, il y avoit déja deux jours que Léon X. y étoit. Les honneurs que le Chef de l'Egliſe y rendit au Roi, charmerent ce Prince, qui de ſon côté s'étudia à faire voir au Pape l'eſtime qu'il avoit pour ſa Sainteté. Sa conduite, auſſi ſincere que celle de Léon X. l'étoit peu, donna lieu à un Traité, dont le Pape tira le plus grand avantage; & l'on peut dire qu'en cette occaſion Léon X. ôta à François I. preſque tout le fruit de la victoire de Marignan. On y donna, entr'autres, le dernier coup à la Pragmatique, dreſſée à Bourges ſur le Concile de Bâle, & autoriſée par Charles VII. à la priere des Etats. Pie II. & le Cardinal Balue n'avoient pu lui donner atteinte. ſous Louis XI. les careſſes d'Alexandre VI. n'avoient pas mieux réuſſi ſous Charles VIII. les menaces du fameux Jules II. n'avoient point intimidé Louis XII. Rome enfin, qui obtient

tout du temps & des circonſtances, employa le crédit du Chancelier Duprat ſi à propos, qu'en lui offrant un chapeau & des bénéfices, Leon X. vint à bout du grand projet de l'abolition de la Pragmatique. La nomination (1) aux

FRANÇOIS I.

(1) Un ſçavant Juriſconſulte, en parlant des *Annates*, en donne l'origine en ces termes. » Suivant Euſebe, Livre 6. de ſon Hiſ» toire Eccléſiaſtique, les Bénéfices n'étoient » que de ſimples commiſſions; & le Bénéficier » étoit amovible, avant le Pape Eluthere, » qui ſuccéda à Soter, ſous l'Empire de *Com*» *mode*, l'an 177. Ce fut ce Pape qui les » *érigea en titres*, en ordonnant qu'aucun » Eccléſiaſtique ne ſeroit dépouillé de ſon » Bénéfice, qu'après l'accuſation & la con» viction d'un crime. Les ſucceſſeurs d'*Elu*» *there* exigérent, long-temps après, le ſer» ment des Evêques, à l'inſtar de celui que » les Seigneurs exigeoient de leurs Vaſſaux, » comme cela ſe voit par le Chap. V. *de jure* » *jur.* aux Décretales. Boniface IX. élu en » 1389, voulant réduire les Prélatures à la » condition des Fiefs, exigea, au changement de chaque Prélat, le revenu d'une an» née de l'Evêché ou Archevêché, de même » que les Seigneurs exigent le droit de *relief*; » ou le *rachapt*, en cas de mutation. Les Rois » de France, défenſeurs des Libertés des » Egliſes de leur Royaume; & ceux d'Angle-

Evêchés, qui avoit appartenu à nos Rois
FRANÇOIS I. ſous les deux premieres races, & bien avant ſous la troiſiéme, leur fut confirmée par le Concordat; & le Pape, qui ne donnoit rien du ſien, y gagna les (1) Annates; c'eſt-à-dire une année du revenu des bénéfices, par forme d'indemnité du droit que prétendoient les Papes d'en diſpoſer. Quelques couleurs qu'on veuille donner à une loi, dont l'exécution coûte des ſommes très-conſidérables à l'Etat, il eſt difficile d'en faire une entiere apologie : ſi le droit d'élection étoit ſujet à bien des embarras, celui de confirmation, que s'étoient

» terre, s'oppoſerent à cette nouvelle préten-
» tion, qui n'a paſſé, après beaucoup d'op-
» poſitions, que par le Concordat de 1517. Me Clément Vaillant, *de l'Etat ancien de la France, à Paris chez Jean Micard* 1605. avec Privilége. Ce Livre, peu connu, mérite de l'être beaucoup.

(1) Voyez les Notes ſur les Formules du Moine Marculphe, de Jerôme Bignon, Liv. 1. c. 5. p. 451. de l'édition de 1613. Nos Reines uſoient même de ce droit; & Frédégonde mit Mélantius ſur le Siége de Rouen, après la mort de Prétextat, ſans la moindre conteſtation. Grég. de Tours, Liv. 8. n. 41.

réſervé nos Rois, pouvoit y remédier, & celui de nomination pouvoit lui ſuccéder, & revivre en leurs perſonnes. Ils ne manquoient ni de raiſons, ni de titres (1). FRANÇOIS I.

Eh! qu'ajoute au droit de nos Rois celui d'Annates que perçoit Rome? Ceux qui conteſtent à nos Rois le droit de nomination aux Evêchés, donnent des raiſonnemens : mais on leur cite des faits, bien plus déciſifs que des raiſonnemens.

On dit que François I étoit ſi charmé du bon air & de la preſtance de Léon X. qu'il ne manquoit jamais d'aſſiſter au ſervice, lorſque le Pape célébroit. *On a tort*, diſoit-il, *de penſer que les cérémonies ne contribuent point à la piété ; quand je vois le Pape en habits pontificaux, je ne puis m'empêcher d'être*

(1) Le Conçordat fut reçu en France en 1517 le 22 Mars, après pluſieurs juſſions réitérées, & la clauſe, *par l'ordre exprès du Roi.* Voyez l'Hiſtoire du Droit Canonique de M. Brunet, Avocat, in-12. Paris 1720, avec Approbation & Privilége, pag. 70 & ſuiv. malgré les oppoſitions du Clergé, des Univerſités & des Parlemens.

FRANÇOIS I.

frappé de cet éclat extérieur, qui concilie à la Religion je ne ſçais quelle grandeur particuliere qui échappe à notre foibleſſe. Si mon ame n'étoit pas tout-à-fait convaincue, les ſens me conduiroient à la conviction.

Ce fut dans ce même temps que François conçut le deſſein de ſe faire élire Empereur, & de ſuccéder à Maximilien I. mort le 22 Janvier 1519. Il n'épargna rien pour un ſi grand projet, & en ſeroit venu à bout, ſans l'attachement de l'Electeur Palatin pour la Maiſon d'Autriche. Ses intrigues & ſon crédit firent, pour ainſi dire, paſſer la couronne Impériale, de François qui alloit être élu, à Charles V. qui le fut (1). Si le Roi eût été moins délicat ſur l'obſervation des droits des Princes de l'Empire & ſur la liberté abſolue qu'il leur laiſſa, il eût pu faire échouer ſon concurrent : mais il ne vouloit rien devoir qu'à ſon mérite ; & ce fut ce même mérite, la renommée du Prince le plus accompli de ſon ſiecle, le grand éclat que fit dans l'Europe la victoire de Marignan, la réunion de ſes

(1) En 1519.

grandes

grandes qualités qui lui nuisirent. Les Electeurs craignirent de se voir éclipsés par un Monarque si célebre, à l'âge de vingt-un ans. Il sçut s'en consoler. *Un Prince*, disoit-il, *dont l'ambition n'est pas satisfaite par une couronne telle que celle de France, ne sçauroit jamais y connoître de bornes.* Dans le temps de ses plus vives poursuites pour son élection, quelques personnes de son Conseil lui faisant connoître tous les obstacles auxquels il devoit s'attendre, & les difficultés presque insurmontables qu'il trouveroit à gouverner des Peuples aussi différens de caractere & d'usages qu'étoient les François & les Allemans : *Je sçais tout cela*, répondit-il ; *mais s'il y a de la peine, il y a de la gloire. Il est beau de travailler à obtenir la premiere couronne du Monde Chrétien : si je ne réussis pas dans le dessein de rétablir la Maison de France dans le rang dont elle est déchue depuis si long-temps, on dira au moins que je l'ai tenté.* Telle étoit en toute occasion la maniere de penser de François. La belle gloire fut toujours son but, & le motif qui l'animoit. Il fallut que le temps & l'expérience lui apprissent que les Rois, moins nés pour

FRANÇOIS I.

FRANÇOIS I.

eux que pour leurs Peuples, devoient penſer aux intérêts de l'Etat, & les réunir à leur gloire, pour la rendre ſolide.

Toute ſa magnificence parut à l'entrevue qu'il eut, en 1520, entre Ardres & Guines, avec Henri VIII. Roi d'Angleterre. La tente qu'on lui dreſſa, & qui avoit ſoixante pieds de long, & autant de large, avec quatre pavillons, étoit couverte en dehors de drap d'or (1) & en broderie, & revêtue en dedans de velours bleu. Il lui en coûta, diſoit-on, en cette occaſion, plus que Char-

(1) Ce qui lui fit donner le nom de *Camp du drap d'or.* Une tempête qui ſurvint dix ou douze jours après, avec une pluye effroyable, renverſa tentes & pavillons, & obligea les deux Rois de ſe ſéparer : on eût dit que le Ciel s'étoit ſoulevé contre la prodigalité que firent paroître les deux Monarques. C'eſt la penſée de *Jacques Silvius*, dans un Poëme Latin qu'il fit ſur cette Entrevue, cité dans les grandes Annales de Belleforêt, Liv. 6. pag. 1421.

Compulſique horis reges ſua vela quaternis
Claudere, dùm ventus, dùmque reſedit hyems,
. . . . . .
. . . . . .
Labuntur, latamque trahunt collapſa ruinem,
Quo Deus ingratum fertè decebat opus.

les Quint n'avoit dépenſé pour ſe faire couronner Empereur, & il n'obtint rien d'Henri VIII. qui demeura ferme dans la neutralité dont il avoit pris le parti entre le Roi & Charles V. Les deux Rois y diſputerent à l'envi à qui feroit voir plus de confiance l'un pour l'autre. François, prévenu par le Roi d'Angleterre, qui s'étoit mêlé la veille parmi la foule de ſes Courtiſans, alla dès le lendemain, au point du jour, dans le quartier des Anglois, ſe fit introduire dans l'appartement de Henri, ſans attendre qu'il fût éveillé, & ſe trouva à ſon lever. Il n'y avoit pas moyen que Henri allât plus loin : mais n'étoit-ce pas trop s'expoſer, & trop commettre la dignité Royale ? Il me ſemble que le ton que prit Louis XII. avec le Roi d'Arragon, étoit bien plus digne d'un grand Roi. FRANÇOIS I.

Si la victoire de Marignan mérita à François I. le nom de héros, on peut dire que ſa défaite à Pavie le lui confirma. On ne fit jamais voir tant de courage & de fermeté, qu'il en montra à cette malheureuſe journée (1), où les

(1) Du 24 Février 1525, le Roi y perdit

FRANÇOIS I.

conſeils de Bonnivet, & l'ardeur martiale du Roi le conduiſirent, contre l'avis des plus ſages Officiers de ſon armée. Après une entiere déroute, François I. demeuré ſeul, alloit monter ſur un pont, au-delà duquel il eût pu ſe ſauver, lorſque ſon cheval, percé par une balle, tomba, & lui deſſous. Diego d'Avila & Giovanni Urbieta, qui le pourſuivoient, lui tenoient l'épée ſur la gorge, lorſque Pomperan, qui avoit ſuivi le Connétable de Bourbon dans ſa défection, reconnut le Roi. Il avoit le viſage couvert de pouſſiere, & du ſang qui couloit d'une bleſſure qu'il avoit reçue au front : il en avoit une autre au bras gauche, & une troiſieme à la main droite. Pomperan obligea les deux Eſpagols de ſe retirer, & fit appeller Charles de Bourbon, ſous les ordres duquel Charles-Quint avoit gagné cette victoire. Bourbon parut : mais le Roi frémiſſant de colere à ſa préſence : *Moi*, dit-il, *me rendre à un traître, qui a violé ſa foi, abandonné ſon Roi*

ſa liberté, ſon artillerie, huit mille hommes, & une grande partie de ſes meilleurs Officiers.

& trahi ſa Patrie ! La mort me ſeroit mille fois moins cruelle. Qu'on appelle Lannoy, ajouta-t-il ; *c'eſt à lui que je puis me rendre ſans honte.* Lannoy, Général de l'Empereur ſous les ordres de Bourbon, parut en effet, & ce fut à lui que le Roi remit ſon épée, laquelle fut reçue à genoux par Lannoy, qui lui préſenta auſſi-tôt la ſienne. FRANÇOIS I.

Dans une pareille ſituation, François perdit ſi peu la préſence d'eſprit qu'*Avila & Urbieta*, qui étoient près d'en venir aux mains, parce que l'un & l'autre prétendoient à l'honneur de ſa priſe, l'ayant choiſi pour leur juge : *Urbieta*, dit le Roi, *m'a volé*, *& Avila m'a pris.* Le premier, en effet, lui avoit arraché ſon grand collier de l'Ordre enrichi de pierreries, & Avila lui avoit demandé les armes. Au ſouper de Sa Majeſté, qui fut ramenée dans ſon camp, où elle fut panſée de ſes bleſſures, Bourbon ſe mit à genoux, pour lui préſenter la ſerviette : François, dit-on, quoique priſonnier, la refuſa, & jetta ſur ce Prince rebelle un regard ſi pénétrant, qu'il lui arracha des larmes.

L'infanterie Eſpagnole, chargée de butin, étant venu voir le Roi dans ſa

tente, il parut avec une contenance ſi majeſtueuſe, un viſage ſi tranquille, que tous paſſerent des mouvemens de la haine, ou de l'inſolence que la victoire inſpire au ſoldat, à ceux de l'amour le plus reſpectueux, & de la plus vive admiration. *Quel Roi*, diſoit l'un! *Pourquoi n'eſt-il pas notre maître! Ah!* diſoit l'autre, *ſous les ordres d'un pareil Monarque, une armée devoit être invincible.* Ils regrettoient preſque leur victoire; un d'eux-mêmes, qui n'avoit que ſa ſolde, ſe fit jour à travers la foule, & préſentant à genoux une balle d'or au Roi, lui dit: *Sire, je connoiſſois le courage de votre Majeſté, & voilà une balle d'or que j'avois fait fondre pour vous tuer; une ſi belle vie ne devant pas finir ſans une diſtinction particuliere. Je n'ai point trouvé l'occaſion de m'en ſervir, & j'oſe prendre la liberté de vous la préſenter.* François lui fit accueil, & récompenſa la ſingularité de cette idée (1).

FRANÇOIS I.

(1) J'ai pluſieurs garants de ce trait. On le trouve dans le *François I.* de Varillas, & dans l'Hiſtoire *Romaneſque* du Connétable Charles

Les ſentimens de reſpect & de tendreſſe pour le Roi priſonnier, firent un tel progrès dans tous les cœurs, que Alarcon, qui étoit chargé de ſa garde, conſeilla à Lannoy d'éloigner les Eſpagnols, & de leur dérober, pour ainſi dire, le Roi, qu'ils pouvoient mettre en liberté. FRANÇOIS I.

Dans ſa priſon, & gardé par ſix compagnies de vieux ſoldats Eſpagnols, il trouva encore le moyen d'allarmer la vigilance d'Alarcon : le Roi, pour s'amuſer, jettoit de temps à autre des écus d'or aux pieds des ſoldats de ſa garde ; & ſa libéralité leur inſpira tant d'attachement pour ſa perſonne, après

---

de Bourbon : il eſt certainement tiré de quelques Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi ; cependant je ne voudrois pas aſſurer qu'il n'eût pas été imité des Mémoires de Brantôme, qui dit, en parlant du brave la Châtaigneraye ſon oncle, *qu'étant encore Enfant d'honneur de François I. & portant l'arquebuſe dans l'infanterie, il fit faire une demi-douzaine de balles d'or, pour tuer l'Empereur ; ce qui plut à François I.* Il ſe peut faire qu'un Soldat Eſpagnol ait eu la même penſée qui lui auroit été ſuggérée, par ce qu'on publia du deſſein du jeune la Châtaigneraye.

ce qu'ils avoient vu de ſa valeur, que le Capitaine Alarcon en craignit les ſuites, & empêcha que François ne prodigât ainſi ſon or.

FRANÇOIS I.

La premiere nouvelle que la Ducheſſe d'Angoulême, ſa mere, reçut du déſaſtre de Pavie, fut une lettre du Roi ſon fils, où il lui marquoit en quatre mots : *Nous avons tout perdu, MADAME, hormis l'honneur* (1).

On lit dans l'Hiſtoire particuliere de la vie de M. de Thou, écrite, ſuivant quelques Sçavans, par Pierre Pithou, que de Thou étant allé voir la Chartreuſe de Pavie, célebre par les tombeaux des Viſcomtis de Milan, il y apprit du plus ancien des Religieux, que le Roi, qui avoit été pris près des murs du Cou-

(1) Tous les François attribuerent ce funeſte évenement à la Ducheſſe d'Angoulême. On voulut même lui ôter la Régence, & elle l'auroit perdue, ſi le Duc de Vendôme, préférant la France & l'Etat à ſes intérêts, n'eût pas refuſé d'entrer dans le parti des mécontens. En effet, la Journée de Pavie fut une ſuite de la déſertion du Connétable ; & le procès que ſuſcita la Ducheſſe d'Angoulême au Connétable, avoit cauſé cette déſertion. Voy. Cl. Paſquier, Tom. 1. in-fol. ch. 12. des Recherches, p. 107.

vent, fut conduit par une breche dans leur Egliſe ; que s'étant mis à genoux devant le grand Autel, dans le temps que les Moines étoient au Chœur & chantoient le Pſeaume 118 ; après qu'ils eurent achevé le verſet 70, & fait la pauſe ordinaire, le Roi les prévint, & dit à haute voix le verſet ſuivant : BONUM MIHI, QUIA HUMILIASTI ME, *ut diſcam juſtificationes tuas.* » Il m'a été » utile que vous m'ayez humilié, afin » que j'apprenne les regles de votre » juſtice ».

FRANÇOIS I.

Il faut convenir que ſa conſtance parut ſe démentir dans ſa captivité : mais ſi on en conſidere la rigueur, on pardonnera à un Prince de trente ans le chagrin qu'il conçut. Il eſt même certain qu'il ne conſentit au traité de Madrid, que parce qu'on l'aſſura de ſa nullité, & que, dans les regles de la bonne foi la plus étroite, il ne pouvoit être tenu de l'exécution.

Quelle différence dans le traitement que fit François I. à Charles-Quint, à ſon paſſage en France, en 1540 ! Il ſe trouvoit maître de la perſonne de ſon rival. Au moins pouvoit-il en prendre avantage pour l'inexécution d'un traité

FRANÇOIS I.

si injuſte, que Gattinara, Chancelier de l'Empereur, n'avoit pas voulu le ſceller. Mais le Roi ſe refuſa à tout ce qui pouvoit intéreſſer ſa magnanimité & ſa bonne foi. Les politiques ont mis en queſtion, s'il ne devoit pas arrêter l'Empereur; & les ſentimens furent partagés dès le regne de François. La réponſe qu'il fit m'a toujours paru une déciſion ſans réplique. On le louoit de la conduite qu'il avoit tenue. *Eh! quel ſujet d'éloges*, dit-il, *trouver dans ce que j'ai fait! J'avois donné ma parole royale à l'Empereur; je ne l'ai pas violée! Y a-t-il là quelque choſe d'extraordinaire? Et ne l'ai-je pas dû faire? Quand la fidélité dans les promeſſes*, ajouta-t-il à l'exemple du Roi Jean, *ſeroit bannie du Monde entier, c'eſt chez les Souverains qu'elle devroit trouver un aſyle. Les autres hommes, ni les loix mêmes ne pouvant les contraindre, quel moyen de ſe faire un titre de leur parole, s'ils peuvent y manquer ſans honte? Sans les effets, elle eſt ce que la foi eſt pour un Chrétien ſans les œuvres.*

Pour moi je trouve tant de nobleſſe & de vérité dans ces belles paroles, que je ne conçois pas qu'on oſe leur oppo-

ſer la réponſe que Triboulet (1) fou de la Cour, fit au Roi. Triboulet, dit-on, avoit écrit ſur ſes tablettes, que l'Empereur étoit plus fou que lui, de

FRANÇOIS I.

(1) On ne voit pas trop l'époque préciſe où les Fous, *en titre de Fous du Roi*, ſe ſont introduits à la Cour; mais elle doit être ancienne, puiſqu'on trouve *les Fous* dans les principales Pieces qui compoſent le jeu des Echecs, ce qui a donné lieu à Regnier de dire : *les Fous ſont aux Echecs les plus proches des Rois.* Ménage croit que *le titre* de *Fou du Roi*, a ſuccédé à celui de *POETE du Roi*, *POETA REGIUS*; Jean Marot, pere de Clément, étoit *POETE de la magnifique Reine Anne de Bretagne*, ſous Louis XII. & *Fauſtus ANDRELINUS*, *Poete du Roi & de la Reine*, &, au compte de Ménage, *Fou du Roi & de la Reine*, dit la Monnoye. Les FOUS les plus connus ſont TRIBOULET, ſous François I. BRUSQUET, ſous Henri II. THONÉ, ſous ce même Prince, ſous François II. & au commencement du règne de Charles IX. SIBILOT, ſous Henri III. CHICOT, ſous Henri IV. & le Maître GUILLAUME (Marchand). Ce n'eſt que ſous Louis XIV. que cet Office de *Fou du Roi* a entierement diſparu. Le Recueil d'actions & de *prétendus bons mots*, mis ſous le nom du Maréchal de Roquelaure, eſt tiré en partie des Anecdotes que nous ont conſervé Brantôme, & quelques autres Ecrivains ſur le compte de Bruſquet, Triboulet, &c.

FRANÇOIS I.

s'expoſer à paſſer par la France. *Si je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire*, lui dit le Roi, *que diras-tu ?* » Je ne ſçais » pas ce que je dirai, répondit Tribou» let ; mais je ſçais bien ce que je fe» rai » ! *Eh ! bien ; que feras-tu*, lui dit François I. *Rien de plus aiſé*, répliqua le fou, *j'effacerai ſon nom de mes tablettes, & j'y mettrai le vôtre.* D'autres rapportent la choſe autrement, & diſent que Triboulet, inſtruit du paſſage de Charles V. en France, dit au Roi, qu'en ce cas il feroit préſent de ſon chapeau à l'Empereur, à ſon arrivée. Et que ſur la queſtion que lui fit le Roi, *ce qu'il feroit ſi Charles paſſoit ſans qu'on lui fit rien ?* Triboulet répondit : *Oh ! alors je lui reprends mon chapeau, & vous le donne, comme le méritant encore mieux que lui.*

Pendant le ſéjour que l'Empereur fit à Paris, où il reçut des honneurs qui furent peut-être exceſſifs, Charles, en ſe promenant un jour avec le Roi, rencontra le Saint Viatique qu'on portoit à un malade. Surpris de voir le Prêtre accompagné de très-peu de perſonnes, il demanda au Roi, pourquoi, en France, le Prêtre marchoit preſque ſeul en cette

occaſion ? *En Eſpagne*, ajouta-t-il, *on en uſe bien différemment ; tous ceux qui rencontrent le Saint Sacrement, ſont obligés de l'accompagner juſqu'au retour à l'Egliſe. Les François & les Eſpagnols*, répondit le Roi, *ont raiſon les uns & les autres. En Eſpagne, il y a tant de Juifs & de Maures, que ſi on n'y uſoit pas de cette précaution*, JESUS-CHRIST *y pourroit être crucifié une ſeconde fois ; mais en France, il peut aller ſeul partout où il lui plaît, ſans craindre que perſonne ait deſſein de l'outrager.* Dans le temps que François parloit ainſi, il y avoit, en Eſpagne, cinq cent mille Maures, qui en furent chaſſés depuis par Philippe II.

FRANÇOIS I.

Charles-Quint lui ayant demandé quelle étoit la plus grande Ville de ſon Royaume, il répondit *que c'étoit Rouen. Eh ! que ſera-ce donc de Paris, reprit l'Empereur ?* UNE PROVINCE, répliqua auſſi-tôt François I. (1).

(1) Il y a long-temps que Paris eſt la Ville du Monde la plus peuplée. Clovis le Grand en fit la *Capitale de ſes Etats*. Le Poëte FORTUNAT, qui vivoit au ſixieme ſiecle, parle du Clergé de l'Egliſe de Paris, comme du *plus*

FRANÇOIS I.

Ceux qui, d'après les Hiſtoriens Eſpagnols, vantent le courage de Charles-Quint, ſont pourtant obligés de convenir que la foibleſſe de ſa complexion l'a empêché d'en donner de grandes preuves. Au contraire, les mouvemens de l'ame dans François, étoient ſecondés par un tempérament robuſte. Il ne tint pas à lui que le duel que Charles propoſa à Rome (1), en plein con-

brillant & du plus nombreux, ſous Chilperic & Clotaire II. PHILIPPE LE BRETON, en parle dans ſon Poëme, ſous Philippe Auguſte, comme *de la premiere Ville de l'Univers.* GAGUIN dit, ſous le règne de Louis XI. que les *Rois de France n'ont rien à craindre ſi Paris leur eſt fidele.* JEAN JUVENAL DES URSINS, parlant d'une Proceſſion générale que firent les Pariſiens, de Paris à Saint Denis, pour la proſpérité du Roi, dit *que les Ecoliers étoient à Saint Denis, que le Recteur de l'Univerſité étoit encore aux Mathurins.* ENGUERRAND DE MONSTRELET rapporte qu'il *ſe trouva deux cent mille habitans qui allerent au-devant de Charles VI.* qui revenoit de Chartres à Paris. Suivant Philippe de Commines, cette grande Ville nourrit l'armée du Roi (Louis XI.) & l'armée des Princes, *ſans que les vivres augmentaſſent de prix.* Que l'on compare ce qu'elle eſt à ce qu'elle étoit.

(1) En 1536.

siſtoire par oſtentation, n'eût lieu; & il n'y eut point de moyens qu'il n'em- FRANÇOIS I.
ployât pour en venir à un combat ſingulier, & de corps à corps. On ne conçoit pas même comment Charles-Quint, qui devoit connoître ſes forces, oſa faire un pareil défi, plus digne, dit un Auteur, d'un *Capitan* de l'ancienne Comédie, que d'un grand Empereur, & d'un Prince auſſi ſage.

Sans doute on verra ici avec plaiſir le cartel que le Roi envoya lui-même à l'Empereur, après l'avoir fait lire en préſence de toute ſa Cour, & de Granvelle, Ambaſſadeur de Charles V. NOUS FRANÇOIS, *par la grace de Dieu, Roi de France, Seigneur de Gênes, &c. A Vous* CHARLES, *par la même grace, élu Empereur de Rome, & Roi d'Eſpagne, faiſons ſçavoir que nous étant avertis qu'en toutes les réponſes qu'avez faites à nos Ambaſſadeurs & Hérauts, envoyez de vers vous pour le bien de la paix, vous voulant ſans raiſon excuſer, nous avez accuſé en diſant qu'avez nôtre foi, & que ſur icelle, outre nôtre promeſſe, nous en étions allez & partis de vos mains & de votre puiſſance. Pour défendre notre* HONNEUR, *lequel en ce*

FRANÇOIS I.

cas ſeroit trop chargé contre vérité, vous avons bien voulu envoyer ce cartel par lequel, encore que tout homme gardé ne puiſſe avoir obligation de foi, & que cela nous fût excuſe aſſez ſuffiſante; ce nonobſtant, voulant ſatisfaire à un chacun & à notredit HONNEUR, *lequel Nous avons voulu garder & garderons, ſi Dieu plaît, juſqu'à la mort, Vous faiſons entendre que ſi vous avez voulu, ou voulez charger, non pas de notre dite foi, & délivrance ſeulement, mais que jamais nous ayons fait choſe qu'un Gentilhomme, aimant ſon* HONNEUR *ne doive faire, Nous diſons* QUE VOUS AVEZ MENTI PAR LA GORGE, & QU'AUTANT DE FOIS QUE VOUS LE DIREZ, VOUS MENTIREZ: *étant délibérés de défendre notre* HONNEUR *juſqu'au dernier bout de notre vie.* PARQUOI, *puiſque, contre vérité, nous avez voulu charger, déſormais ne nous écrivez aucune choſe; mais nous aſſurez le champ; & nous vous porterons les armes. Proteſtant que ſi, après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez, ou dites paroles qui ſoient contre notre* HONNEUR, *que la honte du délai du combat en ſera vôtre; ou que venant audit combat,*

c'eſt la fin de toutes écritures. FAIT *en notre bonne Ville de Paris le* 28 *jour de* FRANÇOIS I. *Mars* 1537, *avant Pâques :* ainſi ſigné, FRANÇOIS.

François eût-il refuſé le défi de Charles V. lui qu'on avoit vu s'expoſer à la furie d'un lion, ſans autres armes que ſon épée, & ſans autre intérêt que de tirer quelques perſonnes de ſa Cour du danger où ils étoient expoſés. Le lion s'étoit déchaîné, tout le monde pris la fuite ; François ſeul alla à lui, & l'abattit d'un ſeul coup ?

La Reine de Navarre ſa ſœur, dont les Nouvelles ſont ſouvent des anecdotes de la Cour de ſon temps, & d'après elle, l'Abbé de Brantôme rapportent que le Comte (1) Guillaume de Furſtemberg, qui avoit ſervi en France avec la réputation d'un des plus braves Officiers, fut ſoupçonné d'avoir des deſſeins contre la perſonne du Roi. La Trémoille Gouverneur de Dijon, *ancien Chevalier*, dit la Reine Marguerite, *& loyal ſerviteur du Roi*, en avertit ſon maître,

(1) Sur ce Guillaume de Furſtemberg, Voy. les Capitaines Etrangers de Brantôme.

FRANÇOIS I.

& la Ducheſſe d'Angoulême mere du Roi, laquelle ne manqua pas de le prier de l'éloigner de la Cour ; le Comte étoit allié à la maiſon de Savoye. François I. ne put ſe perſuader qu'un homme du rang & de la réputation de Furſtemberg fut capable d'un attentat ſi odieux, & il pria la Ducheſſe d'Angoulême de garder le ſilence, & de vivre avec le Comte ſur le même pied. Il vint à la Tremoille un ſecond avis. François n'en parut pas plus touché, & donna des ordres exprès de ne point éclater. Mais un jour qu'il étoit à la chaſſe, avec le Comte, il lui ordonna de le ſuivre, s'éloigna de ſa ſuite, & ſe trouvant ſeul & tête à tête avec lui dans l'endroit le plus écarté de la forêt, il tira ſon épée, qui étoit la ſeule arme qu'il eût, & la montrant au Comte. *Qu'en dites-vous*, lui demanda le Roi ? *Cette épée ne vous paroît-elle pas auſſi belle que bonne ?* Furſtemberg en y mettant la main, lui répondit qu'il n'en avoit point vu qui la valût. *Je le crois comme vous*, reprit le Roi, *& ſi un Gentilhomme*, ajouta-t-il auſſi-tôt en le regardant fixement, *penſoit à attenter à ma vie, qu'il connût la bonté de mon*

épée, la force de mon bras, & la fermeté de mon cœur, il y penſeroit à deux fois. Cependant je le regarderois comme un homme auſſi lâche que méchant, ſi ſe trouvant ſeul & ſans témoin avec moi, il n'oſoit exécuter ſon deſſein. Le Comte étourdi du diſcours du Roi, lui répondit qu'il y auroit bien de la ſcélérateſſe dans le projet, & autant de folie à vouloir l'exécuter; ſur quoi François, ſans lui répondre, piqua ſon cheval, & rejoignit la chaſſe qui s'approchoit. Il ne dit rien de l'aventure, qu'après le départ du Comte Guillaume, lequel fut fort prompt. On peut dire que pour un Souverain, François I. en fit trop en cette occaſion; on verra qu'Henri IV. fit quelque choſe de pareil avec un Officier (le Capitaine Michaut) qui n'avoit pas un deſſein moins criminel.

Si François l'emportoit du côté de l'intrépidité ſur Charles, le bonheur du dernier étoit bien ſupérieur à celui du Roi. Lui-même en étoit tellement perſuadé, qu'il ne faiſoit pas difficulté de l'avouer. Un parti François s'étant déguiſé ſous des habits de païſan, pour paſſer plus aiſément en Piémont, au commencement de la guerre, en 1535,

FRANÇOIS I.

fut découvert & enlevé par les troupes de l'Empereur ; & ſous prétexte que ce parti n'avoit point été pris en habit militaire, ceux qui le compoſoient, au lieu d'être traités en priſonniers de guerre, furent condamnés à ſervir ſur les Galeres d'Eſpagne. C'étoit donner au Roi un exemple dangereux, & la loi du talion pouvoit paroître raiſonnable à un Prince moins généreux que lui. Trois cents Allemans furent ſurpris, preſque dans le même temps, aux iſles d'Hieres, où la tempête avoit jetté leur Vaiſſeau : ils avoient fait voile de Gênes, pour rejoindre l'armée de Catalogne, que l'Empereur aſſembloit pour le ſecours de Perpignan, aſſiégé par le Dauphin. Ces ſoldats furent traités en priſonniers de guerre ; & le Roi, à qui l'on remontroit, qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe venger, répondit : *Je n'ai garde de le faire ; je perdrois une occaſion de vaincre en vertu Charles, à qui je ſuis obligé de céder en fortune.*

Délicat & ſcrupuleux ſur tout ce qui pouvoit regarder le point-d'honneur, il en agit auſſi généreuſement avec les Dames Catalanes, qui furent priſes par un parti de ſes troupes, dans un Château

ſitué ſur les frontieres de Catalogne, dans le temps que le Dauphin ſon fils aſſiégeoit Perpignan (en 1542). Elles étoient Eſpagnoles, ou Sujettes de l'Eſpagne ; elles avoient été priſes dans une guerre ouverte entre les deux Couronnes ; cependant leurs maris les revendiquoient, & prétendoient ne pas payer de rançon ; parce que les femmes, ſuivant les loix, ne devoient pas être ſujettes aux événemens de la guerre, dont leur ſexe les éloignoit (1). L'affaire portée devant le Roi, il la jugea en faveur des Dames, ſans rien faire perdre au parti qui les avoit fait priſonnieres, & auquel il paya la rançon, de ſon argent. Charles-Quint avoit tenu une conduite toute différente au ſiége de Rome, même avec des femmes qui ne s'y trou-

FRANÇOIS I.

(1) Honoré Bonnet, Auteur de *l'Arbre des Batailles*, dédié au Roi Charles VI. poſe comme un principe certain, *que ce n'eſt pas la maniere de guerroyer ſelon l'ordonnance de dûe Chevalerie, ni des nobles batailleurs, leſquels ſoutenoient Juſtice, DAMES, VEUVES, ENFANS, ORFELINS, ET PAUVRES GENS.* Le Roi qui pouvoit avoir lu l'excellent Livre de Bonnet, étoit pénétré de ces principes.

FRANÇOIS I.

voient que par raiſon de piété, & qui n'étoient ni Romaines, ni Italiennes.

François I. fit un jour une faute qu'on a eu bien de la peine à réparer, en diſant publiquement & dans une aſſemblée des plus grands Seigneurs de ſa Cour, que *qui ſouffroit un démenti, n'étoit pas un homme de bien.* Ce qui le faiſoit parler ainſi, étoit le démenti qu'il avoit lui-même donné à l'Empereur, dans le cartel qu'on a vu. Mais, dit un Ecrivain peu éloigné du temps, *cela fut tiré à conſéquence juſqu'aux moindres Valets, & fut cauſe de beaucoup de meurtres.* De-là cette manie des duels dont l'extinction a été le chef d'œuvre du règne de Louis XIV. (1).

Avec la conſtance qu'il eut toujours à lutter contre le ſort qui ſembloit le trahir, il pouvoit dire qu'en effet il ne cédoit qu'en fortune. Lorſque Charles-

(1) Avant ce Prince l'on ignoroit preſque l'uſage de ces duels, *ſans regle, ſans ordre, & ſans motif raiſonnable.* Les duels faiſoient une partie de l'ancienne Juriſprudence; mais ils n'étoient pas le fruit de l'opinion ſeule, & du caprice. Expilly, Plaidoyer 30.

Quint entra en France (1), & pénétra jusqu'à Saint Dizier, on vint dire au Roi que les Parisiens effrayés, abandonnoient leurs maisons, & emportoient leurs meubles. Le Roi, tout malade qu'il étoit, se leva de son lit pour voler à leur secours, en disant : *Il n'est pas en mon pouvoir de les sauver de la peur ; mais je les garderai bien du mal. J'aime mieux mourir & les mettre à l'abri, que de vivre & les abandonner.* Tout caractérise un Roi dans l'action & dans la réponse. François mit sur pié une armée de cinquante mille hommes en peu de temps, & réduisit l'Empereur à penser à la paix. FRANÇOIS I.

A l'occasion de cette paix, conclue à Crépi en Valois en 1544, & sur les difficultés que faisoient naître les Ministres de Charles V. fondées sur ses prétentions excessives, François s'expliquant avec sa franchise ordinaire, dit qu'il doutoit que ce traité subsistât longtemps. *L'Empereur*, ajouta-t-il, *ne veut point de compagnon, & moi je ne veux point de maître* (2).

(1) En 1344.

(2) Lucain dit de César & de Pompée :

FRANÇOIS I.

Henri VIII. Roi d'Angleterre, voulant profiter des circonſtances fâcheuſes où ſe trouvoient les affaires de la France, lui fit demander les arrérages d'une penſion qu'il prétendoit lui être due, & dont l'origine remontoit à Louis XI. qui, ſous ce nom de penſion, payoit cinquante mille écus à l'Angleterre. Il joignoit à cette demande, celle du Comté de Boulogne, & de quelques autres terres dont il avoit, diſoit-il, la propriété, qu'il étoit en état de juſtifier par de bons titres; qu'autrement il paſſeroit la mer & viendroit rendre une viſite au Roi juſqu'au Louvre : *Dites à votre maître*, répondit-il aux Ambaſſadeurs qui faiſoient cette demande, *que s'il me vient voir comme ami, je le recevrai de bon cœur; que s'il vient armé, & comme ennemi, j'ai cinquante mille hommes tout prêts à examiner ſes titres, & à lui en montrer les défauts.*

Nec quemquam jam ferre poteſt, Cæſarve priorem, Pompeiusve parem. Lucan de Bell. Civ.

C'eſt-à-dire, comme le traduit Brébeuf:

Remplis de cet orgueil, que leur gloire a fait naître,
L'un ne veut point d'égal, & l'autre point de maître.

Aux

Aux qualités les plus éclatantes, le Roi joignoit une modeſtie ſans affectation. Charles, ſon rival, avoit la vanité de remplir des pages entieres de ſes lettres & de ſes dépêches, d'une multitude de titres, énonçant toutes les Couronnes & les Royaumes d'Eſpagne (1) qu'il poſſédoit. Il eut même la paſſion d'ériger les Pays-Bas en Monarchie. Pour faire la critique de cette conduite, François prit, en lui écrivant, la qualité *de premier Gentilhomme de France*, & celle de *Seigneur de Vanvres & de Gentilly*, Villages des environs de Paris (2).

FRANÇOIS I.

(1) Il y a neuf Royaumes, c'eſt-à-dire, neuf Provinces, annexés à celui de Caſtille, & ſix à celui de Léon.

(2) Il avoit tant d'eſtime pour la Nobleſſe Françoiſe & le titre de Gentilhomme, que lorſqu'il vouloit aſſurer quelque choſe, il ne juroit jamais que foi de Gentilhomme, comme nous l'apprennent ces rimes que l'Abbé de Brantôme nous a conſervées :

Quand la Pâques-Dieu décéda. . . . *Louis XI.*
Par le jour-Dieu! lui ſuccéda. . . . . *Charles VIII.*
Le Diable m'emporte s'en tint près. . *Louis XII.*
Foi de Gentilhomme vint après. . . *François I.*

FRANÇOIS I.

La mort de l'infortuné Jacques de Baune, Seigneur de Samblançay, condamné à la potence, & exécuté en 1522, ſemble faire tort à ſon amour pour la juſtice. Samblançay avoit une réputation de probité établie. Le Roi l'aimoit, & l'appelloit même *ſon pere :* ſa cauſe méritoit un examen plus approfondi. Mais par qui François fut-il trompé ? par ſa mere ; par *Duprat*, ſon Chancelier, qui ſe réunirent pour opprimer Samblançay. Il avoit donné à la Ducheſſe d'Angoulême quatre cent mille écus deſtinés pour l'armée du Milanez, lequel fut perdu par le défaut de remiſe de ces deniers. Le Roi le lui ayant reproché, il voulut s'excuſer ſur la Princeſſe, & ce fut ce qui cauſa ſon malheur, parce qu'elle mit tout en uſage pour s'en venger. Duprat envioit le crédit de Samblançay, il anima le Roi contre lui ; épouſa la paſſion de la Ducheſſe d'Angoulême, agit ſuivant la ſienne, on donna des Commiſſaires au Surintendant ; ce fut Duprat, qu'un Hiſtorien appelle *Bipedum omnium nequiſſimus*, qui les choiſit ; & Samblançay fut condamné. On peut dire qu'il n'étoit pas tout-à-fait innocent. Devoit-il diſ-

poſer des finances du Roi, & d'une pareille ſomme ſans en parler à Sa Majeſté ? Mais il eut nui à ſa fortune, & il lui ſacrifia la conquête du Milanez, & c'eſt en quoi il étoit coupable ; mais ce n'étoit pas ce crime-là qu'on puniſſoit. Il y eut auſſi de la paſſion dans le procès qui fut fait au Chancelier Poyet, victime de la providence, en ce qu'il avoit été le juge de l'Amiral de Chabot, qui fut dégradé, & rétabli dans la ſuite. Enfin on ne ſçauroit diſconvenir que l'Arrêt rendu contre le Connétable de Bourbon, ne fût encore une ſorte d'injuſtice, dirigée par le même Poyet, & dont les mécontentemens particuliers de la Ducheſſe d'Angoulême furent la ſource. François de Montelon, jeune encore, mais déja célébre Avocat, ayant eu la généroſité de ſe charger de la cauſe du Connétable contre le Roi, & la Ducheſſe d'Angoulême, malgré la brigue de cette Princeſſe, qui avoit écarté tous ceux qui auroient pu prendre la défenſe du Prince ; & de la plaider même en leur préſence : le Roi, loin d'en marquer quelque mécontentement, loua l'éloquence & le mérite de Montelon, & lui donna des marques ſolides de ſon

FRANÇOIS I.

FRANÇOIS I.

eſtime, en le faiſant ſon Avocat, place d'où il paſſa à la Charge de Préſident à Mortier, & depuis à celle de Garde des Sceaux : le Roi avoit la foibleſſe de ſe livrer aux paſſions des autres, leſquelles furent ſouvent la cauſe des revers qu'il éprouva, & des injuſtices qu'il commit. Mais on ne ſçauroit dire qu'il fût lui-même injuſte, qu'en imputant à un Roi, tout ce qui ſe fait en ſon nom.

La premiere dette de ceux qui approchent des Rois, eſt la vérité ; & c'eſt preſque toujours celle dont ils ne s'acquittent point. Le Chancelier Poyet, qui cherchoit à lui plaire, en flattant ſes paſſions, dit un jour qu'il étoit ſurpris de l'embarras où ſe trouvoit Sa Majeſté, pour ſoutenir la guerre contre l'Empereur ; puiſqu'il étoit le maître abſolu des biens de ſes Sujets, & que tous les biens de l'Etat appartenoient au Roi. Cela ſe diſoit devant François, & pas un des Gens de Cour, devant qui parloit Poyet, n'oſoit le contredire, lorſque Pierre du *Chaſtel*, ou *Caſtellan*, Évêque de Mâcon, répondit qu'il étoit ſurpris qu'un premier Magiſtrat inſinuât ces principes à un Roi auſſi équitable

que l'étoit Sa Majeſté ; que dans les néceſſités preſſantes, où il s'agiſſoit du ſalut public, le Roi pouvoit uſer des biens des particuliers, comme du ſien : mais que ce n'étoit que dans ces fâcheuſes occaſions, & de l'avis des Etats, qu'il étoit permis à un bon Roi d'avoir recours à des impôts extraordinaires. François I. bien loin de déſapprouver la ſincerité de *du Chaſtel*, ne daigna pas répondre à Poyet, dont il reconnut la lâche flatterie, & ſe tournant du côté du Prélat, lui dit nettement qu'*il applaudiſſoit à ſes ſentimens, que c'étoient les ſiens propres.* Il fit lui-même la critique de ceux du Chancelier par un diſcours ſoutenu de raiſons, & d'exemples qui durent faire rougir Poyet de honte. C'eſt ce que nous apprend l'Auteur de la vie de Pierre du Chaſtel publiée par Baluze. La généroſité de ce ſçavant homme, je veux dire de du Chaſtel, (que le Roi nomma Evêque de Tulle, enſuite de Mâcon,) fut la ſource de l'eſtime que François I. eut toujours pour lui. Dans le temps qu'on faiſoit le procès au Chancelier Poyet, le Roi demanda à du Chaſtel s'il ne méritoit pas bien la priſon où il étoit. *Sire*, lui

FRANÇOIS I.

FRANÇOIS I.

répondit-il ; *il mérite pis, s'il eſt coupable des crimes dont il eſt accuſé ; mais je voudrois que Votre Majeſté l'eût fait arrêter pour un ſujet plus grave que celui qui a donné lieu à ſon procès.* En effet, Poyet fut fait priſonnier pour avoir refuſé de ſceller des Lettres Patentes en faveur d'une perſonne autre que celle qu'il vouloit favoriſer du bénéfice des Lettres. *Qu'importe*, répondit le Roi, *à quelle occaſion Poyet ſoit puni : la poire n'étoit pas mûre ; elle a réſiſté aux plus grands vents ; dans ſa maturité il n'a fallu qu'un ſouffle pour la faire tomber.*

Un Hiſtorien contemporain rapporte une preuve ſinguliere de ſon équité : elle caracteriſe auſſi ſa bonté, & les autres qualités aimables de ce Prince.

Il étoit à la chaſſe aux environs de Blois : il rencontra une femme aſſez bien miſe, accompagnée d'un homme qui pouvoir paſſer pour ſon Ecuyer, & d'un autre Domeſtique. Le Roi lui demanda où elle alloit, dans un temps froid & aſſez mauvais ? On étoit en hiver. Cette femme, qui ne le connoiſſoit pas, mais qui vit bien, à l'air & au maintien de François, l'un des plus

beaux hommes de ſon Royaume, qu'il ne pouvoit être que d'un rang très-diſtingué, le ſalua, & ne fit aucune difficulté de lui rendre compte du motif de ſon voyage. » Monſieur, lui dit-elle, » je vais à Blois à deſſein d'y chercher » quelque protection, qui puiſſe me » procurer une entrée au Château, & » l'occaſion de me jetter aux pieds du » Roi, pour me plaindre à Sa Majeſté » d'une injuſtice qu'on m'a faite au Parlement de Rouen, d'où je viens. On » m'a aſſuré que le Roi eſt plein de » bonté; qu'il a celle d'écouter facilement ſes Sujets, & qu'il aime la juſtice. Peut-être aura-t-il quelqu'égard » à ma triſte ſituation, & à la bonté » de ma cauſe. *Expoſez-moi votre affaire, Mademoiſelle* (1), lui dit François ſans ſe faire connoître: *j'ai quel-*

(1) J'employe ici le terme de *Demoiſelle*, parce que ce titre étoit celui des femmes de la plus haute qualité, dont le mari n'étoit ni Prince, ni Chevalier de l'Ordre du Roi, grand Officier de la Couronne, ou Duc. Brantôme appelle ſon ayeule, *Mademoiſelle de Bourdeille*. Les exemples qu'on pourroit en donner, formeroient un livre.

FRANÇOIS I.

que crédit à la Cour, & j'oſe même me flatter de vous y rendre quelque ſervice auprès du Roi, ſi vos plaintes ſont fondées.

» Voici, Monſieur, répliqua la Dame, l'affaire dont il s'agit. Je ſuis » veuve d'un Gentilhomme qui étoit » Homme d'armes d'une des compagnies de Sa Majeſté. Pour être en » état de faire ſon ſervice à la journée » de (1) Sainte Brigitte, il emprunta » d'un homme de robe; & pour ſureté » du prêt & des intérêts, il lui engagea » ſa terre, qui faiſoit tout ſon bien. » Mon mari fut tué à cette bataille : le » créancier qui s'éſt emparé de cette » terre, a toujours joui des fruits, & » il m'a été impoſſible de payer les intérêts, & encore moins le principal. » Je l'ai traduit en Juſtice; & quoiqu'il ſoit certain que les jouiſſances » égalent le principal & les intérêts de » ſa créance, je demandois qu'il s'en » fît au moins une compenſation. Mais

(1) On a donné long-temps ce nom à la Bataille des 13 & 14 Septembre 1715, livrée contre les Suiſſes, de laquelle il eſt parlé ci-deſſus.

» on n'a eu aucun égard à mes deman-
» des, & je viens d'être condamnée,
» avec dépens. Mon conſeil m'a de
» plus aſſuré, qu'il n'y avoit aucun re-
» mede à mon affaire, ſi le Roi ne dai-
» gne y en apporter lui-même. Si j'ai
» le malheur de n'être pas écoutée,
» c'en eſt fait de ma fortune & de celle
» de mes enfans, qui ſont en aſſez grand
» nombre; nous ſommes eux & moi
» réduits à la mendicité. Je vous prie,
» Monſieur, puiſque vous avez bien
» voulu m'écouter, de vouloir bien
» me ſervir de protection. J'ai un chien
» avec moi (1), (elle le lui montra);

FRANÇOIS I.

(1) Les Gentilshommes & leurs femmes ne marchoient point ſans être accompagnés d'un ou pluſieurs chiens. C'étoit une marque diſtinctive de Nobleſſe. *On eût auſſi-tôt pris un de nos anciens* NOBLES *ſans épée, que ſans ſon chien, & ſon oiſeau de proye*; l'un & l'autre étant la marque de Nobleſſe. De-là l'uſage de contraindre un Gentilhomme condamné à mort pour une action infâme, de porter un chien ſur ſes épaules dans le lieu où il avoit commis le crime. De-là auſſi tant de levrettes pour ſupports dans le Blazon. Voyez André Savin dans ſon Hiſtoire de Navarre, page 732, Livre 12.

FRANÇOIS I.

» il eſt parfaitement bien dreſſé à la » chaſſe ; permettez-moi de vous l'of- » frir, & daignez l'accepter ». Le Roi le reçut en effet ; & touché du récit de la Veuve : *Mademoiſelle*, lui dit-il, *continuez votre route : venez demain matin au Château ; & demandez le nom d'un tel* (il lui indiqua un nom qu'il imagina), *& ce Gentilhomme vous fera parler au Roi ſur le champ.* Elle le remercia, alla à Blois ; & le Roi rejoignit les Courtiſans qui l'accompagnoient. Il n'oublia pas ce qu'il avoit promis, & donna ordre, en arrivant au Château, qu'on l'avertît s'il ſe préſentoit une Demoiſelle qui demandât à parler à tel Gentilhomme. La Veuve ne manqua pas de paroître le lendemain : le Roi, qui en fût auſſi-tôt averti, la fit introduire dans l'appartement où il étoit, & ſe faiſant connoître : *Je ſuis*, lui dit-il, *celui que vous demandez, aſſez bien avec le Roi, comme vous voyez, pour en obtenir tout ce que je veux. Qu'on aille chercher mon Chancelier*, continua-t-il, *& qu'on examine les plaintes de cette Demoiſelle. Allez*, lui dit-il encore, *on vous fera juſtice.* La Veuve, ſurpriſe, ne put que ſe jetter aux genoux

de Sa Majeſté, qui la fit relever avec bonté, & voulut qu'on examinât en ſa préſence l'affaire dont il s'agiſſoit. Le réſultat fut un ordre précis au Créancier de remettre la terre, en recevant ce qui lui étoit raiſonnablement dû ; & pour le paiement de la dette, le Roi le fit faire de ſes deniers. Juſtice exacte, bonté raiſonnée, tendreſſe pour ſes Sujets, clémence, généroſité ; voilà les beaux traits ſous leſquels François I. eſt peint dans le Tableau intéreſſant que préſente cette anecdote, qui nous a été conſervée par Jean Boucher. FRANÇOIS I.

L'ayeule de Jean Deſmarets, aſſaſſiné par le Seigneur de Talart, s'étant jettée à ſes genoux, pour lui demander juſtice de l'aſſaſſin de ſon fils : *Relevez-vous*, lui dit le Roi ; *il n'eſt pas néceſſaire de ſe mettre à genoux pour me demander juſtice ; je la dois à tous mes Sujets : à la bonne-heure ſi c'étoit une grace.* Le crime fut puni, & Talart eut la tête coupée aux Halles de Paris en 1546.

Il avoit accordé à l'importunité de quelques Partiſans Italiens, & ſans doute aux ſollicitations des perſonnes qui avoient le plus de crédit ſur ſon eſ-

FRANÇOIS I.

prit, des Lettres du grand Sceau, dont ces Etrangers demandoient l'enregiſtrement au Parlement. Ils furent rebutés, & l'enregiſtrement leur fut refuſé, comme de *Lettres injuſtes, & préjudiciables à l'Etat.* François demanda à ſon Parlement raiſon du refus; les Députés lui firent les remontrances auſquelles les Lettres pouvoient donner lieu. Ces remontrances ſe firent devant les intéreſſés mêmes. Le Roi parut courroucé, & déclara qu'il vouloit que ſa volonté fût ſuivie, & que le Parlement eût à procéder à la vérification des Lettres; ſon air, & le ton dont il ſe ſervit, étonnerent un peu les Députés. Il s'en apperçut, & les ayant fait revenir un inſtant après, il s'excuſa avec bonté de la colere qu'il avoit montrée, ajoutant *que ce qu'il en avoit fait, étoit pour ne pas rebuter ces Etrangers, dont il avoit à faire; cependant, qu'ils ne paſſaſſent rien que ce qu'ils trouveroient bon.* Les Lettres furent rejettées, & les Italiens ne purent s'en prendre au Roi, qui trouva le moyen de dégager ſa parole royale.

Quelques Auteurs ont voulu rendre ſuſpect l'attachement de François I. pour

la Religion Catholique ; mais il en a donné des marques qui ne me paroiſſent point équivoques. Un Voleur ayant enlevé le Ciboire de la Chapelle du Château de Saint Germain-en-Laye, où étoit le Roi, le Voleur fut puni dans toute la ſévérité des loix ; & Sa Majeſté fit faire une proceſſion générale, où tous les Prélats de la Cour (1) aſſiſterent en chappe, & où le Roi ſe trouva lui-même avec tous les Princes du Sang, & les grands Officiers de la Couronne. FRANÇOIS I.

Henri VIII. Roi d'Angleterre, après ſon ſchiſme, n'épargna rien pour engager François I. à l'imiter ; il le prit par tout ce qui peut toucher les Souverains, & lui fit des propoſitions les plus ſéduiſantes du côté de la gloire & de l'intérêt. François fut inébranlable. Il répondit même aux Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre, qu'ils n'obtiendroient jamais rien de lui contraire aux intérêts de la Religion. *Votre Maître*, leur dit-

(1) Ils étoient alors en fort grand nombre, puiſque la France a eu, ſous le règne de François I. juſqu'à vingt-deux Cardinaux. *Voyez Brantôme dans* François I. *Tome II. page 283, de l'édition de 1666.*

FRANÇOIS I.

il, *peut compter ſur moi comme ſur ſon bon frere & ſon bon allié, en tout ce que je pourrai faire ſans préjudicier à l'unité de l'Egliſe ; mais dès qu'il s'agira d'en bleſſer les intérêts, je ne veux, ni ne peux, ni ne dois le ſervir. Je ſuis ſon ami ; mais juſqu'aux Autels.* C'eſt le témoignage que lui rend le Cardinal Polus dans ſon Traité de l'Unité de l'Egliſe, & que lui rendit auſſi le célébre Pierre Danès, dans le diſcours qu'il fit en 1545. au Concile de Trente, en qualité d'Ambaſſadeur de François I. Sa mort édifiante & religieuſe, la conſtance toute Chrétienne, & les grands ſentimens qu'il fit voir dans ces derniers momens, forment non-ſeulement ſon apologie, mais la leçon la plus touchante qu'on puiſſe propoſer à ſes pareils. La confeſſion de foi qu'il fit publiquement écarte tous les nuages, & prouve qu'il joignoit la foi la plus vive aux lumieres les plus pures & les plus étendues. On trouve la relation des pieuſes circonſtances de la mort de ce Prince dans le (1) premier des deux

(1) Voyez ces deux Sermons ou Oraiſons

Sermons que prononça Pierre Chaſtelain, Evêque de Mâcon, à ſes obſéques; ce morceau mérite d'être lu. Ce fut entre les bras de ce Prélat que François I. mourut... Mais il écrivit à Mélancthon, & l'engagea à venir à Paris, pour chercher avec lui des moyens d'éteindre le Luthéraniſme naiſſant : étoit-ce avec un Héréſiarque qu'on pouvoit eſpérer de trouver ces moyens?... Pourquoi non? Mélancthon, l'un des plus ſçavans hommes du ſeizieme ſiecle, étoit auſſi le plus raiſonnable, le plus doux, & le plus modéré : il étoit le premier à condamner les emportemens de Luther, & à déſapprouver les excès où il ſe livroit. On ne pouvoit choiſir un caractere plus propre au deſſein qu'avoit le Roi, ſuffiſamment expliqué par la lettre de ce Prince, inſérée dans le recueil des lettres choiſies de Melancthon, & qui ne ſçauroit que faire honneur à la religion du Roi.* La réponſe de Melancthon eſt une preuve de ce caractere de

FRANÇOIS I.

funèbres jointes à la Vie Latine de du Chaſtel, par Galland, publiée par Baluze, & imprimée à Paris chez Muguet, in-8°. 1674.

FRANÇOIS I.

douceur que tous les Auteurs lui donnent : *Toute opinion déréglée, qui donne dans l'excès, ou qui peut faire tort à la hierarchie & à l'ordre admirable & ſaint de l'Egliſe*, y dit Melancthon, *m'a toujours déplu.* Enfin, dès qu'on eut remontré à François I. qu'il y avoit quelque danger, il abandonna ſon projet. Peut-être eût-il mieux fait de le ſuivre, que d'allumer ces feux dont les cendres funeſtes ont été, pour ainſi dire, le berceau de l'erreur. Accuſe-t-on le Cardinal de Lorraine d'irreligion, pour avoir occaſionné le colloque de Poiſſi ? Eh ! quelle différence de l'humeur vive, pétulante & emportée de Théodore de Beze, avec le tempérament de Melancthon ? Pour les autres démarches de François, qui paroiſſent favorables aux Proteſtans, la politique, qui entre dans l'eſſence du gouvernement, les excuſe, auſſi bien que ſon alliance avec le Grand-Seigneur, Soliman II. (1), qui donna lieu dans le temps à

(1) C'eſt la premiere que la France ait contractée avec la Porte, & qui ſubſiſte depuis ce temps-là.

tant de fauſſes & horribles anecdotes, ouvrage des partiſans de l'Empereur & des ennemis de la France. On ſçait quel bruit fit Charles V. au ſujet de l'alliance de la France avec la Porte : *Quand les loups entrent dans la bergerie*, dit le Roi, *trouve-t-on mauvais que le Berger ſe ſerve de Chiens ?* FRANÇOIS I.

Charles étoit, diſoit-il, extrêmement ſurpris que le Roi de France le traverſât dans ſes conquêtes en Afrique. Le Chriſtianiſme y étoit intéreſſé. La Religion étoit le voile dont ce Prince couvroit ordinairement ſes deſſeins. *Eh ! qu'importe*, dit le Roi, *que ce ſoient les Turcs, ou les Maures, qui prêchent en Europe la doctrine de Mahomet ?* L'Eſpagne étoit alors inondée de Maures Mahométans.

L'alliance que le Roi contracta avec Soliman II. eſt la premiere qu'ait eu la France avec l'Empire Ottoman. Elle a été trouvée ſi avantageuſe, qu'elle a toujours ſubſiſté depuis. Le meurtre d'*Antoine Rinçon*, qui alloit de la part du Roi négocier à la Porte, & celui de *Cezar Frégoſe* chargé d'aller à Veniſe pour y mettre la République dans les intérêts de la France, l'un & l'autre aſſaſ-

FRANÇOIS I.

sinés par le Marquis du Guast Gouverneur de Milan pour l'Empereur, ces deux meurtres commis pendant la trève de Nice, étoient un crime réel, & criant.

Les défauts qu'on ne sçauroit excuser dans François I. étoient son goût pour la dépense, qui ne s'accommodoit pas toujours avec ses affaires; & trop de foiblesse pour les personnes qu'il aimoit; une politesse naturelle, mais qu'il poussoit trop loin, comme nous l'avons remarqué; & une valeur qui tenoit un peu trop de l'ancienne Chevalerie.

On diroit qu'il s'étoit proposé dans toutes ses actions les loix de cette *antique Chevalerie*, plutôt que les maximes communes de la politique: non-seulement, dit M. de Sainte-Palaye, il aspiroit à la gloire des NEUF PREUX consacrés par la tradition & les cérémonies de nos Rois d'armes; il se plaisoit encore à se produire aux yeux de sa Cour paré des habillemens sous lesquels (1) on avoit coutume de peindre ces anciens

(1) Ces habillemens étoient une robe de velours cramoisi, ou écarlate, frangée d'or,

Héros. Une Demoiſelle, dit Henri Etienne, le voyant un jour dans cet équipage, lui dit, pour le flatter, & lui en faire compliment, *qu'elle croyoit voir en ſa perſonne un des neuf* LÉPREUX. FRANÇOIS I.

Depuis Louis le jeune, qui s'étoit fait raſer ſur la remontrance de Pierre Lombard, *dit le Maître des Sentences*, Evêque de Paris, nos Rois, qui avoient continué de porter les cheveux longs, ne portoient plus de barbe; François I. ayant été bleſſé à la tête d'un tiſon de feu par un de ſes Courtiſans nommé (1) Montgommeri, en badinant avec lui à Romorentin, fut obligé de faire couper ſes cheveux pour ſa guériſon, il ſe laiſſa croître la barbe

---

avec une longue barbe d'or. A la mort de CHARLES, Duc de Bourgogne, dit le *Téméraire*, tué à la Journée de Nancy, le 5 Janvier 1476, l'Auteur de la Chronique ſcandaleuſe, qui eſt le continuateur de Monſtrelet, remarque que René, Duc de Lorraine, lui vint donner de l'Eau benîte, vétu de deuil, *ayant une grande barbe d'or juſques à la ceinture*, A LA FAÇON DES ANCIENS PREUX.

(1) Ce Montgommeri étoit de la même Maiſon que celui qui eut le malheur de tuer Henri II.

pour réparer la perte de ſes cheveux ;
FRANÇOIS I. & fut imité des François, qui ont porté depuis cheveux courts & longue barbe juſqu'à Louis XIII. (1).

Aucun de nos Rois n'avoit encore pouſſé la magnificence dans les Bâtimens & dans les ameublemens, auſſi loin que François. Le Palais qu'on vit s'élever, comme par miracle, dans les déſerts incultes & arides de Fontainebleau, eſt le premier édifice digne d'un Roi, en Europe. Tous les autres Châteaux n'étoient, à dire la vérité, que des priſons obſcures, avant François I. Si ſes deſſeins pour Chambord avoient été exécutés, ce bâtiment auroit, dit-on, excedé la magnificence de celui de Fontainebleau : le projet du Roi étoit d'y faire paſſer un bras de la Loire ; & on y voit encore de gros anneaux de fer enchâſſés dans les tours & dans les murailles, pour arrêter les ba-

(1) Les François n'ont laiſſé croître leurs cheveux, & quitté leur barbe qu'en 1650, au moins au Palais, & dans les poſtes qui exigeoient de la gravité ; Mathieu Molé, mort en 1656, portoit ſa barbe. Voyez les remarques que j'ai faites à ce ſujet dans la Vie de Théodoric, pag. 9 & 10.

teaux qui auroient abordé au pié du Château. Celui auquel il donna le nom de Madrid, comme s'il eût voulu immortaliſer ſa captivité, moins vaſte, moins magnifique, annonce pourtant du goût ; il fit bâtir différentes maiſons à Paris, & dans pluſieurs autres endroits (1). FRANÇOIS I.

La richeſſe des meubles répondoit à la magnificence des Palais : il donna juſqu'à vingt-deux mille écus d'une tapiſſerie en ſoie & en or, où eſt repréſenté le triomphe de Scipion, & dix-huit mille écus d'une autre piece, où l'on repréſente la vie de Saint Paul ; elles ſe voient encore parmi les meubles de la Couronne.

Son foible pour ſes Favoris, étoit un défaut bien plus dangereux, & à peine concevable. Il le connoiſſoit lui-même, & ne trouvoit pas mauvais qu'on le lui reprochât. Ces vers qu'on répandit à la Cour :

(1) Les bâtimens anciens, & de quelqu'apparence, où l'on trouve une Salamandre dans le feu, ſont preſque tous l'ouvrage de ce Prince. *Voyez Sauval, Amours des Rois de France.*

Sire, ſi vous donnez pour tous, à trois ou quatre,
FRANÇOIS I. Il faut donc que pour tous vous les faſſiez combattre.

ſervirent peut-être à l'en corriger.

(1) Bonnivet, qui eut un ſi grand aſcendant ſur lui, ne ſe contenta pas de porter ſes vues juſques ſur Marguerite de Valois, d'abord Ducheſſe d'Alençon, & depuis Reine de Navarre; il entreprit même ſur ſon honneur. Etant entré, la nuit, dans ſon appartement par une trappe ſecrette qu'il avoit fait faire, il eût pouſſé ſon inſolence plus loin, ſi la Princeſſe ne s'étoit pas éveillée. Elle s'en plaignit à ſon frere, qui ne fit qu'en rire. C'étoit pouſſer l'indulgence juſqu'au mépris des loix du devoir. Marguerite a rapporté cette aventure, qui fait une de ſes Nouvelles (2).

---

(1) Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, & Amiral de France, cinquieme fils de Guillaume Gouffier, Seigneur de Boiſſi, & de Philippe de Montmorency, ſa ſeconde femme; tué à la Journée de Pavie le 24 Février 1525, nouveau ſtyle. Il avoit été élevé Enfant d'honneur du Roi, alors Comte d'Angoulême.

(2) Chaſtelard, Gentilhomme du Dauphiné, paya de ſa tête une pareille hardieſſe

Enfin, s'il eſt vrai, comme le rapporte Brantôme (1), que l'envie de voir *la Signora Clerice*, Dame de Milan, & l'une des plus belles femmes de ſon temps, fut le principal motif qui détermina François I. à paſſer en Italie; comment excuſer un pareil deſſein? L'Auteur de cette anecdote, en la donnant comme véritable, ſe contente de dire par réflexion: » Ainſi la moitié du » monde ne ſçait comme vit l'autre: » car nous croyons la choſe d'une fa» çon; qui eſt de l'autre; auſſi Dieu, » qui ſçait tout, ſe moque bien de » nous ». La réflexion eſt ſenſée & remplie de vérité: mais ne s'en préſente-t-il pas d'autres? FRANÇOIS I.

Quel que fût le pouvoir des Dames ſur le cœur de François I. il ſçut pourtant s'en défendre dans un âge où les combats contre les paſſions ſont difficiles à ſoutenir. Suivant tous nos Hiſtoriens, Marie d'Angleterre, ſeconde femme de Louis XII. Princeſſe jeune

avec Marie, Reine d'Ecoſſe, Reine Douairiere de France, veuve de François II. Mem. de Brant. Dames Illuſtres, p. 169.

(1) Tome I, page 209.

& belle, ne fut pas insensible au mérite
FRANÇOIS I. de François, qui n'avoit encore que dix-neuf ans : le Prince, qui n'étoit alors que Comte d'Angoulême, fut touché de son côté des charmes de la jeune Reine. Il en avoit obtenu un entretien particulier, & y voloit. Grignaux (1), Chevalier d'honneur de la Reine, l'ayant rencontré plus ajusté, & plus galamment habillé qu'à l'ordinaire, lui demanda, en riant : *Quelle grande conquête il méditoit ?* Le Comte d'Angoulême s'expliqua ; sur quoi Grignaux fronçant le sourcil : *Pâques-Dieu !* lui dit-il, *à quoi pensez-vous ? Voulez-vous perdre une couronne qui vous attend, & vous donner un maître ?* La leçon étoit juste, & le Prince en convint, & en profita : il poussa même plus loin la précaution, en faisant éclairer la conduite de Marie de si près, que le malheur qu'il évitoit, ne

(1) D'autres, comme Mézerai, Varillas, &c. disent Artus de Gouffier, Seigneur de Boissi, qui avoit été son Gouverneur. Brantôme, qui me paroît instruit, nomme *Grignaux*, Gentilhomme de Périgord. Brant. Dames Gal. p. 117.

pût

pût lui arriver par quelque autre évenement.

Marie étoit venue en France avec *Milord Brandon*, Favori d'Henri VIII. & amant, même aimé, de la Princeſſe; ce Seigneur Anglois étoit reſté à la Cour, & ſon amour ſeul l'y retenoit; après la mort du Roi, la douairiere épouſa Milord Brandon. La précaution n'étoit donc pas ſans motif raiſonnable.

Revenu de bien des erreurs (1), François s'en corrigea ſur la fin de ſon règne, & jamais il ne fut plus digne du trône, que lorſque la mort l'en arracha. Devenu plus politique & plus économe, & comme dit Bodin, *auſtere, & peu acceſſible, il écarta les flatteurs, & les ſangſues de Cour, & peu-à-peu, il ménagea ſi bien, qu'il ſe trouva quitte après ſa mort, & dix-ſept cent mille écus en l'épargne, outre le quartier de Mars qui étoit prêt à recevoir, & ſon*

(1) Je ne raſſemblerai point ici les anecdotes galantes de ſa Cour. Outre que pluſieurs de ces anecdotes ſont fort douteuſes, ſouvent fauſſes; ceux qui les aiment, n'ont qu'à lire Brantôme, & Sauval ſon copiſte; les Nouvelles de la Reine de Navarre, troiſieme Journée, vingt-cinquieme Nouvelle, &c.

FRANÇOIS I.

Royaume plein de ſçavans hommes, de grands Capitaines, de bons Architectes, & de toutes ſortes d'Artiſans, les frontieres de ſon Etat juſqu'aux portes de Milan, & une paix aſſurée avec tous les Princes. Une remarque faite par le même Auteur, c'eſt que François I. ſçut acquérir la réputation du Prince le plus libéral de ſon temps, quoiqu'il ne donnât que 427 mille 692 livres en penſions qui ſe diſtribuoient aux Princes du Sang, aux Chevaliers de l'Ordre, aux Militaires & aux Magiſtrats diſtingués par leurs ſervices & leur mérite, aux Sçavans & aux Artiſtes. C'eſt que ces penſions étoient toutes méritées. C'eſt qu'il n'y en a point qui faſſent plus de bruit que celles qui ſe paient à des talens connus, & aux Gens de Lettres. Un Sçavant honoré d'une penſion de ſon Souverain, le publie, l'écrit, le fait imprimer; ſa vanité y eſt intéreſſée, il voudroit que toute la terre ſçût la diſtinction dont il jouit. Les cent mille écus que Louis XIV. diſtribua aux Sçavans de toute l'Europe, lui firent plus de réputation que tous les millions qu'il prodigua pour ſes bâtimens.

Ce n'eſt qu'avec peine qu'on parle

des défauts des Princes, qui ont d'auſſi grandes qualités qu'en avoit François I. FRANÇOIS I.
Paſſons à la vivacité, à la délicateſſe de ſon génie, à ſon amour pour les ſciences, aux progrès qu'il y avoit faits. On parlera toujours de ſon ſiecle, à l'égard des Arts & des connoiſſances, comme on parle de ceux des Ptolémées, d'Alexandre, d'Auguſte, de Charlemagne, & de Louis XIV. La connoiſſance des Langues que ſes ſoins firent revivre, redonna l'être à celle de l'Hiſtoire ancienne, à la Philoſophie, à la Théologie même, aux Mathématiques, à la Poëſie, à la Peinture, à la Sculpture, à l'Architecture. Il n'eſt gueres de partie dans les Sciences, où l'on ne trouve des chef-d'œuvres, ou des productions qui les annoncent, ſous le règne de ce grand Prince.

Robert Etienne, ce ſçavant Imprimeur auquel les Lettres doivent tant de chef-d'œuvres Typographiques pour la correction & la beauté des caracteres, Robert Etienne étoit non-ſeulement eſtimé, mais chéri de François, qui en uſoit avec lui plutôt en Sçavant qu'en Roi. Une tradition conſtante, atteſtée par pluſieurs Ecrivains, c'eſt que Fran-

FRANÇOIS I.

çois ne dédaignoit pas d'aller quelquefois viſiter *Etienne ;* qu'il craignoit même d'interrompre ſes travaux, & qu'on l'a vu attendre (1) que l'Imprimeur pût le recevoir ſans ſe déranger de ſes occupations. François I. avoit les mêmes égards pour les hommes diſtingués par leur ſçavoir, qui ſecondoient le projet qu'il avoit fait de redonner la vie aux Sciences preſque bannies dans ſes Etats.

On a, à la Bibliotheque du Roi (2), un très-beau Manuſcrit, *in*-4°. en velin, provenant de celle de feu M. de Cangé, contenant les Œuvres poétiques de François I. Salmon Macrin,

---

(1) *Legimus* FRANCISCUM *I. ad Robertum Stephanum ſubindè viſitaſſe, & cum ei* (Roberto) *non vacaret, quòd eorum quæ tùm edebantur emendationi intentus ſederet, paulùm expectare juſſum eſſe.* Daniel Heinſius, *qualis viro litterato uxor ſit ducenda.* Epiſt. inter Baudii Epiſtolas, p 307. François I. ſçavoit qu'Auguſte ſe levoit pour ſaluer Virgile ; que cet Empereur diſputoit à Mécene la premiere place dans le cœur d'Horace ; que Veſpaſien ſe faiſoit honneur de l'amitié de Pline l'aîné ; Trajan de celle de Pline le jeune ; Laurent de Médicis de celle de Politien.

(2) Voyez le Catalogue de Cangé, pag. 56. art. 4.

l'Horace de ce ſiecle, a traduit en Latin pluſieurs de ſes Pieces, & nous en avons quelques-unes d'imprimées, & entr'autres la jolie épigramme qu'il fit à la louange d'Agnès Sorel, & qui ſuffiroit à immortaliſer cette belle fille, de laquelle nous avons parlé dans ce que nous avons dit de Charles VII. Quoique cette petite Piece ſoit fort connue, on la reverra ſans doute ici avec plaiſir. FRANÇOIS I

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un Cloître ouvrer
Cloſe Nonain, ou bien dévot Hermite (1).

On a auſſi publié en différens ouvrages, l'Epitaphe qu'il fit, en paſſant par Avignon, à la belle Laure, ou Laurette, ſi célebre par la tendreſſe & les Sonnets de Pétrarque, inhumée aux Cordeliers de cette Ville (2).

(1) Elle ſe trouve traduite en Latin, par Nicolas Bourbon l'aîné, *Nugarum Lib. 7. p.* 389. avec ce titre: *Ex vernaculo Petrarchæ.* François I. ſuivant ce titre, n'eſt lui-même que le traducteur de Pétrarque.

(2) J'en ai vu quelque part cette traduction, en deux Vers Latins:

FRANÇOIS I.

Elle eſt gravée ſur ſon tombeau, & conçue en ces termes :

» En petit lieu compris, vous pouvez voir
» Ce qui comprend beaucoup, par renommée.
» Plume, labeur, la langue, & le ſçavoir,
» Furent vaincus par l'amant de l'aimée.
» O gentille ame ! étant tant eſtimée,
» Qui te pourra louer qu'en ſe taiſant ?
» Car la parole eſt toujours réprimée,
» Quand le ſujet ſurmonte le diſant.

L'hiſtoire de ce Prince, par Martin & Guillaume du Belley, a fourni des Pieces entieres que ces illuſtres Ecrivains aſſurent être l'ouvrage du Roi, qui les dicta, & qui les prononça, & entr'autres la *réponſe* qu'il fit au diſcours que Charles-Quint avoit fait à Rome, en plein Conſiſtoire, & que Guillaume du Belley a inſérée mot à mot dans le cinquieme Livre de ſes Mémoires : *Pour avoir été dictée par le Roi lui même*, dit-il, *qui de ſon fait pouvoit répondre mieux que nul autre.* L'éloge eſt juſtifié par la Piece.

Lilia dùm ſervas, plùs, Agnes pulchra, mereris,
Quàm Frater caſtus, quàmve recluſa Soror.

François étoit ſi ſçavant, que quelques Auteurs ont écrit qu'il ſçavoit le Latin : c'eſt une erreur qui a été commiſe par Varillas, qui a deshonoré ſes ouvrages par bien d'autres fautes. Peut-être s'en eſt-il rapporté à Brantôme, qui n'eſt pas toujours exact, & qu'on ne doit croire qu'avec précaution. Il faut pourtant convenir que Pierre du Chaſtel, dans l'Oraiſon funébre qu'il a faite de ce Prince, avance qu'il entendoit *aucunement* (c'eſt-à-dire un peu) la Langue Latine. Mais le terme *aucunement*, dont ſe ſert le Panégyriſte, veut ſeulement dire qu'il entendoit *quelques mots*. Suivant le même Varillas, l'uſage de rédiger les Actes en Latin, fut aboli par François I. parce qu'il fut choqué de la barbarie du ſtyle, & de la corruption d'une langue qu'il aimoit, & *qu'il poſſédoit parfaitement*. Ce motif eſt très-chimérique. Le premier fut de mettre les parties à portée d'entendre des Actes d'où dépendoit leur ſort, leur fortune, & quelquefois leur vie. Quelques-uns ont dit que ce qui y détermina en particulier le Roi, fut que Sa Majeſté s'étant informée d'un Courtiſan, quel Arrêt on avoit rendu dans un Procès de conſé-

FRANÇOIS I.

FRANÇOIS I.

quence où il étoit demandeur, & qui venoit d'être jugé au Parlement ; le Seigneur lui répondit : *Sire, étant venu en poſte, ſur l'avis de mon Procureur, pour me trouver au jugement de mon procès ; à peine ai-je été arrivé, que votre Cour de Parlement m'a* DÉBOTTÉ. *Vous a débotté ! lui dit le Roi ;* qu'entendez-vous par-là ? *Oui, Sire ; au moins la Cour, en prononçant, s'eſt ſervie de ces termes :* DICTA CURIA DEBOTAVIT, & DEBOTAT *dictum actorem.* Langage qui parut, dit-on, ſi ridicule au Roi, & à ceux qui l'accompagnoient, qu'il réſolut de défendre à ſon Parlement de s'en ſervir dans la ſuite (1).

(1) La langue dont on ſe ſervoit dans les Tribunaux, ſous les Rois de la premiere Race, étoit, ou le *Latin barbare*, ou le *Tudeſque*, ou la *Langue Romance*. La premiere étoit pour les Sujets de nos Rois Romains d'origine, ou qui avoient adopté leurs loix & leur langue, après avoir été ſubjugués par les Romains. Tels étoient en particulier les peuples des Provinces méridionales de la France, & au-delà de la Loire. La Langue Tudeſque étoit employée par les peuples du Nord de la France, & le langage Roman par les peuples de Paris, & des Provinces voiſines. L'unité de

La sageſſe de vues de cette Ordonnance eſt viſible. Cependant comme les

langage ne s'introduiſit dans les Actes, & dans les Tribunaux que vers le neuvieme ſiecle, & lorſque l'ignorance devint telle que les ſeuls Clercs, ou les Eccléſiaſtiques, qui avoient toujours conſervé le Latin barbare, qui étoit leur langage originaire, ſe rendirent maîtres des Actes, & de l'adminiſtration de la Juſtice. Encore dans les Provinces méridionales, les Actes ſe faiſoient-ils dans le langage du pays, Auvergnat, Poitevin, Gaſcon, &c. On ſe ſervoit même du François dans les Juſtices Seigneuriales, & des Comtes ou Ducs. Les *Conſtitutions du Châtelet*, *les Etabliſſemens de S. Louis*, *les anciennes Coutumes du Beauvoiſis*, *les Aſſiſes de Jeruſalem*, ſont en François. Depuis Philippe le Bel, le Parlement fixé adopta la Langue Latine dans ſes Arrêts; la plaidoirie & la procédure ſe faiſoient indifféremment en Latin, ou en François. Le Roi, le Clergé, & la Nobleſſe parlent en Latin barbare; le Tiers-Etat, ou le peuple, en François dans les Pieces du Procès de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Ce ne fut que dans le quatorzieme ſiecle que le Latin fut conſtamment la Langue de laquelle on ſe ſervit au Parlement. A l'égard des Actes de la ſociété, il n'y avoit point de règle certaine, & à l'exception de ceux que dreſſoient les Moines, & les autres gens d'Egliſe, ou qui s'expédioient ſous le Sceau Royal & à la Chancel-

FRANÇOIS I.

meilleures loix ne ſont pas ſans inconvénient, celle-ci eſt cauſe qu'on a tout-à-fait abandonné la langue des Juriſconſultes, & que le Palais, qui étoit le centre du ſçavoir, eſt livré à des Praticiens qui y ſont les légiſlateurs. Jean Faure avoit prévu cet inconvénient.

Une preuve bien certaine que François I. ne ſçavoit pas le Latin, ſe tire du récit de l'Auteur (1) de la vie de Frédéric II. Electeur Palatin; ouvrage rare, & qui mérite de l'être moins.

» Sans flatter François I. dit cet Ecri-
» vain, je puis dire que je me ſuis
» trouvé aux repas de pluſieurs Souve-

---

lerie, qui étoient ordinairement en Latin, chaque Notaire ou Greffier dreſſoit les Actes dans la Langue qu'il entendoit. Louis XII. par l'article 47 de l'Ordonnance de 1512, avoit même ordonné que les enquêtes & informations, ſe fiſſent en langage du pays, Limoſin, Poitevin, &c. cela fut abrogé par l'article 111 de l'Ordonnance de 1539 de François I. Cependant le Latin s'étoit conſervé pour la publication & l'enrégiſtrement des Ordonnances, Brefs, Déclarations, Lettres-Patentes; cela fut auſſi abrogé par l'article 35 de l'Ordonnance de Charles IX. de 1563.

(1) Hubert Thomas de Liége.

» rains, que j'ai vu manger des Evê- FRANÇOIS I.
» ques, des Cardinaux, des Papes; &
» que jamais je n'ai vu une table auſſi
» ſçavante que celle du Roi de France.
» Les lectures qui s'y faiſoient, les ma-
» tieres qui s'y traitoient, les entre-
» tiens qu'on y tenoit, étoient ſi inſtruc-
» tifs, que l'homme le plus ſçavant trou-
» voit encore de quoi y apprendre. Il
» y avoit à profiter pour le Militaire le
» plus intelligent, auſſi-bien que pour
» l'Homme de Lettres. J'oſe dire plus,
» s'il m'eſt permis de deſcendre aux dé-
» tails; l'Artiſte, le Jardinier, le Cul-
» tivateur auroient acquis de nouvelles
» connoiſſances à entendre parler le Roi,
» quoiqu'il parlât avec peine, & qu'on
» ne l'entendît qu'avec beaucoup d'at-
» tention, ſes maladies lui ayant fait
» perdre la luette. Prince, ajoute-t-il,
» d'un génie preſque univerſel, ſi l'on
» en excepte la langue Latine qu'il igno-
» roit : *Summo rex ingenio, extra lin-*
» *guam Latinam.*

L'uſage de la lecture à la table de nos Rois, ou des converſations ſçavantes, eſt très-ancien; on le voit établi ſous Charlemagne, il a duré juſqu'à Louis XIII. François I. accordoit beaucoup de liberté,

à ceux qui avoient l'honneur d'être pré-
FRANÇOIS I. ſens à ſes repas. En voici une preuve : le Roi parloit à ſon dîner de l'antiquité, de la grandeur, & de la beauté de la Ville de Milan ; chacun en diſoit ſon ſentiment. Un Italien prenant la parole, dit que *Milan étoit à la vérité une belle & grande Ville, mais que ſon Port ne valoit rien.* François le regardant avec un ſouris agréable, lui dit de s'approcher, & de lui rendre compte des défauts DU PORT *de Milan*, qu'il paroiſſoit avoit examiné de fort près. L'Italien s'avançant, & en faiſant une profonde révérence, dit en ſa langue, *Baſta, Sire, che io ho parlato.* » Si-» re, j'ai eu l'honneur de parler à Vo-» tre Majeſté », cela me ſuffit. Que voulez-vous dire, lui dit le Roi ? *Sire*, répondit-il, *voyant la bonté que vous avez de donner à chacun la permiſſion de parler, je voulois en profiter. Je ſçais bien que la mer n'eſt pas plus près de Milan que de Gênes ; mais ſi j'avois dit quelque choſe de raiſonnable, on ne m'eût point remarqué, & j'ai trouvé le moyen de me faire écouter, & de me faire entendre de Votre Majeſté même. C'eſt l'honneur que j'ambitionnois.*

Il avoit une mémoire prodigieuſe, & perſonne ne connoiſſoit plus particulierement que lui toutes les bonnes Maiſons de France. Son érudition étoit ſi vaſte, qu'il eût, dit-on, épuiſé l'homme le plus profond en quinze jours. L'hiſtoire des Sçavans & des Artiſtes de ſon temps, fournit une infinité de preuves de l'amour du Roi pour les Lettres & pour les Arts, & de la tendreſſe reſpectueuſe des Hommes de Lettres, & des Artiſtes pour le Roi. Léonard de Vinci mourut entre ſes bras; & Raphael lui légua cette pierre précieuſe, où ſont gravées vingt-deux figures, & qui eſt encore un des Joyaux de la Couronne; chef-d'œuvre de l'Art, qui va de pair avec tous ceux de la Nature, avec le Sancy (1), & le Pitt (2).

(1) Second Diamant de la Couronne, lequel fut apporté en France par Antoine, Roi de Portugal, qui l'engagea, & le vendit enſuite à M. Harlay de Sancy, Intendant des Finances, duquel il a paſſé au Roi.

(2) Premier Diamant de la Couronne, peſant cinq cent quarante-ſept grains, acheté par feu M. le Duc d'Orléans Régent, en 1717, du ſieur Pitt, Anglois, un million deux cent mille livres.

FRANÇOIS I.

Il entroit plutôt en ami, qu'en Roi dans les différends que la jalouſie élevoit entre le *Roſſo*, ou maître *Roux*, & le *Primatice ;* & ne pouvant les concilier, il ſut ſe les conſerver tous les deux, en employant le *Primatice* en Italie, à lui chercher ce qu'elle avoit de plus rare en antiques ; tandis que Maître *Roux* embelliſſoit en France ſa gallerie de Fontainebleau. Ses bienfaits euſſent auſſi acquis *Benvenuto* (1) *Cellini* à la *France*, ſans les *tracaſſeries* de la Ducheſſe d'Eſtampes, qui exigeoit de *Benvenuto* une complaiſance que le grand Artiſte n'a pas toujours.

Ce Prince, qui s'exprimoit toujours d'une maniere fort noble, ſe permettoit auſſi quelquefois des ſaillies & de la vivacité, des bons mots, comme on l'a pû voir dans ce que nous avons rapporté. Lorſqu'on lui parloit des Dames

(1) *Benvenuto Cellini*, Orfévre & Sculpteur célebre, né à Florence, en Novembre 1500, & mort en la même Ville en 1570. Voyez ſa vie écrite par lui-même, imprimée à Cologne en 1732 ; & un bon extrait de cette Vie très-curieuſe, Tomes 14, 15 & 16 de la Bibliotheque Italique.

qu'il introduiſit à la Cour, & leſquelles, avant ſon règne, vivoient ordinairement retirées ſur leurs terres dans des édifices qu'on honoroit du nom de Châteaux, & qui étoient de véritables (1) priſons : *La chaſſe & les tournois*, diſoit-il, *ſont ſans doute des amuſemens fort dignes d'un Gentilhomme ; mais une Cour ſans femmes, eſt une année ſans*

FRANÇOIS I.

(1) Les Dames même du plus haut rang, vivoient dans ces retraites chargées de l'éducation de leurs filles, & de celle des garçons juſqu'à l'âge de ſept ans, qu'ils paſſoient au ſervice des Seigneurs leurs parens, ou leurs amis, pour s'y former au métier laborieux des armes. S. Gelais de Montlieu, en parlant des fiançailles de François avec Claude de France, dit *que quand la fête eut aſſez duré, tous prirent congé du Roi & de la Reine ; & en premier, Madame de Bourbon*, & la Ducheſſe *ſa fille ; Madame d'Alençon & ſes filles ; Meſdames de Taillebourg, de Vendôme, de Nevers, de Dunois, la Tremoille*, & la Princeſſe *ſa fille.* Il ajoute : *je nomme les* DAMES *premier que les* SEIGNEURS, *pour ce qu'elles avoient le gouvernement, & adminiſtration de leurs maiſons, & tenoient leurs enfans en tutelle, leſquels s'en allerent avec leurs meres, excepté Madame d'Angoulême, & Monſeigneur ſon fils, & Mademoiſelle ſa fille* (Marguerite de Valois, ſœur de François I.)

printemps, un printemps ſans roſes.

FRANÇOIS I. C'eſt ainſi qu'il caractériſoit ſa Cour, & les Courtiſans : *lorſque quelque Grand y arrive*, diſoit-il, *après une longue abſence, le premier jour, il y eſt reçu en Roi ; le lendemain, on l'y regarde en Prince : les honneurs diminuent, & le troiſieme jour il n'eſt plus que ce que ſont les autres. Il eſt confondu, & l'œil du maître peut ſeul le diſtinguer.*

Bien perſuadé que la choſe la plus difficile aux Rois, eſt de trouver la vérité, s'ils ne la cherchent que parmi les Grands, & à la Cour, François ſe déguiſoit ſouvent ; il alloit, ſous l'habit d'un ſimple Gentilhomme, & ſans cortége, chez un païſan, & s'informoit de ce que ſes peuples penſoient de lui & de l'état du Royaume : il apprenoit ainſi ſous la chaumiere d'un païſan, des choſes dont il n'eût jamais pû s'inſtruire à Paris, ni à Fontainebleau ; & il y entendit quelquefois ſon éloge, d'autant plus flatteur, qu'on ne ſupprimoit pas les ombres qui pouvoient obſcurcir le tableau.

Relativement à cette conduite, on le confond ſouvent avec Henri IV. en attribuant à Henri ce qui ne convient qu'à François. Telle eſt l'hiſtoire du charbon-

nier chez qui le dernier ſoupa & paſſa la nuit, & que les peres racontent à leurs enfans, ſous le nom du Roi *au grand nez* (1), avec cette complaiſance qui fait voir le plaiſir qu'ils prennent à ces récits. FRANÇOIS I.

Comme cette hiſtoriette eſt atteſtée par un très-grand homme, (Blaiſe de Montluc dans ſes Commentaires, Livre 7.) on me permettra de la renouveller ici. Le Roi s'étant égaré à la chaſſe, entra, dit-on, vers les neuf heures du ſoir dans la cabanne d'un Charbonnier; le mari étoit abſent, il ne trouva que la femme *accroupie* auprès du feu; c'étoit en Hiver, & il avoit plu. Il demanda une retraite pour la nuit, & à ſouper. L'un & l'autre lui furent accordés; mais à l'égard du ſouper, il fallut attendre le retour du mari. Et en attendant, le Roi ſe chauffa aſſis dans une mauvaiſe chaiſe, qui étoit l'unique de la maiſon. Vers les dix heures, arrive le Charbonnier, las de ſon travail,

(1) François I avoit le nez très long, comme le juſtifient ſes Médailles, & ſes Portraits.

FRANÇOIS I.

fort affamé, & pénétré de pluye ; le compliment d'entrée ne fut pas long ; l'épouſe expoſa la choſe au mari, qui ratifia la promeſſe du lit & du ſouper ; mais à peine eut-il ſalué ſon hôte, & ſecoué ſon chapeau tout mouillé, que prenant la place la plus commode, & le ſiége que le Roi occupoit, il lui dit : *Monſieur, je prends votre place, parce que c'eſt celle où je me mets toujours ; & cette chaiſe, parce qu'elle eſt à moi. Or, & par droit & par raiſon, chacun eſt maître en ſa maiſon.* François applaudit au proverbe *rimé.* Il ſe plaça ailleurs ſur une ſellette de bois. On ſoupa ; on parla des affaires du temps, de la miſere, des impôts. Le Charbonnier eût voulu un Royaume ſans ſubſides ; François eut de la peine à lui faire entendre raiſon : *A la bonne heure donc,* dit le Charbonnier ; *mais cette grande ſévérité pour la chaſſe, l'approuvez-vous auſſi ? Je vous crois honnête-homme, & je penſe que vous ne me perdrez pas. J'ai-là un morceau de ſanglier qui en vaut bien un autre, mangeons-le. Mais ſur-tout bouche cloſe.* François promit, mangea avec appétit, ſe coucha ſur des feuilles, &

dormit bien. Le lendemain il ſe fit connoître, paya ſon hôte, & lui permit la chaſſe. FRANÇOIS I.

Ses lumieres auroient été bien étendues, ſon eſprit extraordinairement pénétrant, s'il (1) eſt vrai qu'il eût déja reconnu dans la conduite des Guiſes, des ſemences de cette ambition qui mit la France à deux doigts de ſa perte: cependant, des Hiſtoriens accrédités, & peu éloignés de ſon temps, ont écrit qu'il l'avoit prévu; & cela a donné lieu à ces vers rapportés par Regnier de la Planche, dans l'Hiſtoire du règne de François II.

---

(1) Il eſt certain que François I. n'aimoit pas la Maiſon de Lorraine, depuis que Claude, fils de René, & frere d'Antoine, & Chef de ſa Maiſon en France, avoit déſemparé ſon Gouvernement de Champagne, pendant la priſon du Roi, & conduit ſes troupes contre les ennemis de la Maiſon d'Autriche dans les Pays-Bas. Il voulut le faire arrêter priſonnier, *& ſans le Connétable, il lui en fût mal pris*, dit le Préſident de la Place. Voyez de Thou, Livre 3. ſous l'an 547, pag. 154.

FRANÇOIS I.

Le Roi François ne faillit point,
Quand il prédit que ceux de Guiſe
Mettroient ſes enfans en pourpoint,
Et tous ſes Sujets en chemiſe.

Il diſoit, en parlant des Princes de cette Maiſon, *qu'ils reſſembloient aux Courſiers de Naples qui ſont longs, & tardifs à venir; mais qui, ſur l'âge, ſont très-bons.*

Quoiqu'il fût affable avec tous ceux qui avoient l'honneur d'approcher de ſa perſonne, & familier même avec ſes Courtiſans, aucun ne s'écarta jamais du reſpect qui lui étoit dû.

Dans ces momens de liberté, & jouant à la paume avec un Moine (1),

(1) Ce Moine, appellé, je crois, Guillaume *Maïnus*, fut Précepteur des trois Fils de France, & depuis Abbé de Beaulieu. Dans une pareille occaſion, ayant encore fait un fort beau coup, Sa Majeſté, contre laquelle il jouoit, piquée de l'avantage que ce coup donnoit à l'Abbé, lui dit : *Peſte ſoit de toi! je te donne au Diable de bon cœur.* » Sire, vous » me faites bien de la grace, lui répondit-il. » *Je te fais grace*, reprit le Roi ſurpris ? » Oui, Sire, puiſque vous ne me donnez

dont il connoiſſoit la force & l'adreſſe à ce jeu, le Moine fit un coup de raquette, qui décida de la partie. *Voilà*, dit le Roi, *un vrai coup de Moine. Sire*, lui répondit-il auſſi-tôt, *il ne tient qu'à Votre Majeſté que ce ne ſoit un coup d'Abbé.* Le Roi ne tarda pas à récompenſer cette réponſe. Il aimoit celles ou la juſteſſe accompagnoit la vivacité. FRANÇOIS I.

Un Ambaſſadeur de Charles-Quint commença une harangue qu'il prononçoit devant lui, par ces mots : SIRE, *quand le grand Scipion arriva devant Carthage ;* le Roi qui prévit, à ce début, la longueur ennuyeuſe du diſcours, & qui voulut le faire ſentir à l'Ambaſſadeur, l'interrompit en lui diſant : *Après, Monſieur l'Ambaſſadeur, ſans*

» pas à mes Moines. *Combien avez-vous de* » *Religieux dans votre Abbaye*, lui demanda » le Roi ? Je ſçais le compte de mes Moines, » répondit l'Abbé ; mais j'ignore celui de mes » Religieux ». Tout cela caractériſe un homme d'eſprit, & l'irrégularité des mœurs du temps. Voyez les Poëſies de Nicolas Bourbon l'aîné, pag. 30, & pag. 437.

FRANÇOIS I.

doute le grand Scipion ne vint pas à pied. On dit que le Prince de Condé (Louis II.); d'autres diſent Henri IV. répondit à un pareil exorde : *Quand Scipion arriva à Carthage, il avoit dîné, & moi je ſuis à jeun.*

Nicolas Deniſot, Poëte François de ce temps, qui a eu quelque réputation, ſe faiſoit appeller le Comte *d'Alcinois*, anagramme de Nicolas. On demandoit au Roi s'il connoiſſoit ce Comté dans ſes Etats ? *Non*, répondit-il ; *& il faut que ce ſoit bien peu de choſe, puiſqu'il n'eſt qu'à SIX NOIX.* On prenoit du temps de François I. une pareille alluſion pour un bon mot (1).

---

(1) Guillaume Cretin, que Marot appelle, *le bon Cretin au Vers équivoqué*, avoit brillé par l'équivoque & les alluſions, ſous *Charles VIII.* & *Louis XII.* & il étoit encore eſtimé ſous *François I.* Malgré le bon goût, qui a banni le ridicule des *alluſions*, & de l'*équivoque*, n'avons-nous pas vu, ſous le nom de *Turlupins*, renaître les bizarreries du *vieux Cretin* en France dans les plus beaux jours des Lettres & de la politeſſe ? Sous le règne de Louis XIV. la Cour en fut infectée, & M. d'Armagnac, Grand Ecuyer de France,

Il ſçut qu'un de ſes Officiers ſe plaignoit que Sa Majeſté, qui accabloit de biens tant de gens déja fort riches, & qui euſſent pû ſe paſſer de la libéralité du Prince, le laiſſoit à l'écart, lui qui avoit beſoin de tout : il le fit venir devant lui : *Je ſçais*, lui dit-il, *que vous vous plaignez de moi ; tenez, voici deux bourſes égales : l'une eſt pleine d'or ; il n'y a que du plomb dans l'autre : choiſiſſez. Nous verrons ſi ce n'eſt pas plutôt à la fortune, qu'à moi, que vous devez vous en prendre.* L'Officier choiſit, & prit malheureuſement la bourſe remplie de plomb. *Eh ! bien*, lui dit le Roi, *à qui tient-il que vous ne vous enrichiſſiez ?* Il joignit à cette réflexion, qui peut en produire bien d'autres, le don des deux bourſes (1). FRANÇOIS I.

ayant demandé à Henri-Jules, Prince de Condé, pourquoi l'on diſoit GUET-A-PEN, & non pas GUET-A-D'INDE : *par la même raiſon*, lui répondit le Prince, *qu'on dit que M. d'Armagnac eſt un* TURLUPIN, *& non pas un* TURLUCHESNE.

(1) J'ai lu ce trait en aſſez mauvais vers François, dans les Lettres de du Tronchet. Quels qu'ils ſoient, il eſt des Lecteurs qui ne

FRANÇOIS I.

Parmi les maximes de ce grand Roi, on remarque celles qui ſuivent. *La vengeance*, diſoit-il, *décele la foibleſſe d'un Roi ; le pardon fait voir ſa magnanimité.*

ſeront peut-être pas fâchés de les trouver ici, les Lettres de du Tronchet étant auſſi rares, qu'elles ſont mauvaiſes.

Jadis du Roi FRANÇOIS le cheval ou la mule
Paſſant une riviere, urina dedans l'eau.
Un varlet qui ſuivoit, comme de cas nouveau,
Murmuroit de cela, riant *à bonne gueule.*

Ainſi, dit-il au Roi, la largeſſe pullule
Sur ceux qui n'ont beſoin : ſa libéralité
Eſt ainſi abondante en ſa fertilité ;
Mais à moi qui ſuis pauvre, on ne fait grace nulle.

Le Roi qui l'écoutoit, pour eſſayer ſon heur,
Lui fit choiſir deux ſacs, de diverſe valeur,
L'un rempli de jettons, & l'autre de pécune.

Or puiſqu'il prit le pire, & laiſſa le meilleur,
Cela déclare aſſez que, par heur ou malheur,
Tout le bien de ce monde eſt en main de Fortune.

Je l'ai lu depuis dans une eſpece de Recueil intitulé le *Revers de Fortune*, Liv. 3. fol. 259. v°. mais on met le fait ſur le compte de l'Empereur Sigiſmond.

Il disoit aussi, *que les Souverains commandoient aux peuples, & les loix aux Souverains.* DIGNA VOX IMPERANTIS, LEGIBUS SE SUBDITUM PROFITERI. Cette maxime étoit celle de Trajan; elle a été celle de tous les grands Princes. FRANÇOIS I.

Le Palais du Roi, disoit encore François, *doit être ouvert à tous ses Sujets; ils sont ses enfans: sa maison doit leur être ouverte. Etant*, ajoutoit-il, *les images de la Divinité, nous sommes obligés d'écouter en tout temps & en tout lieu, les prieres qu'on nous fait, & d'y avoir égard, si elles sont justes.*

François I. mourut des suites fâcheuses des plaisirs auxquels il s'étoit livré avec trop d'indiscrétion, le dernier jour de Mars 1547, nouveau style, âgé de cinquante-deux ans, & après trente-deux ans de règne. Ayant fait approcher de son lit, Henri II. son successeur, il lui adressa ce discours: *Mon fils, je suis content de vous; vous m'avez été bon fils, & obéissant. Me voilà à la fin de ma carriere, puisqu'il plaît à Dieu que je vous transmette la couronne qu'il m'avoit donnée. Aimez*

FRANÇOIS I.

Dieu ſur toutes choſes ; je vous recommande de n'avoir rien de ſi cher que ſon nom, ſon honneur & ſon Egliſe. Quant à l'amour du prochain, qui comprend toute la Chrétienté, je vous recommande principalement ce Royaume duquel le peuple eſt le meilleur, & le plus obéiſſant, la Nobleſſe la plus fidelle, & la plus affectionnée à ſon Roi qui ſoit ou qui fut oncques ; je les ai trouvés tels, & tels vous les trouverez. Aimez donc, ajouta-t-il, *votre Royaume & ſon bien plus que vous-même & plus que choſe qui ſoit au monde, après l'honneur de Dieu. Il lui parla enſuite de l'entretien des forces de l'Etat : mais*, lui dit-il, *ni le dehors, ni le dedans, ni la paix, ni la guerre n'iront bien* S'IL Y A FAUTE DE JUSTICE, *laquelle gardez-vous bien d'enfreindre ni violer directement ni indirectement en quelque façon que ce ſoit.* Perſonne, à mon avis, n'a jugé de François I. plus ſainement, qu'un célebre moderne. » Toutes les choſes » bien conſidérées, dit-il, rendent ſon » règne très-admirable. Qui ne s'éton- » neroit de voir que ce Prince, peu » favoriſé de la fortune, mal ſervi par » ſa propre mere, livré à des Favoris

» imprudens, trahi par ceux qu'il ho-
» noroit de ſa plus étroite confidence, FRANÇOIS I.
» ait pû réſiſter auſſi glorieuſement qu'il
» l'a fait, à l'Empereur Charles-Quint;
» c'eſt-à-dire, à un ennemi dont les
» Etats étoient de beaucoup plus grands
» que la France; qui avoit plus d'ar-
» gent & plus de troupes que lui; qui
» étoit un grand guerrier & un très-fin
» politique, qui étoit fidelement &
» habilement ſervi par ſes Généraux &
» par ſes Miniſtres; & qui étoit ſe-
» condé preſque toujours, ou par l'An-
» gleterre, ou par d'autres puiſſans
» Princes ligués contre lui ſeul? Tout
» bien compté, il eſt plus glorieux à
» François I. d'avoir conſervé ſon
» Royaume dans de telles circonſtances,
» qu'il n'eſt glorieux à Charles-Quint
» de ne l'avoir pû conquérir. Je crois
» qu'on pourroit dire de ces deux
» Princes, que l'un, ſans l'oppoſition
» de l'autre, eût pu parvenir à la Mo-
» narchie univerſelle; & que, puiſque
» l'on ſe liguoit plus ſouvent en faveur
» de Charles-Quint, qu'en faveur de
» François I. l'on redoutoit plus ce Roi
» de France, que ce Roi d'Eſpagne.
» Je crois de plus, que ſi la liberté de

FRANÇOIS I.

» l'Europe ne fut pas entierement opprimée par Charles-Quint, on en a » presque toute l'obligation à la valeur » de François I.

La France lui doit la belle Ordonnance de 1539, qui fut en partie l'ouvrage de *Guillaume Poyet ;* & qui a servi de *canevas* à toutes les autres ; & en particulier à celles de Louis XIV. de 1667, & de 1670. Les quatre premiers articles nous ont fait reprendre sur les Eccléſiaſtiques tout le terrein qu'ils avoient gagné depuis Charlemagne.

HENRI II.

LVII ROI.

DEPUIS 1547, JUSQU'EN 1559.

Miſcentur triſtia lætis.

Le mal ſuccede au bien, la triſteſſe aux plaiſirs.

HENRI II.

HENRI II. du nom, d'abord Duc d'Orléans, enſuite Dauphin par la mort de François de France, ſon frere aîné, mort empoiſonné par le Comte Sébaſtien Montécuculli, le 10 Août 1536, naquit à Saint Germain-en-Laye, le 31 Mars 1519, & ſuccéda, le 31 Mars 1547, à François I. ſon pere. Il s'étoit déja ſignalé dans les commandemens que lui avoit donné ſon pere : le premier en Provence, d'où il obligea l'Empereur de ſortir avec confuſion ; le ſecond en Piémont, où il avoit dégagé les places que les François y avoient ; le troiſieme au camp de Jallon, où Charles-Quint avoit été réduit au traité

HENRI II.

de Crépi ; & le dernier à Boulogne, où il avoit eu l'avantage ſur les Anglois. Il eut preſque tous les défauts de ſon pere, n'étant ni plus économe, ni moins livré aux plaiſirs que lui ; peut-être encore plus foible pour ceux à qui il avoit donné ſa confiance : mais il n'eut pas le temps de s'en corriger, comme François, qui ne s'occupa, pendant les ſept dernieres années de ſon règne, qu'à rétablir l'Etat, & à remettre l'ordre dans ſes finances. Quoique l'éducation de Henri n'eût pas été négligée, & que la Langue Latine lui fût même familiere (1), auſſi bien que l'Italienne, & l'Eſpagnole qu'il avoit appriſe pendant qu'il fut retenu en ôtage à Madrid, Henri avoit pourtant beaucoup moins de ſçavoir & d'amour pour les Sçavans. A l'exception de ceux qui s'étoient formés ſous le précédent règne, les Auteurs qui parurent ſous celui de Henri II. avec le plus de diſtinction, furent des Poëtes laſcifs (2), qui n'eurent d'autre mo-

(1) Si l'on en croit Pierre Paſcal, dans ſon éloge.

(2) La plûpart des Poëtes, prétendus imi-

dele que Tibulle, Properce, Ovide; & qui pouſſerent encore plus loin qu'eux l'indécence des portraits & des mœurs. On fixe ſous ce règne la naiſſance de cette Poëſie licencieuſe, qui fit dans la HENRI II.

---

tateurs de Pétrarque, débutoient par des Recueils d'Elégies & de Sonnets amoureux, ſous le titre général d'AMOURS, auquel ils ajoutoient le nom de leurs Maitreſſes réelles, ou poëtiques. Tantôt ils y peignoient leurs plaiſirs véritables ou imaginaires, tantôt leurs chagrins & leur déſeſpoir; des milliers de Sonnets ſe ſuccédoient ſur le même ton, & trouvoient des lecteurs, des admirateurs, des récompenſes même, & l'eſtime générale de la Cour & du Peuple. Cela a duré depuis Ronſard, qui célébra ſa Caſſandre, juſqu'à Malherbe & Racan, qui formerent le deſſein de ſe faire chacun une Maitreſſe, & qui heureuſement ne l'exécuterent pas. La Comteſſe de la Suze eſt celle qui a *fermé la porte* à ces galans projets, & depuis Pétrarque, qu'on peut regarder comme le premier, juſqu'à elle, qui eſt la derniere, perſonne n'avoit ſi bien réuſſi. Encore faut-il être bien jeune ou bien amoureux pour lire de ſuite deux ou trois Elégies de cette Dame, qui chante toujours ſur le même ton. Je ne parle ni de *Bonnefont*, ni de Jean *Second*: ils ont écrit en Latin, & ſans ce mérite ils ſeroient peut-être confondus avec les autres.

suite des ravages à peine concevables.

HENRI II. Si Henri II. le ceda à François I. en quelques parties, il fut beaucoup plus heureux que lui ; & Charles-Quint, que la fortune avoit si bien servi jusqu'au traité de Crépi, vaincu, ou déconcerté dans ses projets, fut obligé d'avouer que le génie heureux du jeune Roi, l'emportoit sur le sien. *Je le vois*, dit ce Prince, *la fortune est femme : elle en a le caractere ; elle m'abandonne, & prend le parti de la jeunesse.* Peut-être cette réflexion, à laquelle se joignoient les infirmités habituelles de l'Empereur, fut-elle cause de son abdication. La levée du siége de Metz qu'il avoit formé en personne, à la tête d'une armée de cent mille hommes (1),

(1) La levée de ce siége donna lieu à cette belle Epigramme, dont le P. de Chalons n'a donné que le dernier vers :

Herculis optasti geminas transire columnas ;
Siste gradum METIS, *hæc tibi* META *datur.* (*)

Ces vers sont relatifs à la devise de Charles-Quint, qui avoit pris une aigle entre deux colonnes, avec cette légende : PLUS ULTRA.

(*) L'allusion des mots METIS & META,

étoit un échec qui avoit obſcurci ſa gloire, & donné beaucoup d'éclat à celle du Roi. HENRI II.

Les commencemens de ſon règne durent faire augurer de fâcheuſes ſuites. François I. qui avoit reconnu, par expérience, que perſonne n'étoit plus propre à l'adminiſtration des affaires, que le Cardinal Tournon & l'Amiral d'Annebaut, & qui redoutoit, dit-on, l'ambition des Guiſes, & le malheur du Connétable de Montmorency, lui recommanda de retenir les deux premiers, comme les deux hommes ſur leſquels il devoit abſolument ſe repoſer, & lui

---

dont l'un ſignifie *Metz*, & l'autre *borne*, rend la traduction de ce diſtique preſque impoſſible; j'ai lu quelque part l'imitation qui ſuit:

Charles vouloit paſſer les Colonnes d'Hercule,
Et pénétrer plus loin que ce Héros n'alla.
Devant METZ ſa valeur recule,
Et *Metz* eſt ſon *nec plus ultrà*.

François, Duc de Guiſe, qui obligea l'Empereur de ſe retirer, prit pour deviſe les Colonnes d'Hercule, avec une aigle attachée par les aîles à ces deux Colonnes, & ces mots: *Non ultra METAS*.

HENRI II.

défendit, autant qu'il étoit en lui, de se servir du Connétable. Henri promit par respect, & agit suivant son inclination & contre l'ordre de son pere, dès qu'il fut monté sur le trône. François ne fut pas mieux obéi, que l'avoit été Louis XII. par ce Prince. Les Guises que François I. avoit toujours contenus dans des bornes assez étroites, virent leur crédit s'augmenter; Diane de Poitiers, & le Connétable disposerent absolument de tout; & Tournon & d'Annebaut furent disgraciés.

Un autre évenement donna encore lieu à de plus sinistres préfages : les duels n'étoient gueres moins fréquens que les Tournois, & la manie du point d'honneur, autorisée par François I. étoit devenue une maladie de l'Etat, contre laquelle un Prince sage ne pouvoit apporter de trop prompts remedes. Henri II. au contraire, permit & honora de sa présence le duel de Guy de Chabot, sieur de Jarnac, beau-frere de la Duchesse d'Étampes, & de François de Vivonne, connu sous le nom de la Chataigneraye. Toutes les loix (1) des

(1) Ces loix étoient extrêmement séveres

duels y furent obſervées pour les parreins, pour les armes, pour la clôture du camp, pour le juge du combat. Le Roi, qui avoit donné le camp, *tenoit le bâton;* & malgré l'amitié dont il honoroit la Chataigneraye, il fit ſcrupule de le jetter au milieu des combattans, (ce qui étoit un ordre de finir,) avant le coup de jarret que reçut la Chataigneraye; ayant même laiſſé Jarnac maître abſolu de la vie de ſon ennemi, qui mourut autant de déſeſpoir de la lui devoir, que de ſa bleſſure. Cependant, il s'agiſſoit dans ce combat de la querelle du Roi, qui, n'étant encore que Dauphin, avoit publié que Jarnac prétendoit avoir eu les dernieres faveurs de la

HENRI II.

---

pour l'égalité des avantages des combattans; on n'omettoit rien, ni pour les armes, ni pour l'avantage du Soleil qu'on *partageoit*. Un *borgne*, attaqué par un ennemi qui avoit ſes deux yeux, demanda qu'on crevât un œil à ſon ennemi, & cela fut jugé *un préalable néceſſaire*, parce que, ſi le borgne eût eu l'œil crevé dans le combat, il ſeroit devenu aveugle, & ſon ennemi eût eu tout l'avantage. Voyez ſur les duels le Traité de Brantôme, Alciat *de ſingulari certamine*, *&c*.

HENRI II.

Ducheſſe d'Étampes ſa belle-ſœur. François I. irrité de ce bruit injurieux, en avoit cherché l'auteur, pour ſatisfaire la Ducheſſe. La choſe avoit été tenue ſecrette, dans la crainte qu'eut le Dauphin de l'indignation du Roi. Jarnac avoit pris le parti de nier le fait, & d'offrir le combat pour ſoutenir le démenti public qu'il donnoit, à quiconque oſeroit lui ſoutenir ce qu'on lui reprochoit. La Chataigneraye, qui aimoit le Dauphin plus par inclination que par intérêt, avoit dit tout haut, que c'étoit lui à qui Jarnac s'étoit vanté de ſon inceſte. Les choſes en étoient reſtées là pendant les deux dernieres années de la vie du Roi; & il étoit très-facile à ſon ſucceſſeur d'éteindre un feu déja aſſoupi. Ce ne fut qu'après la mort de la Chataigneraye, que Henri II. s'engagea par ſerment à ne plus accorder de duels.

Brantôme, neveu de la Chataigneraye, reproche au Roi de n'aimer ſes Favoris, que pendant qu'il les voyoit; l'abſence ou la mort lui en faiſoit aiſément perdre le ſouvenir. Ce Prince aimoit plus par foibleſſe que par ſentiment. Déterminé par ſa bonté naturelle, il en ſui-

voit le penchant : mais rien de violent n'entroit dans ſon caractere ; & malgré cet attachement ſi long & ſi durable pour Diane de Poitiers (1), Ducheſſe de Valentinois, on y trouve beaucoup plus de goût pour l'amuſement, & pour un plaiſir tranquille, que de mouvemens vifs & paſſionnés. On ne ſçauroit conteſter à Diane de Poitiers un génie délicat ; & autant de talens que de beauté. On a renouvellé à ſon ſujet le Conte de l'anneau enchanté de Charlemagne, & c'eſt ainſi que parle d'elle très-ſerieuſement Nicolas Paſquier, fils d'Etienne, dans l'apologie de ſon pere contre le Jéſuite Garaſſe. » Une » Dame (il s'agit de Diane de Poitiers) » poſſédoit Henri II. par la force d'une » bague qu'elle lui donna, laquelle il

HENRI II.

(1) Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, fille de Jean de Poitiers, Comte de Saint-Vallier, dont elle obtint la grace ſous le règne de François I. née le 31 Mars 1500, & morte le 26 Avril 1567, inhumée dans la Chapelle du Château d'Anet, à quelques lieues de Dreux, maiſon appartenante aujourd'hui à M. le Comte d'Eu, étant paſſée de la Maiſon de Vendôme à celle du Maine.

HENRI II.

» portoit au doigt. Le Roi étant tombé malade, la Ducheſſe de Nemours » (de laquelle j'ai appris cette hiſtoire) » qui l'étoit venu viſiter, fut priée par » la Reine de tirer cette bague du doigt » du Roi, ce qu'elle fit ; & s'étant » retirée avec la bague, le Roi commanda à l'Huiſſier de ne laiſſer entrer perſonne dans ſa chambre. Cette » Dame (Diane de Poitiers) s'y préſente, une, & deux fois : l'entrée lui » eſt refuſée. Craignant quelqu'altération ; elle ſe repréſente pour la troiſieme fois ; & la porte lui étant déniée, elle ne laiſſa d'y entrer, & alla » droit au lit du Roi, où voyant qu'il » n'avoit ſa bague, lui demanda ce » qu'il en avoit fait, & ayant dit que » la Ducheſſe de Nemours l'avoit emportée, elle la renvoya querir ſous » l'ordre du Roi, & la remit en ſon » doigt ». Paſquier ſoutient la vérité de cet *anneau enchanté* par des exemples ; & le nom de la Ducheſſe de Nemours qu'il donne pour garant a quelque choſe d'impoſant ; mais il eſt bien plus vraiſemblable que la haine de Catherine de Medicis, contre une femme qui lui enleva le cœur de ſon mari, &

sur-tout son crédit à la Cour, a donné lieu à ce conte reçu d'autant plus facilement qu'on avoit alors une crédulité aveugle pour les effets prétendus de la magie, des charmes, que la curiosité de la Reine avoit mis en vogue. Il étoit d'ailleurs moins humiliant pour la Reine de croire le Roi *ensorcelé*, que naturellement sensible aux attraits de sa rivale. Le Président (1) de Thou, le premier de nos Historiens, adopte la prétendue magie de Diane de Poitiers. Tant le préjugé a de pouvoir sur les esprits même les plus raisonnables!

HENRI II.

L'Histoire du temps assure que Diane ne regardoit pas le Maréchal de Brissac indifféremment. Le Roi, dit-on, le sçavoit, & n'en aimoit pas moins Brissac ni la Duchesse. On ajoûte même, (mais de pareilles anecdotes sont très-douteuses,) que le Roi le trouva un jour avec elle, dans une situation qui eut pû donner de la jalousie à tout autre amant que lui. Il ferma presque les yeux, & donna le temps au Maréchal de se ca-

(1) Histoire de Thou sous Henri II. Liv. 3, année 1547.

cher ſous le lit. Mais voulant pourtant
HENRI II. faire voir qu'on ne le trompoit point, il demanda des confitures ſeches, & en jettant une boëte ſous le lit : *Tiens*, dit-il, *Briſſac, il faut que tout le monde vive.*

Il eſt peu d'Auteurs qui ne prétendent que la belle deviſe du croiſſant, avec ces mots : DONEC TOTUM IMPLEAT ORBEM, qu'il avoit adoptée, étoit une marque de ſon amour pour Diane de Poitiers, au nom de laquelle cette deviſe, dit-on, faiſoit alluſion. Je ſçais bien, & perſonne n'ignore que le croiſſant eſt le ſymbole de Diane : mais quelle relation du *mot* avec la Ducheſſe ? La Reine, n'étant même encore que Dauphine, avoit fait peindre & repréſenter le croiſſant ſur les meubles & ſur les tapiſſeries qu'elle faiſoit faire. Paul Jove, qui me paroît le ſeul qui ait donné un ſens juſte à cette deviſe, dont il fait l'éloge avec raiſon, me paroît auſſi le ſeul qui en ait donné une juſte explication. Henri, dit Paul Jove, qui prit cette deviſe n'étant encore que Dauphin, vouloit faire voir que, de même que toute la lumiere de la lune ne paroît qu'en ſon plein, on ne

connoîtroit auſſi entierement toute ſa valeur & ſes autres qualités, que lorſqu'il ſeroit ſur le trône. HENRI II.

Cette explication eſt confirmée par ce qu'ajoute l'Auteur, qui fut engagé par du Mortier, Ambaſſadeur de France à Rome, à faire une nouvelle deviſe pour l'avénement du Roi à la couronne. Celle qu'il donna fut la lune en ſon plein, ſurmontée d'un diadême, avec ces paroles : CUM PLENA EST, FIT ÆMULA SOLIS. *Devenue en ſon plein, elle eſt l'émule du Soleil* (1).

Jamais Prince ne donna, en effet, des eſpérances mieux fondées du règne le plus brillant & le plus heureux. Son âge, ſon adreſſe extraordinaire dans

(1) Cette deviſe n'étoit même que la copie de celle de Philippe le Hardi, telle qu'on la voit dans les Recueils qui ont paru en Allemagne ſous le titre de THEATRUM FUNEBRE, où on lit que Philippe avoit pris pour ſa deviſe, *un Croiſſant élevé dans un Ciel*, avec ces mots, DUM VIXI, CREVI. Ce qui ſignifioit, dit l'Auteur du Recueil, que ce Prince, à l'exemple du *Croiſſant*, aſpiroit toujours à un plus grand éclat, & à la gloire. *Theatrum Funebre*, parte 2. Scenâ VI. p. 102.

HENRI II.

tous les exercices du corps, & ſur-tout à monter à cheval, où il étoit mieux qu'aucun homme du Royaume ; la douceur de ſon caractere, ſa bonté naturelle, ſon amour du travail, & même de celui du cabinet, en faiſoient un Prince accompli. Mais il écouta deux ſortes de perſonnes, qui firent diſparoître le fruit de tant de vertus. Les uns qui aſpiroient à la fortune par la voye des armes, dit un Moderne, l'engagerent dans des guerres qu'il eût aiſément évitées ; les autres voulant parvenir aux dignités eccléſiaſtiques l'animerent contre ſes Sujets, & l'engagerent même à être ſpectateur de ces horribles ſupplices dont on avoit eu quelques exemples ſous François I. Henri força ſon naturel juſqu'à regarder des malheureux que les flammes dévoroient. Dans la fameuſe mercuriale de 1559, où le conſeil du Cardinal de Lorraine, déja tout occupé de ſes projets ambitieux, fut préféré à celui du vertueux Chriſtophe de Thou, on fit un crime à *Claude Viole* d'oppoſer à la rigueur des ſupplices auſquels on condamnoit les Calviniſtes, la conduite pleine de douceur

dont Saint Auguſtin croyoit qu'on devoit uſer avec les Donatiſtes. La funeſte journée de Saint Laurent, ou de Saint-Quentin du 10 Août 1557, n'étoit point un malheur irréparable. La France s'étoit relevée de celle de Pavie; mais Henri, impatient de revoir ſon Favori, ou plutôt voulant s'oppoſer aux progrès du Calviniſme (1), & au crédit de la Maiſon de Guiſe, réſolut de faire la paix. Il rappella le Connétable, qui avoit été fait priſonnier, & ſacrifia l'honneur de la France, & cent quatre-vingt-dix-huit Places fortes par le traité de Câteau-Cambréſis, du 3 Avril 1559. Année bien fatale à la France, puiſqu'elle lui coûta auſſi ſon Roi.

HENRI II.

» J'ai oui conter, dit Brantôme, » & le tiens de bon lieu, que quelques » années, (aucuns diſent quelques

(1) Trois jours après la bataille de Saint-Quentin, on ſurprit dans Paris, devant le Collége du Pleſſis, une aſſemblée très-nombreuſe de Proteſtans. La protection que Henri II. avoit donnée à ceux d'Allemagne contre l'Empereur, avoit enhardi ceux de France.

HENRI II.

» jours) avant qu'il mourût, il y eut
» un devin (1) qui compoſa ſa nativité,
» & la lui fit préſenter. Au-dedans, il
» trouva qu'il devoit mourir en duel &
» en combat ſingulier. M. le Connétable (de Montmorenci) y étoit
» préſent, à qui le Roi dit : *Voyez*,
» *mon Compere, quelle mort m'eſt préſagée !* Eh ! Sire, lui répondit le
» Connétable, voulez-vous croire ces
» marauds qui ne ſont que menteurs &
» bavards ; faites jetter cela au feu.
» *Mon compere*, repliqua le Roi,
» *pourquoi ? Ils diſent quelquefois vé-*
» *rité. Je ne me ſoucie de mourir*
» *autant de cette mort, que d'une*
» *autre ; voire je l'aimerois mieux,*
» *& mourir de la main de quiconque*
» *ce ſoit, pourvu qu'il ſoit brave &*

(1) Luc Gauric, Evêque de Civita-Caſtellana, Aſtrologue de Paul III. & mort le 6 Mars 1559, âgé de quatre-vingt-deux ans, ſuivant de Thou. Brantôme ne le nomme pas ; d'autres diſent Cardan ; d'autres un Juif de Rome. Tout cela pourroit bien être imaginé après coup. *Voyez les Mémoires de M. l'Abbé d'Artigny.*

» *vaillant, & que la gloire m'en de-*
» *meure* ». Noſtradamus & Cardan avoient parlé tout autrement. Enfin, la prophétie, ſi elle a jamais exiſté, ſe vérifia. HENRI II.

Henri, qui voulut voiler l'ignominie du traité de Câteau-Cambréſis, par la ſplendeur des fêtes & la magnificence des noces de ſa fille Eliſabeth de France, avec Philippe II. Roi d'Eſpagne; & de celles de ſa ſœur Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert, Duc de Savoye, ordonna un *Tournois ſolemnel contre tous venans.* Sa Majeſté, le Duc de Ferrare, le Duc de Guiſe, & M. de Nemours étoient les *tenans.* Le Roi, l'un des meilleurs cavaliers de ſon Royaume, fit admirer ſon adreſſe & ſa valeur. Mais vers la fin du tournois, voulant, dit-il, *rompre encore une lance à l'honneur des Dames*, d'autres diſent de la Reine ſon épouſe, il en envoya une au jeune Gabriel de Montgommery. La Reine, le ſupplia inutilement de ſortir du tournois: Montgommeri refuſa d'entrer en lice autant qu'il le put, & juſqu'à un ordre exprès qu'il en reçut du Roi. Ils coururent enfin l'un contre l'au-

HENRI II.

tre, & ſi rudement que les lances ſe briſerent, & que Montgommery, emporté par ſon cheval, donna dans l'œil droit du Roi, qui avoit la viſiere de ſon caſque levée, du tronçon qui lui reſta à la main (1); récit que je tire d'André Favin, & qui eſt le plus clair que j'aye trouvé dans l'Hiſtoire. Le coup pénétra ſi avant, que le crâne en fut offenſé. Le Roi chancela, & fut auſſi-tôt emporté au Palais des Tournelles (2), près duquel le combat s'étoit livré. On épuiſa inutilement tout ce que la chirurgie a d'art & d'induſtrie: il ſe forma un abſcès dans la tête du Roi, qui mourut le douzieme jour, qui étoit le 10 Juillet 1559. Suivant quelques Hiſtoriens, Henri II. perdit à l'inſtant de ſa bleſſure parole & connoiſſance, & ne prononça pas un ſeul mot depuis. Suivant les autres, il témoigna beaucoup de repentir des pourſuites rigoureuſes faites ſous ſon règne contre les Proteſtans; il ordonna

(1) Paſcal dit qu'il y entra *dix petits éclats. Denis aſſulis graviſſimè vulneratur.*

(2) Où eſt aujourd'hui la Place Royale.

qu'on achevât le mariage de sa sœur avec le Duc de Savoye, & déclara qu'il pardonnoit à Montgommery. Le funeste genre de sa mort fit dire à Forcadel, dans l'épitaphe qu'il lui fit, que celui que Mars même n'eût pas vaincu, le fut par l'image de Mars. HENRI II.

Quèm Mars non rapuit, Martis imago rapit.

Les Sçavans mêlerent leurs regrets à ceux de la Cour : Joachim du Bellay, l'Ovide de son temps, a fait une très-belle élégie Latine & Françoise sur sa mort. Quoique Henri n'eût ni le goût des Lettres, ni le sçavoir étendu de François I. il donna pourtant aux Sçavans des marques de son estime. Jodelle (1), le premier qui nous donna une

(1) Ce même Poëte avoit proposé une Comédie pour le Tournois où le Roi fut tué. C'est ainsi qu'il en est parlé (page 389 de la Relation de ce Tournois). » Vint au Bureau » [de la Ville de Paris] un nommé JODELLE, » qui entreprit de faire & composer une Co» médie ou Poësie devant le Roi, & fut » acheptée grande quantité de drap de soye

HENRI II. idée de la Tragédie, eut cinq cents écus de récompense pour sa Cléopâtre ; & Pierre Pascal, à titre d'Historiographe du Roi, avoit douze cents écus de pension. C'est une preuve que Henri II. ne se connoissoit pas beaucoup en Sçavans ;

» & Canetille pour faire les accoûtremens, &
» lui fut donnée une chambre pour lui & ses
» compagnons, pour faire leurs apprêts ;
» mais quand ce vint à jouer, les Chantres
» étoient enroués, & y avoit si grande con-
» fusion & presse en la grande Salle, qu'ils
» ne furent achever leur jeu ; pourquoi fut
» argent perdu. Le 21 Février ensuivant fut
» ordonné par Messieurs (les Prevôt & Eche-
» vins) qu'un Sergent de la Ville iroit parde-
» vers un nommé JODELLE, & un autre qui
» joua le personnage d'ORPHEUS, leur faire
» commandement de par le Roi & la Ville de
» rapporter présentement en l'Hôtel de Ville
» les habits de soye & dorés qui avoient servi
» tant à eux qu'à ceux qui avoient joué la
» Poësie & Moralité devant le Roi & les Prin-
» ces Jeudi dernier, & en leur refus de les
» bailler & rapporter promptement, les ame-
» ner prisonniers ès prisons de la Ville, ou
» autre plus prochain des lieux.... Ce qui au-
» roit été fait, & n'en auroient rien rappor-
» té, sinon quelque méchante testiere qui
» ne valoit pas cinq sols.

car

car Jodelle n'étoit pas un fort bon Poëte, même de ſon temps, & Paſcal étoit un charlatan, qui, faiſant attendre une hiſtoire qui devoit l'emporter ſur tout ce qu'on avoit jamais écrit, ne publia qu'un très-mince éloge du Roi, qui ne méritoit pas les honneurs des trois traductions qui l'accompagnent (1). HENRI II.

Le cri public, fait après ſa mort par les 24 Crieurs de Paris, fut fait en ces termes : *Priez Dieu pour l'ame du très-haut, très-puiſſant, & très-vertueux & magnanime Prince, Henri, par la grace de Dieu, Roi de France, très-Chrétien, II de ce nom; en ſon vivant Prince belliqueux, l'amour de tous Etats, accompli de bontés, prompt & liberal, ſecours des affligez, plein de vaillance & d'adreſſe.*

Varillas, d'après Brantôme, eſt entré dans le détail des exercices ordinaires de Henri II. On peut voir ces Au-

(1) J'ai l'édition *in*-8°. à Paris, chez Vaſcoſan 1559, avec la traduction Françoiſe de Lancelot Carles, Evêque de Riez ; l'Eſpagnole de Garcie Silves, & l'Italienne d'Antoine Caraccioli, Prince de Melphe, Evêque de Troyes, qui ſe fit depuis Proteſtant.

HENRI II.

teurs. Le dernier finit ainſi ce qu'il en dit : » Jamais ce Prince ne fut oiſif : » il conſumoit les matins & les ſoirs, » en ſon lever & coucher, à traiter de » ſes affaires, & y employoit les ma- » tins deux ou trois bonnes heures, & » les ſoirs moins ou plus, ſelon que » les affaires le requéroient, & puis » alloit ouïr ſa meſſe fort dévotement ; » car il étoit fort bon Catholique & » dévot, & non point bigot, oyant le » ſervice & office de Dieu, ſelon ſes » heures & ſes jours, ſans y inventer » aucuns extraordinaires, ni cérémo- » nies ; comme on a vu depuis au- » cuns ».

Ce n'eſt que ſous le règne de Henri II. & par une Ordonnance de la fin de l'année 1549, que l'on a commencé de marquer ſur les monnoies l'année de leur fabrication, & de faire connoître par des chiffres ſi le Roi, duquel elles portent l'image, eſt le premier, le ſecond, &c. de ſon nom (1). Il y eut auſſi, ſous ſon

(1) Abel Foulon, Valet de Chambre du Roi, natif de Loüé au Maine, Auteur de quelques Traités de Mathématique, inventa la fabrique des Teſtons au Moulin.

HENRI II.

règne, des loix ſomptuaires, rédigées par le Chancelier Olivier, qui font connoître combien le luxe avoit gagné en France, depuis Louis XII. L'Edit des Mariages clandeſtins, fondé ſur l'autorité que Dieu, la Religion & la Nature donnent aux peres & aux meres ſur leurs enfans, parut en 1556; le Roi lui donna un effet rétroactif afin d'annuler le Mariage ſecret contracté par le Duc de Montmorency, fils aîné du Connétable, avec la Demoiſelle de Pienne. Elle épouſa depuis Robertet, Secrétaire d'Etat, & le Duc épouſa Diane, légitimée de France (1), fille du Roi, & de Philippe ou Philippine des Ducs, Demoiſelle de Coni en Piémont.

L'établiſſement des Préſidiaux (2) fut encore ſon ouvrage; & il donna le droit de juger en dernier reſſort aux Prevôts

(1) Un évenement à-peu près égal, c'eſt-à-dire, le mariage clandeſtin de Henri Coiffier-Rouzé Deffiat, Marquis de Cinqmars, Favori de Louis XIII. avec la célebre *Marion* de Lorme, donna lieu à la Déclaration du 26 Novembre 1639.

(2) Par Edit du mois de Janvier 1551.

HENRI II.

des Maréchaux, eu égard au nombre infini de brigands dont la France étoit infectée.

Il s'en faut beaucoup que la France fût auſſi brillante à ſa mort, qu'elle l'étoit à ſon avenement à la Couronne ; s'il eſt vrai, comme l'aſſure un ſçavant homme, que *Charles IX. trouva l'Etat endetté de 43 millions 483 mille 939 livres ; le Piémont, la Savoye, & tout ce qu'on avoit acquis en trente ans, perdu, & le reſte bien engagé.* Le goût du ſçavoir étoit tombé ; ce ne fut plus au mérite, mais aux brigues & aux cabales, que ſe donnerent les poſtes éminens & les plus grands emplois.

FRANÇOIS II.

LVIII. ROI.

DEPUIS 1559, JUSQU'EN 1560.

Flos fluit ille caducus.

Mon éclat paſſager fut celui d'une fleur.

ou

Je n'eus, comme les fleurs, qu'un éclat paſſager.

FRANÇOIS II. du nom, fils aîné d'Henri II. naquit à Fontainebleau le (1) 19 Janvier 1543, & fut ſacré le

FRANÇOIS II.

(1) Le jour de ſa naiſſance fut remarquable par une Eclipſe de Soleil, ce qui lui fit donner pour deviſe un Lys entre un Soleil & une Lune, avec ces mots, *inter eclipſes exorior*, flatterie de Cour qui n'eut pas l'approbation des connoiſſeurs; ce qui fit qu'on lui donna dans la ſuite cette autre deviſe, *unus non ſufficit orbis*, relative à ſon mariage avec la Reine d'Ecoſſe.

FRANÇOIS II.

lundi 18 Septembre 1549, par le Cardinal de Lorraine. Le droit des Pairs n'étoit pas encore bien reglé au Sacre de nos Rois. Philippe I, Duc de Bourgogne, puîné de Louis Duc d'Anjou, avoit prétendu la premiere place au feſtin qui ſuit le Sacre, & s'étoit mis entre le Roi, & ſon frere aîné. François II ordonna que ſes Freres, vétus en habit de Pair, iroient immédiatement après lui, & ſuivant leur âge. Quoique très-court, ſon règne préſente un grand nombre d'évenemens; mais preſque tous ſi tragiques, que le plus grand bonheur de François II. eſt la brieveté de ſa vie.

A peine Henri II. eut-il diſparu, qu'on vit le germe des troubles ſe développer. Le mariage du Roi avec Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe, qui avoit été regardé, avec beaucoup de fondement, comme l'évenement le plus favorable qui pût arriver, fut en partie la ſource de tous les malheurs de l'Etat. Cette alliance donna un libre cours à l'ambition des Guiſes. Charles, Cardinal

de Lorraine (1), qui n'étoit timide que dans l'adverſité, étoit un homme à tout entreprendre dans le bonheur, & FRANÇOIS II.

(1) Charles, dit le Cardinal de Lorraine, frere de François de Guiſe, oncle du Balafré, mort & inhumé à Reims avec cette Epitaphe : *D. O. M. Carolus S. R. E. Presbiter, Cardinalis de Lotharingiâ, Archiepiſcopus Dux Remenſis, primus Par Franciæ, S. Apoſt. ſedis Legatus natus, de morte & reſurrectione cogitans vivens ſibi poſuit an. Dom.* 1573. *Pontificatûs ſui anno* 35. *vixit annos* 49. *menſes X. dies* 8. *horas* 4. *obiit anno Domini* 1574. 7°. *cal. Januarias, Requieſcat in pace. Amen.* Telle eſt l'inſcription qui eſt ſur un magnifique Tombeau qu'il ſe fit élever lui-même dans l'Egliſe de Reims, duquel on peut voir la figure avec le portrait très-fidele de ce Prélat, & celui de ſon frere dans un Ouvrage devenu rare, intitulé *Caroli Lotharingi litteræ & arma*, par Nicolas Boucher, imprimé à Paris in-4°. 1577. Il avoit pris pour deviſe, une colonne droite avec un lierre attaché à la colonne, & ces mots, *de* STANTE *virebo*, je ſerai verd tant qu'elle ſera debout. On y ajoura cet hémiſtiche, par alluſion au lierre qui fait périr les corps où il s'attache : TEQUE VIRENTE PERIBO.

FRANÇOIS II.

le Duc de Guiſe, ſon frere, avoit des talens qui le rendoient capable de tout exécuter. Ils ſe virent les maîtres abſolus ſous le nom d'un Prince foible de tempérament, & qui adoroit ſon épouſe, leur niece. Le Cardinal gouverna l'Etat avec le Duc. L'un ſe vit maître du Clergé & des Finances, & l'autre devint chef de tout ce qui regardoit la guerre. Les dettes qu'Henri II. avoit laiſſées, augmenterent. Pour ſe débarraſſer de l'importunité des Créanciers de l'Etat, & de ceux qui ſollicitoient des penſions, ou des gratifications, le Cardinal de Lorraine alla juſqu'à propoſer de faire un Edit qui feroit défenſes à tous Créanciers & Solliciteurs d'approcher de la Cour de plus de trois lieues; & de s'en éloigner dans les 24 heures de la publication, à peine de la corde. Pour donner à la loi plus d'efficace, on eût planté, ſi on l'en eût cru, des gibets par-tout où le Roi ſe trouveroit.

Le mécontentement des Princes du Sang, éloignés des affaires, & ſur qui les Guiſes uſurpoient les honneurs les moins conteſtables, fut la ſuite

qu'on devoit attendre. Les Calviniſtes & les Luthériens, réunis d'intérêts, & ſe voyant plus que jamais expoſés à la rigueur des ſupplices, ſe chercherent des Chefs, & en trouverent. On vit naître les noms funeſtes à la France de *Huguenots* (1), & de *Réformés*. Les Princes prirent parti pour eux, dans le deſſein d'oppoſer une barriere aux entrepriſes de la Maiſon de Lorraine; & les Lorrains, à l'abri du zele qu'ils affectoient pour la Religion Catholique, n'oublierent rien pour perdre leurs ennemis. Tel eſt le tableau général du règne des dix-ſept mois de François II. L'ambition des Chefs de l'un & de l'au-

(1) On a donné bien des origines à ce mot; la plus apparente eſt, ſuivant moi, celle qu'adopte *Guy Coquille*, (dans les Dialogues ſur les cauſes des miſeres de la France, pag. 12 de l'ancienne édition). *En ce temps*, dit-il en parlant du règne de François II. *on commença de mettre en uſage le mot de Huguenot... comme pour repréſenter que l'un des partis ſoutenoit le droit que Hugues Capet avoit à la Couronne, & tranſmis à ſes ſucceſſeurs.*

FRANÇOIS II.

tre parti fut le vrai motif des troubles, & le prétexte fut la Religion.

Les malheurs particuliers qu'éprouva François II. furent la conjuration d'Amboiſe, & le Procès fait au Prince de Condé, comme chef de cette conjuration. On fut à la veille de voir la tête d'un Prince du Sang, condamné par des Commiſſaires, tomber ſur l'échaffaud, par la brigue des Guiſes; & il n'échappa à la mort que par celle de François II. qui mourut d'une apoſtume à l'oreille, le jeudi 5 Décembre 1560, après un an, quatre mois, vingt-ſix jours de règne. Le plus célebre de nos Hiſtoriens, l'illuſtre de Thou, en parlant de ſa mort, dit, » qu'il laiſſa à deviner, » s'il devoit être mis au rang des bons, » ou des mauvais Princes, eu égard à » l'âge auquel il mourut, & au peu de » temps qu'il règna; avec d'autant plus » de raiſon, qu'il ſe conduiſit bien » moins ſuivant ſon penchant, que con» formément à celui des Lorrains. A » l'heure de la mort, avant qu'il eût » perdu connoiſſance, on dit que le

» Cardinal de Lorraine l'avertit de prier » Dieu de lui pardonner les fautes qu'il » avoit faites, & celles que ſes Miniſ- » tres lui avoient fait faire : ce qui fut » interprété par les aſſiſtans comme un » aveu formel de la mauvaiſe adminiſ- » tration des deux freres ». On prétendit auſſi que la mort de François étoit une ſuite du poiſon qu'on lui avoit donné ; les uns en accuſoient le Roi de Navarre, les autres Catherine de Médicis, mere du Roi ; & l'eſprit de parti fit adopter à ceux qui en étoient préoccupés, l'opinion la plus conforme à leurs idées. » Mais, dit toujours le même » Hiſtorien, c'étoient des bruits ſans » fondement, auſquels les troubles des » temps donnoient lieu, comme ſi les » Grands ne pouvoient mourir naturel- » lement. François avoit toujours été » d'un tempérament très-foible ; & » l'on prétend que l'amour exceſſif qu'il » avoit pour la Reine ſon épouſe, l'une » des plus belles & des plus ſpirituelles » Princeſſes de l'Europe, ne contribua » pas peu à abréger ſes jours.

FRANÇOIS II.

François II. avoit eu, comme ſes

FRANÇOIS II.

freres, le ſçavant Amyot, Abbé de Bellozane, & qui fut depuis Evêque d'Auxerre, pour Précepteur. Il avoit ſi bien profité des leçons de ſon maître, que lorſque le Chancelier Michel de Lhopital, qui n'étoit encore que Préſident à la Chambre des Comptes, lui préſenta ſon excellent Poëme Latin (1) ſur ſon Sacre, il le lut avec tout le goût

(1) Ce Poëme eſt une véritable Inſtitution d'un Prince. Il a été traduit, dans le temps, en vers François, par Joachim du Bellay, & ſe trouve page 35 de la neuvieme partie de ſes Œuvres poétiques, de l'édition de 1568, *in*-8°. Il l'a été long-temps après par le ſçavant M. Joli, Chanoine de Notre-Dame de Paris, & joint au Recueil de ſes *Maximes pour l'inſtitution du Roi*, imprimé in-12, en 1663; & depuis M. Joli, par M. Perrault, de l'Académie Françoiſe, dans le Recueil des Poëſies duquel il ſe trouve, pag. 119 de l'édition de 1676. Le Poëme Latin du Chancelier de Lhopital eſt à côté de la traduction de Perrault: il eſt la premiere Piece du cinquieme Livre des Poëſies Latines de Michel Lhopital, page 255 de l'édition in-folio de 1585, chez Mamert Pa-

d'un Prince qui en connoiſſoit les beautés, en parut charmé, & apprit même les plus beaux endroits, de mémoire. FRANÇOIS II.

On doit à ſon règne l'*Edit des ſecondes nôces*, lequel réduiſant à une portion d'enfant, la liberalité de la femme qui ſe remarie, envers ſon nouveau mari, à conſervé la fortune de bien des familles. Il fut fait à l'occaſion du ſecond mariage d'Anne d'Alégre, avec George de Clermont. Elle étoit alors veuve d'Antoine du Prat troiſieme du nom, Seigneur de Nantouillet; & quoiqu'elle en eût eu trois enfans, elle ne laiſſa pas de diſpoſer de tous ſes biens en faveur de George de Clermont, Marquis de Gallerande ſon ſecond mari. Cela fit la matiere d'un grand procès, jugé aux Etats de Blois, en faveur des enfans du premier lit.

---

tiſſon. C'eſt un morceau digne de ſon Auteur, des perſonnes ſacrées pour qui il eſt deſtiné, & d'une nouvelle traduction.

CHARLES IX.

LIX. ROI.

DEPUIS 1560, JUSQU'EN 1574.

Nihil moderabile ſuadent.

Aux conſeils violens ma jeuneſſe eſt en proie.

CHARLES IX. CHARLES IX. troiſieme fils de Henri II. naquit au Château de Saint Germain-en-Laye, le 27 Juin 1550, & ſuccéda à François II. ſon frere, le 5 Décembre 1560, dans ſa onzieme année. Ce fut ſous le regne de ce malheureux Monarque, que la France, armée contre ſon propre ſein, vit les ſanglantes journées de Dreux, du 15 Novembre 1567, de Jarnac, du 13 Mars 1569, & de Montcontour, du 3 Octobre de la même année; les ſiéges de Bourges, de Rouen, d'Orléans & de Chartres; ceux de la Rochelle & de Sancerre:

nonumens affreux du jeu des paſſions déguiſées ſous le nom de la Religion qu'elles inſultoient même en prenant ſa défenſe ! Ce règne enfin fut ſignalé par les horreurs à jamais déteſtables du maſſacre du 24 Août 1572, connu ſous le nom *de la Saint-Barthelemi* (1), où le

CHARLES IX.

(1) Chriſtophe de Thou, Premier Préſident, pere de Jacques-Auguſte, l'Hiſtorien, l'un des plus ſçavans & des plus pieux Magiſtrats qu'ait eu la France, appliquoit au maſſacre de la Saint-Barthelemi ces Vers de Stace :

Excidat illa dies ævo, nec poſtera credant
Sæcula; nos certè taceamus, & obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

C'eſt-à-dire,

» Que de ce jour affreux périſſe la mémoire.
» Que la poſtérité refuſe de le croire.
» Et des voiles épais d'un ſilence éternel,
» Couvrons les attentats du François criminel.

Après la deſcription de ce maſſacre faite par le Préſident de Thou, il faut lire celle qu'en a fait M. de Voltaire dans ſon Henriade. On ſent bien que le Poëte s'eſt échauffé au feu de l'Hiſtorien.

fanatiſme verſa le ſang le plus pur de
CHARLES IX. l'Etat (1), où la Nature effrayée vit le fils ſe baigner dans le ſang de ſon pere, le pere dans celui de ſon fils; où les noms de femme & d'époux mépriſés, les droits les plus ſacrés violés, préſenterent mille & mille ſpectacles, dont le ſeul ſouvenir fait encore trembler non-ſeulement les François, mais les Etrangers, mais tout homme qui les enviſage. Peut-on ſans horreur ſe rappeller le péril qu'y courut la vie de Henri IV. la tige de nos Rois, alors Roi de Navarre, quoique Roi, quoique premier Prince du Sang, quoique gendre de Henri II. & beau-frere de Charles IX. Encore s'eſt-il trouvé un monſtre qui a écrit que dans cette affreuſe bouche-

(1) Perſonne n'ignore que la victime la plus célebre de cet affreux ſacrifice, fut Gaſpard de Châtillon-Coligni, Amiral de France. Belleforêt, dans ſes Annales ſous l'an 1572, rapporte des Vers Latins, publiés, dit-il, par un Médecin Catholique, deux ans avant la mort de l'Amiral, où le genre de cette mort eſt exprimé, comme on l'eût pu faire après l'évenement.

ie, on ne fit d'autre faute *que celle de verſer deux palettes de ſang moins qu'il ne falloit*, c'eſt-à-dire d'épargner la vie d'Henri IV. & celle du Prince de Condé ſon couſin; *horreſco referens.* J'ai pourtant vu l'apologie de cette affreuſe journée dans un Ouvrage moderne, où l'on cherche des couleurs pour en pallier l'horreur : on a bien fait l'éloge de la peſte, & de la fievre ! Ce Prince n'eut pas la force de ſurvivre long-temps à une action ſi barbare, qui ne fut commiſe par ſes ordres, que parce qu'on abuſa cruellement de ſa jeuneſſe, qu'il ſembloit qu'on eût pris à tâche d'accoutumer à verſer le ſang de ſes Sujets. Charles, accablé de douleur, laiſſa ſans regret paſſer ſon Sceptre enſanglanté en d'autres mains, & mourut, baigné dans ſon propre ſang, qui lui ſortoit par les pores, le 30 Mai 1564. CHARLES IX.

On a reproché à Charles IX. une vivacité de tempérament, qui alloit juſqu'à la violence; mais n'eſt-ce pas plutôt un reproche à faire à ceux qui formerent ſes premieres années ? au Maréchal de Retz, qui lui avoit donné

CHARLES IX.

pour maxime que les ſermens étoient l'ornement du diſcours ; à la Reine ſa mere, qui ne lui enſeignoit point d'autres vertus, que celle d'une profonde diſſimulation : la Nature ſembloit avoir tout fait pour Charles IX. & l'éducation empoiſonna ſes plus grandes qualités.

Comme François I. ſon ayeul, il aimoit la gloire, il avoit la même activité de génie & de tempérament. Il aimoit, comme lui, les Gens de Lettres, & les Sçavans, & il étoit plus retenu que lui dans ſes plaiſirs, n'ayant point d'autre paſſion que la chaſſe, à laquelle il ſe livroit avec une ſorte d'emportement, parce qu'on lui ôta l'occaſion de ſignaler ailleurs ſon courage.

Il n'avoit encore que dix ans, lorſqu'il fut ſacré à Reims. Catherine de Medicis, ſa mere, lui ayant demandé ſi la foibleſſe de ſon âge poutroit lui permettre de ſupporter la fatigue des longues cérémonies qui accompagnoient le Sacre de nos Rois. *Oui, oui, Madame*, lui répondit-il, *ne craignez rien ; qu'on me donne des Sceptres à ce prix*,

a peine me paroîtra bien douce : la Fran-
e vaut bien quelques heures de fatigue. CHARLES IX.

Le plus grand embarras de la Reine a mere, étoit d'arrêter l'ardeur qu'il montroit pour la guerre. *Eh ! pourquoi*, diſoit-il en ſe plaignant, *me conſerver ſi ſoigneuſement ? veut-on me retenir toujours, & me conſerver dans une boëte, comme les meubles de la Couronne ?* Mais, Sire, lui remontroit-on, ne peut-il pas arriver quelque accident fâcheux à votre perſonne ? *Qu'importe*, répondit-il, *quand la France me perdroit, n'ai-je pas des freres pour prendre ma place ?*

Dans l'affaire de Meaux (1), où les Proteſtans avoient formé le projet de ſe rendre maîtres de ſa perſonne, le Roi, qui étoit dans le centre d'un corps de Suiſſes, & marchoit en bataille au milieu d'eux, loin de ſe rebuter du mauvais temps, & de la fatigue qu'il eut à

(1) Du 28 Septembre 1567.

CHARLES IX.

éprouver, les anima lui-même : *Courage*, leur dit-il, *mes amis : j'aime mieux mourir libre & Roi avec vous, que vivre captif.* Le Roi qui partit précipitamment la nuit du 28 au 29 Septembre, n'arriva qu'à cinq heures du soir à Paris, & fut quinze ou seize heures à cheval & sans manger. Rien ne l'aigrit tant contre les Calvinistes, que cette entreprise. Il ne l'oublia jamais.

Il est à présumer qu'elle fut cause de la haine mortelle qu'il conçut contre l'Amiral de Coligni, & que fomenterent les Guises, desquels il confondit la querelle avec la sienne. Après le meurtre de l'Amiral, son corps ayant été traîné dans les rues, & porté au gibet de Montfaucon, Charles voulut l'aller voir, contempla cet affreux objet assez long-temps, & quelques personnes de sa suite l'engageant à s'éloigner à cause de la mauvaise odeur ; *un ennemi mort*, répondit-il, *sent toujours bon.* Cette réponse, que fit aussi Vitellius, est peu digne d'un Monarque, dont la bonté doit paroître même quand il est obligé d'user de rigueur.

Les Pſeaumes traduits par Marot, qui les dédia à François I. avoient fait fortune à la Cour de ce Prince ; ſous Henri II. ils n'étoient pas moins en vogue, & la continuation de cet ouvrage avoit eu le même ſuccès. Le célebre *Goudimel*, le *Franc*, & les autres Muſiciens qui les avoient mis en Muſique, y avoient ſans doute contribué. Henri II. avoit pris un goût particulier pour le Pſeaume XXVIII. Catherine de Medicis pour le CXLI. On en parloit devant le Roi. *Il n'y en a point*, répondit-il, *qui me convienne mieux que le* CXXIX. (1) *Dès ma jeuneſſe ils m'ont fait mille aſſauts.* CHARLES IX.

Le Poëte Jean Daurat lui ayant préſenté quelques vers (2) ſur les victoires de Jarnac & de Moncontour, rempor-

(1) C'eſt le Pſeaume CXXVIII, ſuivant la Vulgate, *Sæpè expugnaverunt me.* Les Pſeaumes de Marot & de Beze ne devinrent un Office Eccléſiaſtique pour les Proteſtans que long-temps après qu'ils eurent paru.

(2) On les trouve, pag. 340 des Poëſies de J. Daurat, Liv. 5. C'eſt la premiere Piece.

CHARLES IX.

tées, en 1569 ſur les Proteſtans par le Duc d'Anjou, où il louoit la valeur du Roi, qui n'y avoit point paru, & le bonheur de ſes armes : *Ah !* lui dit Sa Majeſté, *ne faites rien pour moi : toutes ces louanges ne ſont que menſonge & pure flatterie, puiſque je ne les ai pas méritées ; adreſſez-les au Duc d'Anjou, qui vous taille tous les jours de la beſoigne.* Par le refus des éloges, & par la noble émulation que faiſoit voir le Roi, il montroit qu'il n'étoit pas homme à adopter aveuglément tout ce que la flatterie attribue aux Rois.

L'éclat des journées de Jarnac & Moncontour lui inſpira une vraie jalouſie contre ſon frere. Après la mort d'Anne de Montmorenci tué à la bataille de Saint-Denis, en 1567, la Reine mere, qui ſembloit n'avoir des yeux que pour le Duc d'Anjou, qui a été Henri III. demanda pour lui la dignité de Connétable, qui donnoit un pouvoir preſque abſolu ſur les gens de guerre, par l'étendue infinie des droits qui y ſont attachés. Le Roi, qui, tout jeune qu'il étoit, pénétra aiſément le but de ſa

nere, qui étoit de donner au Duc l'Anjou de nouvelles occaſions de ſe ignaler, répondit à la Reine, avec une ermété à laquelle elle ne s'attendoit as : *Tout jeune que je ſuis, je me ſens ſſez fort pour porter mon épée ; & uand cela ne ſeroit pas, mon frere, lus jeune que moi, ſeroit-il propre à s'en charger ?*

CHARLES IX.

Très-perſuadé que les graces doivent être l'ouvrage des Rois, & qu'étant le fruit de leur ſageſſe, elles doivent être la récompenſe du mérite, il répondit au Duc d'Anjou, qui ſollicitoit en faveur d'une de ſes Créatures : *Mon frere, en cette occaſion, je ne ferai rien pour vous ; mais tout pour l'amour de celui pour qui vous vous intéreſſez. Ainſi*, ajouta-t-il, en s'adreſſant à cette perſonne même, *je vous accorde volontiers ce que vous me demandez.* Il y a une politique bien ſage dans cette réponſe. En s'attribuant tout le mérite du bienfait, il flattoit agréablement celui qui le recevoit ; & en écartant les importuns, il étoit Roi, & montroit qu'il vouloit l'être d'effet & de nom. Soit

CHARLES IX.

qu'il ne fût animé que de ce ſentiment de jalouſie contre le Duc d'Anjou, ou qu'il parlât d'après la connoiſſance particuliere qu'il avoit de ſon caractere ; on l'entendit dire, dans le temps qu'on donnoit à ſon frere les plus grands éloges : *Si jamais le Duc d'Anjou me ſuccede, bien des gens y ſeront trompés ; & je crains bien qu'il ne ſoutienne pas cette grande réputation.*

Il donna une preuve de ſon intrépidité, dans une occaſion où les plus hardis peuvent être épouvantés. Il chaſſoit dans la forêt de Lyons près de Rouen : il vit devant lui un corps tout de feu de la hauteur d'une pique. Les Chaſſeurs & les Piqueurs s'enfuirent de peur. Charles, ſans s'étonner, mit l'épée à la main & pourſuivit ce corps enflammé, juſqu'à ce qu'il s'évanouît devant lui. Il dit après à pluſieurs, (ce ſont les termes de Brantôme,) » qu'il n'avoit eu » peur aucunement, ſinon, quand il » eût perdu le feu de vue, qu'il dit une » courte priere qu'Amyot ſon Précep- » teur lui avoit appriſe.

Je

Je n'entrerai point ici dans le détail les actions particulieres de ce Prince au naſſacre de la Saint-Barthelemi. Tou-es font frémir. On y voit les ſermens iolés ; & Charles, qui avoit long-temps éſiſté, à ce que dit Brantôme, *& ne ouloit point y entendre*, devint le plus rdent de tous : » Si bien, dit le mê-me Auteur, que, lorſqu'il fut jour, & qu'il mit la tête à la fenêtre de ſa chambre, & qu'il voyoit aucuns dans le Fauxbourg Saint Germain qui ſe remuoient & ſe ſauvoient, il prit une grande arquebuſe de chaſſe qu'il avoit, & en tira tout plein de coups à eux ; mais inutilement, car l'ar-quebuſe ne tiroit de ſi loin ; inceſ-ſamment crioit : *Tuez, tuez*, & n'en voulut jamais ſauver aucun, ſinon Ambroiſe Paré ſon Chirurgien, & ſa Nourrice. » Henri IV. dit alors le oi de Navarre, victime déſignée, échappa, comme l'on ſçait, qu'en romettant *d'aller à la Meſſe* ; & le omte de la Rochefoucauld, Favori e Charles IX. & beau-frere du Prin-e de Condé Louis I. ne put être épar-né.

CHARLES IX.

CHARLES IX.

Il ne tint pas aux auteurs du maſſacre, que Paré, ainſi que les autres, ne fût ſacrifié; mais le Roi, ſe refuſant à cette barbarie : *Eſt-il raiſonnable*, dit-il, *d'ôter la vie à un homme qui, par ſa ſcience, pourroit la ſauver à tout un petit Monde* ?

Parmi un grand nombre de loix qu'exigerent les troubles & les circonſtances de ſon règne, on remarque les Ordonnances ſomptuaires qu'il fit, inſerées dans celles qui furent publiées pour la Police générale de ſon Royaume au mois d'Avril 1567 (1).

---

(1) Par le premier Article, la Soye eſt défendue aux Eccléſiaſtiques, dans leurs habits, à l'exception des Cardinaux, Archevêques & Evêques, auſquels la modeſtie eſt recommandée.

Par le ſecond, les draps, ou toiles d'or, ou d'argent, pourfilures, broderies, paſſemens, tortils, canetilles, récamures, velours, ſoyes, ou toiles barrées d'or ou d'argent, ne ſont permis qu'aux Princes, ou Princeſſes, Ducs, ou Ducheſſes.

Par le troiſieme, il n'eſt permis à tous autres, que de porter un bord de velours d'un

Il publia en 1564, l'Ordonnance de Rouſſillon en Dauphiné, qui porte que CHARLES IX.

doigt ou deux au plus au bord des habits, & le prix de la façon eſt fixé à ſoixante ſols pour chaque habit.

Par le quatrieme, tous draps de ſoye, broderies, bandes de velours, ou autres enrichiſſemens ſont défendus aux *Pages*, (c'eſt-à-dire Laquais) de tous Seigneurs, Gentilshommes, & autres perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient.

Par le cinquieme, les robes & cottes de draps de ſoye de toutes couleurs ſans enrichiſſemens, ſont permiſes aux Gentilshommes, Dames, & Demoiſelles de Maiſon réſidens aux champs, & hors les villes.

L'Article ſixieme règle les habillemens des habitans des villes, & défend le velours même aux Préſidens des Cours Souveraines, des Fermes, &c.

Par l'Article neuvieme, les Demoiſelles, femmes de Préſidens & de Conſeillers de Cours Souveraines, Maîtres des Comptes, Conſeillers de la Juſtice des Aides, Avocats & Procureurs du Roi, (qui ont aujourd'hui le titre d'Avocats & de Procureurs Généraux) &c. ne pourront porter *dorures en la tête*, de quelque ſorte qu'elles ſoient, ſinon la premiere année de leur mariage, mais ſeulement chaînes, carcans, & braſſelets, ſans aucun

CHARLES IX. l'année commencera au premier Janvier, au lieu de commencer, comme l'on faiſoit à Pâques, ou le Samedi Saint après Vêpres. Ce Changement ne fut conſenti par le Parlement, que vers l'an 1567, & comme la réformation

---

émail, dont l'uſage eſt généralement défendu.

Par l'Article dixieme, toutes perles & dorures ſont défendues aux femmes de Marchands, & de moyen état, ſinon en PATENÔTRES, & *braſſelets*.

Le ſort des loix de Charles IX. étoit de n'être point obſervées ; ainſi il faut croire que celles qui regardent le luxe le furent fort mal. Henri III. ſon ſucceſſeur, publia une Ordonnance au mois d'Avril 1583, ſur la même matiere, qui prouva que celle de Charles IX. de 1567, avoit eu peu de ſuccès, puiſque le luxe des habits & des parures étoit encore extrêmement augmenté. Il paroît par cette Ordonnance, comme par celle de Charles IX. que les apparences de la dévotion avoient fourni d'aliment au luxe. On y réforme les ornemens des *Chapelets* & *Patenôtres*, & des *Heures* que les femmes portoient devant elles, apparemment pendues à leur ceinture. On a dit de la gourmandiſe, *ingenioſa gula eſt*, qu'elle eſt ingénieuſe : on peut le dire avec autant de raiſon du luxe & de la vanité.

du Calendrier Grégorien, qui retranchoit dix jours du 15 au 25 Décembre, ne fut reçue qu'en 1582, ce ne fut que l'année ſuivante qu'on eut un calcul réglé à compter du premier Janvier.

En 1567, parut l'Edit des Meres donné à Saint-Maur, à la ſollicitation du Maréchal de Montluc. Ce Seigneur, très-connu par ſon courage, ſa fortune, & les excellens Mémoires qu'il a laiſſés, venoit de perdre ſon fils aîné au ſiége d'Oſtie; ſon ſecond, dit le Capitaine Perrot, tué à la ſurpriſe de l'Iſle de Madere, ne laiſſoit qu'un fils mal-ſain, & duquel la ſucceſſion devoit écheoir, en pays de droit écrit, à ſa mere (Marguerite de Caupene.) L'ayeul, & l'Evêque de Valence ſon frere, pour obvier à cet évenement qui eût dépouillé la Maiſon de Montluc d'une partie de ſes biens, obtinrent l'Edit de Saint-Maur.

Il avoit un véritable attachement pour tous ceux qui ſe diſtinguoient dans quelque profeſſion que ce fût, ſoit dans les Sciences, ſoit dans les Arts. Lui-même réuſſiſſoit avec un ſuccès étonnant

CHARLES IX.

dans plusieurs Arts méchaniques. Personne ne forgeoit mieux que lui le canon d'un fusil, un fer de cheval. Il fabriquoit si bien de la monnoie, qu'on pouvoit à peine distinguer la fausse qui sortoit de ses mains, d'avec la véritable. Son activité lui faisoit haïr le repos au point qu'il appelloit les maisons, *les tombeaux des vivans.*

On l'a vu plusieurs fois couper d'un revers le cou des ânes qu'il trouvoit en son chemin, mais il ne manquoit jamais de payer le maître. Étant allé, son couteau de chasse à la main, pour abattre le cou d'une mule du Seigneur de Lansac son Favori: *Eh! Sire*, lui dit Lansac, quel démêlé avez-vous avec ma mule?

La Cour n'avoit point de Chasseur, ni si vigoureux, ni si intelligent: il en a donné une preuve bien décisive dans un ouvrage sur la chasse, qui fut rassemblé par M. de Villeroy, & qui a été imprimé à Paris en 1625, sous le titre de la *Chasse royale*, *composée par Charles IX.* Plusieurs Auteurs contem-

porains de ce Prince, & poſtérieurs, ont parlé de cet ouvrage. De ce nombre ſont Amyot, dans l'Epitre dédicatoire *des Morales de Plutarque ;* Ronſard, dans une Elégie qui ſe trouve à la fin de *la Franciade ;* Amadis Jamin, dans ſes Poëſies ; Belleforêt, à la fin de ſes *grandes Annales ;* Brantôme, dans le quatrieme volume de ſes ouvrages ; Matthieu, dans ſes *Remarques d'Etat, ſur M. de Villeroy* ; les freres de Sainte-Marthe, dans l'*Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France ;* Naudé dans ſes *Additions à Louis XI.* & Colomiez, dans ſa *Bibliotheque choiſie* (1).

CHARLES IX

(1) C'eſt ainſi que s'exprime Ronſard :

Il ſe fit ſi pratique en l'art de bien chaſſer,
Qu'aux heures de loiſir, il en voulut tracer
Le projet de ce Livre, aimant la renommée
Qui s'acquiert par la plume, & par l'encre animée.
Mais la jalouſe mort, dépite d'un tel fait,
Ne lui permit de voir ſon ouvrage parfait.

Voici ce qu'en dit Amadis Jamin :

Diane, qui au bois ſon métier vous apprit,
Comme à ſon Orion a fait de votre eſprit

CHARLES IX.

Charles IX. écrivoit parfaitement bien en proſe, & s'exprimoit avec une éloquence mâle & digne de la majeſté du Thrône ; il devoit ces talens à la beauté de ſon génie, & aux leçons d'Amyot ſon Précepteur, & de Scipiere ſon Gouverneur, l'homme le plus accompli de ſon temps. Quoiqu'il eût à peine onze ans, à l'Aſſemblée connue ſous le nom de Colloque de Poiſſi, il y parla avec des graces, & une dignité bien au-deſſus de ſon âge ; le peu de mots qu'il proféra lorſqu'il alla tenir ſon Lit de Juſtice au Parlement de Paris, fit un effet étonnant ſur tous les eſprits. Il n'étoit en cette occaſion que l'inſtrument de la vengeance de Catherine de Médicis, qui étoit bien aiſe de ſe venger des procédés qu'avoit eus le Parlement avec elle. Ce fut par ce motif qu'elle conduiſit le Roi à Rouen, pour y déclarer ſa majorité à l'âge de treize ans un jour. Il ne

---

Enfanter un beau livre, écrit en tel langage,
Que les plus éloquens, & ſçavans de notre âge,
Confeſſent, rougiſſant, que vous les ſurpaſſez.
Ainſi par vos écrits, les ans vous devancez.

réuſſiſſoit pas avec moins de ſuccès, quand il vouloit donner quelques heures aux Muſes. Nous trouvons des échantillons de ſes Poëſies dans les Œuvres de Ronſard, qui nous font regretter qu'on n'ait pas pris ſoin de réunir tout ce que Charles IX. avoit fait. Voici deux Billets en vers, où j'oſe dire que les connoiſſeurs trouveront autant, & plus de fineſſe & de netteté, que dans les vers de Ronſard, & bien plus de facilité.

CHARLES IX.

I. Billet de Charles IX. à Ronſard.

RONSARD, je conçois bien que, ſi tu ne me vois,
Tu oublies ſoudain de ton grand Roi la voix.
Mais pour t'en ſouvenir, penſe que je n'oublie
Continuer toujours d'apprendre en Poëſie.
Et pour ce, j'ai voulu t'envoyer cet écrit,
Pour enthouſiaſter ton fantaſtique eſprit.
Donc ne t'amuſe plus à faire ton ménage;
Maintenant n'eſt plus temps de faire jardinage:
Il faut ſuivre ton Roi, qui t'aime par ſur tous,
Pour les vers qui de toi coulent braves & doux.
Et crois, ſi tu ne viens me trouver à Amboiſe,
Qu'entre nous aviendra une bien grande noiſe.

CHARLES IX.

II. Billet du Roi, au même.

RONSARD, ſi ton vieux corps reſſembloit ton eſprit,
Je ſerois bien content d'avouer par écrit
Qu'il ſympathiſeroit en mal avec le mien,
Et qu'il ſeroit malade auſſi-bien que le tien.
Mais lorſque ta vieilleſſe, en comparaiſon oſe
Regarder ma jeuneſſe, en vain elle propoſe
De ſe rendre pareille à mon jeune printemps.
Car en ton froid hiver, rien de verd n'eſt dedans.
Il ne te reſte rien qu'un eſprit grand & haut,
Lequel, comme immortel, jamais ne te défaut.
Or donc je te dirai que bienheureux ſerois,
Si de ton bon eſprit un rayon je tirois:
Ou bien que, ſans t'ôter rien de tien ſi exquis,
Par étude & labeur, un tel m'étoit acquis.
Ton eſprit eſt, Ronſard, plus gaillard que le mien:
Mais mon corps eſt plus jeune, & plus fort que le tien.
Par ainſi je conclus qu'en ſçavoir tu me paſſe
D'autant que mon printemps tes cheveux gris efface.

Quelle gloire pour Ronſard, de trouver un panégyriſte dans ſon Roi! C'eſt ainſi qu'Auguſte écrivoit à Horace Mais obſervons, en paſſant, qu'il falloit que le Poëte eût vieilli de bonne-heure, puiſque dans le temps que Charles IX. lui reprochoit une eſpece de caducité, *ſa*

vieilleſſe, ſon froid hiver, ſes cheveux gris, Ronſard avoit à peine trente-ſept ans ; c'eſt-à-dire, que ce Billet fut écrit vers l'an 1564, le Roi n'étant encore que dans ſa quatorzieme année. CHARLES IX.

On rapporte encore des vers du même Prince, également adreſſés à Ronſard ; ils ſe trouvent dans le Recueil des preuves jointes au Diſcours hiſtorique ſur le rétabliſſement de la Bibliotheque de Fontainebleau, par Abel de Sainte-Marthe. L'Auteur cite le ſommaire de l'Hiſtoire de France de le Royer de Prade, qui s'exprime en ces termes :

» Charles IX. avoit le jugement ſo-
» lide, & l'imagination ſi vive, qu'elle
» pouvoit paſſer pour un effort de la
» Nature : auſſi aima-t-il la Peinture, la
» Muſique, la Poëſie, & fit même des
» vers François, qui pourroient diſpu-
» ter de force & de politeſſe aux meil-
» leurs de ce temps ». Ceux qui ſuivent, ne ſont pas les moins remarquables.

CHARLES IX.

L'Art de faire des Vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes:
Mais, Roi, je les reçus; Poëte, tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Eclate par soi-même, & moi par ma grandeur.
Si du côté des Dieux, je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, & je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits dont je n'ai que les corps.
Elle t'en rend le maître, & te fait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Ces vers sont si exacts pour ce qu'on appelle versification, & même pour l'expression toute moderne, que je ne sçaurois m'empêcher d'avertir le lecteur que celui qui les rapporte, s'est sans doute écarté de l'original, sous prétexte de ne pas choquer l'oreille par des sons auxquels elle n'est plus accoutumée. Il a changé ce qui lui a paru trop dur. Mais bien loin de mériter quelque reconnoissance par cette fausse délicatesse, on ne sçauroit que le blâmer de sa hardiesse. Il nous prive des graces respectables d'un original précieux, pour nous donner une copie, peut-être foible, & ses

expreſſions, au lieu de celles du Monarque dont il parle.

Il avoit pour maxime *que le deſir de règner étoit une maladie incurable.*

Un de ſes premiers Officiers étant mort, & le Roi voulant donner au fils la charge de ſon pere, on lui objecta qu'il étoit bien jeune. *C'eſt un défaut*, reprit-il, *duquel il ſe corrige tous les jours.*

Les récompenſes que donnoit Charles IX. aux Poëtes n'étoient pas exceſſives, comme celles que leur acccorda ſon ſucceſſeur; mais elles étoient fréquentes. *Les Poëtes*, diſoit-il quelquefois en badinant, *reſſemblent aux chevaux. Ils deviennent lâches, & perdent leur vivacité dans la trop grande abondance : il faut les nourrir; mais il ne faut pas les engraiſſer.*

Ce n'eſt pas qu'il ne fût naturellement libéral & généreux. *Les Rois*, diſoit-il, *doivent donner facilement.* L'Etat eſt un grand fleuve, *le Tréſor royal eſt une mer; mais il ne doit pas être un gouffre*,

CHARLES IX.

& l'argent doit y avoir ſon flux & reflux.

Lorſque Deſportes lui préſenta ſon Poëme, intitulé *Rodomont ;* le Roi lui donna huit cents écus d'or (1).

J'apprends de Patru, que ſous ſon règne il ſe forma une eſpece d'Académie de Gens de Lettres & de beaux Eſprits, qui s'aſſembloient à Saint Victor. Il paroît que Ronſard en étoit le chef. Charles y alla pluſieurs fois, & on obſerve que, par la conſidération qu'il avoit pour les Sçavans, il leur permet-

---

(1) Colletet qui parle du préſent que fit Charles IX. à l'Auteur de Rodomont, page 117 de ſon diſcours ſur le Sonnet, confirme ce qu'il en dit par les Vers de Claude Garnier, Pariſien.

Et toutefois Deſportes,
De Charles de Valois étant bien jeune encor,
Eut pour ſon Rodomont huit cents couronnes d'or.
Je le tiens de lui-même.

Le Poëme ne contient pas huit cents Vers.

toit de s'asseoir en sa présence ; Patru ajoute même qu'on dit que tout le monde étoit couvert, si ce n'est alors qu'on parloit directement au Roi. Ce fut même cet exemple qui régla le cérémonial qui s'observa à l'Académie Françoise, lorsque la Reine de Suede, l'immortelle Christine, alla visiter cette Compagnie. Les Académiciens n'attendirent point pour s'asseoir qu'elle leur ordonnât (1).

Son penchant pour les femmes fut extrêmement modéré ; & quoique sous son règne, cette vertu ne fût pas celle de la Cour, on ne lui connoît que la seule Marie Touchet (2), fille du Lieu-

(1) Toute la différence qu'on observa, fut que les Académiciens s'éloignerent davantage de la table autour de laquelle on étoit, que ne fit la Reine de Suede. Voyez les Œuvres diverses de Patru, p. 916.

(2) Elle étoit fille de Jean Touchet & de Marie Mathy, & non pas d'un Apothicaire d'Orléans, & ne mourut que le 18 Mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans, suivant son épitaphe gravée sur une lame de plomb, renfermée dans son cercueil aux Mi-

CHARLES IX.

tenant Particulier d'Orléans, pour maitreſſe. Cette belle fille, dans l'anagramme du nom de laquelle on trouva de ſon temps, *je charme tout*, étoit d'un caractere doux, & d'un eſprit aimable : elle conſerva le cœur du Roi juſqu'à la mort de ce Prince, qui eut d'elle deux enfans, dont l'un mourut en bas-âge, & l'autre fut Charles, bâtard de Valois, Duc d'Angoulême, tige de la branche des derniers Ducs de ce nom. On rapporte que Marie Touchet ayant vu le portrait d'Eliſabeth d'Autriche, peu de temps avant le mariage du Roi avec cette Princeſſe, dit après l'avoir examiné,

---

nimes de la Place Royale à Paris, où elle eſt inhumée. D'où il réſulte qu'elle naquit en 1550 ou 1551 ; ce qui me paroît ignoré de tous ceux qui en ont parlé. Elle épouſa, après la mort de Charles IX. François de Balzac, Seigneur d'Entragues, & fut mere d'Henriette de Balzac, maitreſſe de Henri IV. dite la Marquiſe de Verneuil. Suivant un Mémoire que m'a communiqué M. Bordas, Curé d'Ymonville, ſa famille étoit originaire de *Pathay* en Dunois, & *Jean Touchet*, étoit petit-fils de *Regnaud Touchet*, Marchand de Pathay.

l'Allemande ne me fait pas peur. Ceux qui ont parlé des cauſes de la mort de Charles IX. prétendent les trouver dans la violence des exercices auſquels il ſe livroit, & l'attribuent ſurtout à la chaſſe, où il donnoit du cor comme le plus fort des Chaſſeurs, & à une viſite qu'il rendit à la belle Touchet, étant malade d'une fievre quarte; ce qui a donné lieu à cette épitaphe : CHARLES IX.

Pour aimer trop Diane, & Cythérée auſſi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau ici.

On l'avoit vu paſſer trois jours & trois nuits dans la Forêt d'Orléans. Les Politiques du temps prétendirent qu'il ne l'avoit fait que pour s'arracher à la Cour, où il étoit obſédé de la part des Proteſtans.

Quelques Auteurs, (& ce ſont peut-être les plus raiſonnables,) attribuent la fin de ſes jours aux chagrins que lui donna le maſſacre de la Saint-Barthelemi, & à l'horreur qu'il conçut de l'image ſanglante de ſes Sujets égorgés ſous ſes yeux, par ſes ordres, & preſ-

que par lui-même, laquelle le ſuivoit par-tout.
CHARLES IX.

Les Catholiques publierent auſſi que les Proteſtans, réduits au déſeſpoir par le maſſacre, avoient fait des images de cire auſquelles ſa vie étoit attachée par les charmes & la magie, & qu'ils avoient terminé la vie du Roi en perçant avec des aiguilles ces images à l'endroit du cœur. On avoit, diſoient-ils, trouvé une de ces images dans la chambre de la Mole, qui fut exécuté avec le Comte de Coconas. Mais que n'imaginent pas la haine & l'eſprit de parti? C'eſt à ces motifs qu'il faut attribuer le bruit que les ennemis de la Reine mere répandirent, qu'elle avoit fait empoiſonner le Roi ſon fils pour élever le Roi de Pologne ſur le Thrône, & ſe conſerver l'autorité qu'elle étoit à la veille de perdre, ſi Charles IX eût vécu.

Après avoir diſpoſé des affaires de l'Etat, dit André Favin, d'après Cayet, & déclaré le Duc d'Anjou, Roi de Pologne, ſon ſucceſſeur, il dit qu'il vou-

loit voir ſon frere. La Reine mere ayant fait venir le Duc d'Alençon, le Roi le regarda, & ſe retournant de l'autre côté, répéta : *Qu'on faſſe venir mon frere.* Sur quoi la Reine mere lui dit : *Monſieur, le voilà.* Charles IX. d'un ton fâché, répliqua : *Qu'on aille chercher le Roi de Navarre ; c'eſt lui qui eſt mon frere.* Il avoit, en effet beaucoup à ſe plaindre du Duc d'Alençon, génie turbulent, & ſi peu touché du repos de l'Etat, qu'en cette occaſion le Roi le regardoit à peine comme ſon frere. Nancey, Capitaine des Gardes, alla chercher le Roi de Navarre, qu'on fit paſſer par des ſouterrains, & par un eſcalier dérobé & fort obſcur, entre deux hayes d'hallebardiers & d'arquebuſiers. Henri ſçavoit à quel point il étoit haï de la Reine mere, & eut beſoin de tout ſon courage. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé dans la chambre du Roi, Sa Majeſté ſe tournant vers lui, lui tendit la main, le fit approcher près de lui ; & l'ayant étroitement embraſſé, lui tint ce diſcours : *Mon frere, vous perdez un bon maître, & un bon ami. Je ſçais que vous n'êtes point auteur du trouble qui*

CHARLES IX.

m'eſt ſurvenu ; ſi j'euſſe voulu croire tout ce qu'on m'en a dit, vous ne fuſſiez plus en vie ; je ſçais tout le contraire, & que cette partie n'étoit dreſſée que pour vous. Je vous ai toujours aimé. Je me fie en vous ſeul de ma femme & de ma fille, je vous les recommande, & Dieu vous gardera ; mais ne vous fiez pas à.... Il fut interrompu par la Reine mere, qui craignoit peut-être d'être nommée : *Monſieur*, lui dit-elle, *ne dites pas cela. Je le dois dire*, répondit le Roi, *car c'eſt la vérité. Croyez-moi, mon frere, aimez-moi, aſſiſtez à ma femme, & à ma fille, & priez Dieu pour moi. Adieu, mon frere, adieu.* Il entra un inſtant après en agonie. Montgommery ayant été pris, la Reine lui en dit des nouvelles, auſquelles il parut tout-à-fait indifférent : *Quoi ! Monſieur*, lui dit-elle, *prenez-vous ſi peu de part à la priſe du meurtrier de votre pere ? Je ne me ſoucie plus de cela*, lui répondit-il, *ni de toute autre affaire de ce Monde.* Il le quitta le 30 Mai 1574, fête de la Pentecôte, au Château de Vincennes, dans ſa vingt-quatrieme année, la quatorzieme de ſon règne. Il avoit reconnu la paſſion de

commander, qui dévoroit la Reine ſa mere ; & la politique de cette Princeſſe qui avoit cru ne pouvoir règner avec un pouvoir abſolu, qu'en élevant des diviſions continuelles dans l'Etat. *Divide, ut regnes :* c'étoit ſa deviſe, & elle ne s'en étoit jamais écartée. C'eſt ce qui fit dire à Charles dans ſa derniere maladie *qu'il remercioit Dieu de ne pas laiſſer* de Dauphin. Ce ſeroit, dit-il, un enfant, & la France a beſoin d'un homme : *je ſçais d'ailleurs*, ajouta-t-il, *par expérience quel eſt l'état malheureux d'un Roi pupille.* Il avoit pris pour deviſe, deux colonnes ſurmontées d'une couronne, avec ces mots, *Pietate & Juſtitiâ.* Le Chancelier de Lhopital (1), auteur de la deviſe, avoit voulu lui inſinuer que la

(1) Le P. Méneſtrier l'attribue à *Jacques Amyot*, & dit qu'elle fut donnée à Charles IX. à l'imitation de celle de l'Empereur Charles-Quint, qui avoit pris pour la ſienne les deux Colonnes d'Hercule, avec ces mots François : *Plus outre ;* laquelle fut, dit-il, de l'invention de *Louis Marliano*, Milanois, Médecin de l'Empereur. *Voy.* la Deviſe du Roi juſtifiée, page 79.

CHARLES IX.

Piété & la Juſtice, ſont les deux plus fermes appuis du Thrône.

On lui reproche d'avoir ſouſtrait un coupable au ſupplice qu'il méritoit. Mais la conduite qu'il tint en cette occaſion même, eſt une preuve qu'il étoit équitable. Bournazel avoit été condamné à avoir la tête tranchée, par Arrêt du Parlement de Bordeaux, pour avoir aſſaſſiné le ſieur de la Tour ; les parens de Bourmazel obtinrent ſa grace de Charles, contre la réclamation de la Veuve, à laquelle même le Roi fit des offres de tout le bien du coupable. Quoique violent & emporté, il ſouffrit tranquillement que la Veuve de la Tour lui dît, en lui montrant le fils du défunt : *Sire, à Dieu ne plaiſe que je vende le ſang de mon époux. Mais puiſque le crédit du meurtrier, eſt au-deſſus de la Juſtice & des Loix, accordez à mon fils la grace dont il aura beſoin pour venger la mort de ſon pere par celle de l'aſſaſſin, à laquelle je l'exhorterai tous les jours.*

HENRI III.

LX. ROI.

DEPUIS 1574, JUSQU'EN 1589.

Quantùm ſola noces, animis illapſa, Voluptas.

Funeſte Volupté, que vous me coûtez cher !

HENRI III.

HENRI III. du nom, quatrieme fils de Henri II. & frere des deux Rois précédens, étoit en Pologne à la mort de Charles IX. On a remarqué que le jour de la Pentecôte étoit un jour heureux pour ce Prince, comme celui de Saint Mathias pour Charles V. & celui de Saint Jean pour Soliman II.

Suivant une inſcription (1) en vers

(1) La voici :

Hocce die quo almus cælo deſcendit ab alto
Spiritus, inflammans pectora apoſtolica,

HENRI III.

Latins, qui ſe lit ſur la premiere vitre du chœur du grand Couvent des Cordeliers de Paris, derriere le grand Autel, non-ſeulement Henri III. fut élu Roi de Pologne le jour de la Pentecôte, c'eſt-à-dire, le 9 Mai 1573, & ſuccéda à Charles IX. ſon frere, le 30 Mai 1574, jour de la Pentecôte de cette année; mais il naquit le jour de la Pentecôte 1551. Il eſt certain que cette derniere obſervation eſt démentie par tous les Hiſtoriens, qui datent ſa naiſſance du mois de Septembre 1551. les uns du 19, les autres du 20, les autres du 23.

Il n'avoit encore que dix-ſept ans, lorſqu'il gagna les deux batailles de Jarnac & de Moncontour, qui lui firent une ſi grande réputation, que les Polonois crurent ne pouvoir mieux remplacer le dernier des Jagellons (1), qu'en

---

ERRICUS *Franco ter maximus* ORTUS *in orbe eſt,*
Electus populi rex quoque Sarmatici;
Et Rex Francorum CARLO *ſucceſſit amori,*
Ipſe amor, & Franci deliciæ populi.

(1) Sigiſmond-Auguſte.

élevant

élevant le Duc d'Anjou ſur le Trône de Pologne. Henri, en effet, dans (1) ces

HENRI III.

(1) Louis I. Prince de Condé, y fut tué de ſang-froid, & d'un coup de piſtolet par Monteſquieu le 13 Mars 1569 : on a prétendu que ce fût par les ordres du Duc Henri de Guiſe. Ce qui le peut faire préſumer, c'eſt la pourſuite violente & le procès criminel qui lui avoit été fait ſous le précédent règne, & duquel les deux freres, le Cardinal de Lorraine & le Duc François de Guiſe étoient les auteurs. On inſulta au corps du Prince après ſa mort, juſqu'à le promener dans le camp porté ſur une âneſſe, ce qui donna lieu à ces Vers où tout reſpire l'eſprit de parti.

En mil cinq cent ſoixante & neuf,
Entre Jarnac & Châteauneuf,
Fut porté mort ſur une âneſſe,
Le grand ennemi de la Meſſe.

On les trouve dans pluſieurs ouvrages ſans que le nom de l'Auteur ſoit indiqué. Un Procureur Périgourdin, nommé Laval, en eſt l'Auteur. Pap. Maſſon, *Deſcriptio Franciæ per flumina*, *p.* 532. édition de 1678. Ceux qui applaudiſſent à de pareils excès, ne veulent pas réfléchir qu'ils font l'apologie de ceux du parti contraire. Ils pourroient dire avec raiſon :

Eheu! quàm in noſmet legem ſancimus iniquam!

HENRI III.

deux mémorables journées, dont les Calviniſtes ne ſe ſeroient jamais relevés, ſans la conduite plus qu'humaine de l'Amiral de Coligny, fit voir une valeur & une prudence bien ſupérieures à ſon âge. Juſqu'alors les Catholiques ne pouvoient pas ſe flatter d'avoir remporté aucune victoire entiere & déciſive ſur les Proteſtans. A la bataille de Dreux, le Connétable de Montmorenci fut fait priſonnier; il fut tué à celle de Saint Denis, & on avoit été obligé d'en venir à un traité de paix au ſiége de Chartres formé par les Proteſtans. On peut dire que Henri dut le Trône de Pologne preſqu'entierement à ſon mérite. L'habileté de Montluc, Evêque de Valence, y contribua ſans doute; mais elle ne fut ſecondée que par la haute opinion qu'on eut de Henri, regardé non-ſeulement comme un Héros, dans un âge où les autres Princes ne ſont encore connus que par leur rang; mais auſſi comme l'homme de la figure la plus aimable. Montluc, qui ſçavoit tout mettre en uſage, fit graver le portrait du Prince, & en répandit un nombre infini de copies. La Princeſſe de Pologne

qui devoit l'épouſer, ſuivant les conventions & le traité fait par la France avec les Polonois, en fut enchantée; & lorſque ceux qui s'oppoſoient à cette élection, dépeignoient Henri comme l'auteur des maſſacres & des horreurs de la Saint-Barthelemi, on leur montroit ſon portrait, où brilloient tous les traits de la douceur & des vertus les plus intéreſſantes. Cette preuve de ſentiment achevoit de perſuader ceux que les raiſons de Montluc ne pouvoient convaincre. HENRI III.

Imputer, comme l'ont fait quelques Auteurs, la journée de la Saint-Barthelemi au Duc d'Anjou, qui n'étoit encore âgé que d'environ quinze ans, me paroît une injuſtice, qui mériteroit une réfutation ſérieuſe, ſi on pouvoit imaginer que les avis d'un Prince de cet âge euſſent pu conduire à une démarche ſi terrible dans toutes ſes circonſtances & dans ſes ſuites.

Cependant il paroît, par le récit de Brantôme, que Frédéric III Electeur Palatin, qui avoit embraſſé le Calvi-

niſme, étoit dans cette fauſſe opinion.

HENRI III. Extrêmement touché du maſſacre de la Sainr-Barthelemi, il voulut s'en venger ſur le Roi de Pologne, en manquant en pluſieurs occaſions au reſpect qu'il lui devoit, lorſqu'il paſſa par ſes Etats. Après avoir refuſé de le recevoir dans ſa Ville capitale (1), avec une ſuite plus nombreuſe que celle de vingt Gentilshommes, non compris les Princes qui l'accompagnoient, il lui donna même lieu de craindre pour ſa vie. On ne lui fit voir que des Calviniſtes, dont l'air morne, & preſque furieux, ne reſpiroit que la vengeance. L'Electeur n'envoya perſonne pour le recevoir à la porte du Château, & lui fit même dire par le Rhingrave, accompagné de deux Gentilshomme échappés du maſſacre, qu'une indiſpoſition qui lui étoit ſurvenue, l'empêchoit de deſcendre, & qu'il l'attendoit dans ſa chambre. L'Electeur s'y tint, en effet appuyé ſur un Gentilhomme, comme ſi véritablement il n'eût pas eu la force de ſe ſoutenir. Le

(1) Heidelberg.

principal ornement de cette chambre consistoit dans un tableau où la journée de la Saint-Barthelemi étoit représentée avec les circonstances les plus affreuses. On y reconnoissoit les victimes de cet horrible sacrifice, les personnes de distinction qui y avoient péri ; & le tableau étoit l'objet nécessaire qui se présentoit à la vue, en entrant dans la chambre. Le Roi de Pologne fut obligé d'y jetter les yeux. *Avez-vous connu ces gens-là ?* lui dit l'Electeur. Le Roi ne put s'empêcher d'en convenir. *Ah !* reprit Frédéric avec un soupir & un air où la colere se confondoit avec la douleur, *ces malheureux, si cruellement égorgés à Paris, étoient des gens de bien, & leurs meurtriers, des méchans & des traîtres.* Cette conversation ne fut pas longue, & le Roi l'abrégea le plus qu'il lui fut possible. On ajouta beaucoup d'autres procédés aussi insultans que ceux-ci ; & le Roi de Pologne sçut dissimuler si profondément, qu'il étonna l'Electeur & les personnes apostées de sa part. Il fit plus, il sçut maintenir sa dignité ; & presque sous les yeux de Frédéric & des autres en- HENRI III.

HENRI III.

nemis déclarés de la Religion Catholique, il fit dire la Meſſe dans ſa chambre le jour de ſon départ.

Dans ſon entrée, qu'il fit la nuit, à Cracovie, les Polonois s'empreſſerent à diſtinguer leur zele, par l'appareil le plus magnifique. On y vit même, ſi l'on en croit un Moderne, un prodige de méchanique : par-tout où le Roi paſſa, il fut ſuivi d'un aigle blanc, fait avec tant d'art qu'il vola toujours ſur la tête de Sa Majeſté, en battant des aîles (1). La joie de la Nobleſſe, rare-

(1) Ce fait me paroît fort douteux : quoiqu'il ſoit imprimé, j'aimerois mieux m'en rapporter à une Relation du temps, & faite par *Martiale Avanzo*, noble Vénitien, dont le Manuſcrit m'eſt tombé entre les mains depuis quelques jours ; l'écriture eſt du temps même, & paroît être celle de l'Auteur, qui étoit préſent à l'entrée du Roi à Cracovie. L'ouvrage eſt en François : c'eſt ainſi qu'il parle de ce fait. « Le Roi entra à cheval ſous » un baldaquin (ou dais) de drap d'or, ac» compagné des Seigneurs Duc du Maine, » Marquis d'Elbeuf, Maréchal de Retz, Ca» pitaine le Guaſt, & peu d'autres, quant

ment générale, le fut en cette occaſion, & égala celle du peuple, qui diſoit HENRI III.

» aux François. Par la Ville étoient faits for-
» ce portaux, au-deſſus deſquels étoient des
» aigles blancs, qui étoient faits par tel en-
» gin, que quand le Roi paſſoit par-deſſous,
» ils s'inclinoient comme faiſant la révéren-
» ce, & retournoient de l'autre côté faiſant
» de même ». (Cela diminue bien du mer-
veilleux.) Un extrait du Manuſcrit, dont je conſerverai les propres termes, ne déplaira peut-être pas ici. « Le Roi étoit ſuivi, *dit*
» *Martiale Avanzo*, de dix à douze mille
» chevaux, tous accoûtrez richement; &
» étoient venus de toutes parts du Royau-
» me Palatins & Seigneurs pour ſe trou-
» ver en cet acte ſi ſolemnel; & étoient
» tous accoûtrez de diverſes façons. A cet
» acte fit beau voir la diverſité des armes.
» Car qui étoit armé à la TARTARESQUE,
» avec arcs & flèches, ou avec le dard à la
» LITUANE; les autres à la FRANÇOISE, ou
» ITALIENNE en Hommes d'armes; les au-
» tres à la REITRE; les autres à la TURQUES-
» QUE, la lance au point, & eſtoc à l'arçon,
» habillez à l'ESCLAVONNE, avec les bon-
» nets rouges à quatre brayettes; les autres à
» la HONGRESQUE; les autres à la VALACHE,
» avec force plumes d'aigles aux flancs des
» chevaux, & par derriere; ſur les épaules,
» & habillement de tête uſité en Pologne:

HENRI III.

hautement que la préſence de leur Roi en annonçoit plus que tout ce que Mont-

» les autres d'autres façons ; de maniere » qu'ils avoient imité toutes les ſortes d'ar- » mes de toutes les Nations, deſquelles ils » avoient fait des Compagnies.

» Chaque Seigneur Palatin, Caſtellan, ou » Gentilhomme de marque, avoit ſa livrée, » qui étoit d'une richeſſe extraordinaire. Car » tel habilloit deux cents hommes, tout de » damas d'une même couleur ; qui cent, qui » cinquante, de toutes ſortes d'étoffes de ſoye, » fourrures de loup cerviers, de léopards, de » gorges de renards, & d'autres ſortes de » fourrures qui étoient d'une variété à voir ſi » délectable que rien plus. Ils allerent juſ- » qu'à deux lieues au-devant du Roi. L'en- » trée ſe fit la nuit du Jeudi gras au Vendre- » di Saint. Ce jour, & le ſuivant, Henri ſe » repoſa ; le Dimanche au matin, il fut con- » duit, quaſi en habit de Preſtre, avec une » chappe de drap d'or, dans la Chapelle du » Château de Cracovie, pour être couronné.

L'Auteur obſerve qu'il y eut une conteſtation entre le Palatin de Cracovie, & l'Archevêque de Gneſne & l'Evêque de Cracovie, ſur la formule du ſerment. L'on étoit convenu à Paris que le Roi maintiendroit la paix & l'union entre ſes Sujets de différente Religion. Tel étoit l'article convenu : *Pacem inter diſſidentes de Religione tuebor, firmamque ſervabo.*

luc, c'eſt-à-dire, le plus grand politique & le plus éloquent homme de ſon HENRI III.

Le Palatin exigeoit que cet article fît partie du ſerment que devoit faire le Roi avant ſon couronnement. L'Archêque de Gneſne, & l'Evêque de Cracovie étoient convenus que le ſerment devoit être conforme à l'ancienne formule. Ils l'emporterent, & le Roi fut couronné le 21 Février 1574, qui étoit le Dimanche gras. » La Couronne lui fut miſe » ſur la tête, le Sceptre en la main droite, le » Monde en la gauche, & de cette façon de- » meura pendant la Meſſe; après la Meſſe, » monta à un échaffaud, qui étoit dreſſé au » milieu de la nef, où il reçut le ſerment de » fidélité des Palatins & des Seigneurs qui y » étoient. Cela fait, il alla dîner, où en dî- » nant toujours fut habillé de même façon, la » Couronne en tête, & ſur le bord de la table » le Sceptre & le Monde. Le Lundi, pour don- » ner quelque paſſe-temps à Sa Majeſté, les Po- » lonois délibérerent de *rompre lances*, & pour » faire paroître leur hardieſſe, voulurent cou- » rir à fer émoulu, de façon que les pre- » miers qui coururent ſe donnerent de rudes » atteintes, *paſſant l'écu*, *fendant la maille*, » & donnant juſqu'à la chair.... Ce que voyant » le Roi, fit faire ſigne aux Tartares qu'ils » euſſent à faire quelques tours de gentilleſſe. » Là ſe trouverent des Tartares, dont l'un

ſiecle, en avoit publié. Que manquoit-
HENRI III. il à Henri pour être le plus heureux des Monarques, chéri, admiré dans toutes ſes actions, & dans tous ſes diſcours ? l'art de jouir de ſon bonheur, celui de le connoître. En quittant la France, il avoit quitté la Cour la plus polie de l'Europe, où la délicateſſe de l'eſprit en impoſoit au cœur, en lui déguiſant les déreglemens ſous le nom de magnificence, ou ſous le titre plus ſimple d'amuſement. Il y avoit laiſſé deux objets qui l'occupoient ſans ceſſe, la Princeſſe de Condé & la Demoiſelle de Rieux-Chateauneuf. Enfin il y avoit laiſſé une couronne qu'il eſpéroit bientôt poſſéder, & qui ne lui donnoit que du mépris pour celle de Pologne. On dit que Catherine de Médicis ſa mere,

» étant à cheval deſcendoit à demi, tenant un » pied dans l'étrier du montoir, le cheval cou- » rant à toute bride, & en cet inſtant bandoit » ſon arc, tiroit une flèche, & ſe remettoit » ne ſelle. Un autre à cheval, avec un cheval » qu'il tenoit en main, couroit à bride abat- » tue, changeoit de cheval, & ſautoit de l'un » à l'autre ſans s'arrêter.

en lui faiſant ſes adieux, l'avoit flatté d'un prompt retour : *Allez, mon fils*, lui dit-elle, à ce qu'on prétend, *vous ne ſerez pas long-temps éloigné, & j'eſpere vous revoir bien-tôt.* Les ennemis de la Reine mere ont cru voir dans cette anecdote, l'horrible projet de la mort de Charles IX. & d'autres n'y ont vu qu'une expreſſion de la tendreſſe extrême qu'elle avoit pour le Duc d'Anjou, & l'évenement naturel que faiſoit craindre le tempérament changé & très-affoibli de Charles IX.

HENRI III.

Malheureuſement élevé dans les plaiſirs & la molleſſe, le nouveau Roi ſe vit expoſé aux travaux d'un Gouvernement bien différent de celui de France, & où le Roi ſemble n'être que le premier Magiſtrat d'une Nation, dont il ignoroit les uſages, les mœurs & la langue ; enfin on le preſſa d'exécuter la parole qu'il avoit donnée d'épouſer la ſœur du dernier Roi de Pologne, Princeſſe âgée, ſans beauté, & qui lui plaiſoit auſſi peu qu'il en étoit aimé.

Il conçut un chagrin ſombre, ſe dé-

HENRI III.

roba à ſes peuples & à ſa Cour, & ſe cacha dans ſon cabinet, où s'entretenant avec quelques François, qui l'avoient ſuivi, avec le Poëte Deſportes & quelques autres, il cherchoit à diſſiper ſon ennui, en écrivant à ſes Maitreſſes, ou en liſant les Poëſies tendres auſquelles ſon amour & ſes plaiſirs paſſés donnoient lieu. Il penſoit cependant à changer de conduite, & même paroiſſoit avoir de l'attachement pour la Princeſſe de Pologne, lorſque la Reine lui envoya la nouvelle de la mort du Roi ſon frere. Il eût pu, avec un peu de ménagement, ſe conſerver un Trône où le mérite l'avoit conduit, & où l'amour des peuples l'auroit ſoutenu, s'il n'eût pas quitté ſes Sujets auſſi bruſquement qu'un priſonnier qui ſortiroit des fers. C'eſt encore aux mauvais conſeils de ſes Favoris, & de ces perſonnes qui ne conſiderent qu'eux-mêmes dans l'attachement qu'ils montrent pour les Rois, qu'il faut attribuer ſa retraite précipitée, ou ſa fuite de Pologne, c'eſt-à-dire, la perte du Sceptre. Dans cette faute même, le Roi fit voir toute l'adreſſe imaginable par la maniere dont il

ſçut tromper les Polonois, qui, en le perdant, honorerent ſa fuite de leurs larmes. *Ah ! Sire !* lui dit les larmes aux yeux, le Comte de Tenezin, qui l'atteignit ſur les confins de la Moravie, *ſi c'eſt vraiment règner, que de poſſeder les cœurs de tous ſes Sujets, où règnerez-vous jamais plus abſolument qu'en Pologne, où vous les poſſédez ? Eſpérez-vous trouver en France, dans la ſituation où y ſont les choſes, ce que vous abandonnez parmi nous ?* La prophétie ne fut que trop véritable. Le même Seigneur Polonois, lui renouvellant le ſerment de fidélité qu'il lui avoit fait, le pria *d'accepter un braſſelet qu'il portoit, & de lui donner ſeulement une aiguillette de ſon haut-de-chauſſe.* On ajoute que Sa Majeſté lui ayant donné une bague d'un très-grand prix, le Comte tira ſon poignard, s'en fit une piquure au bras, & y paſſa la bague après l'avoir baiſée pluſieurs fois, & prenant Dieu à témoin que cette bague n'en ſortiroit jamais, non-plus que la fidélité de ſon cœur. Il tint parole, & rendit de grands ſervices à Henri III. Un mérite vulgaire fait-il de ſi puiſſantes impreſſions ?

HENRI III.

HENRI III.

Si Henri, en allant en Pologne, avoit reçu une leçon effrayante dans le procédé dur & inexcuſable de l'Electeur Palatin, ſur les excès où le faux zele conduit en matiere de Religion, il en reçut une autre bien ſenſée ſur le même ſujet, en revenant en France par l'Allemagne. Il étoit le premier Roi de France que les Allemans avoient vu depuis Charlemagne. Maximilien II. le reçut à Vienne, avec une politeſſe & une magnificence extraordinaires. Il lui propoſa même en mariage ſa fille Iſabelle, veuve de Charles IX. *Vous pouvez*, ajouta ce ſage Prince, *faire renaître la paix en France, en y rentrant. Changez le Conſeil du feu Roi; rejettez ſur lui la haine & l'animoſité que les maſſacres ont excitées dans les eſprits. Dieu eſt le maître des cœurs & des eſprits des hommes; nous ne ſommes que les maîtres de leurs biens & de leurs corps. Les Souverains, en prétendant exercer un empire que Dieu ne leur a pas donné, s'expoſent à perdre celui qu'il leur a confié* (1).

(1) Maximilien preſcrivoit à Henri III. une

Henri eût ſans doute ſuivi un avis ſi ſalutaire ; mais il en fut malheureuſement détourné par ceux dont l'ambition & l'intérêt forment toujours les avis : ce ne fut ni Bellegarde, ni le vertueux Pibrac ; mais on vint à bout de les éloigner de l'eſprit & du cœur du Roi. HENRI III.

Sa Majeſté en appercevant la France, dit, du haut du Mont Cenis, *voilà le plus beau Royaume du Monde ? Mais*, ajouta-t-il auſſi-tôt, & preſque les larmes aux yeux, *quel changement de l'état floriſſant où l'a vu mon pere ! Seigneur*, dit-il encore en regardant le ciel, *vous qui tenez tout en vos mains, ne permettez pas que j'y entre, ſi vous ne permettez pas que j'y rétabliſſe la paix, & que je lui rende l'éclat qu'il avoit il y a vingt ans.*

Son amour pour la Princeſſe de Condé, épouſe de Henri I. fils de Louis I.

---

conduite qu'il avoit toujours ſuivie lui-même, & de laquelle il s'étoit très-bien trouvé. On lui donne le ſurnom de *Prudent*.

HENRI III.

tué à la bataille de Jarnac, ſe rallûma plus que jamais à la vue de l'objet aimé. Il avoit même conçu le deſſein de faire caſſer ſon mariage avec le Prince, & de l'épouſer, lorſqu'elle lui fut ravie, (le 30 Octobre 1574) par une mort inopinée, & qui accabla Henri III. de douleur. Il en donna des marques exceſſives, & qui allerent juſqu'à la foibleſſe. Les hommes exigent des Rois des ſentimens & une fermeté inaltérables, comme ſi leur rang les diſpenſoit de tous les défauts de l'Humanité; & telle action, qu'on excuſe ou qu'on loue dans un particulier, eſt blâmée dans un Souverain. On ne vit donc qu'avec ſurpriſe le Roi ſe livrer à une ſorte de déſeſpoir à la nouvelle de cette mort: il tomba à la renverſe, & demeura immobile, & comme s'il eût été mort lui-même: les deux jours ſuivans, il éprouva des défaillances continuelles, & l'homme faiſant preſque diſparoître le Roi, il voulut même porter ſur ſes habits des marques extérieures de ſa douleur, en les garniſſant de petites têtes de mort au lieu de boutons. Il en mit juſqu'aux aiguillettes de ſes ſouliers.

Deſportes, Flaminio Birague, Daurat, Paſſerat, & les autres Poëtes de ſa Cour ne manquerent pas d'applaudir, par leurs Poëſies molles & efféminées, à cette conduite, que d'autres décrioient. HENRI III.

La mort de la Princeſſe de Condé fut effectivement un malheur pour l'Etat, puiſqu'elle occaſionna, peu de temps après, le mariage du Roi avec une Princeſſe de Lorraine. Ce fut Louiſe de Vaudemont, fille aînée de Nicolas de Lorraine, Duc de Mercœur, Princeſſe d'un génie borné, & ſans ambition à la vérité; mais qui ne laiſſa pas d'ajouter, par l'éclat de ſon alliance, aux prétentions des Princes de ſa Maiſon qu'elle aimoit.

Henri III. dans ſon mariage, parut magnifique juſqu'à la prodigalité; mais les Peuples n'en témoignerent pas toute la joie qu'ils montrent dans ces occaſions. On prit à mauvais augure que la Meſſe ne fût dite qu'à quatre ou cinq heures du ſoir. Tout frappe des eſprits diſpoſés. *La couronne*, ajoutoit-on, *étoit tombée de deſſus la tête du Roi le*

HENRI III.

jour de ſon Sacre ; on avoit même oublié d'y chanter le *Te Deum* ; cela préſageoit un règne malheureux. Le préſage ne ſe vérifia que trop. Le Roi, naturellement inconſtant, ſe dégoûta bien-tôt de la Reine ; il en avoit d'abord paru charmé, & il avoit même dit que *ſi en qualité de Roi, il étoit le maître de tous les autres, on pouvoit dire auſſi qu'il avoit la femme la plus parfaite & la plus accomplie du Royaume.* Mais avec tous les traits qui peuvent former la plus belle perſonne, Louiſe de Vaudemont n'avoit rien d'animé ; elle étoit naturellement ſombre, ſcrupuleuſe à l'excès dans une Cour où triomphoit l'excès des plaiſirs, livrée à des pratiques continuelles de piété, & ſuſpecte enfin de trop d'attachement à ſa Maiſon. Le Roi n'eut plus pour elle que ce ſentiment froid qu'inſpire la vertu. Il changea de Maitreſſes & de Favoris ; & ceux-ci, auſſi-bien que celles-là, diſpoſerent abſolument du Gouvernement. La Reine mere ne penſoit qu'à conſerver le pouvoir qu'elle avoit eu depuis la mort de ſon époux, ſous les deux derniers règnes. Les Fa-

voris, ou réunis, ou diviſés d'intérêts d'avec elle, faiſoient des dépenſes prodigieuſes, & diſſipoient les finances; les Guiſes établiſſoient leur crédit ſur les débris du pouvoir Royal, & n'épargnoient rien pour règner en effet, tantôt ſous le prétexte du bien public, tantôt ſous celui de la Religion : amorce dangereuſe dont la rébellion s'eſt ſervie dans tous les temps, & qui ne lui a que trop bien réuſſi auprès du peuple, aveuglé par des intérêts ſi chers & ſi ſacrés. Les Calviniſtes ſe plaignoient également de la Reine mere, des Favoris & des Guiſes; & un dernier parti, qui prit le nom de Politiques, les déſapprouvoit tous, à l'exception du Roi qu'il plaignoit, & auquel il auroit voulu inſpirer une fermeté qui combattoit ſon penchant pour les plaiſirs, & ſa douceur naturelle. Il en étoit venu juſqu'au point de ſe déclarer pour la (1) ligue,

HENRI III.

(1) Par ſa Déclaration du mois de Mars 1577, portant qu'il étoit le Chef de la Ligue Catholique, & qu'il ne vouloit qu'une Religion en France. Il voulut remédier à cette Déclaration par l'Edit de Poitiers du 5 Octobre, qui ne fit que le rendre auſſi ſuſpect

HENRI III.

qu'on décoroit du nom ſpécieux de *Sainte Union.* Un Souverain en ſe déclarant *ennemi* des uns, ſe fait COMPAGNON des autres ; pour ne pas perdre la qualité d'arbitre, il ne faut pas prendre celle de Partie, ou d'Avocat, dit un judicieux Moderne. A peine Henri III. eut-il fait cette démarche funeſte, qu'on vit la France dans un trouble plus grand que jamais. Le Roi ceſſa abſolument d'être le maître, & ſe vit obligé, en 1585, de déclarer la guerre à ceux de ſon parti : il put même regarder comme un bonheur la perte de la bataille de Coutras, livrée le 20 Octobre 1587, & où périt l'Amiral Anne de Joyeuſe, celui de tous ſes Favoris, qui, par ſon mérite perſonnel & la nobleſſe de ſes ſentimens, étoit le plus digne de ſa faveur. Les avantages remportés par le Duc de Guiſe à Vimori, ſur les Reitres & les Lanſquenets, & à Auneau, la même année, ne firent que diminuer le pouvoir de Sa Majeſté. Ils

---

aux Catholiques, que la Déclaration l'avoit rendu odieux aux Proteſtans.

furent (1) ſuivis de la journée des barricades, du 12 Mai 1588. Le Roi, ſur le point de ſe voir aſſiégé au Louvre, fut obligé de ſe réfugier à Chartres, où il fut ſuivi de ce qui lui reſtoit de Sujets fideles. Le Duc de Guiſe, auteur de l'attentat, oſa aller y trouver ſon Souverain inſulté, avec lequel il traita preſque d'égal à égal. Henri III. réſolu de ſe venger, fit voir en cette occaſion qu'il n'avoit tenu qu'à lui de l'emporter ſur des Sujets aſſez orgueilleux pour devenir ſes rivaux. Il détruiſit ce fantôme d'autorité, dès qu'il l'eut entrepris. *Ce ſont des châteaux de cartes*, diſoit-il, *élevés avec bien de la peine par des enfans : il ne faut qu'un ſouffle pour détruire l'édifice.* HENRI III.

(1) On prétend que Regiſmontanus, Aſtronome célebre, avoit prédit cette fatale journée, en diſant de cette même année 1588.

Cuncta tamen ſurſùm volvuntur & alta deorsùm
Imperia ; atque ingens undique luctus erit.

On verra un déſordre général, les Etats renverſés, & par-tout une triſteſſe effroyable;

HENRI III.

Le Duc entretenant Sa Majeſté pendant ſon dîner, elle demanda à boire, & s'adreſſant au Duc de Guiſe : *à qui boirons-nous*, lui dit le Roi ? *Sire*, lui dit le Duc, *c'eſt à Votre Majeſté d'en décider. Eh bien !* lui dit-il, *buvons à nos bons amis les Huguenots. C'eſt bien dit, Sire*, répliqua le Duc de Guiſe. *Et à nos barricadeurs de Paris*, ajouta auſſi-tôt le Roi ; *buvons auſſi à eux, & ne les oublions pas.* Le Duc ſe contenta de répondre par un ſourire *qui*, dit l'Etoile, *ne paſſoit pas le nœud de la gorge.* Henri III. qui ſe poſſédoit à un degré preſque inconcevable, ne pouvoit faire ſentir avec moins d'amertume, & en même temps plus nettement, ce qu'il penſoit des Ligueurs & des Huguenots.

Enfin le Duc & le Cardinal de Guiſe éprouverent aux Etats de Blois, qu'un Sujet rebelle à ſon Souverain ne s'éleve que pour rendre ſa chûte plus effrayante. Ils y furent punis de tous les maux dont ils étoient les auteurs (1) : l'un, le ven-

(1) Le Duc de Guiſe ne croyoit pas le Roi

dredi 23 Décembre 1588 ; l'autre, le lendemain. Traiter d'aſſaſſinat une ſi juſte punition, & en blâmer Henri III. c'eſt n'avoir égard à aucune des circonſtances. Qu'on ſe rappelle ce que le Roi fut obligé de diſſimuler & de ſouffrir de la part de ſes Sujets ; leur inſolence hautement protégée par les Guiſes ; les demandes ridicules du Clergé, & du Tiers-Etat. L'un vouloit que le Concile de Trente fût reçu, en ce qui préjudicioit à nos libertés & aux droits de nos Rois ſeulement, ſans s'y aſſujettir à l'égard *de la pluralité des bénéfices*, & *de la ſoumiſſion à l'Ordinaire* ; le Tiers-Etat exigeoit la ſuppreſſion des Tailles, & que l'on remît les choſes ſur le pied de l'an 1515, & demandoit la guerre HENRI III.

capable de cette fermeté, & Henri III. avoit ſçu diſſimuler ſi profondément, que Guiſe, quelques jours avant ſa mort, ayant trouvé ſous ſa ſerviette un Billet, avec ces mots, *on veut vous ôter la vie*, demanda une plume, & écrivit au bas, *on n'oſeroit*, & jetta enſuite le Billet ſous la table, le laiſſant lire à qui voulut. Soſſius, Vie d'Henri III. Livre 7. page 343.

contre les Proteſtans du Royaume. La Royauté n'étoit plus qu'un vain nom, ou réſidoit en eux. Il n'y avoit plus d'autre voie que celle dont Henri III. ſe ſervit, & tout ce qui manquoit à la rébellion & aux crimes du Duc de Guiſe, étoit de ne s'être pas fait proclamer Roi à Paris le lendemain, ou le jour même des barricades. D'Eſpinac, Archevêque de Lyon, empêcha le Duc de ſe retirer à Orléans, en lui diſant que *qui quittoit la partie, la perdoit.*

HENRI III.

Le déſeſpoir de la Ligue éclata : Henri III. prenant enfin de juſtes meſures, ſe réunit avec le Roi de Navarre ſon beau-frere, dont il avoit reconnu la généroſité, & les ſentimens qui l'animoient pour le bien de l'Etat & la Maiſon Royale. Il y avoit long-temps qu'il en étoit perſuadé.

On a remarqué que ſes malheurs lui avoient été révélés dans un ſonge qu'il fit long-temps avant qu'ils lui arrivaſſent. Il nourriſſoit au Château de Madrid des Lions, des Ours, & d'autres bêtes ſauvages, qu'il faiſoit quelquefois combattre

combattre avec des Taureaux. Il rêva que ces animaux le vouloient dévorer. A ſon reveil il les fit tuer tous, & les remplaça par des Meutes de petits Chiens de Lyon. Mais les Lions qui lui en vouloient, étoient à ſa Cour, & bien plus à craindre que ceux de Madrid. HENRI III.

Sa Majeſté, étant à Gaillon, Maiſon de Campagne des Archevêques de Rouen, au mois de Juillet 1584, ſe promenoit avec le Cardinal de Bourbon, qui en étoit alors Archevêque. Le Cardinal étoit l'oncle du Roi de Navarre, & des flatteurs lui avoient inſinué que la Couronne lui appartenoit (1), ſi Henri

(1) On imprima à Paris en 1588 un Traité du Docteur Mathieu Zampini, Juriſconſulte Italien, pour prouver, *que par la mort du Duc d'Alençon, le Cardinal Charles de Bourbon devoit être regardé comme l'héritier préſomptif de la Couronne, à l'excluſion de Henri Roi de Navarre ſon neveu, plus éloigné d'un degré que ſon oncle*, ſans égard a la repréſentation du droit de l'aîné. Le privilége, accordé par Lettres Patentes d'Henri III. eſt daté

HENRI III.

III. mouroit ſans enfans mâles; & il ſe l'étoit imaginé, tant parce qu'il étoit plus proche d'un degré, que parce que le Roi de Navarre étoit Calviniſte. Le Roi, qui voulut s'éclaircir plus particulierement de la maniere de penſer du Cardinal de Bourbon, lui tint ce diſcours : *Dieu ne m'a point donné d'enfans, & ſuivant les apparences, je n'en aurai pas. Si je mourois, la Couronne tombe dans votre Maiſon : cela arrivant, n'eſt-il pas vrai, M. le Cardinal, que vous prétendriez exclure le Roi de Navarre votre neveu ? Sire*, lui répondit le Cardinal de Bourbon, *je prie Dieu de m'appeller à lui avant que je*

---

du 15 Février 1578, par erreur : c'eſt 1588. L'ouvrage fut publié à Paris chez Jean Beſſault, rue Saint Jacques, & chez Rollin Thierri, Imprimeur, rue des Anglois, in-4°. 40 pages. Le Jéſuite BELLARMIN, ſous le nom déguiſé de *Franciſcus Romulus*, qu'on pourroit rendre par celui de *François Italianiſé*, fit auſſi un Livre ſous le titre de *Reſponſio ad præcipua capita apologiæ, quæ falsò Catholica inſcribitur*, où il ſoutenoit qu'Henri IV. ne pouvoit pas ſuccéder à Henri III. Les propoſitions de ce rebelle ſont déteſtables.

puiſſe voir un ſi grand malheur. Il eſt contre toute apparence, & contre l'ordre de la Nature. Oui, lui dit le Roi; *mais cet ordre eſt tous les jours interverti, & le ciel diſpoſe de tout comme il lui plaît. La choſe peut donc arriver, & je veux ſçavoir ſi alors vous ne conteſteriez pas la Couronne à votre neveu?* Le Cardinal, preſſé, avoua qu'il croyoit que la préférence lui étoit dûe, & qu'il ne la céderoit à perſonne. Le Roi, ſouriant à cette réponſe, lui frappa ſur l'épaule, en lui diſant : *Mon bon ami, le Châtelet vous la donneroit; mais la Cour vous l'ôteroit :* & le quitta en ſe moquant de lui. HENRI III.

Par cette réponſe, Henri III. vouloit faire entendre au Cardinal que la Couronne de France ne reſſembloit pas au bien d'un particulier, & que de pareils procès ne ſe jugeant que ſur les loix de l'Etat, qui admettent la repréſentation au millieme degré, n'étoient pas ſoumis à la loi ordinaire, que le Châtelet eſt obligé de ſuivre.

Le Cardinal de Bourbon étoit un gé-

HENRI III.

nie borné, & le Roi l'eſtimoit peu : perſonne, au contraire, n'avoit une idée plus juſte & plus avantageuſe du mérite de Henri, dit le Roi de Navarre. Ces ſentimens parurent en deux occaſions particulieres.

Après les fêtes d'une magnificence ſurprenante que le Roi donna aux nôces d'Anne, Duc de Joyeuſe, ſon Favori, Sa Majeſté voulut que tous les Grands, qui y avoient été admis, donnaſſent un feſtin chacun à leur tour. Celui du Cardinal étant venu, il ſe mit en tête d'imiter la magnificence du Roi. Il fit faire un grand bac en forme de char de triomphe, dans lequel le Roi, les deux Reines, les Princes & les Princeſſes, avec les Mariés, devoient paſſer du Louvre au Pré-aux-Clercs. Ce char devoit être tiré par d'autres bateaux, en forme de chevaux marins, tritons, baleines, dauphins, & autres monſtres ou poiſſons de mer, juſqu'au nombre de vingt-quatre. Dans les corps de ces animaux devoient être des Muſiciens, des inſtrumens, & même des feux d'artifice. Rien de tout cela ne réuſſit, quoiqu'on

eût fait attendre le Roi depuis trois heures après midi jusqu'à sept : Sa Majesté, fâchée & ennuiée de tant attendre, monta avec les Reines, sa mere & son épouse, dans son carrosse, en disant : *Partons. Je vois bien que toutes ces bêtes sont conduites par d'autres bêtes.* HENRI III.

Il avoit une toute autre opinion du Roi de Navarre, qu'il considéra enfin comme son défenseur & celui de sa Couronne. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, devenu chef de la Ligue après la mort du Duc de Guise son aîné, arma ouvertement contre le Roi, qui étoit réuni avec le Roi de Navarre. Mayenne osa les attaquer, & s'approcha jusqu'aux Fauxbourgs de Tour. Sa Majesté ne voulant ni exposer sa personne, ni celle du Roi de Navarre, en donna la raison, en disant : *qu'il n'étoit pas raisonnable de hasarder un double Henri contre un Carolus* ; expression juste & pleine de dignité, qui faisoit voir qu'il regardoit le Roi Henri son beau-frere, comme un autre lui-même.

Paris, assiégé par l'armée royale,

HENRI III.

étoit à la veille de reconnoître ſon Souverain, malgré le courage de Mayenne, l'opiniâtreté des Ligueurs, les ſecours de l'Eſpagne, les intrigues & les excommunications de Rome, & les mauvais ſermons des Prédicateurs, *outils dangereux pendant une guerre civile, quand ils aiguiſent leurs langues pour l'un ou pour l'autre parti*, a dit un Ecrivain du temps. Henri, qui étoit à Saint-Cloud, comptoit ſur une capitulation prochaine, lorſqu'un monſtre, nommé *Jacques-Clément* (1), guidé par le Fanatiſme & par l'horrible idée qu'on lui avoit inſpirée, qu'en aſſaſſinant le Roi, il courroit au martyre, demanda à parler en ſecret à Sa Majeſté, & en obtint la permiſſion, dont il ne ſe ſervit que pour conſommer ſon crime (2), en plongeant un couteau, qu'il avoit ca-

(1) Dans l'anagramme de FRERE JACQUES CLÉMENT, on trouve C'EST L'ENFER QUI M'A CRÉÉ. Il étoit natif de *Sorbone*, Village voiſin de Sens, âgé de 24 ans & demi, & venoit recevoir l'ordre de la Prêtriſe lorſqu'il commit ce parricide.

(2) Le premier Août 1589.

ché dans ſa manche, dans le petit ventre du Roi. Le parricide laiſſa le couteau dans la plaie, & Henri III. eut encore aſſez de force pour l'en retirer, & lui en donner un coup ſur le front. On a prétendu que le couteau étoit empoiſonné, & que ce fut ce qui rendit la plaie mortelle. On reconnut dès le lendemain qu'il n'y avoit point de guériſon à eſpérer. Le Roi fit dire la Meſſe dans ſa chambre, & dit, pendant la Meſſe, à haute voix, & les larmes aux yeux, *Seigneur, mon Dieu, ſi tu connois que ma vie ſoit utile & profitable à mon peuple, & à l'Etat que tu m'as confié, conſerve-moi & prolonge mes jours; ſinon, mon Dieu, prends mon corps & mon ame, & la mets en ton paradis; ta volonté ſoit faite.* Le Roi s'étant confeſſé, peu de temps après, à Bologne, ſon Chapelain, qui lui donna l'abſolution, appella le Roi de Navarre, & lui dit: *Mon frere, vous voyez l'état auquel je ſuis: puiſqu'il plaît à Dieu de m'appeller, je meurs content en vous voyant auprès de moi. Je vous laiſſe mon Royaume dans un grand trouble. La Couronne vous appartient, après* HENRI III.

HENRI III.

que Dieu aura diſpoſé de moi. Je le prie qu'il vous faſſe la grace d'en jouir plus paiſiblement que moi. Plût-à-Dieu que je vous la remiſſe auſſi brillante qu'elle l'a été ſur la tête de Charlemagne. J'ai commandé à tous les Officiers de la Couronne de vous reconnoître pour leur Roi, après moi. Il ordonna auſſitôt à tous ceux qui étoient auprès de lui, de prêter ſerment de fidélité au Roi futur; & mourut enfin, le lendemain 2 Août 1589, après de violentes convulſions, & avec une réſignation toute chrétienne à la volonté du ciel. *Boulogne*, l'un de ſes Aumôniers, lui adminiſtra les derniers Sacremens.

D'après les circonſtances qui accompagnerent ſa mort, & qui toutes prouvent une religion ſincere, une piété véritable, & une fermeté digne d'un Roi très-Chrétien, & fils aîné de l'Egliſe, on ne ſçauroit s'empêcher de concevoir quelque choſe de plus que de l'indignation contre Mariana, qui a eu la hardieſſe & l'impudence de dire que le Roi étoit mort, *nullis procuratus ſacris*, ſans Sacremens.

Henri III. eut toujours un reſpect ſincere pour la Religion & pour ſes Miniſtres, dans le temps même qu'il avoit le plus d'occaſion de ſe plaindre d'eux, dans le temps que la plus grande partie, livrée aux fureurs de la Ligue, faiſoit, des actions les plus indifférentes du Roi, l'objet de ſes déclamations, ſans égard à ce que tout Sujet doit à ſon Souverain, à l'oint du Seigneur. C'eſt le témoignage que lui rend l'Auteur même d'un de ces Libelles empoiſonnés, que répandoient les Partiſans du Duc de Guiſe; on veut dire l'Avocat Louis d'Orléans dans *l'avertiſſement des Catholiques Anglois.* HENRI III.

Guillaume Roſe, Evêque de Senlis, connu par ſes écarts & ſes emportemens, ayant été aſſez hardi pour prononcer une ſatyre, plutôt qu'un ſermon, contre le Roi & ſa Cour, où il repréſenta avec les couleurs les plus odieuſes les plaiſirs que le Roi avoit pris pendant les deux derniers jours du carnaval, il l'envoya chercher, & lui dit ſans émotion, & même en riant: *En vérité, M. Roſe, vous n'épargnez gueres vos amis! Vous*

HENRI III.

feroit-on plaiſir ſi l'on en uſoit ainſi avec vous ? Il y a dix ans que je vous laiſſe courir les rues, ſans rien dire ; & pour une fois que cela m'arrive, vous me diffamez dans un lieu ſaint, où l'on ne doit prêcher que la parole de Dieu. N'y retournez pas, je vous prie. Il eſt encore plus temps pour vous que pour moi que vous deveniez ſage. Roſe étoit ſujet à une mélancolie hypocondriaque, qui le rendoit quelquefois ſi furieux, qu'on étoit obligé de le garder à vue. Quelques jours après, il reçut un nouvel ordre d'aller au Louvre ; & le Roi lui donna de ſa main cinq cents écus d'or, en lui diſant : *Voilà de quoi acheter du ſucre & du miel, pour vous aider à paſſer votre Carême, & pour adoucir l'aigreur de votre ton.* Peut-être la ſévérité eût-elle mieux réuſſi ; mais elle étoit auſſi contraire au caractere du Roi, que la douceur & l'oubli des injures lui étoient naturels.

Quelques Auteurs ont écrit, d'après les Mémoires de Marguerite de France, Reine de Navarre, ſa ſœur, qu'il avoit marqué, dans ſa premiere jeuneſſe, du

penchant pour le Calviniſme. Mais ſi cela eſt vrai, cette inclination ne fut pas de longue durée. HENRI III.

Le Cardinal de Bourbon étant allé (le 23 Juin 1576) avec quelques Chanoines, & précédé de ſa Croix Archiépiſcopale, dans un endroit où un Miniſtre faiſoit le Prêche, le Miniſtre & les auditeurs ſe retirerent, dans la crainte des ſuites que l'affaire eût pu avoir à la Cour. On en parla au Roi, &, pour vanter les heureux effets du zele du Cardinal, on ajouta qu'avec le Bâton de la Croix, il avoit chaſſé les Hérétiques. *Eh ! plût-à-Dieu*, dit le Roi, *que tous les autres fuſſent auſſi aiſés à chaſſer, dût-on y porter le Bénitier !*

Un Courtiſan, que l'Etoile prétend être le Cardinal Duperron, fit en la préſence de Henri III. un fort beau diſcours, pour prouver l'immortalité de l'ame. Le Roi en parut extrêmement ſatisfait, & dit même; *que quand il ne l'auroit pas crue auſſi fermement qu'il la croyoit ; il en auroit été convaincu par ce diſcours.* L'Orateur, peut-être dans

HENRI III.

le deſſein de faire valoir ſes talens ; ayant dit à Sa Majeſté que, ſi elle vouloit l'entendre le lendemain, il lui prouveroit la theſe contraire : le Roi en frémit de colere, le traita de *méchant*, & lui ordonna de ſortir de ſa préſence.

Je ne donnerai pas pour des preuves de la piété raiſonnée de Henri III. ſes pratiques extérieures de dévotion, telles que ſes proceſſions, les établiſſemens de Pénitens de diverſes couleurs, ſes retraites dans les Couvens des Feuillans & des Capucins, où il aſſiſtoit à l'office comme un ſimple Religieux, faiſoit la méditation & ſe donnoit la diſcipline. Outre que le Roi paſſoit quelquefois de ces extrémités à d'autres, un Souverain a ſes devoirs, qui ne ſont pas ceux d'un Moine, & après les pratiques auſquelles la Religion l'oblige, & qui ne ſont pas celles d'un Anachorete ſequeſtré du monde, rendre ſes peuples heureux, voir des enfans dans ſes Sujets, entretenir le bon ordre, voilà les premiers devoirs impoſés aux Rois : s'en occuper tout entier ; *c'eſt*, diſoit ſon ſucceſſeur, *ne quitter Dieu que pour Dieu même.*

On ne peut donner le nom de libéralité, à la facilité extrême qu'il avoit à donner. Aucun des Valois, à qui cette sorte de défaut étoit naturel, ne le poussa si loin que lui. La disposition irrégulière des Bénéfices Ecclésiastiques, la vénalité des charges, la multiplication des subsides & des dettes de l'Etat, l'avidité des *Partisans*, le désordre des Finances & la noblesse mise à l'encan, en furent les suites funestes. HENRI III.

Dès l'an 1579, le Roi déclara lui-même, en demandant de nouveaux subsides, que les dettes de la Couronne alloient à *plus de cent millions d'or.* On assure que, pour satisfaire la passion qu'il avoit pour des petits chiens qu'on dressoit alors à Lyon, il dépensoit plus de 500 milles livres par an, qui feroient aujourd'hui près d'un million de notre monnoye : qu'on juge par cela seul des dépenses de sa Cour.

Les nôces d'Anne, Duc de Joyeuse, son Favori, lui coûterent plus de douze cent mille écus ; il se contenta même de dire à ceux qui prirent la liberté de

HENRI III.

lui repréſenter l'excès de ſa dépénſe ; *qu'il ſeroit ſage & bon ménager, quand il auroit marié ſes trois enfans ;* c'eſt-à-dire, le Duc de Joyeuſe, le Duc d'Epernon, & le Marquis d'O (1).

Après qu'il fut arrivé en Pologne, & que la Nobleſſe du Royaume lui eut

---

(1) François *d'O*, ou *O*, comme il ſignoit ordinairement, trouvant mauvais qu'on allongeât ſon nom de la moitié par l'addition d'une lettre, mourut à Paris le Lundi 24 Octobre 1594. Son cœur fut dépoſé aux Blancs-Manteaux, & ſon corps apporté à *Maillebois* le 6 Novembre ſuivant, où il fut inhumé dans le caveau de ſa famille. Maillebois eſt à deux lieues de Châteauneuf en Thymerais ; cette Terre, érigée en Marquiſat, étoit paſſée de la Maiſon de le Baveux dans celle d'O, par le mariage *de Robert d'O*, VIIIe du nom, avec Jeanne le Baveux, dite la Baveuſe, fille de Guillaume le Baveux, Seigneur de Poinville, & d'une Dame nommée Catherine, & ſuivant les apparences, petite-fille de Huttin le Baveux, appellé auſſi *Haſteing*. De *Robert VIII.* naquit *Robert IX.* Seigneur de Maillebois, qui, de *Marguerite de Bloſſet*, eut Jean d'O, lequel, par ſon mariage avec *Hélene d'Iſliers*, eut François d'O, dont il s'agit.

fait les préſens qu'elle a coutume de faire à ſes nouveaux Souverains, il s'échauffa, dit-on, ſi fort à les diſtribuer de ſes propres mains, qu'il en eut la fievre. HENRI III.

L'Auteur de la premiere Savoyſienne (qui eſt le célèbre Antoine Arnauld l'Avocat) rapporte que, lorſqu'Henri III. revint de Pologne en France, & paſſa par la Savoye, on lui demanda *en récompenſe d'une collation*, *la Ville* de *Pignerol*, & celle de *Savillan*, & que ce Prince ne fit pas la moindre difficulté de les accorder au Duc de Savoye, Emmanuel Philibert (1), pere de Charles Emmanuel, qui s'empara depuis du Marquiſat de Saluces, à la faveur des troubles du règne de ce malheureux Prince : le don de Pignerol cauſa l'uſurpation du Duc de Savoye, & n'étoit pas excuſable.

(1) Mort le 30 Août 1580 ; ſon fils Charles-Emmanuel, qui lui ſuccéda, ne mourut qu'en 1630.

HENRI III. Charles Benoiſe, Sécretaire du Cabinet, & depuis Maître des Comptes, ayant laiſſé ſon porte-feuille dans le cabinet de Sa Majeſté, elle l'ouvrit, & y trouva un morceau de papier où Benoiſe, pour eſſayer ſa plume, avoit écrit ces mots, qui ſont le commencement d'une ordonnance : *Tréſorier de mon épargne.* Le Roi continua d'écrire : *Vous payerez au ſieur Benoiſe, Sécretaire de mon Cabinet, la ſomme de mille écus*, & ſigna. Benoiſe, venant pour travailler avec le Roi, fut agréablement ſurpris de trouver l'ordonnance, & le remercia avec des expreſſions qui marquoient ſi bien la vivacité de ſa reconnoiſſance, que Henri III. ne croyant pas le préſent proportionné aux remerciemens, demanda le billet & ajouta un zéro, ou le mot *dix* à la ſomme, & convertit ainſi les mille écus en dix mille ; ce qui étoit alors une ſomme très conſidérable.

J'ai lu dans la préface de l'Etat ancien de la France (1) de Clément Vail-

(1) Imprimé in-12, à Paris, 1605.

lant, Avocat au Parlement, un trait qui, en caractériſant la prodigalité de Henri III. fait bien de l'honneur à un Seigneur de ſa Cour, qui refuſa d'en abuſer. Ce fut Gilles de Sommieres, Maître de la Garderobe, Chevalier des deux Ordres, lequel fut depuis Gouverneur de Louis XIII. Henri III. qui l'aimoit, lui fit un don de cent mille écus, en préſence du Chancelier Philippe Hurault de Cheverni, de Nicolas de Neufville-Villeroi, Sécretaire d'Etat, & de Guibert-Buſſi, Intendant des Finances ſous Henri IV. Sommieres eut la généroſité de refuſer un préſent ſi conſidérable : il eut même celle d'ajouter à ſon refus, une leçon pleine de ſageſſe, dont le Roi pouvoit être choqué : *Je craindrois, Sire*, lui dit Sommieres, *que votre Majeſté ne fît, par le don d'une ſi grande ſomme, une breche à ſes finances, qu'elle fût obligée de réparer aux dépens de ſon peuple.* S'il eſt peu de Princes auſſi libéraux que Henri III. il eſt encore moins de Sujets auſſi déſintéreſſés que Sommieres. HENRI III.

Que de nobleſſe dans la conduite de

HENRI III.

ce Seigneur ! & quel mépris ne doit-on pas avoir de celle des Poëtes qui compoſoient ce qu'on appelloit la Pleïade Françoiſe, & qui s'étant divertis un mois entier dans un Cabaret près de la porte de Neſle, en ſortirent en chantant impudemment, & au mépris du Roi & de ſes Sujets : *vive la tyrannie ! nous venons de manger trente ſix mille francs.* C'étoit le produit d'une nouvelle Election établie dans le Languedoc.

On ſçait que Philippe Deſportes obtint du Roi des dons ſi conſidérables, qu'il mourut riche de plus de trente mille livres de rente. Ce fut le prix de trois ou quatre Sonnets de ce Poëte ; & en particulier du XLI. du ſecond Livre, du LXI. des Amours de Diane, compoſés ſur les beaux cheveux de la belle Chateauneuf, & de quelques Elégies adreſſées à la même, ou à Marie de Cleves, Marquiſe de l'Iſle, Princeſſe de Condé.

Louis Duret ſon premier Médecin, l'un des plus ſçavans hommes de ſon

temps, & auquel nous devons la renaiſſance d'Hippocrate, & de ſa doctrine, avoit ſa confiance & ſon eſtime au plus haut point. Il ne mangeoit jamais que Duret n'y fût préſent. Il ne ſe contenta pas d'aſſiſter au mariage de la Fille de Duret, il la conduiſit lui-même à l'autel en lui prenant la main droite, tandis que le pere tenoit la gauche; il ajouta à ces honneurs extraordinaires la dépenſe du repas dont il ſe chargea, & le don de toute la vaiſſelle d'or, & d'argent qui ſervit à ce repas. Elle fut eſtimée plus de *quarante mille florins*, qui feroient environ cinquante mille écus de notre monnoye actuelle. HENRI III.

Henri III. ſans être ſçavant, avoit *l'eſprit galant, délicat & éclairé*, dit de lui le Duc de Nevers. Il écrivoit en ſa langue avec beaucoup de juſteſſe & de goût, & perſonne ne s'exprimoit avec plus d'éloquence & de dignité. Dans le beau diſcours qu'il prononça aux Etats de Blois, & qui étoit en partie ſon ouvrage, il répandit tant de graces, de force & de pathétique, qu'il tira des larmes des yeux de la plu-

HENRI III.

part de ceux qui y furent préſens. Les cœurs les moins diſpoſés ne purent être inſenſibles aux charmes de ce diſcours, & ſes plus grands ennemis condamnerent leur haine. Il fut imprimé dans le temps, mais avec des retranchemens que les Guiſes, qui s'y croyoient déſignés, l'obligerent de faire (1).

Il répondoit ſans préparation aux diſcours les plus étudiés des Ambaſſadeurs, ou des autres perſonnes qui avoient l'honneur de lui parler, & ſon éloquence en ces occaſions l'emportoit même ſur celle des perſonnes qui s'en étoient fait une étude ſuivie.

Son étude favorite étoit la politique;

(1) Le retranchement qui fut fait au diſcours du Roi, étoit un endroit où il diſoit: *Que s'il n'eût été prévenu & empêché par l'ambition démeſurée de quelques ſiens Sujets, il s'aſſuroit que la Religion nouvelle eût été lors tout-à-fait exterminée en France.* Ce diſcours fut prononcé par le Roi le 12 Octobre 1588 dans la grande Salle du Château de Blois. Lettres d'Etienne Paſquier, Liv. 13. Lett. 1.

on prétend même qu'il ſçavoit de mémoire des pages entieres du *Prince* de Machiavel, dont la Reine ſa mere lui avoit conſeillé la lecture. Il n'eût tenu qu'à lui de ſurpaſſer dans la pratique d'une ſcience dont il poſſédoit ſi bien la théorie, tous ceux qui travaillerent à ſa perte : il en donna même une preuve bien déciſive dans la punition des Guiſes ; mais ſa bonté, ſon indolence & le goût des plaiſirs l'entraînoient malgré lui. HENRI III.

L'embarras où il ſe trouva en Pologne, le détermina à étudier la Langue Latine, dont il ſoupçonnoit les beautés : on prétend même qu'il répondit en cette langue au diſcours des Ambaſſadeurs de Pologne. S'il s'y fût appliqué dans un autre temps que celui des troubles, il n'y avoit qu'à louer ſon deſſein. Mais environné d'ennemis & de précipices, au milieu des partis & des diviſions qui déchiroient l'Etat, étoit-ce à la Langue Latine, ou n'étoit-ce pas plutôt au rétabliſſement de la paix & du bon ordre qu'il devoit s'appliquer ? Ce fut cette réflexion toute naturelle qui engagea un

HENRI III.

de ſes fideles Sujets, un des meilleurs François qu'eût eu la Monarchie, je veux dire Etienne Paſquier, à publier une Epigramme, où il lui reprochoit ce contre-temps (1).

Le même Auteur, dans une Lettre où il rapporte cette Epigramme, dit auſſi que le Roi avoit établi une eſpece d'*Académie* au Louvre : Pibrac, Ronſard, & quelques beaux Eſprits s'aſſembloient à certains jours de la ſemaine ; on indiquoit une matiere ſur laquelle chacun

---

(1) Voici cette Epigramme : elle eſt une des plus belles d'Etienne Paſquier.

Gallia dùm paſſim civilibus occidit armis,
Et cinere obruitur ſemi-ſepulta ſuo,
Grammaticam exercet mediâ rex noſter in aulâ ;
Dicere jamque poteſt vir generoſus, AMO.
Dèclinare cupit ; verùm declinat & ille.
REX *bis qui fuerat, fit modò* GRAMMATICUS.

Lettres de Paſquier, Liv. 19, Lettre X. col. 560 de la nouv. édit. in-fol. T. 1.

La licence des temps, eſt l'excuſe que le Poëte donnoit à ſon manque de reſpect.

apportoit un discours préparé ; le Roi présidoit à cette Assemblé. *Noble & digne exercice vraiment, mais non convenable aux affaires que lors ce Prince avoit sur les bras*, dit Etienne Pasquier. HENRI III.

La passion du Roi pour le luxe & la dépense, trouveroit une excuse, si la délicatesse, la dignité, la vraie magnificence la rendoient excusable. Il y avoit dans toutes les Fêtes qu'il donnoit, un air de grandeur, des idées si ingénieuses, si brillantes, qu'aucun de nos Rois, avant lui, n'en avoit approché, & que je doute même que les règnes suivans, si l'on excepte celui de Louis XIV. les aient égalés. Il tenoit ce talent de la Reine Catherine de Médicis sa mere, qui a été la premiere qui ait fait voir à la France ces spectacles dont la richesse est encore au-dessous du goût & du génie qui en font l'ame.

Ceux qui, comme un Moderne célebre (1), pensent que les François ne

(1) M. de Voltaire.

connoiſſoient que des plaiſirs groſſiers,
HENRI III. avant que Louis XIV. fît voir à l'Europe les *Plaiſirs de l'Iſle enchantée*, n'ont pas voulu faire attention à ce qui s'eſt paſſé ſous notre Henri, dont les Tournois, les Maſcarades, les Ballets & tous les divertiſſemens, qui ne peuvent être que le fruit de l'imagination la plus vaſte & la plus fertile, ont rempli les premieres années.

Faire le Roi, n'en jamais quitter la dignité, ni le perſonnage, étoit ſon ſuprême talent. Il étoit celui que l'on conſultoit pour *l'étiquette*, en toute occaſion; & ſes déciſions, toujours juſtes, ſont encore en partie la baſe du cérémonial François.

Il compoſa lui-même, & écrivit de ſa main, un état des Officiers de la Couronne, & de ſa Maiſon, où il régla leurs habits, leurs fonctions, leur ſervice auprès de ſa perſonne. Ce fut lui qui ordonna que le Chancelier, ſéant au Conſeil, fût revétu d'une longue robe de velours cramoiſi, avec la toque,

&

& les Conſeillers d'Etat d'une robe de ſatin violet.

HENRI III.

L'établiſſement de l'Ordre du Saint-Eſprit, & ſes Statuts furent auſſi ſon ouvrage, & de pluſieurs Ordres de Chevalerie : il eſt preſque le ſeul auquel on n'ait rien changé, qui n'ait rien perdu de ſon éclat ; preuve de la ſageſſe des vues du Fondateur.

Qu'on joigne à tous ces talens, la preſtance du plus bel homme de ſon temps, une taille bien priſe, beaucoup d'adreſſe dans tous les exercices du corps ; les traits du viſage doux, la bouche agréable, les yeux vifs, les plus belles mains du monde : quels ſentimens ne devoit pas inſpirer un Prince comblé de tous les dons de la Nature !

Henri III. étoit encore naturellement juſte : rappellé à lui-même par de ſages avis, il en connoiſſoit toute la ſolidité, & les ſuivoit : l'Hiſtoire en conſerve un exemple trop précieux, pour ne pas le rapporter ici.

HENRI III.

Le Parlement avoit refuſé de vérifier un Edit qui étoit trop à charge au peuple. Chriſtophe de Thou étoit alors Premier Préſident. Le Roi crut que, s'il pouvoit gagner ce Magiſtrat, il viendroit aiſément à bout de l'enregiſtrement. Il le tenta par différentes voies, & n'ayant pu le fléchir, il alla le trouver un matin avant le jour, pour obtenir d'un tête à-tête, ce qu'il n'avoit pu gagner par d'autres moyens. Il commença par ſe plaindre de la réſiſtance de ſon Parlement à l'exécution de ſes volontés; & après avoir témoigné au Premier Préſident l'eſtime ſinguliere qu'il faiſoit de lui, il l'engagea en particulier à ne pas retarder l'affaire dont il s'agiſſoit, & lui fit connoître qu'il étoit bien inſtruit que c'étoit lui, Premier Préſident, qui avoit excité les autres à s'y oppoſer, & que ſans lui l'Edit eût paſſé tout d'une voix. De Thou, avec ce reſpect ſi bienſéant à un Magiſtrat qui parle à ſon Souverain, ſupplia le Roi de lui nommer celui qui, contre ſon ſerment, avoit révélé le ſecret de ſa Compagnie, afin qu'on lui fît ſon procès. Henri III. s'en excuſa, & le Pre-

mier Préſident ajouta, que le Parlement avoit eu de ſi fortes raiſons de ne pas recevoir l'Edit que, ſi Sa Majeſté les eût entendues, elle ne le preſſeroit pas davantage de donner ſon conſentement à un impôt, qui étoit autant contre le ſervice du Roi, que contre la conſcience de ſon Parlement. Il les répéta toutes en peu de mots, & le Roi les écouta avec une attention extrême. Il fit enſuite deux ou trois tours dans la ſalle, ſans repliquer; puis ſe tournant vers le Premier Préſident de Thou, il lui dit *qu'il continuât de faire ſon devoir, & qu'il lui ſçavoit bon gré d'en uſer comme il avoit fait.* Le Roi viſita ſouvent le Premier Préſident depuis ce temps-là, lui communiqua ſes ſecrets les plus importans, ſe conduiſit même quelquefois ſuivant ſes avis, & ſe repentit de ne les avoir pas ſuivis tous. L'eſtime qu'il avoit pour lui, parut après la mort de ce Magiſtrat, qu'il honora de ſes regrets les plus ſinceres, & dont il fit faire les obſéques avec beaucoup déclat. HENRI III.

Des hommes tels que de Thou, au-

HENRI III.

roient fait de Henri l'un de nos plus grands Rois ; mais l'ambition, les intrigues & la politique de ſa mere 1), lui furent auſſi fatales que les Guiſes & la Ligue. Il s'amollit dans la volupté avec ſes Favoris ; ruina l'Etat pour les accabler de biens, & ne trouva en eux que des ingrats qui l'abandonnerent lâchement, & dont quelques-uns s'éléverent même contre lui. Ce Prince, qui avoit fait tant de bien, qui avoit donné avec tant de profuſion, ne trouva de reconnoiſſance que dans l'Amiral de Joyeuſe, & Harlay de Sancy ; & il n'y eut que Benoiſe, dont nous avons parlé, qui prit ſoin d'ériger un monument à ſon Maître après ſa mort. Il lui fit faire un mauſolée dans l'Egliſe de Saint-Cloud (2), où il lui fonda un ſervice

(1) Soſſius a écrit que cette Princeſſe reconnut à ſa mort le tort qu'elle avoit eu de ſe déclarer pour les Guiſes, & contre les Princes du Sang, & qu'elle avertit ſon fils de s'unir étroitement avec eux contre ces Etrangers. Elle mourut le 5 Janvier 1589.

(2) Le cœur & les entrailles de ce Prince furent dépoſés dans un petit caveau dans la

ſolemnel qui ſe célebre tous les ans le premier jour d'Août, & auquel aſſiſtent quarante pauvres, relativement au nombre d'années de la vie du Roi (1). On lit, ſur un cœur en marbre, cette inſcription latine : HENRI III.

Adſta viator, & dole Regum vices!
Cor Regis iſto conditur ſub marmore
Qui jura Gallis, jura Sarmatis dedit,
Tectus cucullo hunc ſuſtulit Sicarius.
Abi viator, & dole regum vices!

---

cave de l'Egliſe Saint-Cloud; & deſſus icelle au côté gauche du grand Autel la marque de ſon dépôt, ſur laquelle ſont gravés ces mots : COR REGIS IN MANU DEI. Contre la muraille, eſt élevé un cénotaphe de marbre de pluſieurs pieces & couleurs, fait aux dépens de M. Charles Benoiſe, Pariſien, lequel ſeul, entre tant de grands Seigneurs que ce Roi libéral & magnifique a rendus les plus grands du Royaume, a fondé audit Saint-Cloud un Service ſolemnel pour l'ame de ſon Maître. *André Favin, Hiſt. de Navarre, Liv. 115, à la fin, pag. 953.*

(1) Il ne vêcut que 38 ans, mais Benoiſe ne crut pas devoir s'aſſujettir à cela.

*

HENRI III.

On peut la rendre en ces vers, foible copie d'un très-bel original.

Arrête ici, Paſſant, & plains le ſort des Rois.
Ici gît qui donna des loix
Au François, ainſi qu'au Sarmate.
D'un froc enveloppée, une main ſcélérate
Termina le deſtin du dernier des Valois.
Paſſant, pourſuis ta route, & plains le ſort des Rois.

Le monument de légiſlation le plus précieux de ſon règne, eſt l'Ordonnance de Blois, où ſans reconnoître, ni citer les déciſions du Concile de Trente, qui, relativement à la Diſcipline, a toujours été rejetté, comme contraire à nos maximes & à nos libertés, les rédacteurs ont inſeré pluſieurs de ſes déciſions, comme on a fait du droit Romain dans la même Ordonnance, ou dans les autres.

Fin du Tome II.

AVIS

Sur le Supplément ſuivant.

L'IMPRESSION de cette ſeconde Édition étoit ſur le point d'être achevée, lorſque nous avons été informés, que bien des perſonnes, qui avoient goûté cet Ouvrage, auroient ſouhaité d'y trouver un plus grand nombre d'Anecdotes. Quoiqu'il ne fût plus temps de ſeconder leurs deſirs, nous nous ſommes fait un devoir d'entrer dans leurs vûes autant qu'il ſeroit poſſible. Ainſi nous avons conſulté avec ſoin les Mémoires faits par pluſieurs Auteurs ſur divers Re-

gnes de nos Rois : Et comme ceux de François II. de Charles IX. & de Henri III. nous ont fourni les Anecdotes les plus intéreſſantes , nous avons cru qu'il étoit plus naturel de les placer à la fin de ce ſecond Volume , par forme de Supplément , puiſqu'il renferme les Regnes des Princes dont nous venons de parler.

SUPPLEMENT

A CE VOLUME.

Sur la Ducheſſe de Valentinois.

A La mort d'Henri ſecond, dont elle avoit été ſi conſtamment aimée, elle ne perdit ni le jugement, ni l'adreſſe néceſſaire dans une conjoncture ſi dangereuſe. L'Hiſtoire fournit peu d'exemples d'une femme déchûe de la plus haute faveur, qui ſe ſoit mieux précautionnée contre la mauvaiſe fortune. Elle ne ſe plaignit ni de l'inconſtance de la Maiſon de Guiſe, (car le Cardinal de Lorraine diſoit hautement qu'il n'y avoit point d'honneur à protéger une Maitreſſe diſgraciée,) ni du Duc d'Aumale ſon gendre; elle ne l'en regarda pas de

plus mauvais œil. Elle ſonda ſeulement les ſentimens du Connétable & de Damville ; s'étant apperçue de leur peu de bonne volonté à l'appuyer, quand même ils en auroient eu le pouvoir, elle s'adreſſa aux autres Courtiſans, dont il n'y en avoit aucun qui ne lui fût redevable de ſa fortune. Elle les conjura, s'ils n'avoient pas aſſez de courage pour ſe déclarer hautement en ſa faveur, d'empêcher au moins, par le crédit qu'ils avoient auprès de la Reine Mere, que cette Princeſſe ne pouſsât la vengeance juſqu'à l'extrémité : mais c'étoit mettre à une trop grande épreuve la reconnoiſſance des Courtiſans, qui n'ont des yeux que pour les diſtributions actuelles des graces. Aucun ne ſe piqua d'honneur ni de généroſité pour la Ducheſſe de Valentinois, & les moins lâches furent ceux qui n'ajouterent ni la raillerie, ni le mépris à l'ingratitude. Réduite à ſe ſauver du naufrage par ſa ſeule adreſſe, elle imita les Marchands au fort de l'orage, & jetta dans la mer une partie de ce qu'elle déſeſperoit conſerver. Elle poſſédoit à Chénonceaux un Palais magnifique, que le Tréſorier

Boyer avoit fait bâtir lorſqu'il diſpoſoit à ſon gré des Finances, ſous la protection de Louiſe de Savoye, mere de François I.

Le fils de Boyer, par une ſotte vanité, en avoit fait préſent à la Ducheſſe; & comme il étoit ſitué au milieu des terres aſſignées pour le Douaire de la Reine Mere, il étoit entierement à la bienſéance de cette Princeſſe. La Ducheſſe de Valentinois le lui offrit donc, & elle l'accepta avec toutes les marques d'une perſonne qui ſe tient ſatisfaite. Ainſi la perſécution qu'on lui faiſoit ceſſa; mais afin qu'on ne publiât pas qu'elle avoit acheté la paix, on la contraignit de recevoir en échange de Chénonceaux les Terres de Chaumont-ſur-Loire.

Sur le Prince de Condé, frere du Roi de Navarre, & oncle d'Henri IV.

Ceux qui connoiſſoient parfaitement ce Prince, & le Roi de Navarre ſon frere, qui, excepté les plaiſirs de la galanterie, étoit indifférent ſur toutes les autres choſes du monde, croyoient que la for-

tune s'étoit jouée dans leur naiſſance, en donnant pour aîné à la Maiſon Royale de Bourbon celui qui devoit être le cadet, & pour cadet celui qui devoit être l'aîné. Le Prince de Condé étoit d'une fort petite taille, mais du reſte ſi bien proportionné, qu'il étoit un des Cavaliers le plus adroit & le plus vigoureux de ſon temps. Il aimoit la guerre, s'acquittoit également bien de toutes les fonctions militaires, & il en ſupportoit les fatigues autant que le plus déterminé des ſoldats, ſans aucune altération de ſa ſanté. Peu de gens l'égaloient en eſprit, & il avoit toutes les qualités qui contribuent à former un parfait Courtiſan. S'il aimoit le travail à la guerre, il ſembloit s'oublier lui-même dans les douceurs de la paix. Sa diſcrétion envers les femmes ne duroit que juſqu'à ce qu'il eût obtenu d'elles ce qu'il prétendoit, & on ne lui reprochoit pas tant l'inconſtance que l'ingratitude. Il parloit beaucoup, & bien; il excelloit dans la raillerie, & ſouffroit d'être raillé à ſon tour. Mais il n'avoit ni bien, ni crédit, ni Charge, ni Gouvernement.

La mort d'Henri II. lui donnoit lieu d'eſpérer ces quatre choſes, ſi le Roi de Navarre avoit pris le rang qui lui étoit dû dans le Conſeil; mais ce dernier par ſa lenteur donna le temps à la Maiſon de Guiſe de s'établir dans le Gouvernement au moment de la mort du Roi, & ruina ſa fortune & celle de ſon frere.

Ainſi lorſque l'adminiſtration de la France fut une fois paſſée en des mains étrangeres, le Prince de Condé ſe plaignit inutilement que c'étoit violer les loix les plus anciennes de la Monarchie. Le remede qu'il y voulut apporter ne ſervit de rien, par la ſeule raiſon qu'il arrivoit à contre-temps; & lorſqu'il prétendit ſe faire ſubroger aux droits de ſon frere, on lui répartit qu'il étoit un ambitieux & un rebelle, & que, ſi le Roi de Navarre eût été perſuadé que le Gouvernemeut lui appartînt, il ne l'auroit pas cédé à un autre.

Sur l'élévation des Guiſes.

Sous ce Regne la Maiſon de Guiſe s'empara du Gouvernement avec d'au-

tant plus de facilité, que les trois Corps de l'Etat ſemblerent y conſentir, en ce qu'ils n'y firent aucune oppoſition. Elle gagna le Clergé par le zele qu'elle affecta pour l'ancienne Religion, prétexte ſpécieux dont elle couvroit ſon ambition, en lui mettant dans l'eſprit que les Hérétiques ne tendoient qu'à le dépouiller de ſon autorité & de ſes richeſſes. La Nobleſſe, qui pouvoit beaucoup dans les troubles, ſe retira d'elle-même dans ſes terres pour s'y délaſſer des travaux des Regnes précédens, & ne ſe mit plus en peine du Gouvernement. Le peuple, ſurchargé de Subſides, ne demandoit que d'être ſoulagé, & pourvu qu'ils fuſſent modérés, il lui importoit peu qui donnât les ordres ſous le nom du Roi. Les Parlemens étoient compoſés d'Eccléſiaſtiques & de Laïques. Les Eccléſiaſtiques s'uniſſoient toujours plus étroitement à la Maiſon de Guiſe, à proportion que l'Héréſie augmentoit, parce qu'ils ne trouvoient point de meilleur expédient que celui-là pour conſerver leurs Bénéfices : pour les Laïques, ils étoient attirés dans les intérêts de cette Maiſon par l'eſpérance de s'avancer. Ainſi cette

même Maiſon étoit devenue ſi puiſſante qu'on ne pouvoit la ruiner que par une réunion ſincere de tous ſes ennemis ; mais la foibleſſe du Roi de Navarre, & la diſgrace du Connétable, furent les plus grands obſtacles à une telle entrepriſe.

Sur la Conſpiration d'Amboiſe.

Cet évènement eſt des plus remarquables par le concert qui régna entre les Conjurés, & par le ſecret qui fut gardé entr'eux. On ſçait que le projet étoit des plus hardis, puiſque la réſolution étoit priſe d'exterminer les Guiſes, qui étoient maîtres abſolus dans le Royaume, & de changer la forme du Gouvernement, ou plutôt de faire triompher le Calviniſme en France ; ce qui ne pouvoit que jetter le Royaume dans la plus affreuſe confuſion.

Les principaux des Conjurés, après s'être aſſemblés, s'appliquerent à partager entr'eux les Provinces d'où ils devoient tirer des troupes pour les mener à Blois. Au reſte, ces Conjurés étoient des plus vaillans & des plus expérimen-

tés Colonels du Royaume, & les Calviniſtes n'avoient rien oublié pour les gagner, parce qu'ils étoient perſuadés qu'il n'y en avoit point de meilleurs en France qu'eux pour une prompte exécution. On laiſſa des troupes dans les Provinces pour empêcher les Catholiques de remuer, on détourna tous les ſecours qui pouvoient arriver à ceux de Guiſe.

Les Conjurés ſortirent de Nantes avec auſſi peu de bruit qu'ils en avoient fait en y entrant, & retournerent avec une extrême diligence dans leurs maiſons, pour préparer les troupes & les autres proviſions dont ils étoient chargés. Il n'y en eut pas un qui manquât à ce qu'il avoit promis; la Renaudie, qui étoit couru à Paris pour rendre compte de l'Aſſemblée de Nantes au Prince de Condé, viſita pour la troiſieme fois avec un ſoin infatigable les principaux complices de la Conjuration ſur la fin de Février 1560. Il trouva toutes les choſes diſpoſées pour l'exécution de ſon deſſein, qui, dans toute autre conjoncture, auroit été capable de faire trembler le plus hardi d'entr'eux.

Jamais ſecret, non pas même celui des Vêpres Siciliennes, n'avoit été communiqué à tant de perſonnes, ſans être découvert, que celui-là. Toute la Nobleſſe Calviniſte, en quelque coin du Royaume qu'elle fut confinée, tous les Miniſtres, tous les Surveillans des Prétendus Réformés, non-ſeulement de France, mais encore de Genève & de Suiſſe en étoient informés. On avoit enrôlé dans chaque Province le nombre de Capitaines qui devoient s'aſſurer des meilleures Places de France, immédiatement après le ſuccès de l'entrepriſe, & cela n'avoit pu ſe faire ſans que les Egliſes Calviniſtes de chaque Province en euſſent conféré enſemble, du moins par Députés. Malgré tout cela, le ſecret étoit ſi bien gardé, que la Reine Mere, le Cardinal & le Duc de Guiſe vivoient à leur ordinaire dans une confiance qui les auroit livrés en peu de jours à la diſcrétion de leurs ennemis.

Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que, lors même que la Conſpiration fut découverte, la Renaudie ne continua pas moins ſon voyage à la Cour, quoiqu'il

fût informé de toutes les meſures que prenoit la Maiſon de Guiſe pour déconcerter ſon deſſein, & ſe ſaiſir de lui. Car enfin il ne pouvoit éviter de périr, s'il achevoit ce qu'il avoit ſi bien conduit juſques-là. Il eſt vrai que le déſeſpoir avoit précipité la Renaudie dans une réſolution ſi déterminée ; mais il eſt encore plus étrange que ſon exemple eût tant de force à l'égard des autres Conjurés, que, quoiqu'ils fuſſent informés des précautions que les Guiſes avoient priſes pour les accabler, il n'y en eut cependant aucun qui manquât de courage, & qui ne ſe mît en chemin avec l'équipage qu'il avoit promis pour ſe rendre à point nommé aux portes d'Amboiſe. Cet exemple eſt ſingulier dans l'Hiſtoire ; car c'étoit une conjoncture où les cœurs les plus fermes auroient fait gloire de ſe rétracter.

L'action héroïque du Duc de Guiſe à la veille de la mort du Roi François II.

Les deux premiers Princes du Sang étoient alors dans la plus étrange diſgrace ; le Roi de Navarre étoit ſur le

point d'être arrêté, le Prince de Condé ſon frere étoit en priſon, & on lui faiſoit alors le procès, car il n'y avoit que trop de preuves qu'il avoit été le chef muet de la conſpiration d'Amboiſe : les Guiſes avoient juré la perte de ce Prince, & ſe flattoient de lui faire perdre la tête ſur un échaffaud : mais le conſeil du Chancelier de l'Hôpital, & les vives repréſentations de la Ducheſſe de Montpenſier auprès de la Reine Mere, empêcherent cette ſanglante tragédie. Le Cardinal de Lorraine fut bien tôt inſtruit de l'accommodement que l'on tramoit entre la Reine Mere & les Princes du Sang ; & il crut voir dans les ſuites de cet accommodement la perte totale de ſa Maiſon, ou du moins l'exil. Cette appréhenſion fit une ſi terrible impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il forma le deſſein de lever le maſque, c'eſt-à-dire, de s'emparer entierement du gouvernement de l'Etat : mais comme il ne le pouvoit que par le ſecours du Duc de Guiſe, qui étoit Lieutenant Général du Royaume, & avoit toutes les troupes à ſon commandement, il l'alla trouver & lui raconta ce qu'il ve-

noit d'apprendre : il exagéra l'ingratitude & l'inconſtance de la Reine Mere, & s'efforça de lui perſuader que cette Princeſſe ſacrifieroit la Maiſon de Guiſe à celle de Bourbon, ſi elle n'étoit prévenue. Mais voyant que ces motifs ne faiſoient point aſſez d'impreſſion ſur le Duc de Guiſe, il employa tous les reſſorts de ſon eſprit & de ſon éloquence pour exciter dans ſon cœur le deſir de s'emparer de la couronne. Il lui repréſenta donc que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable pour exécuter un tel coup : que le Roi étoit ſur le point d'expirer : que des deux premiers Princes du Sang le plus dangereux étoit priſonnier, l'autre le pouvoit être quand on voudroit, & tous deux ſe trouvoient chargés par des informations capables de les faire condamner à mort comme criminels de leze-Majeſté : que les autres Princes de la Maiſon de Bourbon n'étoient point à craindre : qu'ils ſeroient aiſément opprimés au premier ſigne qu'ils feroient de ſe ſoulever : que toutes les places fortes étoient entre les mains de la Maiſon de Guiſe ou de ſes plus étroits

confidens : qu'elle avoit rempli de ſes créatures le Conſeil, les Parlemens, la Maiſon du Roi & les Finances : qu'elle avoit à ſa dévotion une infinité d'autres perſonnes, qui lui étoient redevables des gratifications & des dignités qu'elles avoient obtenues : que toute la Gendarmerie du Royaume, diſperſée aux environs d'Orléans, étoit prête d'exécuter ſes ordres : que les Catholiques ſupporteroient le changement de Souverain par la crainte qu'ils auroient de voir périr l'ancienne Religion ſous une minorité dont le Roi de Navarre ſeroit Régent, & que les Calviniſtes ne s'y oppoſeroient pas d'abord ſur l'eſpérance que le nouveau Roi, pour s'établir, uſeroit de condeſcendance à leur égard.

Le Duc de Guiſe n'ignoroit pas que la plûpart des choſes que ſon frere lui diſoit ne fuſſent véritables ; il ſçavoit que toute la Nobleſſe & tout ce qu'il y avoit de gens de main lui étoit dévoué. Il ſçavoit que la conjoncture où il ſe trouvoit, étoit de celles qui ne ſe préſentent qu'une fois à ceux qui ſont capables de faire les grandes révolutions.

Cependant ſa vertu ne ſuccomba point ſous une tentation auſſi dangereuſe, & en cela il ſe montra plus grand en quelque ſorte que la Couronne qu'il rejetta. Il répondit au Cardinal de Lorraine, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à commettre une injuſtice, non pas même pour regner : héroïque façon de penſer, & entierement oppoſée à celle de cet ambitieux Romain, qui donna le dernier coup à la liberté de la plus grande République qui fut jamais ; car il diſoit hautement que l'occaſion où l'on pouvoit violer l'équité, étoit lors qu'il s'agiſſoit de régner. Et lorſque le Cardinal lui répliqua que, s'il ne tenoit qu'à la conſcience, les plus célebres Théologiens de France aſſureroient qu'elle n'étoit point intéreſſée en ce qu'il lui propoſoit ; il lui ferma la bouche en diſant que les conſultations de tous les Docteurs ne ſeroient pas capables de le garantir des remords dont il ſeroit rongé, s'il dépouilloit des enfans dont il avoit reconnu le pere & l'ayeul pour ſes Rois légitimes.

Cette action admirable du Duc de Guiſe ne lui fut aucunement préjudi-

ciable, elle ne tourna qu'à ſa gloire, & elle eut même en quelque ſorte ſa récompenſe : car la Maiſon de Guiſe fut conſervée ſous le regne ſuivant dans la même autorité où elle s'étoit élevée.

Sur le Roi François II.

Ce Prince fut foible en toutes manieres, & la France eut le malheur de voir ſous ſon regne le commencement de toutes les guerres civiles, qui, depuis, agiterent & ruinerent l'Etat : ſa foibleſſe & en même temps ſa grande jeuneſſe furent cauſe qu'il ne régna point, mais que les Guiſes régnerent, ou plutôt tyranniſerent le Royaume, qui étoit en proie à leur cupidité. Sa mort cauſa un grand changement. Comme le coup d'œil qu'avoit reçu ſon pere, dit l'Eſtoile, avoit ouvert les yeux à pluſieurs, ainſi le coup d'oreille de celui-ci fit baiſſer les oreilles à beaucoup de gens, & les crêtes aux plus grands.

Cauſe du maſſacre de la Saint Barthelemi.

Il y avoit long-temps que la Reine, & le Duc d'Anjou ſon fils, & la Maiſon de Guiſe, avoient conjuré la perte de l'Amiral de Châtillon, toutefois ſans être convenus du temps & de l'occaſion, juſqu'à ce qu'ils ſe défierent qu'il n'eût gagné l'eſprit du Roi qui lui donnoit de trop favorables audiences. Le Duc d'Anjou en crut être certain un jour, qu'entrant dans la chambre du Roi, qui ſe promenoit familierement avec l'Amiral, il le vit changer de viſage à ſon arrivée, & de ſerein qu'il étoit auparavant, reprendre la fureur de ſes yeux, porter la main ſur la garde du poignard, & lancer des regards qui le firent auſſi-tôt retirer tout en déſordre, & aller de ce pas apprendre à la Reine ce qui venoit de lui arriver. Catherine, pour être plus aſſurée, ſe rendit chez le Roi, épia la ſortie de l'Amiral, & vint avec un viſage ſérieux demander à ce Prince ce qu'il avoit appris d'une ſi longue converſation. J'ai appris,

appris, lui dit-il, en jurant, que je n'ai point de plus grands ennemis que vous & mon frere; & ſe promenant à grand pas, la laiſſa-là, bien étourdie d'un pareil accueil : ce qui fit qu'elle ſe retira ſans autrement délibérer. Comme cette nouvelle conſterna tous ceux qui avoient part au gouvernement, ils s'aſſemblerent chez la Reine, & on conclut ſur le champ qu'il falloit ſe défaire de l'Amiral. Le Duc d'Anjou ſe déclara chef du parti : la Maiſon de Guiſe ſe joignit, & d'abord on n'eut d'autre deſſein que de le faire aſſaſſiner; mais n'ayant été que bleſſé, le bruit & les menaces que firent les Huguenots, déterminerent la Reine & ceux de ſon parti à en faire le maſſacre général, & il ne fut plus queſtion, juſqu'à cette journée fatale, que d'y faire conſentir le Roi.

Etienne Paſquier a fait une réflexion bien judicieuſe à l'occaſion de ce maſſacre & rapporte un fait très-remarquable. » Je m'étonne, dit-il, d'une choſe en cette cruelle exécution, comme le cœur ait manqué à tant de braves guerriers, qui avoient vu tomber tant de fois une grêle de coups devant eux,

ſans ſiller les yeux, & qu'en ce déſaſtre général, il y en ait eu un tout ſeul qui ait fait contenance de ſe défendre pour arrêter quelque peu, ou amuſer le cours du marché. Un homme de Robe longue, ſeulement, nommé Taverni, Lieutenant de la Maréchauſſée à la Table de Marbre, accompagné d'un Domeſtique à acculé la populace devant ſa maiſon l'eſpace de huit ou neuf heures, ayant cette ferme réſolution en ſoi, après que les balles lui furent faillies, d'uſer de poix, juſqu'à ce qu'étant deſtitué de toute aide, il fut tué combattant vaillamment, après avoir fait ſentir aux uns & aux autres combien ſon bras étoit peſant : exemple digne d'être connu dans la poſtérité, afin que l'on connoiſſe que la valeur vient de notre fond, & que l'habit ne fait pas le moine ».

Les Vêpres Siciliennes n'approchent point de cette cruauté : c'étoient des ennemis qui défaiſoient leurs ennemis qui étoient venus ſe rendre maîtres de leur pays ; au lieu que dans le maſſacre de Paris, c'étoient des Sujets qui trempoient les mains dans le ſang de

leurs concitoyens, & ſouvent de leur famille. Le Roi alla au Parlement où il dit : que pour ſa ſureté & celle de ſa famille Royale, il avoit été obligé de faire ce qu'il avoit fait. On voulut déguiſer & pallier la choſe dans les pays étrangers, mais on ne crut point ce que le Roi y fit publier par ſes Ambaſſadeurs. Cependant le Roi écrivit à la fin dans ſes Provinces, qu'à ſon grand regret ſon couſin l'Amiral, & quelques autres de ſon parti, avoient été tués, & d'autres particuliers en pluſieurs endroits de Paris, de quoi il les avertiſſoit à ce qu'ils empêcherent toute émotion & maſſacre dont il auroit un incroyable ennui & fâcherie.

La même fureur avoit gagné la plûpart des Provinces du Royaume. Ce cruel maſſacre ſera toujours la honte de notre Hiſtoire, & l'on doit remarquer comme un effet de la providence, & une juſte vengeance de cette action les malheurs qui ont terminé la vie des principaux auteurs de cette tragédie.

Charles IX. qui avoit donné ſon

conſentement, mourut agité de remords, & d'un genre de maladie qui étonna les eſprits ; la Reine mourut de chagrin. Le Duc & le Cardinal de Guiſe périrent de mort violente.

Supplément au Regne d'Henri III.

Le regne d'Henri III. fut l'un des plus agités de toute la Monarchie : c'étoit une ſuite de la fermentation des eſprits qui avoit commencé dès le temps de François II. & qui avoit continué ſous le Roi Charles IX ; & pour le malheur de la France, ces mouvemens furent portés à leur dernier période ſous Henri III.

Henri III. eut pour Gouverneur dans ſa jeuneſſe François de Carnavalet, qui cultiva avec ſoin tous les principes de généroſité, de valeur & d'eſprit qu'il trouva dans ce Prince, & la Reine ſa mere favoriſa d'autant plus cette noble éducation qu'elle le voyoit éloigné de la Couronne, & qu'elle prévit qu'il lui pourroit être néceſſaire pour s'oppoſer à Charles IX. s'il venoit à la mécontenter. Ce

fut pour cette raiſon qu'elle le traita comme le mieux aimé de ſes enfans, & qu'elle le rendit capable d'ambition: mais elle l'inſtruiſit dans des maximes plus étrangeres que Françoiſes. Ce qui fut cauſe que dans la ſuite les Ligueurs reprocherent à ce Prince de gouverner ſelon les maximes de Machiavel, maximes qui deviennent preſque toujours fatales à celui qui les ſuit: c'eſt-à-dire, que Catherine lui apprit à gouverner conformément à leurs intérêts, à fomenter les diviſions, à entretenir l'eſprit du Roi dans le trouble & la défiance.

Ce Prince qui avoit de grandes qualités naturelles, n'eut pas aſſez de force pour écarter les ſéducteurs, dont les Rois ſont quelquefois environnés; ſéducteurs d'autant plus dangereux qu'ils mettent toute leur application, non à porter les Princes au bien, mais à corrompre les vertus de ceux qu'ils approchent, & à leur inſpirer les vils ſentimens de leur cœur.

Qu'Henri III. auroit été heureux, ſi au lieu de ſe livrer à la cupidité de ces favoris, il avoit écouté & ſuivi ſes Miniſtres, qui par leur prudence l'au-

roient conduit dans les routes du Gouvernement ! Mais quel contraſte quand on voit d'un côté *Maugiron*, *Quelus*, *Villequier*, *Joyeuſe*, *d'Eſpernon* ; & de l'autre, *Chiverni*, *Bellievre*, *Pinart*, *Bruſlart*, *Villeroy* ? Les premiers ne reſpiroient que les plaiſirs, & les moins vicieux croupiſſoient dans le luxe & dans la molleſſe, ou faiſoient gémir la Cour ſous le poids de leur autorité. Et ce qui porta le coup le plus fatal au Roi, ils engagerent ce Prince, à épuiſer ſes peuples pour ſatisfaire l'avidité des ſes Favoris. C'étoient là ceux que Henri écoutoit au préjudice des ſages Miniſtres que la providence lui avoit donnés.

Bien plus, ce Prince, loin de commander à ſes Favoris, ſouffroit lui-même qu'ils commandaſſent à ſes Miniſtres. Ces derniers avoient la douleur de ſe voir ſoumis à des hommes aveuglés par la faveur, & conduits uniquement par leurs paſſions, ou leurs fantaiſies. Tout vint à un point, que ce Prince ſe vit contraint de ſacrifier ſes Favoris, & eut enſuite la foibleſſe de ſacrifier lui-même ſes anciens Miniſ-

tres, pour en prendre de nouveaux, qui avoient à peine les premiers principes du Gouvernement.

Sur la libéralité exceſſive d'Henri III. & ſon goût pour le Cérémonial.

Henri III. à ſon retour de Pologne en France, paſſa par le Piémont, & s'arrêta quelques jours à Turin. Le ſéjour de ce Prince en cette Ville fut fatal à la France par l'excès de libéralité qu'il témoigna au Duc Emmanuel Philibert de Savoye : il avoit été touché d'une collation ſuperbe qui lui fut donnée, qui avoit coûté environ cent mille écus, mais il la paya cher, car il ſe priva des places qui lui facilitoient le paſſage des Alpes. Madame Marguerite de France fille de François I. & femme de ce Duc, avoit déja porté le Roi ſon pere à rendre à ſon mari le Piémont que la France poſſédoit, & qui nous donnoit entrée en Italie où le nom François étoit alors très-reſpecté. Toute la Nation en fut ſi mortifiée, que Brantôme, quoique favorable aux Dames & aux Princeſſes, ne put s'empêcher de s'écrier : *Quoi !*

faut-il qu'une ſi petite piece de chair nous faſſe rendre tant de belles pieces de terre ? Mais Marguerite qui avoit comme dépouillé les ſentimens François, ne ceſſa de perſécuter Henri III. pour l'obliger encore à rendre au Duc ſon mari, les autres places qui lui étoient reſtées, & Henri eut la foibleſſe d'y conſentir. La reddition de tant de bonnes Places fut cauſe que le Duc nous enleva ſans peine le Marquiſat de Saluces, Province petite, mais très-importante pour le Royaume.

Ce fut Henri III. qui établit un nouveau cérémonial pour la Cour, & de nouvelles manieres de grandeurs : il fit mettre des baluſtres autour de ſa table, & ne ſortoit que rarement : il fit un reglement pour ceux qui devoient entrer dans ſa chambre & dans ſon cabinet, & à quelles heures : il preſcrivit un ordre pour le ſervice de ſa bouche, pour la proviſion & l'emploi de ſes Officiers. A ces reglemens il ajouta les termes propres dont il vouloit qu'on ſe ſervît, lorſqu'on parloit de ſa perſonne.

Sur les Mignons d'Henri III.

» Le nom de Mignons, dit l'Eſtoile, commença alors à trotter par » la bouche du peuple, à qui ils étoient » fort odieux, tant pour leurs façons » de faire badines & hautaines, que » par leurs accoutremens efféminez, » & les dons immenſes qu'ils rece- » voient du Roi : ces beaux Mignons » portoient les cheveux longuets friſez » & refriſez remontant par deſſus leurs » petits bonnets de velours comme » font les femmes, & leurs fraiſes de » chemiſes d'atour empeſées & lon- » gues de demi pied, de façon que » voir leurs têtes, il ſembloit que ce » fut le chef de Saint Jean en un » plat ». *Journ. d'Henri III. Tom. I.*

Ces Mignons étoient des jeunes gens de qualité que René de Villequier, & enſuite François d'O, deux Seigneurs de la Cour très-voluptueux, & qui préſidoient aux plaiſirs d'Henri III. introduiſirent auprès de ſa perſonne. De ce nombre furent Jacques de Levi de *Caylus*, François de *Maugi-*

ron, Jean Darcet de *Livarot*, François d'Epinay *de Saint Luc*, Paul Eſtuer de Cauſade de *Saint Megrin*, Anne de *Joyeuſe*, Bernard & Louis de *Nogaret*, fils de Jean de *la Valette*, & quelques autres, dont la plûpart perirent malheureuſement, & furent cauſe que le Roi périt lui-même pour avoir accordé ſa confiance à d'indignes ſujets.

Sur la Ligue.

La fameuſe Ligue avoit été imaginée par le Cardinal Charles de Lorraine, l'homme le plus ambitieux & le plus remuant de ſon temps, pour élever ſa famille ſur le trône des François : elle fut continuée & nourrie après ſa mort par Henri Duc de Guiſe ſon neveu, qui trouva moyen par ſon induſtrie & ſes promeſſes, de l'augmenter & de la fortifier par l'union de deux autres Ligues qui parurent en France : celle de Picardie & celle de Poitou. Celle dont le Duc de Guiſe fut reconnu pour chef fut appellée la générale, & avoit pour prétexte le ſoutien de la Religion Catholique Apoſtolique

& Romaine, & pour véritable motif l'élévation de la Maiſon de Lorraine ſur le Trône de François : mais il fut la victime de ſes deſſeins audacieux, car étant devenu redoutable à Henri III. ce Prince jura ſa perte.

Le Pape Sixte-Quint, homme de grand ſens, ne fut pas infatué des entrepriſes téméraires de la Ligue. On en voit la preuve dans les *Mémoires de Nevers*. Ce Seigneur qui avoit des principes d'honneur & de conſcience ſe rendit lui-même à Rome au commencement du Pontificat de Sixte; & il reconnut avec étonnement, combien les affaires de la Ligue étoient changées en cette Cour, où bien loin de parler de cette Ligue, on ne parloit que de l'obéiſſance que les Sujets doivent à leur Prince légitime. Dès qu'il eut audience du Pape, & qu'il fut entré en converſation, toutes les fois qu'il entamoit les propos de la Ligue, le Pape affectoit de l'interrompre, & de dire qu'il ne doutoit pas des bonnes intentions du Cardinal de Bourbon & de celle de ſes confédérés, mais, ajoutoit-il, en quelle école ont-

ils appris, qu'il faille former des partis contre la volonté du Prince légitime? Détrompez-vous, ſi vous voulez me croire, continua le Pape, le Roi de France n'a jamais conſenti de bon cœur à vos Ligues, & à vos armemens; il les regarde comme des attentats contre ſon autorité; & bien que la néceſſité de ſes affaires, & la crainte d'un plus grand mal, le force à diſſimuler, il ne laiſſe pas de vous tenir tous pour ſes ennemis, & même des ennemis plus redoutables & plus cruels que ne ſont ni les Huguenots de France, ni les autres Proteſtans. Je ne dis rien que ſur la connoiſſance certaine que j'ai du naturel des Princes. Je crains bien fort que l'on ne pouſſe les choſes ſi avant, qu'enfin le Roi de France, tout Catholique qu'il eſt, ne ſe voye contraint d'appeller les Huguenots à ſon ſecours pour le délivrer de la tyrannie des Catholiques. La Prophétie de Sixte-Quint ſe vit accomplie quatre ans après. Ce Pape penſoit fort différemment de Grégoire XIII. ſon prédéceſſeur, auquel il reprochoit d'avoir mis le feu & le ſang dans toute la Chrétienté par

le conſentement & l'approbation dont il avoit fomenté la Ligue.

Sur Henri III. & le Duc de Guiſe.

Rien ne donna plus d'accroiſſement à la Ligue que l'humeur d'Henri III. & ſa maniere de vivre, dont les Ligueurs ſçurent ſe prévaloir. La force d'eſprit qu'il avoit autrefois témoignée en tant de belles occaſions lui manqua tout-à-coup, & à dire le vrai, depuis qu'il fut monté ſur le Trône, on ne le trouva plus le même qu'il avoit paru lorſqu'il n'étoit que Duc d'Anjou. La molleſſe où il tomba le rendit extrémement timide. Au milieu de l'exécution de ſes entrepriſes, il ſe repentoit de les avoir formées, & il en témoignoit un chagrin qui ne ſervoit qu'à décourager ceux qui lui devoient aider, & qu'a augmenter la réſolution que ſes ennemis avoient priſe de lui réſiſter. La lecture de Machiavel lui avoit inſpiré des maximes qui ne s'accordoient pas toujours avec la Religion, ni avec l'honnêteté, & il ſe ſervoit de certains détours que les grands Princes doivent

avoir en horreur lorſqu'il s'agit de traiter avec leurs Sujets. En un mot, il n'étoit plus capable d'agir en pere à l'égard des François reſtés ſous ſon obéiſſance, ni en Souverain à l'égard de ceux qui s'en étoient écartés.

Le Duc de Guiſe, au contraire, ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui ſervir; & ſçavoit ſe prévaloir des conjonctures les plus propres pour augmenter ſon crédit & ſa réputation : il étoit très-bien fait, & quoique depuis, il eut été bleſſé au viſage dans une action contre les Réitres, ce qui lui fit donner le ſurnom de Balafré, les Dames n'avoient pas moins à ſe défendre de ſa bonne mine, que de l'enjoument de ſa conſervation. Il avoit le tein beau & vermeil, les yeux vifs & perçans, le front ſerein, le viſage riant, la taille ſi bien proportionnée, qu'aucun homme de ſon temps ne l'égaloit en ce point, la démarche grave & l'air ſi majeſtueux qu'il n'étoit pas poſſible de l'exprimer, ni de l'imiter. Il paroiſſoit dans toutes ſes actions une hardieſſe naturelle, mêlée de douceur qui excitoit l'admiration, & il n'y avoit

point de Prince qui fût plus libéral, plus civil, plus careſſant & plus officieux quand il le pouvoit ſans nuire à ſes propres intérêts : il ne refuſoit ſon crédit à perſonne ; il donnoit à pleines mains, & avec une libéralité qui tenoit plus d'un Souverain que d'un Seigneur particulier. Les Hiſtoriens rapportent un trait bien remarquable de cette noble indifférence qu'il avoit pour l'argent.

Il avoit joué avec le Surintendant d'O, & lui avoit gagné cent mille livres. D'O lui envoya dès le lendemain cette ſomme en ſoixante-dix mille livres d'argent, & en dix mille écus en or renfermés dans un ſac de cuir. Un Commis, appellé de Vienne, fut chargé de faire porter cette ſomme, & de la préſenter au Duc, & il s'acquitta exactement de ſa commiſſion. Le Duc de Guiſe, qui d'un côté croyoit devoir uſer de gratification à l'égard de ce Commis, & qui d'un autre s'imaginoit que le ſac de cuir n'étoit rempli que d'argent, le prit & le donna à de Vienne, qui ne ſçachant pas non plus ce qu'il contenoit, n'oſa le refuſer. Mais

quand il fut de retour à l'Hôtel d'O, & qu'il eût vu la libéralité qu'on venoit de lui faire, il jugea qu'elle étoit exorbitante, & il la reporta à l'inſtant au Duc de Guiſe, qui non-ſeulement ne la voulut pas recevoir, mais qui lui dit de plus, que puiſque la fortune lui avoit été ſi favorable, il cherchât un autre que le Duc de Guiſe pour lui en porter envie : ainſi les dix mille écus demeurerent à de Vienne, & il les ménagea avec tant d'adreſſe & de ſuccès, qu'un Seigneur des meilleures Maiſons du Royaume chercha ſon alliance.

Mais il n'eſt rien d'accompli ici-bas, & les plus grands hommes ont des foibles qui ſouvent contrebalancent leurs bonnes qualités. Le Duc de Guiſe avoit une préſomption qui dégénéroit en témérité ; il ſe fioit trop à ſa bonne fortune, & aux applaudiſſemens du peuple ; il rouloit en même-temps dans ſon imagination les projets les plus ambitieux, & on peut dire que ſon grand bonheur lui tourna la tête. Il avoit plus d'attention pour les eſpérances éloignées, que pour les dangers préſens, & ce fut là la principale cauſe de ſon malheur.

Les Calviniſtes, les Politiques & les Courtiſans, lui reprochoient encore d'avoir peu de foi, peu de parole, peu de ſincere affection pour ſes amis, & trop d'attachement pour les Dames en général, quoiqu'il en eût pour les plus belles en particulier. On remarqua néanmoins que ſes galanteries contribuerent plus à l'avancement de ſes projets, qu'elles ne les retarderent, & que par ce moyen il ſuſcita aux Favoris, des intrigues qui les embarraſſerent davantage que s'il les eût attaqués à découvert : il ſoutenoit preſque ſeul le poids des affaires de la Ligue. Mais on a prétendu que ſon plus grand embarras étoit domeſtique, & qu'il lui venoit du côté de la Ducheſſe ſa femme. Voici la maniere dont la choſe eſt racontée dans ſes Mémoires du temps : nous nous contenterons d'en rapporter la ſubſtance ſans néanmoins en être garans.

La Ducheſſe de Guiſe étoit fille cadette du Duc de Nevers, & avoit épouſé en ſecondes nôces le Prince de Porcien de la Maiſon de Croy. Elle ne demeura pas long-temps avec lui, parce qu'il mourut de ſes fatigues de la guer-

re. Quelques ennemis du Duc de Guiſe perſuaderent au Roi Charles IX. que ce Prince étoit trop bien avec Marguerite ſa ſœur, & il n'en fallut pas davantage à un Roi auſſi violent que Charles pour faire réſoudre la mort du Duc. La Tour Gondi eut ordre de le tuer dans le bois, la premiere fois qu'il accompagneroit le Roi à la chaſſe, & ne l'exécuta pas. Le Roi en jurant menaça la Tour de le poignarder lui-même, s'il manquoit ſon coup une ſeconde fois. Mais la Tour ayant abordé le Duc de Guiſe, témoigna être ſi fort interdit, que le Duc preſſentit une partie de ſon intention : il lui demanda ce qu'il ſouhaitoit de lui, & la Tour manquant de courage lui découvrit l'ordre qu'il avoit reçu de l'aſſaſſiner.

Le Duc de Guiſe alla auſſi-tôt trouver la Ducheſſe de Nemours ſa mere, & lui demanda conſeil ſur ce qu'il devoit faire : elle lui répondit qu'il ne pouvoit éviter le malheur qui le menaçoit qu'en ſe mariant la même nuit, & elle ſe chargea de lui trouver une femme. Elle manda la Princeſſe de Porcien, qui n'eut garde de refuſer le parti qui

ſe préſentoit ; car elle voyoit de bon œil le Duc de Guiſe. Ainſi le mariage fut propoſé, conclu & célébré dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Le Roi ayant appris cette nouvelle à ſon réveil, révoqua l'ordre qu'il avoit donné à la Tour-Gondi. Les Epoux furent quatorze ans enſemble, & eurent un grand nombre d'enfans.

Sous le regne d'Henri III. Saint-Maigrin, Gentilhomme Bourdelois, devint Favori de ce Prince par le ſeul avantage de ſa beauté, & tout le monde convenoit que s'il n'avoit pas eu un air trop efféminé, il n'y avoit pas alors un plus bel homme dans tout le Royaume.

La Cour étoit alors le lieu de ce qu'on appelle bonnes fortunes, & le déſordre étoit ſi grand, que non ſeulement ceux qui en avoient eu, avoient aſſez peu d'honneur & de décence pour s'en vanter, mais encore ils s'en glorifioient quoiqu'ils n'en euſſent point eu, de crainte qu'on ne les eſtimât moins favoriſés de l'amour que les autres Courtiſans.

Saint Megrin, par malheur pour lui, fut de ce nombre, & eut l'impudence

de dire qu'il avoit eu les faveurs de la Ducheſſe de Guiſe. Comme le Duc de Guiſe étoit l'homme le moins ſuſceptible de jalouſie, on ne s'adreſſa pas d'abord à lui pour lui faire confidence de la ſotte vanité de Saint-Megrin. On en parla à ſes plus proches parens & à ſes meilleurs amis, & les uns & les autres le ſolliciterent avec tant d'inſtance, que pour ſe délivrer de leurs importunités, il leur promit de ſe vanger, premierement de ſa femme, & enſuite de ſon amant prétendu ; de fait, il s'abſtint contre ſa coutume de coucher avec elle la nuit ſuivante, & le lendemain il entra dans ſa chambre dès les quatre heures du matin avec un poignard d'une main, & de l'autre, une écuelle d'argent remplie d'une liqueur noirâtre.

Ayant réveillé la Ducheſſe, il lui reprocha vivement ſon infidélité, & d'un ton de voix où elle pouvoit découvrir tous les ſymptômes de la fureur, il lui dit, qu'il lui donnoit le choix de mourir du poignard, ou du poiſon qu'il tenoit à la main. La Ducheſſe ſe mit inutilement en devoir de le fléchir, &

quand elle eut reconnu que ſes prieres & ſes larmes étoient impuiſſantes ; elle voulut mourir en Princeſſe de la Maiſon de Cleves, où il ne s'étoit point encore trouvé de lâches. Elle prit le prétendu poiſon, elle l'avala, & elle ſe mit à genoux devant ſon oratoire en attendant la mort. Mais elle ne demeura pas long-temps en cet état ſans reconnoître que ſon mari n'étoit pas ſi cruel, & qu'elle n'étoit pas ſi malheureuſe qu'elle le penſoit. Le prétendu poiſon étoit un bouillon ſucculent, & la Ducheſſe ſe rappella qu'il avoit un fort bon goût. Le Duc de Guiſe ne la laiſſa qu'une heure dans l'appréhenſion qu'il lui avoit cauſée, & il rentra dans ſa chambre pour la déſabuſer, & lui raconter la maniere dont on l'avoit preſſé de ſe défaire d'elle, & la raillerie dont il avoit prétendu punir le conſeil qu'on lui avoit donné.

Les parens & les amis du Duc de Guiſe qui n'eſperoient plus de lui tourner l'eſprit contre ſa femme, s'attacherent uniquement à ſe venger de Saint-Maigrin : Ils l'attendirent au nombre de vingt Cavaliers au ſortir du Louvre

à minuit, & ils lui donnerent trente coups d'épée ou de piſtolet preſque tous mortels. Saint-Maigrin vécut encore vingt-quatre heures, & le Roi fut vivement touché de ſa mort, mais il n'en témoigna rien, parce qu'on lui rapporta que l'on croyoit avoir remarqué parmi les aſſaſſins, un homme, qui à ſa taille fort haute, paroiſſoit être le Duc de Mayenne. Il autoit été aſſez difficile de l'arrêter ſans exciter une ſédition, & l'on aima mieux feindre que l'on ignoroit les auteurs & les complices du meurtre de Saint-Maigrin.

Cependant le Roi ſe ſouvint que Quelus avoit été tué en duel par Entraguet Favori du Duc de Guiſe, & ces deux exemples lui perſuaderent que la Maiſon de Lorraine ne pouvoit ſouffrir qu'il eut d'autres Favoris que les Princes qui en étoient. Tous les Mignons de ce Prince qui avoient ſurvêcu Maugiron, Quélus, & Saint-Maigrin, l'entretenoient dans ce ſoupçon : ils lui repréſenterent qu'il ſuffiſoit de mériter ſa confiance pour devenir l'objet de la haine des Guiſes ; que leurs attentats augmenteroient par l'impunité, qu'après

avoir tranché de Rois ſous le regne de François II. ils prétendoient le devenir en effet ſous le regne d'Henri III. qu'ils ſe faiſoient des créatures puiſſantes ; & qu'ils leurs procuroient les plus conſidérables emplois, au lieu que Sa Majeſté ne pouvoit faire que des malheureux.

Le Roi étoit timide, & par conſéquent ſoupçonneux ; ainſi il ne diſſimula plus qu'il tenoit le Duc de Guiſe pour ſon plus grand ennemi, & il ne garda plus avec lui d'autres meſures que celles qu'il falloit pour l'empêcher de commencer la guerre. Mais il auroit fallu pour cela de la hardieſſe & de la vigueur, & le Roi manquoit également de l'une & de l'autre. Il n'oſa pas choquer ouvertement le Duc de Guiſe, quoique celui-ci fût ſon Sujet, & il ſe contenta de le déſobliger par des voyes indirectes, comme s'il eut été ſon ſemblable. Il ne laiſſoit pas néanmoins, quand il étoit enfermé dans ſon cabinet avec ſes ſeuls Favoris, de parler contre lui, & ces derniers n'étoient pas ſi ſecrets qu'Henri le croyoit.

C'étoit alors la mode de témoigner

aux femmes qu'on les aimoit, en leur apprenant ce qu'il y avoit de plus ſecret à la Cour ; & les femmes inſtruites des défauts les plus cachés du Roi, le haiſſoient autant qn'elles l'avoient aimé autrefois : elles ne manquoient pas d'informer le Duc de Guiſe de tous les diſcours tenus contre lui dans le cabinet d'Henri ; & ce Duc, qui diſſimuloit auſſi profondément que le Roi, faiſoit ſemblant de mépriſer les diſcours des Favoris, qu'il traitoit de Mignons de couchettes ; & quand il ſe trouvoit avec ſes amis, il faiſoit avec eux toutes les réflexions qu'il devoit ſur les choſes dont on venoit de l'informer.

Les rapports de part & d'autre furent ſi fréquens, que les amis du Duc de Guiſe convinrent avec lui qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'on l'aſſaſſineroit infailliblement, ou que du moins on le chaſſeroit de France, s'il ne ſe mettoit ſur la défenſive. Voilà les véritables cauſes qui formerent la Ligue en France, & les Hiſtoriens qui en ont cherché d'autres ſe ſont mis inutilement en peine. *Varillas, Regne d'Henri III.*

Sur

Sur la maniere dont Henri III. ſe vengea de l'audace du Duc de Guiſe.

Henri III. étoit indigné de tout ce qui ſe paſſoit à l'Aſſemblée des Etats où tout ne ſe faiſoit que ſous l'autorité du Duc & du Cardinal de Guiſe. Il voyoit que plus il ſe rendoit ſouple envers les Députés, plus ils ſe roidiſſoient contre lui, de maniere que c'étoit un hydre dont l'une des têtes coupées en faiſoit renaître de nouvelles.

Ce qui détermina encore ce Prince à ſe défaire inceſſamment du Duc de Guiſe, furent les avis réitérés qui lui vinrent des attentats que ce Sujet ambitieux méditoit contre lui. Le Duc de Mayenne qui étoit à Lyon chargea une perſonne d'honneur d'avertir le Roi que le Duc de Guiſe tramoit quelque choſe contre le ſervice de Sa Majeſté, & que l'exécution de ſon deſſein étoit proche. Le Duc d'Aumale qui étoit à Paris envoya Madame d'Aumale ſon épouſe à Blois pour informer le Roi d'un conſeil qui s'étoit tenu

entre le Duc de Guiſe & ſes Partiſans, & qu'on y avoit réſolu un pernicieux attentat contre la perſonne de Sa Majeſté. Il étoit donc comme impoſſible au Roi de ne pas croire des avis ſi certains, qui venoient du frere & du couſin du Duc de Guiſe : c'eſt ce qui engagea le Roi à prévenir l'exécution du projet formé contre ſa perſonne : ces deux Seigneurs de la Maiſon de Lorraine donnoient ces avis au Roi, non pour faire tuer le Duc de Guiſe, mais pour engager Henri III. à prendre les précautions néceſſaires pour ſe mettre à l'abri de tout attentat ; & Henri ayant expoſé ces deux dénonciations des Ducs de Mayenne & d'Aumale dans ſa déclaration du mois de Février 1589, ils n'oſerent y contredire : ainſi c'eſt un fait prouvé & reconnu qui autoriſoit Henri III. Ce Prince ſe détermina donc à faire mourir le Duc & le Cardinal de Guiſe. Et il eſt hors de doute que le Duc de Guiſe étoit criminel de leze-Majeſté ; ainſi il méritoit la mort : il ne s'agiſſoit donc que de la maniere de la lui faire ſouffrir.

Henri après avoir aſſemblé ſes Secretaires d'Etat, & dix ou douze Gentilshommes de ſes 45, leur expoſa qu'il y avoit long temps qu'il étoit ſous la tutelle de Meſſieurs de Guiſe; que plus il avoit apporté de connivence, plus il avoit reçu de bravades, que depuis la levée des armes par eux faite, il y avoit eu une infinité de ſujets de ſe méfier d'eux, mais qu'il n'en avoit jamais eu tant que depuis l'ouverture de l'Aſſemblée de Etats; qu'il étoit réſolu d'en tirer raiſon, non par la voye ordinaire de la Juſtice : car faiſant faire le Procès à M. de Guiſe, il s'étoit acquis tant de crédit en ce lieu, que lui même le feroit à ſes Juges : par tant il s'étoit réſolu de le faire préſentement tuer par eux en ſa chambre; qu'il étoit aujourd'hui temps qu'il fût ſeul Roi, & que, qui avoit compagnon avoit maitre : ces paroles ainſi proferées, chacun lui promit aſſiſtance. *Paſquier.*

Sur la Reine Catherine de Médicis.

On ſçait que cette Reine, femme

habile & de beaucoup d'eſprit, n'ayant eu aucune part au Gouvernement ſous le Roi Henri II. ſon époux, voulut s'en dédommager dans la ſuite, en ſatisfaiſant ſon ambition par le deſir de régner ſous l'autorité des trois Rois ſucceſſeurs de Henri II. Mais comme elle trouvoit dans les Guiſes des Gens auſſi ambitieux qu'elle, & qui ne vouloient point abandonner le timon des affaires, à la conduite deſquelles Henri II. les avoit appellés, elle s'appuya des Huguenots contre les Guiſes; & pour empêcher les Huguenots d'avoir trop de crédit, elle favoriſoit les Guiſes: ainſi en tenant la balance égale, elle cherchoit à les gouverner tous, & à régir l'Etat. Jamais femme ne cauſa tant de brouilleries: le tumulte & l'embarras des affaires étoient ſon élément. Elle mettoit tout en trouble, parce qu'ayant affaire aux Rois ſes enfans, qui étoient foibles & incapables de gouverner par eux-mêmes, elle vouloit ſe faire rechercher pour débrouiller la fuſée qu'elle avoit mêlée. C'étoit ſon plus grand talent; & c'eſt en quoi elle penſa perdre ce Royaume, qu'elle vouloit faire paſſer en des mains

étrangeres. Elle mourut de chagrin, parce qu'elle vit que ſon fils Henri III. lui cachoit ſes deſſeins les plus importans. Heureux s'il s'y étoit pris plutôt !

Sur Buſſi d'Amboiſe.

Louis de Clermont, dit Buſſi d'Amboiſe, étoit un des plus braves Seigneurs de toute la Cour d'Henri III. mais extrêmement délicat ſur la réputation du Duc d'Anjou, dont il étoit le Favori : il ſe faiſoit un plaiſir de braver dans toutes les occaſions les Mignons du Roi, qui manquoient ſouvent de reſpect au frere de Sa Majeſté, ſoit à cauſe de ſon peu d'extérieur, ſoit par ce qu'Henri III. ne pouvoit le ſouffrir.

En 1577 Henri III. voulut ſolemniſer la Fête des Rois, & Mademoiſelle de Pons ayant été Reine de la féve, il ſe para extraordinairement, & la mena à la Meſſe du Château du Louvre, à la Chapelle de Bourbon. Il parut, comme dit l'Etoile, déſeſpérément brave, friſé & gaudronné. Les Favoris de ce Prince n'avoient

rien négligé non plus de ce qui ſervoit à leur ajuſtement : il n'y eut que Buſſi, qui pour les morguer à ſon ordinaire, ſe contenta d'un habit ſimple & modeſte, mais il étoit ſuivi de ſix Pages vêtus d'un drap d'or friſé, & quand on voulut le railler de ſa modeſtie, il répartit tout haut que le temps étoit venu que les béliſtres ſeroient les plus braves : les Mignons du Roi furent ſi choqués de cette eſpece d'inſulte, qu'ils penſerent dès-lors à le perdre ; & pour en avoir l'agrément du Roi, ils firent à ce Prince pluſieurs rapports, entr'autres qu'il étoit trop avant dans les bonnes graces de la Reine Marguerite. Dès le ſoir même ils chargerent douze Cavaliers de le tuer ; mais ces aſſaſſins ſe tromperent, & prirent un de ſes gens pour lui, ſur lequel ils déchargerent tous leurs coups. Buſſi connoiſſant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, ne perdit point le jugement dans le péril : il ſe coula promptement dans une porte entr'ouverte, & y demeura juſqu'à ce que Grillon ſon ami, averti du danger où il étoit, ſortit du Louvre l'épée a la main, avec ſix des ſiens, alla

le joindre, & le conduiſit chez lui. *Mémoires de la Reine Marguerite.*

Buſſi étoit d'un courage invincible, haut à la main, fier & audacieux, auſſi vaillant que ſon épée, mais vicieux, & peu craignant Dieu, dit l'Etoile, ce qui cauſa ſon malheur, n'étant point parvenu à la moitié de ſes jours : il poſſédoit tellement le Duc d'Anjou, qu'il ſe vantoit tout haut d'en faire ce qu'il vouloit, d'avoir la clef de ſes coffres & de ſon argent, & d'en prendre quand bon lui ſembloit. Il aimoit les Lettres, quoiqu'il n'en fût pas meilleur : Il ſe plaiſoit à lire les Hiſtoires, & entr'autres les Vies de Plutarque ; & quand il liſoit quelque acte de valeur ou de généroſité ſignalé, fait par un de ces vieux Capitaines Romains : il n'y a rien en tout cela, diſoit-il, que je n'exécutaſſe auſſi bravement qu'eux, ſi je me trouvois dans une pareille occaſion : il diſoit ordinairement qu'il n'étoit né que Gentilhomme, mais qu'il portoit dans le cœur les ſentimens d'un Empereur.

Cependant Monſieur ſe dégoûta de lui à cauſe de ſes vanteries, & le haït

ſur la fin autant qu'il l'avoit aimé au com
mencement, & fut une des principale
cauſes de ſa mort. Ce Prince, pour di
vertir le Roi ſon frere, lui montra un
jour une Lettre de Buſſi, dans laquelle
il lui mandoit qu'il avoit tendu des re
à la Biche du Grand-Veneur, & qu'
la tenoit dans ſes filets : cette Biche
étoit la femme du Comte de Monſo
reau, à qui le Duc d'Anjou avoit pro
curé la charge de Grand Veneur, à l
ſollicitation de Buſſi. Le Roi garda ce
te Lettre, & comme il y avoit déj
long temps qu'il en vouloit à Buſſi,
cauſe des inſultes qu'il faiſoit aux Da
mes & aux Seigneurs de la Cour, comp
tant ſur ſa réputation de bravoure, l
montra cette Lettre au Comte de Mon
ſoreau : il n'en fallut pas davantage
pour enflâmer de fureur ce dernier : i
obligea ſa femme, le poignard ſur la
gorge, a donner un rendez-vous
Buſſi dans un Château : celui-ci s'y ren
dit bonnement, & fut auſſi-tôt aſſailli
par dix ou douze hommes qui accom
pagnoient Monſoreau. Le malheureux
Buſſi ſe voyant ainſi trahi, & tout ſeul
ne laiſſa pas de ſe défendre comme un

lion, faiſant voir, comme il diſoit ſouvent, que la peur n'avoit jamais trouvé place dans ſon cœur. En effet, il combattit toujours tant qu'il lui demeura un morceau d'épée dans la main, & après il s'aida des tables, des chaiſes, des eſcabelles, avec leſquelles il bleſſa trois ou quatre de ſes ennemis, juſqu'à ce qu'accablé par le nombre, & dénué de toutes armes, il fut aſſommé près d'une fenêtre, par laquelle il vouloit ſe jetter pour ſe ſauver. Ce fameux brave n'avoit guere plus de 30 ans lorſqu'il fut tué.

Sur le Cardinal de Bourbon.

Ce vieux Cardinal paſſoit dans le monde pour un bon homme, & n'avoit pour tout mérite que celui d'une ambition mal ſoutenue, & dont il étoit le jouet. Cependant il ſe laiſſa leurrer & amuſer par cet avant-goût du Trône dont on le flattoit, & ſur lequel il n'auroit pu ſe tenir ferme, s'il y étoit arrivé. Mais comme les plus mauvaiſes cauſes ne laiſſent pas de trouver des défenſeurs, il y eut des Ecrivains qui

travaillerent en ſa faveur, & prétend rent qu'étant d'un dégré moins éloign que le Roi de Navarre ſon neveu, devoit par conſéquent l'exclure de l Couronne. C'eſt ce qui a produit divei Traités des droits de l'oncle & du ne veu. Mais ceux qui écrivirent pour l Roi de Navarre, firent bien voir qu l'on arrive à la Couronne par la pro ximité de la ligne ou branche, & qu la repréſentation de l'aîné de la bran che à lieu à l'infini. Il y avoit encor une raiſon très-forte contre le Cardi nal de Bourbon, c'eſt que lui mêm au temps du mariage de Henri ſon ne veu avec Marguerite de France, avoi renoncé en faveur de ce neveu à tou les droits & actions préſentes & ave nir qui pourroient lui appartenir com me iſſu de la Maiſon de Bourbon, & reconnut le Roi de Navarre ſon nevei pour vrai héritier & ſucceſſeur repré ſentant en tout & par-tout l'aîné de ſa Maiſon. Cependant ſéduit par les ar tifices des Guiſes, il ne laiſſa pas de ſe prêter à toutes leurs chimeres.

Quelques traits de la harangue d'Henri III. aux Etats de Blois.

» Favoriſez donc, je vous prie, mes bons Sujets, ma droite intention, qui ne tend qu'à faire réluire de plus en plus la gloire de Dieu ; notre Sainte Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, à extirper l'héréſie en toutes les Provinces de ce Royaume, y reſtablir tout bon ordre, & reigle, ſoulager mon pauvre Peuple tant oppreſſé, & relever mon auctorité, abaiſſée injuſtement, & je le deſire, non pas tant pour mon intéreſt particulier, que pour le bien qui vous en redondera à tous.

Entre toutes les ſortes de gouverner, & commander aux hommes, la Monarchie excelle les autres : le profit que vous & les vôtres en aurez tiré ſous la légitime & douce domination de mes prédéceſſeurs, vous convie à louer aſſez ſa divine Majeſté de vous y avoir fait naître, & ſous un, lequel étant de la même race, n'a pas ſeulement hérité de la Royauté, mais du même & du plus grand zele s'il ſe peut, à augmenter

la gloire du bon Dieu, & à vous conſerver tous : comme je vous promet que mes actions vous le confirmeront

Ce que la malice du temps a enracíné de mal en mes Provinces, ne me doit être tant attribué, non que je m'en veuille du tout excuſer, comme à la négligence & par avanture à aucuns autres défauts de ceux qui, par ci-devant m'ont aſſiſté, à quoi j'ai déja commencé de mettre ordre. Mais je vous aſſurerai bien que j'aurai tellement l'œil ſur ceux qui me ſerviront à l'avenir, que ma conſcience en ſera déchargée, mon honneur accru, & mon état reſtauré au contentement de tous les gens de bien, & forcera ceux, leſquels contre la raiſon, ont mis leur affection en autre endroit qu'au mien, de recognoiſtre leur erreur.

Les témoignages ſont aſſez notoires, & même par aucuns de vous autres, qui vous y êtes honorez en m'y aſſiſtant avant & depuis que d'être votre Roi, de quel zele & bon pied j'ai toujours marché à l'extirpation de l'héreſie & des Héretiques....

Non-ſeulement les batailles que j'ai

gaignées, mais ceſte grande armée de Réiſtres de laquelle ſa divine bonté ma choiſie à l'honneur de ſon ſaint nom & de ſon Egliſe pour en rabattre la gloire, en eſt une ſuffiſante preuve, de quoi les Trophées & les dépouilles en demeurent à la vue d'un chacun....

Afin de ſatisfaire dignement à la diſtribution & proviſion des charges, états & dignités, & autres offices de mon Royaume; je prendrai un temps déſormais dont l'on ſera averti pour plus murement y penſer, & les départir avec autant de conſidération des mérites d'un chacun que Dieu m'y oblige, la raiſon le veut, ma réputation m'y aſtreint & le bien que je veux à mon Eſtat: voulant que ci-après chacun tienne de moi ſeul les biens & honneurs qu'ils en recevront, & s'y adreſſent puiſqu'ils en viennent, leur donnant plus que jamais tout facile accès à moi, ſelon que je reglerai mes heures pour cet effet.

Auſſi je ſemonce tous mes Sujets de ſe réſoudre à apporter autant de droiture, d'affection & de fidélité aux fonctions dont je les ai pourvus ou pourvoirai,

qu'il ſera requis pour la décharge
ma conſcience, & de la leur, à qu
je ne ſuis pas réſolu d'endurer dor
navant aucun manquement.....
me fâche infiniment que je ne pui
maintenir ma dignité Royale &
charges néceſſaires du Royaume ſa
argent : car c'eſt ce qui me paſſic
ne le moins en mon particulier que d'
avoir, mais c'eſt un mal néceſſaire :
guerre auſſi ne ſe peut dignement fai
ſans finances.... Je me promets donc q
de ma part, n'y voulant rien eſpargne
vous y apporterez auſſi par effet le ze
que vous m'avez toujours aſſuré po
ter au ſervice de Dieu & au bien
l'Etat.

C'eſt pourquoi il faut, vous faiſa
voir par le menu le fonds de mes fina
ces, que vous ayez la conſidération qu
remonſtra le Sénat Romain à un Em
pereur, lequel, comme je voudrois
déſiroit de ſupprimer tous les ſubſide
lui diſant que c'eſtoit les nerfs & l
muſcles qui contenoient le corps
l'Etat, & leſquels étant ôtés il veno
à ſe diſſoudre & à ſe deſaſſembler.

Et toutefois je dirai, que pleuſt

Dieu que la néceſſité de mon Etat ne me contraignît à en avoir, & que je peuſſe faire tout d'un coup ce beau préſent à mon peuple, & que ma vie s'en abrégeaſt, ne déſirant vivre qu'autant que je ſerai utile au ſervice de Dieu & à votre conſervation.

Quant au reſte de l'ordre requis en mes finances, tant pour le ſoulagement de mon peuple, ſoit ſur le nombre effréné des officiers qui y ſont, je m'aſſeure que vous y aurez les égards néceſſaires par les proportions que vous m'en ferez, comme étant l'un des principaux pivots ſur lequel & nous & tout le général de l'état, ſommes en bonne partie appuyez.

Auſſi va-t'il de nos ames de pourveoir aux debtes que je n'ai pas toutes faites, & leſquelles étant celles du Royaume, vous en devez avoir le ſoin: à quoi la foi publique & la prudhommie oblige les hommes.

Le Roi étant le tableau ſur lequel les Sujets apprennent à ſe former, c'eſt pourquoi avec mon inclination naturelle, je metterai peine d'eſtablir un tel reglement en ma perſonne & en

ma maiſon, qu'ils ſerviront de patre & d'exemple à tout mon Royaume..

Pour finir mon diſcours, après avo uſé de l'autorité & du commandemer je viendrai aux exhortations, & je vo conjurerai tous par la reverence q vous devez à Dieu, qui m'a conſtitu ſur vous pour repréſenter ſon image par le nom de vrais François, c'eſt-à dire, de paſſionnez amateurs de leu Princes naturels & légitimes, par l cendres & la mémoire de tant de Ro mes prédéceſſeurs qui vous ont ſi do cement & heureuſement gouvernez par la charité que vous portez à vot patrie, par les gages & les oſtag qu'elle a de votre fidélité, vos femme vos enfans, & vos fortunes domeſt ques, que vous embraſſiez à bon eſcie cette occaſion : que vous vacquiez d tout au ſoing du public, que vous vo uniſſiez & ralliez avez moi pour con battre les déſordres & la corruptic de cet Eſtat, par votre ſuffiſance, p votre intégrité, par votre diligence banniſſant toutes penſées contraires, n'y apportant à mon exemple que ſeul deſir du ſalut univerſel, & au

aliéné que moi de toute autre ambition que celle de bons Sujets comme je n'ai que celle de bon Roi.

Si vous en uſez autrement, vous imprimerez une tache d'infamie perpétuelle à votre mémoire; vous oſterez à votre poſtérité ce beau titre de fidélité héréditaire envers votre Roi, qui vous a été ſi ſoigneuſement acquis & laiſſé par vos devanciers.

Et moi je prendrai à témoin le ciel & la terre, je atteſterai la foi de Dieu & des hommes, qu'il n'aura point tenu à mon ſoin, ni à ma diligence, que les déſordres de ce Royaume n'ayent été réformés, mais que vous avez abandonné votre Prince légitime en une ſi digne, ſi ſainte & ſi louable action.

Et finalement vous adjournerai à comparoiſtre au dernier jour devant le Juge des Juges, là où les intentions & les paſſions ſe verront à découvert, là où les maſques des artifices & des diſſimulations ſeront levez, pour recevoir la punition que vous encourriez de votre déſobéiſſance envers votre Roi, & de votre peu de généroſité & loyauté envers ſon Eſtat.

A Dieu ne plaiſe que je le cro
mais pluſtôt que vous vous y gou
nerez comme je me le promets de
prudhommies, affection & fidélité
vous ferez œuvre agréable à Dieu
à voſtre Roi, vous ſerez bénis de t
le monde, & acquerrez la réputat
de conſervateurs de voſtre patrie. »

Cette harangue, dit l'Eſtoile,
prononcée avec une grande éloque
& majeſté, & ne fut guere agréab
ceux de la Ligue : le Duc de Guiſe
changea de couleur, & le Cardinal
core plus : c'eſt cette harangue qui p
ta le Duc de Guiſe à ſe fortifier par
Députés des Etats, où enfin il étoit
venu plus fort que le Roi même.
Prince chercha, mais inutilement
regagner les Députés, & plus il ſe
valoit, plus les Députés ſe hauſſoie
& ſe rendoient fiers & impérieux c
tre lui, parce qu'ils ſe ſentoient
puyés du Duc de Guiſe qui fai
trembler ſon Roi à la vue de ſes Suje
bien plus, on s'imaginoit que rien
ſe terminoit aux Etats ſans avoir p
langue de lui : les principaux le v
toient ſoir & matin : s'il n'y venoie

ils entendoient ſa volonté par internonces : il envoyoit de jour à autre des couriers devers un tas de mutins de Paris, & il en recevoit de leur part. Le Roi, qui étoit défiant, avoit tout découvert, & comment l'auroit-il ignoré, puiſqu'on ne s'en cachoit à perſonne ? *Paſquier.*

Détail des cauſes qui déterminerent Henri III. à ſe défaire du Duc de Guiſe.

La Reine Catherine voyant le Roi Henri III. ſans enfans, & ayant toujours une haine particuliere pour le Roi de Navarre, ſongea à lui procurer pour héritier le Duc de Lorraine ſon petit-fils, & s'en ouvrit au Duc de Guiſe, qui de ſon côté uſa de la plus profonde diſſimulation, en ſorte que la Reine Mere y fut priſe, croyant qu'il agiſſoit tout de bon pour le Duc de Lorraine. Celui-ci prêtoit ſa maiſon pour les aſſemblées, & recevoit les honneurs du Roi déſigné, en même-temps qu'on les promettoit au Cardinal de Bourbon qui s'en laiſſoit leurrer. Cependant les

Grands & les Nobles alloient en foı
à l'Hôtel de Guiſe pour faire leur cc
au Duc. Tout cela donnoit tant d'aſ
rance à ceux de ſon parti, qu'ils pı
jettoient quantité de deſſeins ſans l
Tel fut celui de tuer le Roi, & tc
les Princes du Sang qui l'accompagı
roient à Notre-Dame, où il devoit
trouver au Service de la Reine d'
coſſe.

Les Ligueurs devoient ſe ſaiſir
trois portes, mais en ayant commu
qué avec le Duc de Mayenne, à cc
dition que la Maiſon de Lorraine cor
menceroit la tragédie pour y engag
le peuple, il eut horreur d'être ſou
çonné capable d'une action ſi déteſ
ble, & dit qu'il n'y falloit point pe
ſer : mais parmi pluſieurs entrepriſ
qu'on fit ſur la perſonne du Roi,
Maiſon de Lorraine & la Reine s'a
rêterent à la plus douce. Ce fut de l'enl
ver au premier jour dans les Capucins, (
le tenir comme priſonnier, en régna
ſous ſon nom, dont ils appuyeroie
tout ce qui ſeroit par eux réſolu, & (
ne lui laiſſer de liberté qu'avec les fen
mes, pour le ſouler de plaiſirs, & l

faire oublier ſa captivité. Cependant, comme les différents intérêts du parti étoient cauſe que ce qu'on propoſoit avec paſſion, ne s'exécutoit qu'avec lenteur, le Roi eut le loiſir de ſe réveiller d'un ſi long ſommeil ; & dans la frayeur de tant de périls dont il étoit environné, il comprit que ſon autorité alloit être ſoumiſe aux conditions qu'on méditoit de lui impoſer aux Etats de Blois, & il ne ſongea plus qu'à ſe défaire du Duc qu'il fit tuer en 1588.

Mais Henri III. après s'être défait de ſon plus mortel ennemi, étant allé voir la Reine ſa mere qui étoit malade, & ſe vantant d'avoir fait un coup d'Etat, elle lui demanda s'il avoit vingt mille hommes tout prêts pour faire la loi au reſte du parti, parce qu'autrement il avoit ſur les bras la plus grande affaire qu'il eut jamais. Il eſt vrai qu'Henri fit alors pluſieurs fautes irréparables. La principale fut qu'ayant une armée en Poitou, il ſe laiſſa diſſuader de la réſolution qu'il avoit priſe de faire une Treve avec les Huguenots, & de faire venir cette armée, parce qu'on lui fit entendre qu'il ſembleroit qu'il employât ſes armes contre les Catholiques. En

effet, s'il fut venu à Paris avec des troupes, il s'en ſeroit rendu maitre aiſément, à cauſe de la conſternation où furent d'abord tous les eſprits, mais il ſe contenta d'envoyer trois ou quatre de ſes Gardes à la Citadelle d'Orléans, & cette Ville s'étant ſoulevée contre eux, elle força la Citadelle, & donna l exemple aux autres Villes de ſecouer le joug; mais au lieu de cette conduite martiale & généreuſe, il s'amuſa à faire des Edits & des Déclarations, & donna le temps aux Ligueurs de ſe reconnoître, de ſe mettre en défenſe, & même de marcher contre lui les armes à la main avant qu'il fût en état. Et c'eſt tout ce qu'il put faire avec la jonction du Roi de Navarre & de ſes troupes, que de réſiſter au Duc de Mayenne.

Sur la mort de Catherine de Médicis.

Cette Princeſſe étoit malade, comme nous avons dit ci-deſſus, lorſque le Roi lui vint annoncer aſſez bruſquement le meurtre du Duc de Guiſe : elle en fut ſi troublée, que dès-lors elle commença d'empirer à vue d'œil : ce-

pendant pour ne pas déplaire à ſon fils, elle couvrit ſon chagrin le moins mal qu'il lui fut poſſible : mais quatre ou cinq jours après elle ſe mit au lit ; & le Mercredi veille des Rois elle mourut : elle étoit dans la 70 année de ſon âge. On remarqua à ſa mort une choſe aſſez ſinguliere. Elle ajoutoit grande foi aux devins ; & comme quelqu'un lui avoit prédit autrefois, que pour vivre long-temps, elle devoit ſe donner de garde d'un Saint-Germain ; c'eſt pourquoi elle ne vouloit point aller à Saint-Germain en Laye craignant d'y rencontrer ſon fatal Saint-Germain, & même pour ne pas demeurer ſur la Paroiſſe de Saint-Germain l'Auxerrois, elle quitta le Louvre, & elle fit bâtir un Hôtel en la Paroiſſe Saint-Euſtache où elle faiſoit ſa demeure, & dont une partie a été appellée juſqu'à nos jours l'Hôtel de la Reine, & l'autre l'Hôtel de Soiſſons, qu'on a totalement démoli depuis quelques années. Enfin Dieu voulut qu'en mourant, elle fut logée, non à Saint-Germain, mais qu'elle eut pour conſolateur M. de Saint-Germain, premier Confeſſeur du Roi : ainſi elle fut trompée par un mot à double ſens.

DROIT qu'avoient à la Couronne LOUIS XII. ET FRANÇOIS I. de la Maiſon d'Orléans, depuis dite de Valois, après la mort de Charles VII.

CHARLES V. dit LE SAGE, triſayeul de Charles VIII. mort ſans poſtérité en 1498.

LOUIS DE FRANCE, DUC D'ORLÉANS, Frere de Charles VI, ſecond Fils de Charles V; aſſaſſiné le 22 Novembre 1407 :
Et VALENTINE DE MILAN, d'où les droits ſur le Milanez.

CHARLES, Duc d'Orléans, mort le 4 Janv. 1465.
MARIE DE CLEVES.

JEAN D'ORLÉANS, Comte d'Angoulême, mort le 30 Avril 1467.
MARGUERITE, Vicomteſſe de Rohan.

LOUIS XII. mort ſans poſtérité maſculine; Pere de Claude de France, Epouſe de François I.

CHARLES, Comte d'Angoulême, mort le prem er Janvier 1496 : & LOUISE DE SAVOYE.

FRANÇOIS I, d'abord Comte d'Angoulême, puis Duc de Valois, & enfin Roi de France, Gendre de Louis XII.

Fin du Supplement & du Tome ſecond.
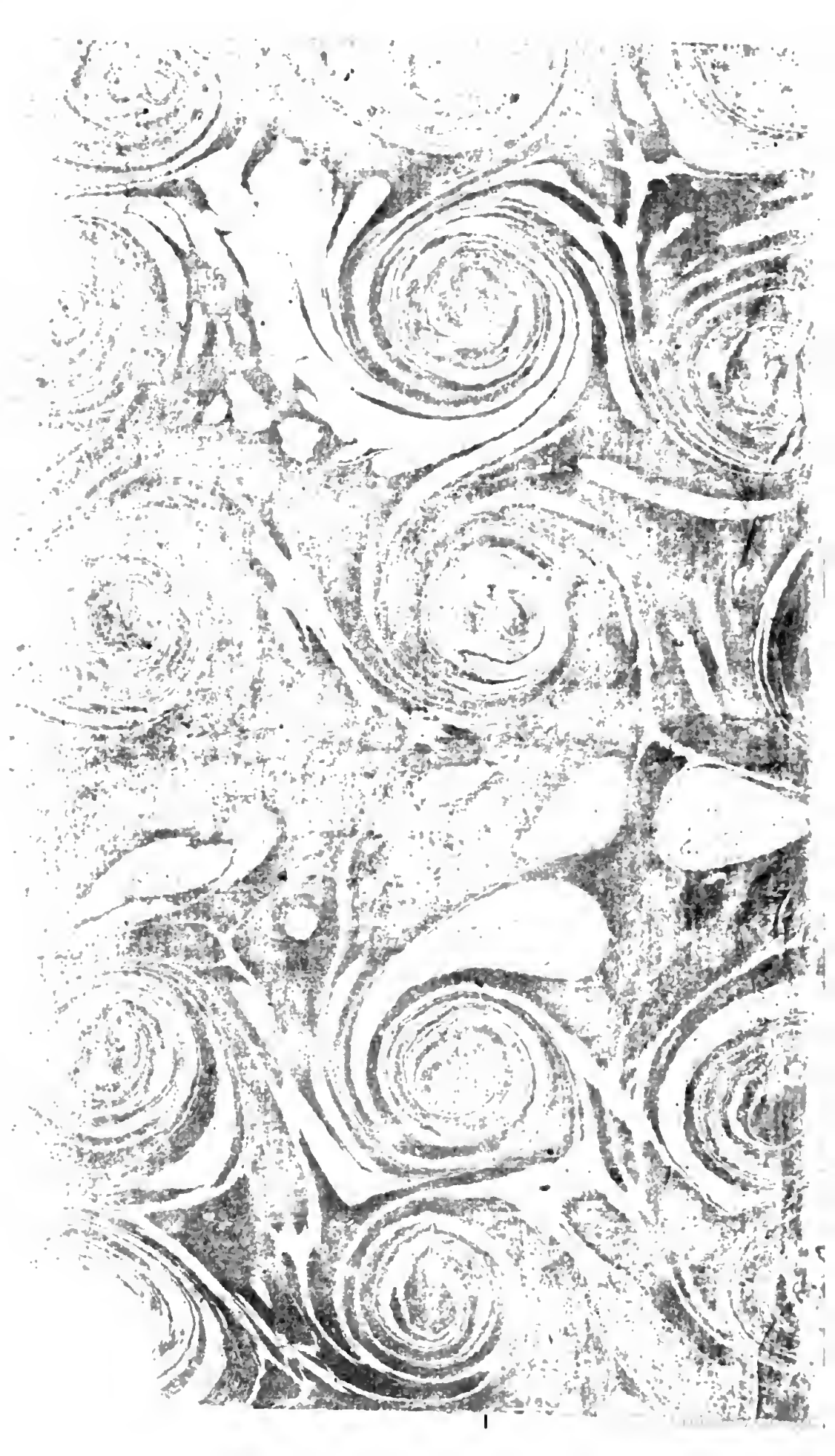
BIBLIOTECA NACIONAL FONDO PALATINO
B803119